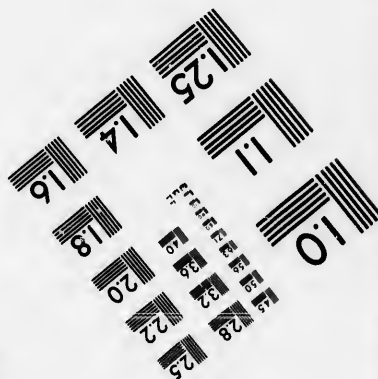
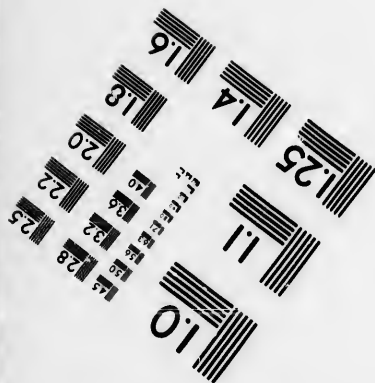
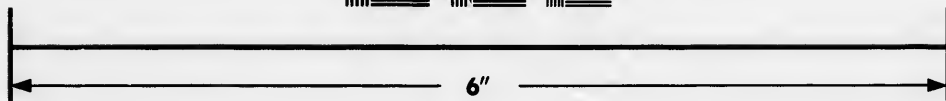
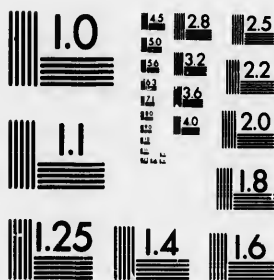


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

24  
28  
32  
36  
40  
44  
48  
52  
56  
60  
64  
68  
72  
76  
80  
84  
88  
92  
96  
100

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11  
10  
9  
8  
7  
6  
5  
4  
3  
2  
1

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou pliquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

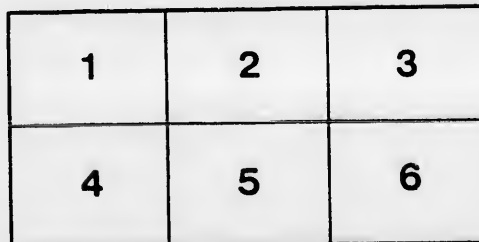
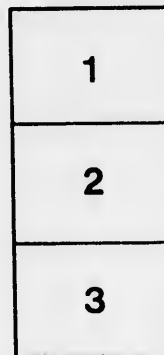
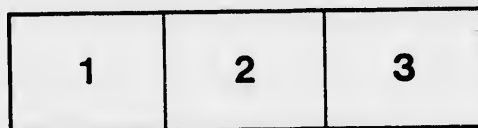
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier feuillet et en terminant soit par le dernier feuillet qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second feuillet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par le premier feuillet qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par le dernier feuillet qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
difier  
une  
nage

rrata  
to

peiture,  
n à



32X

H

D

—

—

HISTOIRE

DES

DIFFÉRENS PEUPLES

DU MONDE.

---

TOME VI.

---

HISTOIRE

DIRECTIONS

Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec,  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUB

25  
H

D

L

R

L'O

le

U

LE

Pa

*Phé*

Chez

de

AVEC

235  
**HISTOIRE**

DES

**DIFFÉRENS PEUPLES**

**DU MONDE,**

CONTENANT

**LES CÉRÉMONIES**

**RELIGIEUSES ET CIVILES,**

**L'ORIGINE DES RELIGIONS,**  
leurs Sectes & Superstitions, & les Mœurs &  
Usages de chaque Nation;

DÉDIÉE

A MONSIEUR

**LE DUC DE LA VRIILLIÈRE**

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Par M. **CONTANT DORVILLE**

**TOME SIXIÈME.**

*Herissant*



A PARIS,

Chez **HERISSANT le Fils**, Libraire, rue des Fossés  
de M. le Prince, vis-à-vis le petit Hôtel de Condé.

M. DCC. LXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI





# HISTOIRE

DE LA

REVOLUTION FRANÇAISE

LES CONSTITUTIONS

DE LA RÉPUBLIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE

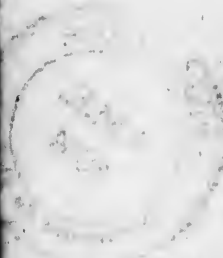
DE LA RÉPUBLIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE



1790

*Handwritten signature or name*

D  
L  
C  
C  
riv  
A



**HISTOIRE**  
**DES DIFFÉRENS PEUPLES,**  
CONTENANT  
**LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES,**  
L'origine des Religions, leurs Sectes, leurs Supersti-  
tions, & les Mœurs & Usages de chaque Nation.

---

**TURQUIE.**  
**CHAPITRE PREMIER:**  
*Description géographique de l'Empire*  
*des Turcs.*

**CET** empire est un des plus grands de l'u-  
nivers : il s'étend en Europe, en Asie & en  
Afrique. On lui donne communément huit

## 6 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

cents lieues d'orient en occident, & environ sept cents du septentrion au midi. La partie de ce vaste empire que l'on appelle la Turquie d'Europe, est située entre le trente-quatrième degré & le quarante-huitième de latitude, & entre le trente-sixième & le cinquante-huitième de longitude. Elle a pour bornes à l'occident le golphe de Venise; au midi, la Méditerranée; à l'orient, la mer Noire, la mer d'Azof & le fleuve du Don; & au nord, la Hongrie, la Transilvanie & la grande Russie.

La Turquie d'Europe est distinguée en septentrionale & en méridionale. La partie septentrionale renferme dix provinces, deux vers le Pont-Euxin, ou la mer Noire, & ce sont la petite Tartarie & la Bessarabie: deux vers la Transilvanie; sçavoir, la Moldavie & la Valachie: deux sur le golphe de Venise, la Croatie & la Dalmatie: trois du côté du Danube, qui sont la Bosnie, la Servie & la Bulgarie, & enfin la Romanie, située au midi de la Bulgarie.

La partie méridionale de la Turquie d'Europe comprend à peu de chose près toute la Grèce, que l'on divise en terre ferme & en isles. La terre ferme contient la Macédoine au nord, l'Albanie & l'Épire à l'occident, la Thessalie dans le milieu, la Livadie & la Morée au midi. Elle est bornée à l'occident par le golphe de Venise & la mer Ionienne ou mer de Grèce; au midi, par la Méditerranée; à l'orient, par l'Archipel & la Romanie; & au nord, par la

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 7

Servie & la Bulgarie ; elle ressemble à une grande presqu'île. Les isles les plus considérables de la mer de Grèce, sont Corfou, Sainte-Maure, Céphalonie, Zante & Cérigo. On trouve dans l'Archipel ou mer Egée, les deux grandes isles de Candie & de Négrepont, les Cyclades & les Sporades, dont plusieurs ont été fort célèbres.

La Turquie d'Asie se divise en cinq parties. La Natolie, anciennement l'Asie mineure ; la Sourie ; la Turcomanie, ou Arménie majeure ; le Diarbeck, jadis Assyrie, Mésopotamie & Babylonie ; la Géorgie, autrefois Colchide & Ibérie. Les isles les plus remarquables de la Turquie d'Asie sont celles de Chypre & de Rhodes, & quelques autres moins importantes. Nous avons traité des trois Arabies & du royaume d'Yémen dans le second volume de cette histoire, & dans le troisième nous avons compris ce qui regarde la Syrie & la Judée ou Terre-Sainte. Nous allons maintenant parcourir aussi rapidement qu'il nous sera possible ces diverses contrées, & nous ferons nos efforts pour ne rien omettre de ce qui nous paraîtra digne de l'attention du lecteur.

## P E T I T E T A R T A R I E.

La partie la plus septentrionale de la petite Tartarie est habitée par les Tartares, Nogais qui sont divisés en hordes, & obéissent à leurs murses ou chefs de tribus. Ces Tartares sont extrêmement laids, ils ont le teint

### § DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

basané ; leur taille est au-dessous de la médiocre, leurs cheveux sont noirs & rudes comme des soies de cochon : ils ont tous le visage ridé, ainsi que celui d'une vieille femme. L'hiver ils logent sous de petites huttes, & pendant l'été ils campent dans les endroits où ils trouvent les meilleurs pâturages. Ceux-là sont moins les sujets que les alliés de la Russie, à laquelle ils ne payent point de tribus, mais en faveur de laquelle ils prennent les armes à la première requi-sition.

La partie méridionale de la petite Tartarie est une presqu'île, qu'on nomme Crimée, & qui est l'ancienne Chersonnèse Taurique, si célèbre jadis par le commerce & les fables des Grecs. On la nomme Crimée, du titre de ses premiers kans, qui s'appellaient *Crim*, & sa ville capitale porte encore le nom de *Crim* ou Crimenda. Les Tartares qui habitent cette grande contrée sont partagés en trois branches ; savoir, les Tartares de Crimée, qu'on nomme aussi Tartares de Pérékop, ou Tartares Saporovi, à cause qu'en égard à la situation de la Pologne, ils demeurent au-delà des cataractes du Borysthène. Les Tartares de Budziach forment la seconde branche, & les Tartares Koubans la troisième. Ces peuples sont petits & fort quarrés ; ils ont le teint brûlé, des yeux de porcs peu ouverts, le tour du visage plat, la bouche assez petite, les dents blanches comme de l'ivoire, les cheveux noirs

DE L'EMPIRE DES TURCS. 9

& rudes comme du crin, & très peu de barbe. Ils portent des chemises courtes de toile de coton, & des caleçons de la même toile; leurs culottes sont larges, & faites de drap ou de peau de brebis. Leurs vestes sont de toile de coton, piquée à la manière des cafetans des Turcs, & par dessus ces vestes, ils mettent un manteau de feutre ou de peau de brebis.

Ils passent pour les plus aguerris de tous les Tartares: leurs armes sont le sabre, l'arc & la flèche: leurs chevaux sont petits, vilains, mais infatigables. Lorsqu'ils vont en courses, pour toute provision, ils portent avec eux de la farine d'orge, du biscuit & du sel. La chair de cheval & le lait de jument sont leurs délices. Ils coupent la meilleure chair de dessus les os, par tranches, de l'épaisseur d'un pouce, & les rangent également sur le dos d'un autre cheval, sous la selle, & en observant de bien serrer la fangle, ils font ainsi leur chemin. Au bout de trois ou quatre lieues ils lèvent la selle, retournent les tranches de leur viande, remettent la selle comme auparavant & continuent leur traite; à la fin de la journée, ce mets sert à les régaler. Lorsqu'ils sont revenus de leur voyage, le kan prend la dixme de tout le butin qui s'est fait, & qui consiste presque toujours en esclaves: le murse ou murfa de chaque horde en prend autant sur la part qui peut revenir à ceux qui sont sous son commandement, & ce qui

10 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE  
reste est également partagé entre les Tar-  
tars qui ont été de là course.

Les kans de Crimée sont toujours dans  
une situation chancelante vis-à-vis de la Tur-  
quie : si leurs sujets font passer des plaintes  
contre eux à la Porte, le grand-seigneur  
les dépose ; si au contraire ils sont chéris du  
peuple qu'ils gouvernent, c'est un crime  
impardonnable qui ne peut être puni que  
par la déposition ; ainsi presque tous les kans  
de cette contrée passent de la souveraineté  
à l'exil, & terminent ordinairement leur  
vie dans l'isle de Rhodes. Cependant le sul-  
tan respecte en eux le sang Ottoman dont  
ils sont descendus ; il fait qu'au défaut de  
sa race, ils sont les légitimes héritiers de son  
trône, & il est dans l'obligation de nommer  
à la place du kan qu'il dépossède, un autre  
prince qui soit du même sang.

#### MOLDAVIE ET VALAQUIE, &c.

La Moldavie, autrefois dépendante du  
royaume de Hongrie, & maintenant prin-  
cipauté tributaire de l'empire des Turcs,  
est bornée au nord par la Pologne, au cou-  
chant par la Transilvanie, au midi par la  
Valaquie & à l'orient par l'Ukraine. Elle a  
eu ses ducs particuliers, dépendans ou tri-  
butaires des rois de Hongrie, qu'on appel-  
lait Myrtzas ou Waivodes, c'est-à-dire, fils  
du prince, ou homme du roi, gouverneur.  
Après s'être soustraits à l'obéissance des

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 11

monarques de Hongrie, ils prirent des Grecs le titre de despotes, qui était la première dignité après celle de l'empereur, & on leur donna dans la suite le nom de Hospodars ou de Palatins. Jassy est la principale ville de la Moldavie.

La Valaquie est possédée en partie par le Turc & en partie par l'empereur des Romains. Elle a environ quatre-vingt lieues du levant au couchant, & quarante du midi au septentrion; elle est bornée au nord par la Moldavie & la Transilvanie, & par le Danube: au levant, par ce même fleuve, & au couchant par la Transilvanie.

Cette province fut anciennement appelée *Flaccie*, du nom de Flaccus, que Trajan y envoya avec une colonie de trente mille hommes pour cultiver le pays, pendant la guerre contre les Scythes & les Sarmates. En 1574, Selim II soumit la Valaquie & la Moldavie, & sous Mahomet III ces mêmes contrées secouèrent le joug des Ottomans; mais en 1622, les waivodes de Moldavie redevinrent tributaires des Turcs.

La principauté de Valaquie est divisée en treize comtés, qui sont habités par des Saxons, par des Hongrois & par des naturels du pays. On y trouve trois villes; savoir, Tergovitz, qui est la résidence de l'hospodar, Briël & Treffort: cependant quelques géographes citent Bukarest comme une ville forte qui est la demeure ordinaire du prince tributaire.





## 72 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

Les Valaques sont Grecs schismatiques, & dépendent du patriarche de Constantinople; dans les cérémonies de leur religion, ils se servent de la langue franque. Il se trouve aussi parmi eux beaucoup de Latins catholiques, qui sont gouvernés par un vicaire de l'archevêque Latin de *Sophie*.

Le terroir de la Valaquie serait de la plus grande fertilité, s'il était cultivé par des mains laborieuses; mais la plus grande partie des terres est en friche, & l'autre appartient au premier qui se donne la peine de la labourer & de l'ensemencer. On tire de ce pays beaucoup de chevaux, de bœufs & une grande quantité de bêtes à laine: les maisons sont bâties en terre grasse & couvertes de roseaux.

Les Turcs possèdent une partie de la Croatie, dont *Wihits* ou *Bihacz*, place forte, est la capitale. Ils ont dans la Dalmatie *Mostar*, résidence du bacha, que quelques-uns appellent *Herzegovina*, *Narenta*, *Redine*, *Trebigno* & *Antivari*. Dans cette province est la république de *Raguse*, qu'on peut regarder comme tributaire de la Turquie, puisque sa faiblesse l'oblige d'acheter d'elle, par une espèce de tribut, une protection qui la met à couvert des courses des *Dulcignotes*, pirates qui désolent les côtes du golphe Adriatique.

La république de *Raguse* est gouvernée par un grand conseil composé des nobles qu'on y reçoit à l'âge de vingt-quatre ans, & qui ne peu-

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 13

vent découcher sans en donner avis au sénat. Les portes de la ville se ferment au coucher du soleil & s'ouvrent à son lever. Tout étranger qui doit y passer la nuit, est enfermé sous la clef. Le chef de ce petit état porte le nom de recteur, & son administration ne dure qu'un mois; les autres officiers changent toutes les semaines, & le gouverneur du château tous les jours. Cet étrange usage est rigidelement observé, pour ôter aux puissances qui environnent Raguse les moyens d'en corrompre les magistrats.

Raguse, autrefois Epidaure, a été connue sous les noms d'*Hybla minima*, d'*Hera*, ou d'*Heræa*: elle est située proche de la mer, à environ vingt-six lieues au nord-ouest de Scutari.

La Servie est bornée au nord par le Danube, au midi par l'Albanie & la Macédoine, au levant par la Bulgarie & au couchant par la Bosnie. Elle peut avoir soixante-seize lieues du levant au couchant, & environ trente-huit du midi au nord. Les Turcs appellent cette province *Serpilati*. Elle a eu long-tems ses despotes particuliers, dont quelques-uns ont dépendu des rois de Hongrie. Amurat I s'en empara dans le quatorzième siècle; mais Bellegrade, sa capitale, ne devint la conquête des Turcs, que sous Soliman II, qui s'en rendit maître en 1341. Les Rasciens sont les anciens habitans de la Servie. La Bulgarie est à l'occident du Pont-Euxin, & cette province a pris son

#### 24 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

nom des Bulgares, peuples sortis de l'Asie qui y fondèrent un royaume dans le huitième siècle. Ses principales villes sont Sophie, résidence du bacha de Romanie ou *Roumelie*, le plus puissant des bachas de l'Europe; Nicopoli, célèbre par la victoire que Bajazet, empereur des Turcs, remporta en 1396, sur Sigismond, roi de Hongrie; Varna sur la mer Noire, Mangalia, connue par l'exil d'Ovide, & Silistrie, près du Danube.

La province de Romanie est bornée au nord par la Bulgarie, au midi par l'archipel & la mer de Marmora, au levant par la mer Noire, & au couchant par la Macédoine. Autrefois on entendait par la Romanie, tout le pays que possédaient les empereurs Grecs; soit dans l'Europe, soit dans l'Asie ou l'Afrique: mais à présent on désigne par le mot Romanie tout ce que les Turcs possèdent en Europe. Constantinople, ville située à l'extrémité de cette province, est la capitale de l'empire des Turcs & la résidence du sultan: elle est sur le détroit qui sépare l'Europe de l'Asie. C'est l'ancienne Bisance, bâtie ou plutôt embellie par Constantin, qui y transféra le siège de l'empire, & elle fut appelée à juste titre la nouvelle Rome; car il y avait un sénat, un cirque, des théâtres, & un capitolé. Cette ville fameuse fut à ce qu'on croit fondée six ou sept cents ans avant la naissance de Jésus-Christ par *Bizas*, chef des Mégariens. Les Romains

QUE

Asie qui  
nitième  
ophie,  
Roume  
urope;  
ue Ba  
pria en  
ngrie;  
connue  
du Da  
du nord  
ipel &  
la mer  
doine,  
anie,  
ereurs  
l'Asie  
ne par  
s pos-  
fituée  
capi-  
dence  
épare  
ance,  
ntin,  
& elle  
ome;  
théa-  
neuse  
cents  
t par  
maus

DE L'EMPIRE DES TURCS. 15

pendant leurs conquêtes dans l'Asie, lui conservèrent les privilèges de ville libre; l'empereur Sévère la détruisit, & elle dut, comme nous venons de le remarquer, son rétablissement & sa nouvelle splendeur à Constantin. Les Turcs s'en emparèrent en 1453.

Le port de Constantinople est un des plus beaux & des plus fréquentés de l'univers: les richesses des Indes & de la Chine y arrivent par la mer Noire: celles de l'Ethiopie, de l'Egypte & de l'Europe, par la mer Blanche. Son bassin est profond, sûr & large d'environ six cents pas. Pera ou Galata, ancienne ville de Thrace, qui fait aujourd'hui un des faubourgs de Constantinople, le défend du côté du nord: la ville le met à l'abri des vents du midi; mais au levant il est exposé aux vents d'est, qui y font quelquefois de terribles ravages. Du milieu du port, il n'y a peut-être point de coup d'œil plus magnifique que celui qu'offrent les mosquées, les palais, les maisons & les jardins de cette superbe capitale, rangés en amphithéâtre, dans un circuit de dix lieues, en y comprenant le port & les faubourgs. Les jardins du ferrail terminent la pointe du bosphore de Thrace, qui joint la Propontide avec le Pont-Euxin. Une enceinte de hautes murailles, flanquée de deux cents cinquante tours environne Constantinople, dont le nombre des habitans monte à plus de six cents mille ames, entre lesquelles il y a à peu près trois cents mille Chrétiens.

## 16 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE

Cependant l'intérieur de cette ville ne répond point à la beauté des dehors : les rues sont étroites, sales & mal-pavées : les maisons particulières sont bâties de terre & de bois, ce qui y occasionne de fréquens incendies. La fameuse mosquée de Ste Sophie, autrefois l'église métropolitaine des empereurs Grecs, attire les premiers regards d'un étranger. Elle fut élevée par l'empereur Justin, & augmentée par Justinien, qui, à ce qu'on assure, y employa la statue d'argent qu'Arcadius avait fait dresser à Théodose, du poids de sept mille quatre cents livres. Elle est située sur une colline, sa longueur est de deux cents cinquante pieds, sur deux cents vingt de largeur. Le portique est large de trente-six pieds & percé par neuf portes magnifiques, dont les battans de bronze sont d'un riche travail. La nef est fermée par un dôme, qui reçoit la lumière par vingt-quatre fenêtres, & la colonnade qui est au bas, est composée de plus de deux cents colonnes de différens marbres, qui servent à soutenir une large galerie incrustée de mosaïque. Les autres mosquées royales ont été construites sur le modèle de celle de Ste Sophie : elles sont au nombre de six. La Solimanie a été bâtie par Soliman le grand, qui y employa presque toutes les dépouilles qu'il avait enlevées aux Russes, aux Polonois & aux Hongrois. Le fondateur y est enterré dans une chapelle éclairée par une multitude de flambeaux & de lampes. La Valide à

DE L'EMPIRE DES TURCS. 17

a été fondée par la sultane, mère de l'empereur Mahomet IV. Elle passe pour être une des plus superbes, & celle qui est travaillée avec le plus d'art.

L'ancien hypodrome des Grecs, est maintenant appelé par les Turcs *Atmédan*. C'est un grand cirque, long de plus de deux cents vingt toises, & large de cinquante, qui fut commencé par l'empereur Sévère, & achevé par Constantin. C'est dans cette immense place que les Musûlmans font leurs exercices à cheval, au palét & à la lutte. On y voit un obélisque à quatre faces, de marbre granit, qui a cinquante pieds d'élévation. La colonne appelée des trois serpens, n'est plus entière : elle est formée par trois coulevres tournées en spirale. Ce qu'on nomme la colonne historique a cent cinquante pieds de haut, mais elle a été fort endommagée par le feu.

Nous ne parlerons point des bâtimens du ferrail, dont les dehors n'offrent rien de bien magnifique, & dont les dedans ne sont pas connus : c'est, dit-on, un assemblage informe de corps de logis entassés les uns sur les autres.

Le jadicula est le fameux château des sept tours, où le sultan fait enfermer ses frères & ses neveux, & quelquefois les ambassadeurs des puissances étrangères. Il est situé vis-à-vis du ferrail. Sept tours environnées de fortes murailles & défendues par un grand nombre de pièces d'artillerie, com-

## 18 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

posent cette triste prison. Elle faisait autrefois partie de la porte dorée, qu'on appelait ainsi, à cause de sa dorure & de ses ornemens. Les autres édifices publics consistent en de superbes cazernes pour les janissaires, en d'immenses greniers pour l'approvisionnement de la ville, cinq cents écoles pour l'instruction de la jeunesse, quatre cents caravanserais pour recevoir les étrangers, trois ou quatre mille mosquées, des fontaines, des bains, & sur-tout un aqueduc qui distribue de l'eau à tous les quartiers de Constantinople.

Nous ne ferons mention de la province de Macédoine, que pour nous rappeler avec étonnement que les premiers rois de cette petite contrée vivaient sous la protection, tantôt d'Athènes & tantôt de Thèbes; que Philippe, dixième souverain de ce pays, conquit la Thrace, l'Illyrie, & s'étendit depuis la mer Adriatique jusqu'au fleuve Strymon; & que son fils Alexandre mit non-seulement la Grèce entière sous le joug, mais encore toute l'Asie & une partie considérable de l'Afrique. L'empire de ce conquérant finit avec lui, & la Macédoine a pour bornes aujourd'hui, la Servie & la Bulgarie au septentrion, la Romanie, proprement dite, & l'Archipel à l'orient, la Livadie, au midi, & l'Albanie à l'occident. Salonicki, jadis Pella, qui pouvait se glorifier d'avoir donné naissance à Philippe & à Alexandre, en est la capitale, & a été con-

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 19

nue sous le nom de Thessalonique. Le gouverneur de cette ville porte le titre de Moula, & sa charge le met en haute réputation à la Porte.

### L A M O R É E.

Cette grande presqu'isle, contiguë à la Grèce, est le Péloponnèse des anciens, & elle doit le nom de Morée, aux derniers empereurs de Constantinople. Elle contenait autrefois un grand nombre d'états très-peuplés, qui semblent avoir disparu de dessus la terre. Telle est la fameuse république de Lacédémone, qui donnait des loix à la stérile province qu'on appelle aujourd'hui *le Brazzo di maina*, demeure des Magnotes, qui, quoiqu'environnés des Turcs, conservent encore leur liberté. Jettons un coup-d'œil rapide sur ces vertueux Spartiates dont la mémoire ne périra qu'avec l'univers; peut-être même, suivant le plan que nous avons annoncé, serait-ce une obligation d'en parler avec un peu d'étendue.

Lacédémone fut l'effroi des Perses, la vénération des Grecs, & elle est l'admiration de la postérité. C'était à Lacédémone que la nature se plaisait à former des hommes; ils y naissaient justes, intrépides & patriotes. Lycurgue leur donna des loix, & ils les suivirent pendant près de huit cents ans. Il y avait deux rois à la tête de cette république, qui avec vingt-huit sénateurs,



## 20 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

nommés *Gérontes*, composaient un conseil, entre les mains duquel était déposée la puissance de la vie & de la mort, de l'ignominie & de la gloire des citoyens. Le peuple nommait aux places vacantes de ce conseil les plus gens de bien de Sparte qui avaient atteint soixante ans. Tous les habitans de la Laconie assistaient aux assemblées générales. mais les seuls citoyens de Sparte composaient les assemblées particulières. Les rois étaient les premiers magistrats de la république, ils commandaient les armées, ils présidaient aux conseils, aux sacrifices publics, ils avaient le droit de proposer tout ce qu'ils croyaient avantageux à l'état; mais ils ne pouvaient rien résoudre sans le consentement de la nation, & il leur était défendu d'épouser une femme étrangère.

Le premier pas de Lycurgue vers la réformation générale, fut de briser tous les liens de la parenté, en déclarant tous les citoyens de Lacédémone, enfans nés de l'état : ensuite il mit en commun toutes les terres du pays, & les divisa en trente-neuf mille portions égales, dont il fit la distribution avec la plus exacte équité. Tous les citoyens des deux sexes durent alors joindre leurs vœux & leurs offrandes à chaque solemnité religieuse. Il bannit des funérailles toutes sortes de superstitions : il simplifia les cérémonies de la religion, & ordonna qu'on n'offrirait aux dieux que des choses communes, afin, disait un Lacédémonien, qu'on

RIQUE

conseil ,  
la puis-  
l'igno-  
ens. Le  
de ce  
arte qui  
es habi-  
emblées  
e Sparte  
res. Les  
s de la  
armées ,  
fices pu-  
er tout  
at ; mais  
le con-  
r était  
gère.  
la ré-  
ous les  
ous les  
nés de  
utes les  
uf mille  
ibution  
itoyens  
e leurs  
lemnité  
toutes  
es céré-  
qu'on  
s com-  
qu'on

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 21

éût tous les jours les moyens de les honorer. L'usage de l'or & de l'argent fut pros- crit sous peine de la vie , & avec lui les procès s'éteignirent. Il n'y eut plus dans l'état ni richesses ni pauvreté, l'égalité chassa la disette , & l'abondance fut entretenue par la frugalité.

Lycurgue ne permit pas à ses républi- cains d'aller voyager dans les autres pays selon leur caprice , & il ordonna que les étrangers ne seraient reçus à Sparte que pen- dant les grandes solemnités religieuses & les fêtes publiques. Il établit une commu- nauté de repas publics, appelés phitidies , dans des salles publiques , où tous les ci- toyens devaient se rendre pour se nourrir des mêmes mets. Chaque table était au moins de quinze personnes. Chacun appor- tait par mois un boisseau de farine , huit mesures de vin , cinq livres de fromage , deux livres & demie de figues , & quelques pièces de monnoie de fer pour acheter de la viande : on ne pouvait s'absenter des phiti- dies, que lorsqu'on était malade , ou quand on revenait trop tard de la chasse. On dis- tribuait deux portions aux rois , afin qu'ils pussent en donner une à celui à qui ils ju- geaient à propos de faire cet honneur. La statue du Ris , placée dans les salles à manger , annonçait que la joie devait être un dés affai- sonnemens des tables. Après le repas chaque citoyen retournait chez lui sans flambeau & sans crainte , quoi qu'au fort des ténèbres.

## 22 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

Les femmes de Lacédémone étaient, au rapport des anciens, les plus belles créatures de l'univers. Leurs filles participaient aux mêmes exercices que les hommes, & elles ne leur étaient inférieures, ni pour la force & la santé du corps, ni pour la grandeur du courage. On les voyait continuellement s'exercer à la course, à la lutte, à jeter le paillet & à lancer le javelot. Dans les danses les jeunes garçons ne paraissaient pas nus, mais il y avait des fêtes solennelles, où les jeunes filles dansaient uniquement parées de leur propre beauté, & sans autre voile que leur vertu. Les femmes ne se montraient jamais sans voile dans la ville, au lieu que les filles se promenaient toujours à visage découvert, par la raison, disait un Spartiate, que les filles cherchaient un mari & que les femmes se conservaient pour le leur.

Lorsqu'une jeune fille avait rencontré un mari, elle devait le faire agréer par le magistrat, & alors il fallait que le jeune homme enlevât sa future. Tout était étonnant dans cette république. Aussi-tôt qu'une femme sentait les douleurs de l'enfantement, on la plaçait sur un bouclier : si elle accouchait d'un garçon, on élevait l'enfant sur ce même bouclier en poussant au ciel ces acclamations héroïques : *I tan, i epi tan*; mots que les Latins ont rendu, *aut hunc, aut in hoc*; c'est-à-dire, conservez ce bouclier, ou ne l'abandonnez qu'avec la vie.

Quand ces courageuses Lacédémoniennes

DE L'EMPIRE DES TURCS. 23

apprenaient que leurs fils venaient de périr, elles se transportaient sur le champ de bataille, elles visitaient leurs corps, elles examinaient leurs blessures; si elles reconnoissaient qu'ils les avaient reçues le visage tourné du côté de l'ennemi, elles essuaient leurs larmes, & les allaient inhumer dans le tombeau de leurs ancêtres: si au contraire ils avaient été blessés autrement, elles abandonnaient de désespoir le cadavre à la sépulture ordinaire.

Les mariages étaient heureux & tranquilles à Lacédémone. Les célibataires, ceux qui ne se mariaient que dans une âge avancé, & ceux qui contractaient des alliances mal assorties, étaient punis suivant les loix de Lycurgue; mais le mariage était interdit à quiconque avait eu la lâcheté de se sauver d'une bataille. Le viol était puni de mort: l'adultère était inconnu: mais un mari était en droit de céder sa place au lit nuptial à un homme de bonne mine pour avoir des enfans robustes & bien faits: c'est ce qui a fait dire qu'un Lacédémonien ne demandait point des voluptés, mais des enfans à sa femme.

Les enfans des Lacédémoniens avaient chacun une portion des terres de la république, assignée pour leur subsistance, & ils jouissaient du droit de bourgeoisie. Chaque enfant avait pour ami particulier, un autre Lacédémonien, qui s'attachait intimement à lui. Malheur à celui qui n'aurait pas donné

24 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE  
de bons exemples à son élève, & qui  
aurait négligé de le corriger de ses fautes.  
Cette éducation était regardée comme tel-  
lement pure & parfaite dans toute la Grèce,  
qu'on regardait comme une grande grace,  
lorsque ces républicains admettaient dans  
la compagnie de leurs fils quelques enfans  
étangers ; chaque vieillard, chaque père de  
famille, avait le droit de corriger les en-  
fans d'autrui, comme les siens propres, &  
s'il négigeait de le faire, on lui imputait  
la faute de l'enfant : aussi les personnes d'âge  
étaient extrêmement respectées ; les  
jeunes gens s'arrêtaient par respect pour les  
laisser passer ; & s'ils étaient assis, ils se levaient  
aussi-tôt qu'ils les voyaient paraître. Si la  
jeunesse était toujours occupée à divers exer-  
cices, les hommes faits pouvaient en ré-  
compense se livrer au repos pendant la paix.  
Il y avait certains jours de fetes, où les  
pères de famille faisaient enyvrer leurs es-  
claves, pour inspirer l'horreur de l'ivrogne-  
rie à leurs enfans. Le larcin était permis  
à Lacédémone, dans l'idée qu'il donnait de  
l'adresse, de la ruse & de l'activité à la  
jeunesse ; mais ceux qui se laissaient pren-  
dre sur le fait, étaient châtiés de leur mal-  
adresse. Au reste, en formant le cœur &  
l'esprit des jeunes Lacédémoniens, le légis-  
lateur n'avait pas oublié de les enduire au  
travail par les exercices les plus rudes : on  
formait leur corps aux rigueurs de toutes les  
saisons. L'hiver on les plongeait dans l'eau

RIQUE

& qui  
s fautes.  
me tel-  
Grèce,  
grace,  
nt dans  
s enfans  
père de  
les en-  
pres, &  
mputait  
es d'âge  
es; les  
pour les  
levaient  
e. Si la  
ers exer-  
en ré-  
la paix.  
où les  
eurs es-  
vrogne-  
e permis  
nait de  
té à la  
t pren-  
ur mal-  
œur &  
e légif-  
rcir au  
es : on  
utes les  
s l'eau

DE L'EMPIRE DES TURCS. 25

froide, & on les faisait coucher sur des roseaux qu'ils étaient obligés d'aller arracher sur les bords de l'Eurotas.

A l'entrée d'une campagne, la vie des Spartiates commençait à devenir moins pénible, leur nourriture était moins frugale; ils pouvaient embellir leurs armes & leurs habits, & tresser & parfumer leurs longs cheveux. Le jour de la bataille ils couronnaient leurs chapeaux de fleurs. Ils affrontaient l'ennemi, & périssaient tous ensemble ou revenaient vainqueurs. Sénèque dit que les autres peuples couraient à la victoire, quand ils la croyaient assurée, mais que les Spartiates couraient à la mort, qu'ils voyaient certaine. Tout soldat se couvre de honte en prenant la fuite, mais c'en était une à un Lacédémonien d'y avoir seulement songé. Lorsque les alliés de Lacédémone lui demandaient des secours pour soutenir leurs guerres, ils n'exigeaient ni argent, ni vaisseaux, ni troupes, ils étaient contents d'obtenir un Spartiate qui pût le commandement de leur armée.

Enfin à Lacédémone les citoyens eurent de l'ambition sans espérance d'être mieux: ils ne furent ni enfans, ni pères, ni maris, ils furent tout à la patrie; les femmes y furent belles & vertueuses, & cependant la pudeur fut ôtée à la chasteté. On battit quelquefois les Spartiates, mais des victoires n'obtinrent jamais rien contre eux. Jaloux de leur liberté, ils mirent toute leur gloire à la conserver.

## 26 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

La ville de Lacédémone, bâtie par le roi Lacédémon, la 1539<sup>e</sup> année avant Jésus-Christ, fut plus de six cents ans ouverte & sans murailles, & ce ne fut que du tems de Pyrrhus que le tyran Nabis éleva des murs à cette ville. Du tems de Xercès, elle pouvait à peine fournir huit mille hommes en état de porter les armes; mais dans la suite ce nombre augmenta tellement, qu'elle peupla Byzance, quatre villes d'Asie, une dans l'Afrique, cinq ou six villes dans la Grèce, trois ou quatre provinces d'Italie, une ville en Portugal, & une autre en Espagne auprès de Cordoue. Elle fut toujours distinguée par les Romains, tant qu'ils en furent maîtres; & l'an 1460 de Jésus-Christ, elle tomba sous la domination des Turcs, sept ans après la prise de Constantinople, cinq ans après celle d'Athènes, & 3210 ans après sa fondation. On l'appelle actuellement Misistra, & elle ne conserve rien de la magnificence de l'ancienne Lacédémone. Mahomet II a établi à Misistra un bey, un aga, un waivode, & quatre gérontes; le bey est gouverneur de la Zaconie, & indépendant du bacha de la Morée. L'aga commande la milice du pays. Le waivode est comme un prévôt de marchausée. Ces trois charges sont exercées par les Turcs, & les Chrétiens Grecs remplissent celles de gérontes. Le sultan lève un tribut sur tous les mâles, qui est porté à quatre piastres & demie par tête du moment de la naissance. Les femmes, les ca-

DE L'EMPIRE DES TURCS. 27

loyers & les papas ne payent rien. Misistra n'est plus recommandable que par ses filles Grecques qui sont jolies, & par ses chiens qui sont excellens; c'est tout ce qu'elle a conservé de la fameuse Sparte. On nomme Mainotes ou Magnotes les habitans du pays, dans lesquels on retrouve encore des traces de ces Grecs magnanimes, qui préféraient leur liberté à leur propre vie, & qui par mille actions héroïques, ont donné de la terreur & du respect aux nations. Eux seuls avec les Epirotes, aujourd'hui les Albanois, déplorables restes des Lacédémoniens, ont osé résister aux Musulmans. Les Albanois succombèrent en 1466, que mourut Scandeborg leur général, & depuis la prise de Candie en 1669, la plupart des Magnotes ont cherché d'autres habitations; on n'en compte pas plus de vingt à vingt-cinq mille dans le *Brazzo di maina*: ils y vivent de brigandages, ils font des captifs par-tout, enlèvent des Chrétiens qu'ils vendent aux Turcs, & prennent des Turcs qu'ils vendent aux Chrétiens.

L I V A D I E.

La fameuse Athènes, que l'on appelle vulgairement Sétines, est la capitale de cette province: elle est située sur le golphe d'Engia. Cette ville, dont la fable attribue l'origine à Pallas, & à laquelle l'histoire donne pour fondateur Cécrops, fut par les soins



28 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE  
de Thésée & de Codrus, ses successeurs,  
une des plus florissantes de la Grèce ; elle  
fut ensuite gouvernée par des archontes,  
auxquels succéda le gouvernement populaire.  
Pendant ces jours heureux on vit sortir de  
son sein presque autant de héros que de sa-  
vans. De superbes ruines attestent encore  
son antique magnificence.

Solon fut le législateur d'Athènes : il par-  
tagea le peuple en dix tribus, & nomma  
par chaque tribu cent vingt citoyens des plus  
riches pour fournir à la dépense des arme-  
mens, ce qui formait le nombre de douze  
cents hommes divisés en vingt classes : il  
établit que l'on nommerait par choix à tous  
les emplois militaires, & que les sénateurs  
& les juges seraient élus par le sort. Les  
magistrats civils, chargés par leur dignité  
de quelque grande dépense, devaient être  
élus par choix ; les autres places étaient aban-  
données au sort : mais pour le corriger, on  
ne pouvait faire d'élection que dans le nom-  
bre de ceux qui se présentaient pour occu-  
per ces places ; & après l'élection les juges  
devaient examiner les élus, & les citoyens  
étaient en droit de les rejeter, en prouvant  
qu'ils ne méritaient par l'honneur qu'on ve-  
nait de leur faire ; ainsi cette manière d'élire  
des magistrats tenait en même-tems du sort  
& du choix. On peut réduire les magistrats  
de cette république à trois classes. Ceux  
choisis par une tribu ou par une bourgade  
de l'Attique, & qui n'avaient aucun droit de

TIQUE  
cesseurs ,  
ce ; elle  
hontes ,  
ppulaire.  
Sortir de  
e de sa-  
encore

: il par-  
nomma  
des plus  
es arme-  
e douze  
asses : il  
ix à tous  
énateurs  
ort. Les  
dignité  
ent être  
ent aban-  
ger , on  
le nom-  
r occu-  
es juges  
citoyens  
prouvant  
u'on ve-  
e d'élire  
du sort  
agistrats  
. Ceux  
ourgade  
droit de

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 29

jurisdiction. Les archontes tirés au sort, & dont le peuple désignait les candidats, & ceux que le peuple assemblé élisait à la pluralité des voix. Les marques de la grande magistrature étaient une baguette, une petite tablette, & une marque que les juges recevaient, lorsqu'ils allaient au tribunal, & qu'ils rendaient en sortant.

Tout citoyen qui avait atteint l'âge fixé par la loi, qui était celui de puberté, entraînait dans les assemblées publiques, & ne pouvait s'en absenter, sous peine d'amende. Les mauvais fils, les poltrons déclarés, les brutaux qui s'emportaient dans la débauche & jusqu'à oublier leur sexe, les prodiges & les débiteurs du fisc en étaient exclus. Les dix tribus élisait par an chacune au sort cinquante sénateurs, qui composaient le sénat de cinq cents. Il y avait des assemblées, les unes ordinaires, & les autres extraordinaires, suivant les circonstances. On les ouvrait par un sacrifice & par une imprécation. L'on sacrifiait à Cérès un jeune porc, pour purifier le lieu que l'on arrosait du sang de la victime. Tels étaient les termes de l'imprécation : « Périr, maudit des dieux avec » sa race, quiconque agira, parlera, ou pen- » sera contre la république ». Si le peuple ne paraissait pas déterminé à passer la chose proposée, le plus ancien orateur de l'assemblée montait dans une tribune & haranguait l'assemblée. Après son discours, s'il se trouvait six mille citoyens présents, ils formaient

### 30 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

le décret en opinant de la main, & on le dressait aussi-tôt qu'on avait recueilli les suffrages.

Dans les causes criminelles, les juges prononçaient deux fois; ils jugeaient le fond de la cause, & ensuite ils établissaient la peine: la loi leur prescrivait de proposer au coupable de choisir entre différentes peines; & s'il usait d'indulgence envers lui, ils devaient établir sévèrement une plus exacte compensation avec le crime avéré. On demanda à Socrate quelle peine il croyait avoir méritée, & il répondit: « Qu'il croyait » avoir mérité qu'on lui décernât les plus » grandes récompenses, & qu'on le nourrit » dans le prytannée, aux dépens de la république ». Ce qui était dans la Grèce le comble de l'honneur. Cette réponse fut l'arrêt de la mort de ce vertueux citoyen.

Si l'éloquence éleva la république d'Athènes à une célébrité où ne parvinrent jamais les autres peuples de la Grèce, elle eut souvent à se reprocher d'avoir suivi trop aveuglément la passion de ses orateurs. Athènes décerna des couronnes à ceux de ses citoyens qui lui rendirent des services importans. D'abord ces couronnes ne furent que deux branches d'oliviers entrelassées: elles furent portées avec gloire; on les fit d'or ensuite, elles furent avilies. Celles que les Athéniens recevaient des étrangers, devaient être déposées dans le temple de Minerve.

DE L'EMPIRE DES TURCS. 31

Les revenus d'Athènes montoient du tems de l'orateur Démosthènes, à quatre cents talens, c'est-à-dire, quatre-vingt-deux mille cinq cents livres sterling, en évaluant le talent, comme D. Bernard, à deux cents six livres sterling, cinq schellings. Elle entretenait trente mille hommes d'infanterie, & quelques milliers de cavaliers. Le luxe & la corruption firent tomber cette république qui, pendant tant de siècles, avait lutté contre la fortune; elle fut vaincue à Chéronée, & le fut pour toujours.

Les anciens Athéniens avaient l'esprit extrêmement vif, &, dit Plutarque, ils aimaient beaucoup mieux deviner une affaire, que de s'en laisser instruire. C'était le peuple le plus poli de la Grèce, & celui dont les manières étaient les plus respectueuses vis-à-vis du beau sexe. Ils portaient des habits de pourpre, & des tuniques à la phrygienne. Les femmes n'épargnaient aucun soin pour donner de l'élégance à leur parure, & l'on prétend qu'elles apprirent aux dames Romaines l'art de mettre le blanc & le rouge. On comptait dans Athènes environ vingt mille citoyens, & plus de cent mille valets ou esclaves, dont les habits étaient fort riches. Né pour murmurer & pour porter des fers, l'Athénien, plongé dans l'ivresse des plaisirs, encensait l'idole du jour & la foulait aux pieds. Ils aimaient la flatterie, ils plaisantaient jusques dans les choses les plus sérieuses, & ridiculisaient indistincte-

### 32 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

ment ce qu'il y avait de plus sacré & de plus frivole. Les sciences & les arts furent néanmoins portés dans cette ville au plus haut degré. Au milieu des divertissemens, entourés de peuples jaloux, cette république conserva long-tems, sur toutes les autres, une supériorité marquée; mais depuis les conquêtes des Romains, ses habitans dégénèrent peu à peu des grandes qualités de leurs ancêtres. La perte de la liberté entraîna celle des sciences & des arts, & la superbe Athènes n'est pas l'ombre d'elle-même sous la tyrannie des Turcs.

On compte à Sétines environ neuf mille habitans; presque tous Grecs, qui, quoique ignorans, sont encore plus polis & plus civilisés que ceux des autres parties de la Grèce. Ils sont assez fins pour ne pas céder aux Juifs, comme cela arrive ailleurs, tout le profit du commerce. Leur habillement diffère peu de celui des Turcs. Ils portent sur la tête une calotte rouge; leurs vestes sont courtes & étroites; & ils n'ont d'autres chaussures que des bottines de couleur brune ou noire. Les femmes portent un corps de brocard rouge ou de brocard d'or, dont la jupe ne descend que jusqu'aux genoux; celle qui est dessous est plus longue de deux doigts. La chemise & le caleçon sont d'une étoffe de couleur fine & rayée. Leurs cheveux sont arrangés en tresses & leur tête chargée de fleurs: leur coëffure consiste en une toile de coton, sur laquelle elles arrangent plusieurs aunes

PHIQUE  
sacré & de  
arts furent  
le au plus  
siffemens,  
république  
es autres,  
depuis les  
sans dégré-  
ualités de  
liberté en-  
ris, & la  
re d'elle-

neuf mille  
, quoique  
plus civi-  
la Grèce.  
aux Juifs,  
le profit  
diffère peu  
tête une  
courtes &  
sures que  
pire. Les  
rd rouge  
ne des-  
e qui est  
bigts. La  
étouffe de  
eux sont  
argée de  
pèle de  
plusieurs  
aunes

DE L'EMPIRE DES TURCS. 33  
aunes de mouffeline blanche & gommée qui  
forment un grand turban large & plat.

Les Grecs modernes sont en général avarés,  
perfides, traîtres, vindicatifs, superstitieux  
& hypocrites; &, quoique courbés sous le  
poids d'un esclavage rigoureux, ils sont plus  
que jamais infatués de leur ancienne grandeur.  
Ils ne font nulle difficulté de marier leurs  
filles à des Turcs. Le tribut qu'ils payent au  
sultan, est dans toute la Grèce, à peu près  
de trente-trois livres pour les gens riches,  
& de huit livres cinq sols pour le bas  
peuple.

### ISLE DE RHODES.

Cette isle est à vingt milles de la terre  
ferme d'Asie, sur la côte méridionale de la  
Natolie: elle peut bien avoir cent trente  
milles de circonférence. La ville de Rhodes  
est la capitale de l'isle. L'histoire nous apprend  
que Phoronée, roi d'Argos, en fut le fon-  
dateur, plus de sept cents ans avant Jésus-  
Christ. Elle a été célèbre par les beaux-arts  
qui y ont fleuri, par sa marine, par son  
commerce, par l'équité de ses loix, & par  
sa puissance. « C'est sur elle, dit Pindare,  
» en style poétique & sublime, que Jupiter  
» versa une pluie d'or. Minerve l'entrichit  
» du don des arts, quoique ses peuples  
» eussent offensé la déesse, en lui offrant  
» des sacrifices sans feu. Rhodes ne se mon-  
» trait point encore au milieu des flots.

Tome VI.

C

34 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

» lorsque les dieux se partagèrent le monde,  
» Apollon la demande pour sa part & l'ob-  
» tient; trois de ses fils y regnèrent: c'était-  
» là qu'était marqué, comme à un dieu, le  
» terme des malheurs de Tleptolème, dans  
» la pompe des jeux & des sacrifices ».

Après avoir été long-tems sous la domi-  
nation des Grecs & des Romains, vers le  
déclin de l'empire des Grecs, l'isle de Rhodes  
eut le sort des autres isles de l'Archipel.  
Elle reçut des loix des Génois, des Sarrasins,  
des chevaliers de saint Jean de Jérusalem,  
qui s'en emparèrent en 1310, & à qui Soli-  
man l'arracha en 1522, après un siège mémo-  
rable. Pline nous fait en ces termes la des-  
cription du fameux colosse de Rhodes, que  
l'on a placé au rang des merveilles du monde:  
« Le plus admirable de tous les colosses,  
» dit-il, est celui du soleil que l'on voit à  
» Rhodes, & qui fut l'ouvrage de Charès  
» de Linde, élève de Lyssippe. Ce colosse  
» avait soixante-dix coudées (environ 105  
» pieds) de hauteur. Un tremblement de  
» terre le renversa après qu'il eut été cin-  
» quante-six ans en place; & quoique renver-  
» sé, c'est une chose prodigieuse à voir. Il ya  
» très-peu d'hommes qui puissent embrasser  
» son pouce; ses doigts sont plus grands  
» que la plupart des statues: ses membres  
» épars paraissent de vastes cavernes, dans  
» lesquelles on voit les pierres prodigieuses  
» que l'on avait placées dans l'intérieur du  
» colosse, pour le rendre plus ferme dans

PHIQUE

le monde,  
& l'ob-  
: c'était-  
un dieu, le  
ème, dans  
sices ».

la domi-  
s, vers le  
e de Rhodes  
l'Archipel.  
es Sarrafins,  
Jérusalem,  
à qui Soli-  
ège mémo-  
mes la des-  
hodes, que  
du monde:  
es colosses,  
l'on voit à  
de Charès

Ce colosse  
environ 105  
blement de  
eut été cin-  
que renver-  
à voir. Il ya  
nt embrasser  
plus grands  
es membres  
ernes, dans  
prodigieuses  
ntérieur du  
ferme dans

DE L'EMPIRE DES TURCS 35

» sa position. Charès avait été douze ans à  
» le faire, & il coûta trois cents talens ( un  
» million quatre cents dix mille livres ) que  
» les Rhodiens avaient retirés de tous les  
» équipages de guerre, que le roi Démétrius  
» avait laissé devant leur ville, ennuyé d'en  
» continuer le siège ». Vers le milieu du  
septième siècle, les Arabes ayant fait la  
guerre aux Rhodiens, chargèrent neuf cents  
chameaux des débris de ce colosse; & si l'on  
doit estimer, comme Scaliger, la charge du  
chameau à huit cents livres, le poids du  
tout se montait à sept cents vingt mille  
livres.

L'isle de Rhodes sert de prison aux offi-  
ciers qui ont eu le malheur de déplaire à sa  
hautesse.

ISLE DE CRETE ou DE CANDIE.

Cette isle considérable d'Europe, dans la  
mer Méditerranée, a environ deux cents  
lieues de tour. Elle fut autrefois un des plus  
florissans royaumes de la Grèce. C'était dans  
l'isle de Crète que régnait le vieux Saturne,  
père de Jupiter, dont la fable a fait un dieu.  
Rhadamante & Minos, fils de Jupiter, adou-  
cirent les mœurs grossières & sauvages des  
Crétois, & méritèrent par la sagesse de leurs  
loix, de présider, après leur mort, au tri-  
bunal des enfers. Les loix de ces insulaires  
furent adoptées par Sparte & les autres villes  
de la Grèce; les Romains les prirent des



## 36 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

Grecs , & les autres peuples des Romains ; en sorte que la Crète peut se glorifier d'avoir donné des loix à toute la terre. Métellus soumit cette isle aux Romains : les empereurs de Constantinople s'en emparèrent , & ils en firent présent au marquis de Montserrat , qui la vendit aux Vénitiens , sur qui les Turcs la conquièrent en 1669 , après une longue & sanglante guerre. On trouve à peine aujourd'hui les ruines des cent villes , qui rendaient la Crète si fameuse. Candie est bâtie sur le terrain de l'ancienne Héraclée : c'est la résidence du gouverneur de l'isle , & le siège d'un archevêque Grec. On ne voit parmi ces insulaires ni mendiants , ni voleurs de grand chemin , ni assassins ; ils sont robustes , de belle taille , & fort adroits à tirer de l'arc : les femmes y sont belles , & l'on prétend que si elles blessent un homme avec les dents , la plaie est sans remède. Le pays est arrosé d'une infinité de fontaines & de rivières , qui ajoutent à sa fertilité naturelle , & produisent ces excellens vins qu'on nomme *Malvoisie* : il y a aussi beaucoup de sucre , de miel , de la cire , du sel , des huiles , des grains , de la soie , de la laine , & il y avait les plus beaux cyprès du monde. Il ne s'y rencontre aucun animal nuisible ou venimeux. Saint Paul prêcha la foi dans l'isle de Candie , & il y établit son disciple Tite pour évêque.

HIQUE  
Romains ;  
ier d'avoir  
Métellus  
empereurs  
, & ils en  
errat ; qui  
les Turcs  
longue &  
ine aujourd'  
rendaient  
atie sur le  
est la rési-  
& le siège  
parmi ces  
de grand  
ustes , de  
de l'arc :  
étend que  
dents, la  
est arrosé  
nières , qui  
produisent  
*Malvoisie* :  
niel, de la  
ins, de là  
plus beaux  
tre aucun  
aint Paul  
die, & il  
vêque.

DE L'EMPIRE DES TURCS. 37

ISLE DE NÉGREPONT.

Les anciens appellaient cette isle Eubée : c'est une des plus belles de toutes les isles de l'Archipel. Elle a trois cents soixante milles de tour, & l'on croit qu'un coup de mer l'a détachée anciennement de la Béotie, dont elle n'est séparée que par le fameux canal de l'Euripe. Ce canal est célèbre par l'irrégularité de son flux & reflux, qui se fait sentir depuis le neuf de chaque mois, jusqu'au treize, & depuis le vingt-un jusqu'au vingt-six. Ce flux & reflux se fait douze, treize & quatorze fois par jour, depuis le neuf jusqu'au douze inclusivement. Dans l'endroit où le détroit est le plus resserré, on traverse de la Béotie dans l'isle, par un pont de pierres de cinq petites arcades, & qui n'a guères que trente pas de longueur.

Il y avait autrefois dans l'isle de Négrepont, trois villes considérables, Carysthe, Chalcis & Eretaic. Chalcis, aujourd'hui Négrepont, est la capitale du pays : c'est une ville fort grande, marchande, bien fortifiée & très-peuplée. Tous les dimanches on y tient un marché, où tous les habitans de l'isse se rendent pour vendre leurs denrées. Les Chrétiens ne peuvent pas s'établir dans la ville, & occupent une partie des fauxbourgs. Le capitain-bacha ou chef des galères, a un très-beau ferrail dans Négrepont, que Mahomet II prit sur les Vénitiens en 1469.

### 38 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

#### I S L E D E S C I O .

Cette île de l'Archipel, assez voisine des côtes de la Natolie, s'étend en longueur du septentrion au midi, & s'élève beaucoup au-dessus de l'eau. Ses premiers habitans furent des Ioniens, qui s'étant rendus puissans sur mer, conservèrent assez long-tems leur liberté. Ils passèrent ensuite sous la domination des Athéniens, sous celle des Perses, & de Mithridate, roi de Pont, & enfin ils devinrent alliés du peuple Romain, demeurèrent en paix sous sa protection, & sous celle des empereurs Grecs, jusqu'au tems de Manuel Comnène, à qui cette île fut enlevée par les Vénitiens. Elle rentra quelque tems après au pouvoir de l'empereur de Constantinople. Michel Paléologue la donna aux Génois, & le sultan Sélim la leur arracha en 1566.

L'île de Scio peut bien avoir cent vingt milles de circuit, & l'on y comptait autrefois trente-six villes considérables, qui sont maintenant converties en autant de médiocres villages. Scio, capitale de l'île, est grande, & régulièrement construite; elle dispute à plusieurs villes de la Grèce, l'honneur d'avoir donné naissance au divin Homère. On montre encore avec une forte de vénération la maison où l'on croit que demeurait ce père de la poésie. Les vins de Scio sont délicieux : le pays manque de

voisine des  
 ingueur du  
 ucoup au-  
 ans furent  
 uiffans sur  
 ems leur  
 la domi-  
 es Perfes,  
 c'enfin ils  
 main, de-  
 tion, &  
 jusqu'au  
 qui cette  
 Elle rentra  
 empereur  
 ologue la  
 im la leur

ent vingt  
 ait autre-  
 , qui font  
 e médic-  
 l'ifle, est  
 ite ; elle  
 e, l'hon-  
 ivin Ho-  
 e forte de  
 que de-  
 s vins de  
 nque de

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 39

grains, mais il y a beaucoup d'oliviers & d'orangers. Le lentisque, cet arbre qui produit le mastic, y est fort commun. On y trouve de riches carrières de jaspe & de marbre, & la vente de la soie & de la laine fait une des principales branches du commerce de ces insulaires.

La Porte, en tems de paix, fait gouverner cette isle par un cadî, & c'est un bacha qui y commande les troupes durant la guerre. Un janiffaire aga est le chef des janiffaires. On compte dans l'isle six mille Turcs, cinquante mille Grecs & environ trois mille Latins. Les femmes y ont plus de politesse & de propreté que dans les autres villes du Levant. Les évêques & les monastères Grecs sont fort riches, les prêtres Latins y sont pauvres, & les religieuses ne sont point cloîtrées.

## ISLE DE SAMOS.

Cette isle de l'Archipel, sur la côte de la Natolie, est au midi du golphe d'Ephèse. Dans la splendeur de la Grèce elle était fort peuplée, riche, cultivée, brillante & d'une fertilité que les anciens ne se laissaient pas d'admirer. Ce fut dans ce charmant séjour qu'Antoine & Cléopâtre se rendirent en attendant que leurs armées sur terre & sur mer se fussent formées contre Octave, avant la fameuse bataille d'Actium. On nous représente les Samiens de ce tems, comme les plus voluptueux de tous les Grecs. « Ces insu-

#### 40 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

» laires allaient ensemble au temple de  
» Junon , & s'y rendaient en habillemens  
» pompeux , ayant par-dessous des tuniques  
» blanches comme la neige , & traînantes  
» jusqu'à terre ; leurs cheveux ajustés , &  
» négligemment épars sur leurs épaules ,  
» noués avec des tresses d'or , voltigeaient  
» au gré des zéphirs. Couronnés de fleurs ,  
» & parés de tous les ornemens les mieux  
» assortis , ils formaient une marche solem-  
» nelle , terminée par une milice revêtue  
» de boucliers resplendissans ». Plutarque  
nous fait une vive peinture de l'excès du  
luxe & du dérèglement des mœurs de cette  
isle , il nous dit qu'il y avait un lieu nommé  
les jardins de Samos , ( *Samiorum flores* ) où  
les habitans se rendaient pour y goûter tous  
les plaisirs que pouvait imaginer l'obscénité la  
plus outrée.

Les Samiens d'aujourd'hui ne ressemblent  
guères à ceux qui vivaient du tems d'Antoine  
& de Cléopâtre : ils n'ont ni fêtes somptueuses,  
ni richesses pour nourrir leur luxe , ni spec-  
tacles pour amuser leur oisiveté. Les femmes  
sont mal-propres. Leur habit consiste en un  
doliman à la Turque , avec une coëffe rouge ,  
bordée d'une cresse jaune ou blanche , qui  
leur tombe sur le dos , avec leurs cheveux ,  
au bout desquels elles attachent de petites  
plaques de cuivre blanchi.

L'isle s'étend du levant au couchant , &  
n'a pas plus de quatre-vingt milles de circuit ,  
elle abonde en oliviers & en arbres fruitiers ,

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 41

mais les vignes y sont rares ; c'est, à ce qu'on croit, la patrie du savant Pythagore, ce zélé partisan du système de la métempfycofe ; on y voit environ douze mille habitans, presque tous Grecs. Samos ayant été saccagée, & dépeuplée après la paix de Constantinople, l'empereur Sélim en fit présent au capitambacha Ochialt, qui y envoya des colonies de Grecs pour cultiver la terre. Depuis la mort de cet amiral, le revenu de Samos a été affecté à une mosquée, qu'il avait fait bâtir à Topana, l'un des fauxbourgs de Constantinople.

## S M Y R N E.

C'est une ville de la Turquie Asiatique, dans la Natolie, sur l'Archipel, avec un port spacieux & de bon mouillage, au fond d'un grand golphe, à environ soixante-quinze lieues de Constantinople. L'ancienne ville de Smyrne fut fondée 114 ans avant Jésus-Christ & 168 après la prise de Troye. Elle fut plusieurs fois détruite par des tremblemens de terre. Après avoir été long-tems sous la domination des Romains, qui la traitèrent toujours avec distinction, elle passa au pouvoir des empereurs Grecs, qui la perdirent pendant le règne d'Alexis Comnène. Les Turcs en chassèrent les Latins & les chevaliers de Rhodes à diverses reprises. Enfin Mahomet I en fit démolir les murailles, & depuis ce tems les Musulmans

42 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE  
font restés paisibles possesseurs de cette ville & la porte de l'Asie & l'une des plus riches du Levant, parce que la bonté de son port la rend précieuse pour le commerce, qui consiste en soie, toile de coton, camelots de poil de chèvre, maroquins & tapis. Elle est peuplée de Turcs, de Grecs, de Juifs & de marchands Européens, Français, Anglais & Hollandais, qui y ont leurs consuls, des églises & des comptoirs. Un cadi y administre la justice. Les droits de douane sont fixés depuis trois jusqu'à huit pour cent.

#### ISLE DE CYPRE OU CHYPRE.

C'est une des plus grandes isles de la Méditerranée, sur la côte d'Asie, entre la Cilicie au nord & la Syrie à l'orient. Elle a environ cent soixante lieues d'étendue, & est extraordinairement fertile, quoiqu'elle ne soit arrosée que par de petits ruisseaux & par des pluies d'hiver. Chypre fut longtemps soumise à divers princes, avant que d'être conquise par les Egyptiens. Marcus Cato l'enleva aux Ptolomées, & dans le partage de l'empire, elle tomba dans celui des empereurs d'Orient. Richard I, roi d'Angleterre, s'en saisit en allant à la délivrance de la terre sainte, & Gui de Lusignan, après la perte de Jérusalem, devint roi de Chypre. Les Vénitiens l'ont possédée quelque tems, & la bonté de ses vins, à ce qu'on prétend, engagea le sultan des Turcs à en tenter la conquête.

## PHIQUE

cette ville  
 s riches du  
 port la rend  
 consiste en  
 de poil de  
 est peuplée  
 & de mar-  
 glais & Hol-  
 des églises  
 ministre la  
 nt fixés de-

## YPRE.

elles de la  
 e, entre la  
 rient. Elle  
 endue, &  
 quoiqu'elle  
 es ruisseaux  
 e fut long-  
 t que d'être  
 s Cato l'en-  
 age de l'em-  
 empereurs  
 erte, s'en  
 erre sainte,  
 de Jérus-  
 s Vénitiens  
 la bonté de  
 engagea le  
 onquête.

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 43

C'est dans cette isle consacrée particuliè-  
 rement à Vénus par la fable, qu'on avait  
 bâti un superbe temple, dans l'endroit même  
 où cette déesse aborda la première fois, quand  
 elle sortit des eaux de la mer. Il était des-  
 servi par des prêtres, illustres par leur nais-  
 sance, & les oracles que rendit la déesse  
 lui donna bientôt la plus grande célébrité.  
 Nos poètes galans ne cessent de répéter dans  
 leurs vers les noms fameux d'Amathonte, de  
 Cythère & d'Idalie. Une ancienne tradition  
 veut que ce temple fût d'abord un palais  
 construit par une certaine Aphrodite, reine  
 d'une merveilleuse beauté, qui n'était point  
 avare de ses faveurs : elle ajoute que les  
 femmes de sa suite, se plurent à imiter l'e-  
 xemple séduisant de leur princesse, & que  
 toutes les femmes de l'isle suivirent les tra-  
 ces de celle de la cour. On rendit à Aphro-  
 dite des honneurs divins après sa mort, &  
 cette reine est peut-être la Vénus tant vantée.

En parcourant cette isle on trouve Paphos,  
 ville fondée par Cynire, qui rappelle l'histoire  
 de Pygmalion & de sa statue; Amalhus,  
 célèbre par les amours de Vénus & d'Ado-  
 nis, & la fameuse fontaine d'amour, qui  
 coule près d'Acamas, & rendait, dit la  
 fable, la vigueur à ceux qui l'avaient perdue,  
 ou qui augmentait celle qu'ils avaient déjà.

Nicosie est la demeure du commandant  
 Turc, qui vend toutes les charges, & fait  
 payer jusqu'au pardon des plus grands cri-  
 mes. Dans ce pays, on peut sans craindre



#### 44 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

commettre un meurtre, pourvu que l'on soit en état de payer un léger tribut par an. L'homme riche enfouit ses richesses dans la terre, & meurt souvent sans révéler à ses enfans en quel lieu il les a cachées. Le laboureur ne cultive de terrain qu'autant qu'il croit en avoir besoin pour la subsistance de sa famille, & dédaigne un travail qui ne pourrait pas lui assurer la propriété du fruit de ses peines. Le découragement produit l'indolence, & l'indolence est voisine de la misère.

L'air de l'isle de Chypre est fort mal-sain, mais le terroir est extraordinairement fertile. Tout le commerce roule sur la soie, la laine, la garance, la terre d'ombre, le vermillon & les vins, qui sont excellens. La religion Chrétienne y jouit d'un libre exercice : on y compte un archevêque, deux évêques, & plusieurs couvens qui suivent le rit Grec, & dont l'ignorance est encore au-dessus de ce qu'on pourrait supposer. Les moines ne peuvent se marier qu'une fois, mais on prétend qu'ils savent adoucir la rigueur de cette loi.

Presque toutes les femmes de cette isle sont belles, portées à la galanterie, & peut-être serait-il permis de dire à la débauche : elles ne sont parées que de leurs seuls attraits. Un mouchoir arrangé négligemment sur la tête forme toute leur coëffure : leurs jupes sont très-courtes, & laissent à découvert la plus grande partie de leurs jambes. Les hommes laissent croître leur barbe, & se font couper les cheveux.

## CHAPITRE II.

*Suite de la Description géographique de  
l'Empire des Turcs.*

EN parcourant ces immenses pays, nous tâchons de rassembler tout ce qui peut donner au lecteur une idée des mœurs tant anciennes que modernes des peuples qui les ont habités, ou qui les habitent actuellement; & comme dans ce chapitre nous traiterons de l'Arménie, nous ne pourrions nous dispenser de parler avec quelque étendue du christianisme des Arméniens.

## L'ARMÉNIE.

Ce grand pays de l'Asie est borné à l'occident par l'Euphrate; au midi par le Diarbeck, le Curdistan & l'Aderbijen; à l'orient par le Chirvan, & au septentrion par la Géorgie. L'Arménie a eu long-tems ses rois particuliers; mais en lisant l'histoire, on remarque qu'elle n'a jamais été attaquée, sans être soumise. Les Persans & les Turcs ont souvent combattu pour se l'approprier, & ils ont fini par la partager; en sorte qu'aujourd'hui l'Arménie majeure est une province de Perse, & que l'Arménie mineure est une province de Turquie. Nous ne dirons point;

46 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE  
avec quelques auteurs, que ce pays a reçu son nom d'Aram, petit-fils de Noé, qui eut, disent-ils, en partage l'Arménie; mais nous devons rapporter qu'ils assurent fermement qu'il fut habité bien avant le déluge, puisqu'ils y placent le paradis terrestre.

L'Arménie est en général un pays fort agréable & très-fertile : l'air y est sain, quoiqu'un peu épais, & les hivers y sont longs & rudes; pendant cette saison la terre est entièrement couverte de neige, & c'est la raison qui engage les paysans à enterrer leurs vignes aussi-tôt qu'elle commence, pour ne les découvrir qu'au printems. Si vous demandez aux Arméniens, quel fut le premier homme qui planta la vigne, ils vous répondront que ce fut Noé; ils ajouteront qu'il fit chez eux cet utile essai, & ils vous en montreront la place à une lieue de la ville d'Erivan. Ils vous protesteront que la fameuse arche qui sauva du déluge le second père du genre humain & toute sa famille, existe encore sur la pointe du mont qu'ils appellent *Macis* ou *Cou-Roub*, c'est-à-dire, mont de Noé, ou bien *Sahat-toppus*, heureuse bute. C'est cette montagne que l'écriture nomme *Ararat*, & qui est perpétuellement couverte de neiges qui ne fondent jamais.

On croit communément que la foi fut portée dans l'Arménie par l'apôtre saint Barthelemi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au commencement du quatrième siècle

HIQUE

ys a reçu  
Noé, qui  
nie; mais  
rent fer-  
e déluge,  
restre.

pays fort  
est sain,  
rs y font  
n la terre  
, & c'est  
à enterrer  
nce, pour  
Si vous  
t le pre-  
ils vous  
jouteront  
& ils vous  
e la ville  
ue la fa-  
e second  
famille,  
nt qu'ils  
t-à-dire,  
us, heu-  
e l'écri-  
erpétuel-  
fondent

foi fut  
re saint  
in, c'est  
ne siècle

DE L'EMPIRE DES TURCS. 47

L'église de ce pays était très-florissante, & du ressort du patriarche de Constantinople. Elle s'en sépara avant le tems de Photius, & composa une église nationale, en partie unie avec l'église Romaine, & en partie séparée d'elle. Les francs Arméniens sont Catholiques & ont un patriarche à Naksivan, ville d'Arménie, sous la domination du roi de Perse, & un autre à Kaminiek, en Pologne. Les Arméniens schismatiques ont aussi deux patriarches, l'un résidant au couvent d'Elchemiezim, c'est-à-dire, les trois églises proche d'Erivan, & l'autre à Eti en Cilicie.

Le christianisme s'est conservé parmi les Arméniens, mais avec beaucoup d'altération, sur-tout parmi les Arméniens schismatiques. Le père Galanus rapporte sur la foi de Jean Hernac, Arménien catholique : « Qu'ils sui-  
» vent l'hérésie d'Eutychès, touchant l'unité  
» de la nature en Jésus-Christ : qu'ils  
» croient que le Saint-Esprit ne procède que  
» du père : que les ames des justes n'entrent  
» point dans le paradis, ni celles des dam-  
» nés en enfer, avant le jugement dernier :  
» qu'ils nient le purgatoire; retranchent du  
» nombre des sacremens la confirmation &  
» l'extrême-onction; accordent au peuple la  
» communion sous les deux espèces, la don-  
» nent aux enfans avant qu'ils aient atteint  
» l'âge de raison, & pensent enfin que tout  
» prêtre peut absoudre indifféremment de  
» toute sorte de péchés, en sorte qu'il n'est

48 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

» point de cas réservés, soit aux évêques ,  
» soit au pape ».

Cependant ces mêmes Arméniens, en re-  
jettant le purgatoire, prient & célèbrent des  
messes pour les morts, dont ils croient que  
les ames attendent le jour du jugement dans  
un lieu où les justes éprouvent des senti-  
mens de joie dans l'espérance de la béati-  
tude, & les méchans des impressions de dou-  
leur, dans l'attente des supplices qu'ils savent  
avoir mérités, quoique d'autres s'imaginent  
qu'il n'y a plus d'enfer depuis que Jésus-  
Christ la détruit en descendant aux limbes,  
& que la privation de Dieu fera le supplice  
des réprouvés.

Ricaut leur attribue encore d'autres er-  
reurs. Ils croient, dit cet auteur, une Tri-  
nité, *non trois Dieux*, mais un seul Dieu,  
seul en volonté, en gouvernement, en ju-  
gement &c. « Une des trois personnes en-  
» gendrée de son père avant toute éternité  
» est descendue, dans le tems à Marie,  
» & en a reçu du sang, ayant été formée  
» dans son sein. La divinité y fut mêlée avec  
» la nature humaine, sans aucune tache,  
» ni souillure. Elle demeura patiemment  
» neuf mois entiers dans le ventre de Marie,  
» & naquit ensuite à la manière des hom-  
» mes avec une ame, un entendement, un  
» jugement & un corps. . . . De ce mélange  
» ou de cette union a résulté la compo-  
» sition d'une personne. Cette personne a  
vécu

PHIQUE  
x évêques ,

ens , en re-  
lèbrent des  
royent que  
ment dans  
des senti-  
e la béati-  
ons de dou-  
ils savent  
'imaginent  
que Jésus-  
x limbes ,  
le supplice

autres er-  
une Tri-  
seul Dieu ,  
nt , en ju-  
sonnes en-  
te éternité  
à Marie ,  
été formée  
mélée avec  
ne tache ,  
atiemment  
de Marie ,  
des hom-  
ement , un  
e mélange  
a compo-  
ersonne a  
vécu

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 49

» vécu parmi les hommes , & , quoique vi-  
» vante ; comme Dieu , elle est morte par  
» rapport à son corps , elle a été ensevelie ,  
» & sa divinité s'est mêlée avec elle dans  
» le tombeau. Son ame est descendue aux  
» enfers , & toujours accompagnée de sa  
» divinité , elle prêcha *aux ames* qui étaient  
» enfermées dans ce lieu ; & après les en  
» avoir retirées , ressuscita le troisièm jour ».  
Tournefort dit que les Arméniens croient  
que toutes les ames ont été créées au com-  
mencement du monde , & qu'après le juge-  
ment universel , Jésus-Christ restera pendant  
mille ans sur la terre avec les prédestinés.

Le clergé Arménien est composé des pa-  
triarches , des évêques , des vertabieds , ou  
docteurs , des prêtres , des diacres , sous-dia-  
cres , &c. Le patriarche d'Elchémiâzim est  
élu à la pluralité des voix par les évêques ,  
avec l'agrément du roi de Perse : ses reve-  
nus , selon Tournefort , montent à près de  
six cents mille écus ; mais cette dignité coûte  
fort cher , car elle est souvent mise à l'en-  
chère & accordée au dernier enchérisseur.  
Il s'attribue une autorité despotique sur son  
clergé ; mais en effet , ce droit se réduit à  
confirmer les élections qui se font par les  
églises particulières , ou les nominations faites  
par le grand-seigneur ou le roi de Perse.

Les vertabieds sont plus respectés que les  
évêques ; ils ont droit de prêcher assis , & de  
porter une crosse semblable à celle du pa-  
triarche. Ils vivent dans le célibat , tandis

## 50 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

que les prêtres se marient : mais comme il n'est pas permis à ces derniers de passer à de secondes noces , ils ont soin de choisir pour femmes des filles qui promettent de jouir long-tems d'une santé vigoureuse. Les prêtres sont obligés de coucher dans l'église la veille du jour qu'ils doivent célébrer les saints mystères. Chaque église particulière nomme son évêque, qui fait confirmer son élection par le patriarche , mais les électeurs conservent le droit de le destituer, s'ils n'en sont pas contents. Ces évêques vivent en communauté avec les moines , & les aumônes, les ordinations & les amendes pour les secondes noces forment leurs revenus. Les marques de leur dignité sont la mitre , l'anneau & la crosse.

Pour obtenir la prêtrise , il ne faut en Arménie que savoir lire le missel en Arménien littéral. Celui qui se prépare à recevoir l'ordre de prêtrise , demeure quarante jours dans l'église. Le quarantième jour , on célèbre une messe qui est suivie d'un grand festin , où la femme du nouveau prêtre assiste , assise sur un petit banc , les yeux bandés , les oreilles bouchées , & la bouche fermée , pour témoigner , dit-on , la retenue qu'elle doit avoir à l'égard des fonctions sacrées auxquelles son mari va être employé. Ces prêtres vont à l'église le matin pour dire les matines , & le soir pour réciter les vêpres. Pendant le carême , ils s'y rendent encore à midi.

PHIQUE

comme il  
passer à de  
choisir pour  
de jouir  
Les prêtres  
ise la veille  
saints mys-  
nomme son  
élection par  
conservernt  
n sont pas  
mmunauté  
s, les or-  
s secondes  
s marques  
l'anneau &

ne faut en  
en Armé-  
à recevoir  
ante jours  
r, on cé-  
un grand  
être assiste,  
x bandés,  
ne fermée,  
ue qu'elle  
créés aux-  
. Ces pré-  
r dire les  
es vêpres.  
t encore à

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 51

Les Arméniens ont des pèlerinages, à la pratique desquels ils attachent d'assez singuliers avantages, tels que ceux d'obtenir un esprit orné de talens extraordinaires, beaucoup d'agilité, d'excellentes dispositions à bien chanter, à danser avec grace, des amis sincères, & sur-tout une belle femme. Ils attendent tout de la bonté du ciel, mais ils n'oseraient demander des richesses à leurs saints. Ils méritent des louanges pour la modestie avec laquelle ils se tiennent dans leurs églises. Leurs jeûnes sont rigoureux, & rien ne peut les dispenser de les observer. Dans les quarante jours du carême qui précèdent le jour solennel de pâques, il n'est permis de manger que des racines & quelques herbes, & l'on doit se priver de tout commerce avec sa femme. Pendant ce saint tems, on ne célèbre la messe que le dimanche.

Les principales fêtes de l'église Arménienne sont l'épiphanie ou la bénédiction des eaux, la présentation du Seigneur, les rameaux, pâques, l'ascension, la pentecôte, la transfiguration, l'assomption de la sainte Vierge & l'exaltation de la croix. Le samedi qui précède l'assomption, est employé à fulminer des anathèmes contre le concile de Chalcedoine & contre saint Léon. Le jour de la fête, on fait la bénédiction des raisins & des fruits nouveaux avant la messe. Le jour des rameaux, on bénit les palmes, & au retour de la procession, le prêtre & le diacre entrent dans l'église : ils en ferment la



## 52 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

porte, & l'officiant qui est à la tête de la procession chante ces paroles : « Ouvrez-nous, » Seigneur, &c. » auxquels le prêtre & le diacre répondent : « Qui sont ceux qui demandent que je leur ouvre? c'est ici la » porte du Seigneur, par laquelle les justes » entrent avec lui ». L'officiant & les assistants repliquent : « Non-seulement les justes » entrent, mais aussi les pécheurs, qui sont » justifiés, &c. » Ceux qui sont dans l'église disent un verset qui explique le mérite de l'église, à quoi l'officiant répond : « Ce que » vous dites de la sainte église est juste & » vrai, elle est pour nous une mère sans » tache, &c. »

On observe beaucoup de cérémonies à la bénédiction de l'eau & au baptême, qui se fait le jour de l'épiphanie. On place à la porte du sanctuaire un grand bassin, rempli d'eau, autour duquel tout le clergé vient faire une procession, & le célébrant, après plusieurs prières, plonge sa croix dans l'eau & y répand ensuite du chrême. C'est dans cette eau bénite que les fidèles viennent se purifier, & ils en emportent chez eux, où elle leur sert aux mêmes usages que l'eau bénite chez les Latins.

Le jeudi saint on dit la messe à midi & tous les fidèles y communient. Vers les cinq heures du soir, l'évêque ou le premier du clergé, fait la cérémonie de laver les pieds aux prêtres, & donne une bénédiction générale à tout le peuple, avec la permission

HIQUE

de la pro-  
ez-nous,  
être & le  
x qui de-  
est ici la  
les justes  
les affis-  
les justes  
qui sont  
s l'église  
nérite de  
« Ce que  
t juste &  
nère sans

onies à la  
e, qui la  
lace à la  
in, rem-  
ergé vient  
nt, après  
ans l'eau  
est dans  
viennent  
hez eux,  
que l'eau

à midi &  
les cinq  
emier du  
les pieds  
on géné-  
ermission

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 53

de manger tous les jours de la viande jus-  
qu'à l'ascension. Le samedi saint la messe  
ne se célèbre qu'à six heures du soir, & tout  
le monde y communie, & la seconde fête  
de pâques est employée à réciter des prières  
dans les cimetières.

« Les Arméniens, dit le père le Monier,  
» offrent à Dieu, comme les Juifs, le sacré-  
» fice des animaux, qu'ils immolent à la  
» porte de leurs églises par le ministère de  
» leurs prêtres. Ils trempent le doigt dans  
» le sang de la victime égorgée, & ils en  
» font une croix sur la porte de leurs  
» maisons. Le prêtre retient pour lui la  
» moitié de la victime, & ceux qui l'ont  
» présentée en consomment les restes. Il  
» n'y a point de bonne famille qui ne  
» vienne offrir son agneau aux fêtes de l'épi-  
» phanie, de la transfiguration, de l'exalta-  
» tion de la sainte croix, & de l'assomption  
» de la sainte Vierge, qu'ils appellent le  
» jour du sacrifice général. Ils font de pa-  
» reilles offrandes à Dieu, pour obtenir la  
» guérison de leurs maladies, ou d'autres  
» bienfaits temporels ».

Les églises Arméniennes sont tournées  
à l'orient; elles sont divisées en quatre par-  
ties: la première est le sanctuaire; la seconde  
est le chœur; la troisième est pour les hom-  
mes laïques; & la quatrième est réservée  
aux femmes.

Les prêtres célibataires portent une robe  
noire & le capuche de la même couleur;

#### 54 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

ceux qui sont mariés ont une soutane bleue, un manteau noir par-dessus & un turban bleu sur la tête. Le prêtre célébrant porte sur la tête une espèce de mitre surmontée d'une croix ; son aube est étroite & courte. Les diacres portent aussi l'aube, sans ceinture & passent l'étole sur l'épaule gauche. Nous ne parlons pas de certains bouts de manches qui servent aux prêtres Arméniens de manipules, ni de l'amict ou collier de moire d'or ou d'argent, garni d'une toile qui pend sur les épaules du prêtre, ni de la chape ; mais nous devons remarquer que les diacres tiennent ordinairement à la main un *quéchoué*, espèce d'instrument de cuivre, garni de sonnettes, qui rend, dit-on, un son assez harmonieux, & sert à régler le chant de l'église.

Les Arméniens font leur pain eucharistique sans levain : leurs hosties sont rondes & assez épaisses, avec la figure d'un crucifix, ou d'un calice, d'où l'on voit sortir la figure de Jésus-Christ. On réserve de ce pain sans le consacrer, pour le distribuer après la messe aux personnes de distinction ; car là comme dans les autres pays, les gens riches ont des prérogatives jusques dans la maison du Seigneur. Selon la liturgie Arménienne, « les prêtres donnent aux dia- » cres l'eucharistie dans leurs mains. Ils sont » les seuls qui la donnent trempée toute » entière dans le calice, & qui en prennent » les parcelles avec les doigts, pour les met-

HIQUE

ane bleue,  
arban bleu  
orte sur la  
tée d'une  
urte. Les  
s ceinture  
che. Nous  
e manches  
s de mani-  
moire d'or  
pend sur  
ape ; mais  
acres tien-  
quéchoué,  
ni de son-  
assez har-  
nt de l'é-

eucharis-  
ont rondes  
d'un cru-  
it sortir la  
ve de ce  
distribuer  
istinction ;  
, les gens  
es dans la  
urgie Ar-  
aux dia-  
ns. Ils sont  
pée toute  
prennent  
ur les met-

DE L'EMPIRE DES TURCS. 55

» tre dans la bouche des fidèles qui la re-  
» çoivent debout ». Ils donnent la commu-  
nion aux enfans nouvellement baptisés, en  
tremplant un doigt dans le calice & en le  
posant sur les lèvres de l'enfant.

Ils attendent jusqu'au huitième jour pour  
administrer le baptême. On exorcise l'en-  
fant à la porte de l'église qui est fermée,  
après quoi on le conduit aux fonts, où l'on  
achève la cérémonie qui ne se fait ordina-  
irement que le dimanche, à moins qu'il n'y  
ait danger de mort. L'administration de la  
confirmation suit le baptême, & le prêtre  
alors passe au cou de l'enfant un cordon de  
coton blanc & de soie rouge, en mémoire  
du sang & de l'eau qui sortirent du côté de  
Jésus-Christ lorsqu'il reçut le coup de lance  
sur la croix. Nous observerons que la bé-  
nédiction du chrême est attribuée au patriar-  
che, qui en envoie toutes les années aux  
évêques. Ils ont l'usage de la confession au-  
riculaire ; mais, si nous en croyons Tourne-  
fort & Ricaut, les confesseurs & les pénitens  
Arméniens sont si ignorans, qu'il ne se peut  
pas que le grand nombre des confessions ne  
soient dans ce pays autant de sacrilèges.  
Telle est la formule de l'absolution :

« Que Dieu qui a de l'amour pour les  
» hommes, vous fasse miséricorde, qu'il  
» vous accorde le pardon des péchés que  
» vous avez confessé & de ceux que vous  
» avez oublié. Pour moi, par l'autorité que

D iv

## 56 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

» me donne l'ordre sacerdotal, selon les  
» divines paroles, *tout ce que vous avez*  
» *délié sur la terre, sera délié dans le ciel ;*  
» avec les mêmes paroles, je vous absous de  
» tous vos péchés, &c. »

Ce sont presque toujours les parens qui se chargent de pourvoir leurs enfans. Lorsque les conventions matrimoniales sont réglées, la mère du garçon vient au logis de la fille, accompagnée d'un prêtre & de deux matrones, & présentent une bague à la future : cette bague est le gage muet du futur, qui en se montrant alors, doit observer beaucoup de gravité. Pendant cette cérémonie préliminaire la fiancée est absolument voilée. La veille des épousailles on se fait des présens réciproques. Le jour des noces, les gens riches montent à cheval & accompagnent à l'église les nouveaux mariés, au son des instrumens. Le mari marche le premier, la tête couverte d'un filet d'or ou d'argent, ou d'un voile de gaze incarnat, suivant sa qualité. Il tient de la main droite le bout d'une ceinture, dont la mariée qui le suit à cheval tient l'autre bout. Elle est entièrement couverte d'un voile blanc, qui tombe jusques sur les jambes du cheval. Arrivés à la porte de l'église, les mariés mettent pied à terre, & s'avancent jusqu'au sanctuaire, en tenant toujours les deux bouts de l'écharpe. Le prêtre leur pose la bible sur la tête, prononce les paroles sacramen-

PHIQUE  
selon les  
vous avez  
dans le ciel ;  
sans absous de

parens qui  
sans. Lors-  
es sont ré-  
du logis de  
& de deux  
que à la fu-  
uet du fu-  
it observer  
ette céré-  
bsolument  
on se fait  
des noces,  
& accom-  
nariés, au  
marche le  
et d'or ou  
incarnat,  
main droite  
mariée qui  
. Elle est  
blanc, qui  
neval. Ar-  
ariés met-  
u'au sanc-  
eux bouts  
e la bible  
sacramen-

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 57

telles, fait la cérémonie des anneaux, & célèbre ensuite la messe. Tels sont les termes de la bénédiction nuptiale :

« Bénissez, Seigneur, ce mariage d'un  
» bénédiction perpétuelle, & accordez-leur  
» par cette grace, qu'ils conservent la foi,  
» l'espérance & la charité ; donnez-leur la  
» sobriété, inspirez-leur de pieuses pensées,  
» conservez leur couche sans souillure, &c.

Au retour de l'église on trouve un festin, &, comme ailleurs, on passe le tems à se réjouir ; mais Tournefort assure que pendant ces fêtes les hommes ne sont point mêlés avec les femmes. Le soir, le mari se couche le premier, après avoir été déchauffé par sa femme, qui est chargée d'éteindre la lumière, & qui ne quitte son voile que pour entrer dans le lit.

Un usage bien extraordinaire que pratiquent les Arméniens, c'est de faire des onctions de chrême sur le corps d'un prêtre qui vient de mourir. Lorsqu'un enfant meurt au-dessous de neuf ans, on fait prier Dieu pendant huit jours pour l'ame du mort, & le neuvième on fait un service solennel. A l'égard des funérailles, les hommes & les femmes y assistent indistinctement ; les prêtres & les diacres chantent pendant la marche : le corps est porté par plusieurs personnes sur une espèce de brancard. On enterre le mort sans cercueil, la tête un peu haute. Le prêtre jette de la terre sur le

58 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE  
corps en forme de croix ; on se retire, & l'on  
vient s'enivrer au logis mortuaire.

### D I A R B E C K .

Cette province comprend l'ancienne Assyrie & l'ancienne Mésopotamie : on la divise en Diarbeck propre, dont la capitale, appelée Diarbékir, ou Caramid, est située dans une plaine charmante, sur les bords du Tygre. Cette ville, bâtie par un empereur Grec, fait un très-grand commerce de maroquin rouge & de toiles peintes de la même couleur. C'est la résidence d'un bacha, qui commande à dix-neuf sangiacs, ou gouverneurs particuliers ; les habitans de ce pays ont plus d'humanité, de douceur & de politesse qu'on n'en trouve parmi tous les autres peuples, qui gémissent sous le joug des Turcs.

La seconde partie de la division du Diarbeck est l'Yrac-Arabi, qui porte ce nom, pour la distinguer de l'Yrac-Agemi, province de Perse, qui en est voisine. Bagdat est la plus considérable des villes de ce pays, bâtie l'an de Jésus-Christ 763, par Almanfor, second calife des Abbassides, & vingt-deuxième empereur des Arabes : elle porta d'abord le nom Dar-al-salam, *ville de paix* ; mais son nom fut ensuite changé en celui de Bagdat, qui signifie *jardin de Dad*, en mémoire d'un moine Chrétien, qui avait

PHIQUE  
ire, & l'on  
e.

enne Assy-  
n la divisé  
ale, appel-  
située dans  
bords du  
empereur  
ce de ma-  
e la même  
acha, qui  
u gouver-  
e ce pays  
& de po-  
les autres  
joug des

du Diar-  
ce nom,  
province  
dat est la  
ys, bâtie  
lmansor,  
& vingt-  
elle porta  
*de paix;*  
en celui  
*Dad*, en  
qui avait

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 59

en effet un jardin & une cellule dans cet endroit. Les Turcs prirent cette ville sur les Persans en 1638. Bagdat est superbe en bâtimens : son commerce est prodigieux, à cause du voisinage de l'Arabie, des Indes & de la Perse. Elle est peuplée d'un mélange de Turcs, de Persans, d'Arabes, de Juifs, de Chrétiens Jacobites, de Nestoriens, d'Arméniens & de Latins, qui y ont un évêque. Les terres qui l'entourent sont de la plus grande fertilité. Toutes ces religions réunies semblent concourir mutuellement à la dépravation générale des mœurs, en jettant beaucoup d'indifférence pour elles dans l'esprit de leurs sectateurs : mais ce qui est bien remarquable, c'est qu'aucune secte n'a jusqu'ici levé l'étendard de la persécution, & que, divisés par les opinions, tous les citoyens s'accordent à remplir les devoirs que prescrit l'humanité. On voit à Bagdat des femmes Turques qui viennent se prosterner aux pieds des images de la sainte Vierge, & la conjurer dans nos églises, par les mérites de son divin fils, de leur accorder les secours dont elles croient avoir besoin. Nombre de Musulmans ne craignent point d'avouer publiquement qu'ils embrasseraient volontiers la religion Chrétienne, si l'on pouvait les convaincre de la fausseté de la mission de leur prophète; « Mais, disent-ils froidement, Dieu sait qui a tort ou qui a raison » : & cet esprit d'incertitude conduit naturellement à l'incrédulité.



## 60 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

La troisième partie de la division du Diarbeck est la province du Curdistan, ou le pays des Curdes, que l'on nommait autrefois *Corduenne*. Ces Curdes sont gouvernés par des émirs, & répandus dans la Perse, dans le Diarbeck & dans l'Irac; les uns sont sous la domination du roi de Perse, les autres reconnaissent le Turc, & d'autres sont indépendans. Entre ces peuples on distingue les Yésides, dont l'origine est peu connue. Ils sont tous voleurs & ne vivent que de brigandage, & de quelques troupeaux qu'ils font paître dans leurs montagnes. Ils habitent sous des tentes rondes, couvertes d'un feutre noir, & environnées d'une palissade de roseaux & d'épines, qui en défendent l'accès aux bêtes féroces. Les femmes de cette nation sont extrêmement laides, mais courageuses, robustes & farouches. Les hommes sont hardis, vaillans & cruels: ils ne sont ni Juifs, ni Chrétiens, ni Mahométans, ni Idolâtres. Les uns sont habillés de noir, les autres portent des robes blanches, & cette distinction de couleur en a établi une parmi la nation. Les noirs font profession d'une vie austère qui leur attire des autres une très-grande considération. Lorsque les blancs & les noirs se rencontrent, les blancs baissent humblement la robe des noirs, tandis que les noirs entr'eux ne se saluent qu'en se baissant réciproquement la manche de la robe, sans proférer une seule parole. Ces gens sauvages ne se font aucune difficulté de boire

DE L'EMPIRE DES TURCS. 61

du vin & de manger de la chair de porc ; mais autant qu'il leur est possible, ils évitent de se faire circoncire. Ils ne veulent point maudire le diable, parce que, disent-ils, il pourra un jour rentrer en grace auprès de Dieu. Ils adorent l'Être suprême, au point du jour, en joignant les mains. On ne leur connaît point de temple, & l'on n'a pas remarqué qu'ils ayent d'heures marquées pour la prière. Jamais ils ne jeûnent ; ils appellent les Chrétiens leurs compères, & se font gloire d'honorer Jésus-Christ, auquel ils attribuent plusieurs miracles qui ne sont pas venus à notre connaissance. Ils n'observent aucunes cérémonies dans leurs funérailles, & lorsqu'un noir est mort, on célèbre son entrée au ciel par des réjouissances. Sans doute qu'ils sont imbus du dogme de la métempsychose, car ils se font le plus grand scrupule d'écraser le moindre insecte.

Chez ce peuple l'adultère est puni de mort, & le mari, le frère ou le plus proche parent de la femme coupable, est l'exécuteur de cet arrêt prononcé par la loi. L'amant peut racheter sa vie en payant une certaine somme, sinon il est tué impitoyablement ; & tous ceux qui entrent dans la cabane où s'est faite l'exécution, doivent donner un coup de poignard au cadavre, pour témoigner l'horreur qu'ils ont du crime dont il s'est souillé.

Il y a encore d'autres coutumes de ce peuple, que je ne puis rapporter ici, parce qu'elles ne sont pas si intéressantes que celles que je viens de rapporter.

## CHAPITRE III.

*Suite de la Description géographique de  
l'Empire des Turcs.*

## LA GÉORGIE ET LA MINGRÉLIE.

LA Géorgie est bornée au nord par la Circassie, à l'orient par le Daghestan & le Schirvan, au midi par l'Arménie, & au couchant par la mer Noire. Elle est partagée entre le Turc & le Persan. Sa partie occidentale comprend la Mingrélie, l'Imirette & le Guriel, qui répondent à l'ancienne Colchide & à l'Ibérie, & qui sont gouvernées par des princes particuliers, sous la protection du grand-seigneur, à qui ils payent tribut. La partie orientale, qui dépend du roi de Perse, a deux provinces, le Carduel au midi, & le Caket au nord.

Cette vaste région est d'une grande fertilité. Elle produit abondamment toutes sortes de bétail, du gibier, du poisson, de la volaille, des fruits & sur-tout des vins délicieux. Ceux de Tessis sont les plus estimés, & on les réserve particulièrement pour la table du sopher de Perse. La soie est un important objet de commerce, mais moins considérable que celui des esclaves. En Géorgie les seigneurs & les pères, étant maîtres de

ord par la  
hestan & le  
, & au cou-  
est partagée  
partie occi-  
, l'Imirette  
l'ancienne  
gouvernées  
s la protec-  
ils payent  
dépend du  
le Carduel

rande ferti-  
outes sortes  
, de la vo-  
vins déli-  
us estimés,  
nt pour la  
e est un im-  
moins con-  
En Géorgie  
maîtres de

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 63

la liberté & de la vie, ceux-ci de leurs en-  
fants, ceux-là de leurs vassaux, il sort chaque  
année de ce pays plusieurs milliers de ces  
malheureux de l'un & de l'autre sexe avant  
l'âge de puberté, qui vont remplir les ser-  
rails d'Ispahan & de Constantinople.

Il est vrai qu'il n'y a rien d'aussi char-  
mant que les femmes de Géorgie. Il n'est  
pas possible, dit Chardin, de trouver en  
aucun lieu ni de plus jolis visages, ni de  
plus fines tailles que celles des Géorgien-  
nes; mais, continue-t-il, leur impudicité est  
excessive. Strabon atteste cette vérité: les  
Géorgiens, remarque cet ancien auteur,  
sont plus grands & plus beaux que les autres  
hommes, & les Géorgiennes plus grandes  
& plus belles que les autres femmes, &  
c'est de ce pays que les Grecs tirent leurs  
esclaves.

L'habit des Géorgiennes modernes est le  
même que celui des Persannes, & celui des  
hommes est presque semblable à celui des  
Polonois, excepté la chaussure qui est à la  
Persanne.

En général, tant dans la Géorgie que dans  
la Mingrèlie, on ne se fait nul scrupule du  
larcin. Le concubinage, la bigamie & l'in-  
ceste sont des actions autorisées. On enlève  
ouvertement la femme de son voisin, on  
épouse sa tante ou sa nièce, & l'on entre-  
tient autant de concubines que l'on peut en  
nourrir. Si un mari trouve un galant cou-  
ché avec sa femme, il lui fait payer pour

64 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE  
amende un cochon , qui se mange entr'eux  
trois.

Leur religion , aux superstitions près , est presque la même que celle des Grecs. On parle d'un esclave qui convertit à la foi de Jésus-Christ le roi , la reine & les principaux seigneurs de la Colchide. Ce fait arriva , dit-on , sous le règne de Constantin le grand , qui en ayant été informé , leur envoya des prêtres pour les baptiser , & pour les instruire des mystères de notre religion. D'autres attribuent cette conversion à un Cyrille qui vivait en 806. Une tradition du pays veut que saint André soit venu prêcher dans le pays. Autrefois ces peuples reconnaissaient le patriarche d'Antioche , aujourd'hui ils obéissent à celui de Constantinople , & ils ont néanmoins deux primats qu'ils appellent *Catholicos*. Les évêques de ce pays sont , à ce qu'on rapporte , riches , avarés & fort dissolus : pourvu qu'ils ne mangent point de viande & qu'ils observent strictement le jeûne du carême , ils se croient très-réguliers ; au reste , les primats se font payer six cents écus pour la consécration d'un évêque , cinq cents pour une messe des morts , & cent pour chaque messe particulière. L'ordination d'un prêtre se vend aussi , & l'on n'est point entendu à confesse , si l'on ne paye , suivant sa qualité & ses richesses. On ne peut concevoir jusqu'à quel point ces ecclésiastiques portent l'ignorance ; il y en a beaucoup qui ne savent pas même lire , & qui

PHIQUE  
nge entr'eux

ns près, est  
des Grecs.  
nvertit à la  
reine & les  
olchide. Ce  
e de Conf-  
é informé,  
baptiser, &  
e notre re-  
conversion à  
ne tradition  
t venu pré-  
ces peuples  
Antioche,  
e Constan-  
eux primats  
évêques de  
te, riches,  
ils ne man-  
observent  
s se croyent  
nats se font  
ration d'un  
des morts,  
lière. L'or-  
ssi, & l'on  
si l'on ne  
chesses. On  
point ces  
e; il y en a  
ne lire, &  
qui

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 65

qui pour exercer les fonctions de leur ministère, apprennent la messe par cœur.

Ils ont la superstition d'offrir des sacrifices, comme dans l'ancienne loi. Le matin le dévot va faire bénir la victime par un prêtre, & après cette cérémonie on la conduit à la cuisine, pour y être égorgée. Pendant ce tems le prêtre célèbre la messe, ensuite il se rend à la maison, & participe au festin qui y est préparé. Il est assis vis-à-vis d'une petite table particulière, où on lui sert quelques parties de la victime, comme la poitrine, le dos, le foie & la rate. Le reste est envoyé chez lui, avec la peau. Les Géorgiens & les Mingréliens ne mangent point de viande le lundi, & ils célèbrent le vendredi, comme une fête en l'honneur de la passion du Sauveur. L'habit des prélats est d'écarlate & de velours, taillé à peu de chose près comme celui des séculiers; ils portent un bonnet noir, & laissent croître leur barbe dans toute sa grandeur. On les reconnaît aux chaînes d'or qui leur pendent au cou. La chasse fait la principale de leurs occupations. Ils vont à la guerre où ils commandent en personne leurs vassaux.

On appelle *Berres* des moines qui suivent la règle de saint Basile. Un enfant est fait religieux par son père & sa mère, même avant qu'il ait atteint l'âge de connaissance. Toute la cérémonie consiste à lui poser le bonnet noir sur la tête, à lui laisser croître les cheveux & à l'empêcher de manger de

## 66 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

la viande. Les religieuses de ce pays ne font point de vœux : elles peuvent quitter le jeûne & le voile, quand il leur plaît.

Les prêtres se marient & passent même à de secondes noces. Ils disent la messe avec fort peu de cérémonie & même avec beaucoup d'irrévérence. Si celui qui va dire la messe trouve l'église fermée, il attache tranquillement sa bougie à la porte & célèbre le saint sacrifice. Comme il n'y a qu'un autel dans chaque église, s'il s'y rencontre plusieurs prêtres, ils disent la messe ensemble.

Le mariage de ces peuples est une espèce de contrat de vente ; car les parens de la fille font marché avec celui qui la recherche, & la lui cèdent pour un prix qui n'est pas plus fixe que tout autre sorte de marchandise ; une vierge coûte le double d'une fille qui ne l'est pas ; & une jeune & jolie vierge, beaucoup plus qu'une vierge laide & surannée, s'il s'en trouve dans ce pays. Le père du garçon prépare un festin : le futur s'y rend avec son argent, qu'il dépose entre les mains du père, avant que de se placer à table. En revanche, on lui fait voir les bijoux qui servent de dot à la fille. Après le repas, les parens de la fille conduisent la prétendue au logis de l'époux, & reçoivent à la porte quelques vases remplis de vin, qu'ils répandent autour de la maison, dans l'espérance que cette libation assurera la paix & l'union entre les nouveaux époux. On

PHIQUE

ays ne font  
quitter le  
plaît.

ent même à  
messe avec  
avec beau-  
va dire la  
ttache tran-  
& célèbre  
y a qu'un  
y rencontre  
messe en-

une espèce  
arens de la  
recherche,  
est pas plus  
archandise ;  
fille qui ne  
erge, beau-  
c surannée,  
Le père du  
cur s'y rend  
re les mains  
à table. En  
bijoux qui  
s le repas,  
la préten-  
çoivent à la  
vin, qu'ils  
dans l'es-  
era la paix  
époux. On

DE L'EMPIRE DES TURCS. 67

conduit la mariée dans le principal appar-  
tement, elle y trouve sur un tapis une  
cruche de vin, & un chaudron plein d'une  
pâte appelée *gom*, qui sert de pain aux  
Géorgiens. La mariée renverse la cruche  
d'un coup de pied, & prenant la pâte à  
pleines mains la répand par toute la cham-  
bre, ce qui peut signifier l'abondance & la  
fécondité du ménage ; car les voyageurs se  
taisent sur l'idée qu'on attache à cette cé-  
rémonie. L'essentiel du mariage se fait, dit-  
on, en secret, dans la crainte des maléfices ;  
Les mariés se présentent devant le prêtre,  
à ses côtés se trouve une table sur laquelle  
on a eu soin de placer deux couronnes de  
fleurs, un voile, une coupe remplie de vin,  
du pain, du fil & une aiguille. Le parrein  
qui accompagne les époux, leur jette le  
voile sur la tête & les cout ensemble par  
leurs habits, tandis que le prêtre lit, ( s'il  
peut ) la formule du mariage. Après cela le  
parrein leur met sur la tête les couronnes,  
qu'il change à diverses reprises, il leur fait  
manger à chacun jusqu'à six petits morceaux  
de pain, & mange le septième ; il les fait  
boire trois fois dans la coupe, & avale ce qui  
reste de la liqueur. Le voile est l'emblème  
de la couche nuptiale, le fil l'est de l'u-  
nion conjugale, le pain & le vin marquent  
qu'il faut que les époux se regardent com-  
me communs en biens ; & ce que le par-  
rein boit & mange, après les mariés, doit  
le faire ressouvenir qu'il vient de contracter



## 68 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

avec eux une espèce de parenté, qui le rend l'arbitre de leurs différends, & l'engage à chercher les moyens de concilier leurs humeurs; dernière charge extrêmement difficile & pénible.

Le deuil des Géorgiens consiste plutôt en hurlemens qu'en pleurs : on doit alors se raser la barbe & les sourcils. Les femmes l'emporte sur les hommes en extravagances ; les plus raisonnables se contentent de s'arracher les cheveux, de se découvrir le corps jusqu'à la ceinture, & de se le déchirer avec les ongles. Cette scène affreuse dure quarante jours, au bout duquel tems on fait la cérémonie des funérailles. Le *catholicos* met sur la poitrine du défunt une lettre pour saint Pierre, par laquelle il le prie d'ouvrir à son protégé la porte du ciel. Si nous en croyons le père Archange Lamberti, les dévots de cette nation ont la charité barbare d'avancer les jours des agonisans, & l'on peut le croire, puisqu'on assure que les gens de qualité tiennent à grand honneur de faire l'office de bourreau, & qu'ils n'oublent jamais de citer ceux qu'ils ont eu parmi leurs ancêtres. « Il n'y a rien de si » beau, disent-ils, que d'exécuter la justice ».

Les Géorgiens observent quelques fêtes ; celle qu'ils célèbrent le premier lundi de l'année, est digne de remarque. Tous les officiers du prince font une espèce de procession, & passent devant le palais avec tous

HIQUE  
é, qui le  
& l'engage  
lier leurs  
ement dif-

iste plutôt  
it alors se  
s femmes  
vagances ;  
de s'arra-  
r le corps  
nirer avec  
lure qua-  
as on fait  
catholicos  
ette pour  
e d'ouvrir  
i nous en  
oerti, les  
arité bar-  
ifans, &  
re que les  
onneur de  
ils n'ou-  
s ont eu  
rien de si  
ter la jus-

ues fêtes ;  
lundi de  
Tous les  
e de pro-  
avec tous

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 69

les instrumens qui sont du ressort de leur emploi ; ainsi après la couronne on voit le cheval de l'écuyer, l'écritoire du ministre, la marmite du cuisinier, &c. Le primat, les évêques, les prêtres ferment la marche. Le prince, sa cour & le peuple sont rangés sur une ligne, un cierge à la main, & chacun doit toucher tout ce qui passe devant lui, s'il ne veut être malheureux toute l'année.

L'origine de la fête qu'on solemnise en l'honneur de saint Georges est assez plaisante. On raconte qu'un paysan qui manquait de foi pour les miracles de ce saint, dit en se moquant : « Je croirai aux miracles de saint Georges, pourvu que demain il fasse trouver chez moi un certain bœuf ». Le payen fut pris au mot ; dès la nuit suivante le bœuf qui était à plus de cent lieues de-là, se trouva à l'endroit marqué. En mémoire de ce prétendu miracle, il n'y a point d'année que les prêtres ne s'appliquent à le renouveler. Ils ont soin de dérober un bœuf, & de le faire entrer furtivement la nuit dans l'église, & ils mettent le vol sur le compte de saint Georges. Le jour de la fête du patron, on sacrifie solennellement le bœuf, & l'on envoie au prince & aux personnes de marque des morceaux de la victime.

Lorsque quelqu'un est malade, on appelle aussitôt un prêtre, qui au lieu de lui parler de confession, s'amuse à feuilleter un certain livre où il prétend trouver la cause de la

## 70 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

maladie, qu'il attribue toujours à la colère de quelque image négligée par le moribond : en conséquence il ordonne une offrande qui tourne à son profit & le malade rechappe, s'il peut. Dès qu'un enfant est né le prêtre l'oingt de chrême, en lui faisant une croix sur le front, & diffère son baptême jusqu'à l'âge de deux ans; alors on le baptise, en le plongeant dans l'eau chaude, en l'oignant presque par toutes les parties du corps, & en lui donnant à manger un petit morceau de pain béni & boire un verre de vin. Quelquefois on ne se sert que de vin pour rendre le baptême plus solennel.

S'il arrive que quelqu'un soit volé, il se transporte à l'église, & se plaçant devant l'image à laquelle il a le plus de dévotion, il lui dit : « Tu fais que j'ai été volé, & » que je ne puis avoir le voleur entre mes » mains; je prie donc, par ce présent » que je te fais (c'est toujours deux pains » & une bouteille de vin) de le tuer, de » l'anéantir, & de lui faire comme je fais » à ce bâton ». En prononçant ces derniers mots, il plante un pieu en terre, & l'enfonce de manière qu'on ne le voye plus.

On retrouve en Géorgie & en Mingrélie, notre ancien & barbare usage de vider les procès par la voie des armes. On appelle cela « aller au tribunal de Dieu ». Les juges qui ne peuvent éclaircir ou terminer un différend, permettent aux gentilshommes de se battre en champ clos. Les champions

PHIQUE  
à la colère  
moribond :  
ffrande qui  
rechappe,  
é le prêtre  
une croix  
me jusqu'à  
baptise, en  
en l'oignant  
u corps, &  
it morceau  
vin. Quel-  
pour ren-

volé, il se  
ant devant  
dévotion,  
é volé, &  
entre mes  
ce présent  
deux pains  
e tuer, de  
me je fais  
es derniers  
e, & l'en-  
ye plus.

Mingrèlie.  
vuider les  
On appelle  
». Les ju-  
a terminer  
lshommes  
champions

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 71

se confessent, communient, se battent, & le vaincu est réputé avoir eu tort.

Outre les naturels du pays, la Géorgie est habitée par beaucoup de Grecs, de Juifs, de Turcs, de Persans, d'Indiens, de Tartares, de Moscovites, & sur-tout par un très-grand nombre d'Arméniens. Ces derniers, plus souples, plus intrigans que les autres, remplissent indistinctement tous les emplois lucratifs; tandis que les Géorgiens, hauts, fiers & fastueux, regardent les Arméniens comme nous regardons les Juifs, & se croiraient déshonorés, s'il s'alliaient avec eux.

A l'égard des Mingréliens, ils ont un prince auquel ils rendent hommage, mais c'est tout ce que peuvent lui accorder les nobles du pays, qui jouissent d'un grand nombre de privilèges qui les approchent de l'indépendance. Plus ils ont de vassaux, plus ils sont riches, parce que chaque paysan doit fournir à son seigneur une certaine quantité de grain, de bétail, de vin, & autres denrées; & qu'outre cela il est obligé de le recevoir, & de le défrayer dans sa maison deux ou trois jours de l'année. Le prince exerce le même droit sur les seigneurs, ainsi il ruine les grands vassaux par ses fréquentes visites, & les grands vassaux ruinent les petits par les leurs. A la forme près, c'est un usage assez commun par tout le monde. C'est dans ses voyages que le souverain juge tous les différends sans avocats ni procureurs, & le procès le plus

## 72 DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE

embrouillé est terminé avant qu'il se couche ; peut-être vaut-il encore mieux perdre la meilleure cause sur le champ, que de gagner le plus mauvais procès après de longs délais ; au moins a-t-on le tems de réparer les injustices qu'on essuie dans bien des cas. Cependant les seigneurs répugnent à se laisser juger de cette façon ; ils aiment mieux vider leurs querelles les armes à la main. C'est pour cette raison qu'ils ne marchent jamais qu'armés & avec une suite nombreuse : ils ne se couchent que le sabre au côté. Ils se servent aussi de l'arc & de la flèche, de la masse d'armes & du bouclier. Ils ont la réputation d'être aussi braves guerriers qu'ils sont insignes brigands ; leurs guerres ne sont que des courses & des pillages.

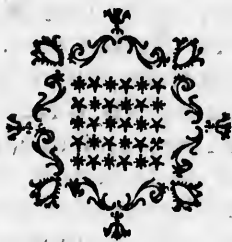
Les femmes portent sur la tête un voile qui n'en couvre qu'une partie, & le reste de leur coëffure ressemble assez à celle de nos jolies Européennes ; les hommes du commun, ainsi que les plus grands seigneurs, ne se chargent le corps que d'une espèce de chemise & d'un caleçon. Les plus distingués ont des ceintures de cuir, couvertes de plaques d'argent, larges de quatre doigts. Ils attachent à cette ceinture un couteau, une pierre propre à l'aiguiser, trois bourses de cuir, l'une remplie de sel, l'autre de poivre, & la troisième d'aleines, de fil & d'aiguilles, avec un fusil propre à faire du feu. On ne les voit jamais sans un paquet de cordes, qui leur sert à lier ce qu'ils en-

PHIQUE  
u'il se cou-  
ieux perdre  
que de ga-  
rés de longs  
de réparer  
ien des cas.  
nt à se laif-  
ment mieux  
à la main.  
e marchent  
nombreuse :  
au côté. Ils  
flèche, de  
er. Ils ont  
s guerriers  
urs guerres  
pillages.  
te un voile  
& le reste  
à celle de  
nes du com-  
seigneurs,  
e espèce de  
plus distin-  
, couvertes  
atre doigts.  
n couteau,  
ois bourses  
l'autre de  
s, de fil &  
e à faire du  
un paquet  
e qu'ils en-

## DE L'EMPIRE DES TURCS. 73

lèvent à l'ennemi, ou ce qu'ils dérobent à leurs voisins. Leur tête est rasée en forme de couronne. L'été ils la couvrent d'une simple calotte de feutre, & l'hiver ils se servent d'un bonnet fourré. Du reste on peut dire, qu'encore plus féroces qu'ils ne sont sauvages, ces hommes grossiers vivent sans vertus, & sans aucun principe d'honnêteté. Ils ne rougissent de rien; & plongés dans le crime, comme dans la débauche la plus effrénée, ils sont sourds à la voix des remords, & peut-être incapables de distinguer le juste de l'injuste.

Terminons à cet article nos incursions dans les provinces soumises à la Turquie ou qui lui payent tribut; ce que nous pourrions rassembler des autres pays ne mériterait pas l'attention du lecteur.



## CHAPITRE IV.

*Les Arabes.*

**A**VANT que d'entrer dans quelque détail au sujet de Mahomet, il nous paraît nécessaire de donner une idée de la nation chez laquelle ce faux prophète a pris naissance.

Les historiens Orientaux divisent les Arabes en trois classes ; savoir, les Arabes primitifs, ou anciens, & ce sont ceux qui habitèrent l'Arabie après le déluge : les Arabes purs, sont ceux qui, après la confusion des langues, se fixèrent dans l'Arabie heureuse, autrement l'Yémen : & les Most-Arabs, descendus d'Ismaël, fils d'Abraham, de qui Mahomet prétendait être descendu en ligne directe, qui se sont faits Arabes, en s'alliant avec les Arabes purs.

Un certain Giorham, disent les Orientaux, descendu de Seth, fils d'Adam, se sauva dans l'arche de Noé, ainsi que soixante-dix-neuf personnes de la famille de ce patriarche, (quoique l'écriture sainte ne fasse mention que de huit) ; & , lorsque les eaux furent écoulées, il alla s'établir dans l'Arabie, & il fut le père des Arabes primitifs, qui ont disparu de dessus la terre. Telle est la tradition des Arabes, qui ne mérite aucune créance ; mais les fables dont les autres

peuples ornent leur origine, en méritent-elles davantage? Quoi qu'il en soit, l'Alcoran établit que la postérité de Giorham forma quatre tribus, qui toutes les quatre ayant abandonné le culte du vrai Dieu, pour suivre l'idolâtrie, furent exterminées par les terribles effets de la vengeance divine. Les poètes Musulmans se sont emparés de ces fables, pour orner leurs ouvrages; les historiens les ont citées sérieusement, l'Alcoran les regarde souvent comme le plus ferme fondement de sa morale, mais les Musulmans les traitent d'extravagances; en sorte que lorsqu'ils veulent parler de quelque chose d'incroyable, ou au moins de fort douteux, ils disent proverbialement: « Ce sont des » fables de Tasm (un des descendans de » Giorham), c'est-à-dire, des contés faits à » plaisir ».

Les Arabes purs sont les descendans de Kahtân, fils d'Eber, fils de Schâlekh, fils d'Arfaxad, fils de Sem, fils de Noé. Ce Kahtân est le frère de Phaleg, dont il est parlé dans la Genèse. Il eut une nombreuse postérité, qui se partagea en plusieurs tribus, dont les premiers établissemens furent dans l'Yémen & les provinces voisines. Ces tribus mirent des princes à leur tête pour les gouverner, & Mahomet & ses successeurs convertirent ces Arabes à leur nouvelle religion. Les uns se convertirent de bonne grâce, les autres y furent contraints par les armes, & presque tous cédèrent à



## 76 LES ARABES.

des dogmes qui flattaient si délicieusement leurs passions.

Lorsque Mahomet parut en Arabie, les peuples qui habitaient cette vaste contrée n'étaient pas tous plongés dans l'idolâtrie, il s'y trouvait un grand nombre de Juifs, qui y étaient passés, disent quelques auteurs, dès le tems de Moïse & de Josué, mais il est plus raisonnable de croire que ce fut au tems de leur dispersion. L'Alcoran leur y donne des villes & des forteresses, & rapporte Qu'abu-Carb-Asad, qui régnait dans l'Yémen environ sept cents ans avant Mahomet, introduisit le judaïsme dans ses états. Le prophète des Musulmans accabla les Juifs d'outrages, & les chassa entièrement de l'Arabie.

Les Most-Arabes ou les Arabes mêlés forment la troisième classe de ce peuple célèbre, dont Mahomet se prétendait descendu. Nous allons suivre les auteurs Orientaux dans le précis de cette généalogie. Ismaël, fils d'Ibrahim (Abraham), naquit dans le pays de Chanaan, lorsque son père était dans sa quatre-vingt-sixième année. Sa mère Agar était servante d'Ibrahim, & à l'âge de treize ans, il fut circoncis avec son père. Ibrahim à l'âge de cent ans, eut de sa femme Sara un autre fils, qui fut appelé Isaac. Alors Sara dit à Ibrahim : « Chassez Ismaël & sa mère ; » car le fils d'une servante n'hériterait point » avec mon fils » ; & Ibrahim relégua Ismaël & Agar à la Mecque, pays habité

S.  
cieusement

Arabie, les  
ste contrée  
P idolâtrie,  
e de Juifs,  
es auteurs,  
ué, mais il  
e ce fut au  
oran leur y  
es, & rap-  
égnait dans  
avant Ma-  
e dans ses  
ns accabla  
sa entière-

s mêlés for-  
ble célèbre,  
endu. Nous  
ux dans le  
él, fils d'I-  
le pays de  
it dans sa  
mère Agar  
e de treize  
e. Ibrahim  
emme Sara  
Alors Sara  
& sa mère ;  
itera point  
elégua If-  
ays habité

## LES ARABES. 77

alors par les descendans de Giorham, fils de Kahtân, fils d'Eber, père des Arabes purs. Ismaël épousa une fille du roi du pays & il en eut douze fils, d'où sont descendus les Most-Arabes, ou Ismaélites. Cependant l'écriture dit : « *Habitavit in deserto Pharan, & excepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.* »

Agar mourut & fut enterrée à la Mecque ; & quelque tems après Dieu commanda à Ibrahim de bâtir la ca'aba ; le saint patriarche se mit aussi-tôt en voyage, & étant arrivé à la Mecque, il dit à son fils : « O Ismaël, Dieu m'a commandé de lui bâtir une maison » ; à quoi Ismaël répondit : « Me voici tout prêt de vous obéir, Seigneur ». Ibrahim & Ismaël se mirent à bâtir, & quand l'ouvrage fut achevé, ils s'adressèrent à Dieu, & lui dirent : « O Seigneur, daignez accepter de nous cette maison ; car c'est vous qui exaucez & qui savez tout. Seigneur, rendez-nous bons Musulmans, & faites que de notre race il sorte une nation Musulmane. Montrez-nous les rites sacrés que nous devons observer, & tournez-vous vers nous ; car vous vous tournez volontiers, & vous êtes miséricordieux. Seigneur, fuscitez au milieu d'eux un apôtre d'entr'eux (Mahomet), qui leur récite vos signes, qui leur enseigne le livre (l'Alcoran) & la sagesse (la Sunna), & qui les purifie ; car vous êtes le tout-puissant, le sage ».

Cette maison ou ce temple fut détruit par

Les Koraïshites, trente-cinq ans avant la naissance du faux prophète, & les destructeurs en élevèrent un autre. Ismaël prêcha l'islamisme aux Arabes de l'Yémen, & ne fit que peu de conversions parmi eux. Il vécut cent trente-sept ans, mourut à la Mecque, & fut inhumé dans le tombeau de sa mère Agar.

Nous ne suivrons point les Orientaux dans le détail qu'ils nous font de la généalogie de leur prophète, & nous passerons tout de suite à Abdo'llah, père de Mahomet. Cet Arabe était le plus beau de la tribu des Koraïshites; il raconta un jour à Abdo'l-Moralleb son père un *miracle* sans doute des plus surprenans : « O mon père, lui dit-il, » après m'être promené dans le champ des cail- » loux de la Mecque, comme j'étais au haut » de la montagne d'Yatreb, il sortit deux » lumières de mon dos; l'une s'éleva vers » l'orient & l'autre vers l'occident. En même- » tems ces deux lumières, après avoir fait » dans l'air plusieurs cercles entrelassés l'un » dans l'autre, se rejoignirent ensemble, » sous la forme d'une nuée subtile & raréfiée, » qui se dissipa vers le ciel & disparut à mes » yeux. Un moment après cette nuée ressortit » du ciel, & se rapprocha de moi en un clin » d'œil. Comme je m'assis au même lieu tout » saisi d'étonnement, j'entendis une voix, » qui semblait sortir de dessous moi, & qui » me disait : *Paix soit à toi, ô Abdo'llah,* » *dans le dos duquel est renfermée la lumière*

de Mahomet : puis ayant cherché un endroit sec pour m'asseoir sous un arbre, il me parut que l'arbre reverdissait & courbait ses branches sur moi, & que quand je m'en éloignais la terre où il était planté semblait se mouvoir vers moi, comme pour me féliciter ». Abdo'l-Motalleb, après avoir écouté ce récit, s'écria : « O mon fils, je tire un bon augure de cette vision : j'espère que de ton dos sortira enfin ce précieux dépôt ; j'ai eu moi-même une vision qui me présageait la même chose ».

Il faut savoir qu'Abdo'l-Motalleb avait demandé à Dieu qu'il lui accordât dix fils, & avait fait vœu de lui en sacrifier un, si sa demande était exaucée. Ses espérances étant remplies, il écrivit le nom de ses fils, afin de tirer au sort celui qui devait être la victime, & les ayant jettés dans le creux de la ca'aba, le nom d'Abdo'llah sortit : aussi-tôt son père le prit par la main pour l'immoler en sacrifice. Dans ce moment les Koraišhites effrayés lui crièrent : « Arrêtez, arrêtez, cherchons quelque moyen pour satisfaire votre Dieu ; car si vous commettez ce meurtre, chacun se croira en droit de se jeter sur son fils & de l'immoler, & cela aura force de loi. Allez trouver la pythonisse, qui habite dans la province d'Hégiaz, elle vous ouvrira quelque avis, par lequel vous éviterez la perte de votre fils. Abdo'l-Motalleb fut consulter la pythonisse sur ce qu'il devait faire ». Combien avez-vous de

chameaux pour l'expiation du vœu ? lui dit-elle ; dix , reprit Abdo'l-Motalleb : retournez chez vous , répondit-elle , mettez votre fils d'un côté & les dix chameaux de l'autre , jetez le sort ; & s'il tombe sur Abdo'llah , ajoutez dix autres chameaux , & recommencez le sort , en ajoutant dixaine de chameaux sur dixaine , jusqu'à ce que votré Dieu soit apaisé ; car il arrivera qu'enfin le sort tombera sur les chameaux. Offrez-les en sacrifice , & votre fils sera sauvé ». Tout arriva ( & devait arriver ) comme la pythonisse l'avait annoncé ; après avoir jetté dix fois le sort , & augmenté chaque fois d'une dixaine le nombre des chameaux , le sort tomba sur eux. C'est par allusion à cette fable que Mahomet avait coutume de dire de lui , qu'il était fils de deux hommes qui avaient été destinés à être offerts en sacrifice ; Ismaël & Abdo'llah.

Lorsqu'Abdo'llah eut atteint l'âge de dix-huit ans , son père lui donna pour femme *Amenah* , dont la beauté & la vertu étaient dans une telle vénération , qu'on l'appellait la plus belle & la plus sage d'entre les femmes du peuple de Dieu. Le tems où le prophète des Musulmans devait être conçu étant arrivé , Abdo'llah fut passer la nuit avec sa femme , dans une maison de campagne de son père , & tous les historiens Orientaux remarquent particulièrement que c'était la nuit d'un vendredi , que ce vendredi était un des trois jours de la fête , pendant laquelle on immolait des victimes dans la vallée de *Muna* , & précifément

cément l'instant où l'on faisait la cérémonie de jeter des cailloux contre satan. Nous ne pouvons passer sous silence la singulière aventure qu'on prête au père du prophète, & qui lui arriva, dit-on, le jour qui précéda cette nuit miraculeuse. Il rencontra dans la vallée de *Muna*, une dame d'une merveilleuse beauté, appelée *Fatema*, qui étant instruite qu'un grand prophète devait naître de lui, & voyant briller sur son visage la lumière prophétique, vint au-devant de lui, & lui dit : « Si vous consentez à passer cette nuit avec moi, je vous donnerai cent chameaux ». *Abdo'llah*, sans répondre aux avances de cette dame, fut rendre ce qu'il devait à sa femme *Amenah*. Le lendemain en passant par la même vallée, il y retrouva *Fatema*, & il se crut obligé de lui demander si elle était dans les mêmes sentimens que la veille. « Qu'avez-vous fait, lui dit-elle, depuis notre entrevue d'hier ? Je me suis approché comme mari de ma femme *Amenah*, répondit-il avec ingénuité. Hélas ! s'écria-t-elle, ce n'est plus ma faute, & personne ne peut me blâmer. Ayant vu briller la lumière prophétique sur votre visage, je souhaitais avec passion de pouvoir l'attirer en moi, mais Dieu ne l'a pas voulu, il l'a portée ailleurs : tel était son bon plaisir ». Ils se séparèrent ainsi.

C'est par de telles extravagances que les Musulmans s'efforcent de relever la naissance de leur prophète. En ce jour, répètent-ils tous, les pythonisses de toutes les tribus des

Arabes furent instruites que l'apôtre de Dieu venait d'être conçu : en ce même jour finit l'année des rois , qui avaient fait de vains efforts pour empêcher cette heureuse conception. Le trône d'Eblis ( satan ) fut renversé avec lui au fond de l'enfer , & les idoles des Gentils furent renversées. « Dieu détruisit miraculeusement les maîtres des éléphants , & rendit leur perfidie vaine ». Tels sont les termes de l'alcoran. L'extrait d'une légende Arabe , va nous instruire quels étaient les maîtres des éléphants.

Le roi des Habashites , que nous nommons maintenant les Ethiopiens , venait de renverser de son trône le prince qui gouvernait l'Yémen , & qui ayant embrassé le judaïsme , faisait brûler vif tous les Chrétiens qui tombaient dans ses fers. Un certain Abrahah , que ce monarque laissa pour commander dans l'Arabie heureuse , voulut opposer autel contre autel , en élevant un temple dans sa ville de Sanna'ah , & en ordonnant à tous les Arabes d'y venir en pèlerinage préférablement à celui de la ca'aba. Un Arabe eut l'audace de profaner ce nouveau temple , & pensa causer la destruction de sa nation. Abrahah mit une formidable armée en campagne , & , monté sur un éléphant d'une prodigieuse grandeur , il vint se présenter devant la Mecque. D'abord il fit enlever tous les troupeaux qui se trouvèrent répandus dans la campagne , & annonça aux habitans de la ville qu'aussi-tôt qu'il aurait détruit le temple de Ca'aba ,

il se retirerait sans leur causer aucun dommage. Abdo<sup>t</sup> Motaleb ne se crut pas assez fort pour résister à un ennemi si puissant, il conseilla aux Koraïshites de se retirer sur les montagnes & dans les lieux fortifiés, tandis que remettant à Dieu même la défense de son saint temple, il attendrait au pied de l'autel ou la vie ou la mort. En effet les soldats d'Abrahah paraissaient déjà sous les murs de la Mecque; mais lorsque ce général, monté sur son éléphant, voulut entrer dans la ville, ce monstrueux animal s'arrêta, & se couchant à terre refusa d'avancer, quelques efforts que l'on fit pour l'y obliger. Dans la confusion que cet événement causa à Abrahah, il eut l'audace de proférer des blasphèmes contre Dieu, qui aussitôt envoya une nuée d'oiseaux, armés chacun de trois pierres, une dans leur bec, & les deux autres sous leurs griffes, qu'ils laissèrent tomber sur les Ethiopiens. Une partie de l'armée resta sur la place; ceux qui prirent la fuite vers la mer y furent engloutis. Il ne se sauva qu'un seul homme, qui fut rendu compte au roi d'Ethiopie de la destruction totale de son armée; mais à peine avait-il achevé son récit, qu'un oiseau qui ne l'avait pas quitté de vue, lui lança une pierre sur la tête, & il tomba mort aux pieds de son maître. L'alcoran cite cette histoire au chapitre intitulé l'éléphant: le fond peut en être vrai, & le politique Mahomet a su, pour la faire servir à ses desseins, l'orner de toutes ces circonstances miraculeuses.



## CHAPITRE V.

*Mahomet.*

CE fameux imposteur naquit à la Mecque dans l'Arabie pétrée, selon M. Gagnier, cinq cents soixante-dix-huit ans après Jésus-Christ, mais tous les auteurs ne conviennent pas de cette époque. En sortant du sein de sa mère, il fut annoncé à l'Arabie par une lumière extraordinaire qui éclaira les villes & les bourgades de cette grande contrée. A peine fut-il né qu'il se jeta à genoux, montra le ciel de sa main, & annonça en ces mots la religion qu'il venait prêcher aux hommes : « Dieu est » grand, il n'y a point d'autre Dieu que » Dieu seul, & je suis moi seul l'apôtre de » Dieu ». Ajoutons à ces prodiges, que le lecteur veut bien nous permettre de lui rapporter, malgré leur absurdité, que le prophète vint au monde circoncis, pour prouver qu'il était fidèle, que satan & ses anges (déjà précipités dans les enfers au moment de sa conception) cessèrent de rendre des oracles; que le feu des mages s'éteignit, que les murailles du palais du roi de Perse se fendirent, & qu'un Arabe lui prédit la destruction de son empire. Le septième jour de sa naissance l'enfant prophète reçut le nom de

Mohamet ou Mahomet, qui signifie *loul* ou *glorifié*. Halima fut sa nourrice. Dans sa jeunesse, Dieu envoya deux anges, qui, l'ayant couché par terre, lui fendirent le ventre, & lui ouvrirent la poitrine, d'où ils tirèrent une tache noire; puis l'ayant remplie de lumière, ils refermèrent la plaie, & il fut aussi-tôt guéri. Le frère de lait de Mahomet, témoin de cette céleste purification, courut en informer Halima, qui s'empressa d'en porter la nouvelle à son époux: mais celui-ci moins crédule qu'un enfant & une femme, apprenant que le petit nourrisson était resté quelques minutes les yeux fixés vers le ciel, en conclut qu'il avait eu une faible attaque d'épilepsie. C'est ici l'origine de la tradition qui a fait attribuer cette maladie au prophète des Musulmans; mais il n'y a pas d'apparence que Mahomet fût affligé de ce mal: le fanatisme, l'enthousiasme & la fourberie qu'il savait mettre en usage pour avancer ses projets, étaient ses véritables maladies.

Mahomet resta orphelin de très-bonne heure, sous la conduite de son oncle *Abu-taleb*. A vingt ans il porta les armes dans une guerre des Koraïshites; à vingt-cinq il devint facteur d'une femme de la Mecque, nommée Cadischée, laquelle exerçait le négoce, qu'il épousa, & avec qui il vécut obscur & ignoré jusqu'à l'âge de quarante ans. Ce fut alors qu'il commença à déployer ces talens qui le rendaient supérieur à ses

compatriotes. L'opinion commune parmi nous est qu'il composa l'alcoran avec le secours de Baryras, hérétique Jacobite, de Sergius, moine Nestorien & de quelques Juifs. Il déclara (Alcoran, chap. 2,) qu'il était le véritable restaurateur de l'ancienne & sainte religion professée par Abraham & les prophètes, & qu'il ne reconnaît pour vrais croyans que ceux qui croiraient à ce livre par excellence.

Depuis long-tems Mahomet feignait de faire des retraites dans une caverne du mont *Hora*. Une nuit, que les Musulmans nomment la nuit du décret, l'ange Gabriel lui apparut, tenant à la main le commencement du quatre-vingt-seizième chapitre de l'alcoran, & lui dit : « Lis : » je ne fais pas » lire, répondit Mahomet. Lis au nom de » Dieu, reprit Gabriel, qui a créé l'homme » (c'est-à-dire la postérité d'Adam) d'un » peu de sang congelé. Lis, car ton Sei- » gneur est infiniment honorable, il a en- » seigné l'usage de la plume à l'homme, il » lui a enseigné ce qu'il ne savait pas ». En même-tems une voix du ciel se fit entendre, qui déclara à Mahomet qu'il était l'apôtre de Dieu, & que celui qui lui parlait, était l'ange Gabriel, & il reçut aussitôt le don de prophétie avec la mission.

Le nouveau prophète ne manqua pas à son retour de débiter cette prétendue vision à sa femme, qui munie d'une vraie foi en répandit bientôt la nouvelle, ce qui lui fit

quelques prosélites ; mais ce ne fut que trois ans après cet événement qu'il manifesta ouvertement sa vocation, & les historiens se traient sur ce qui se passa pendant ces trois années. Enfin au bout de ce tems, il eut une nouvelle vision, qui lui causa un tel effroi, qu'il descendit avec précipitation du mont Hora, en criant à ceux qu'il avait laissé au bas de la montagne : « Enveloppez-  
» moi » ; mais l'ange Gabriel le retint, & lui remit ces paroles du soixante-quatorzième chapitre de l'Alcoran : « O toi qui es en-  
» veloppé, lève-toi, va prêcher, glorifie le  
» Seigneur, purifie tes vêtemens, évite l'a-  
» bominations, (l'idolâtrie) ne donne point  
» dans l'espérance de recevoir beaucoup  
» plus que tu n'as donné, mets ta con-  
» fiance en Dieu ». Après cet ordre Mahomet ne craignit plus de prêcher ouvertement sa nouvelle doctrine, il rassembla quelques disciples, mais l'emportement de ses discours attira contre eux & contre lui la plus vive persécution de la part de ses compatriotes. Quelques-uns se retirèrent en Ethiopie, & l'intrépide prophète se réfugia dans une maison de la colline de Safa, appelée depuis la maison du roseau, avec trente-neuf de ses prosélites. Ce fut de cette retraite qu'il augmenta considérablement le nombre des nouveaux fidèles.

En la douzième année de sa mission, on nous raconte que le faux prophète fut dans une nuit transporté de la Mecque à Jérusalem.

falem & ensuite au plus haut des cieux ;  
 accompagné de l'ange Gabriel & monté sur  
 la fameuse jument *al-borack*. Pendant ce  
 fameux voyage, Mahomet entendit plusieurs  
 voix, qui le supplièrent de s'arrêter, mais  
 l'Éternel avait décidé qu'il continuerait sa  
 route sans leur répondre : arrivé à Jérusa-  
 lem le prophète mit pied à terre. Il attacha  
 la fidèle borack aux anneaux, où avant lui  
 les prophètes avaient coutume d'attacher  
 leur monture, & il entra dans la maison  
 sainte. Là, il vit Abraham, Moïse & Jésus,  
 qui vinrent au-devant de lui, & avec qui  
 il fit sa prière, sans prétendre sur eux au-  
 cune supériorité. Ce fut alors que Gabriel  
 expliqua au favori de Dieu quelles étaient  
 ces voix qu'il avait entendues dans le che-  
 min. « L'une, dit l'ange, était celle d'un  
 » Juif qui t'invitait à embrasser le judaïsme,  
 » l'autre était celle d'un Chrétien ; & si tu  
 » t'étais arrêté pour les écouter, ta nation  
 » se serait fait Juive ou Chrétienne, jusqu'à  
 » la résurrection : la troisième était celle  
 » d'une femme fardée & c'était le monde  
 » avec ses faux appas, qui, interrompant ta  
 » course, aurait fait choisir à ta nation,  
 » la jouissance de ses fausses richesses, au  
 » lieu du bonheur éternel ».

En sortant de la maison sainte, Mahomet  
 rencontra un homme qui portait trois cru-  
 ches, remplies d'eau, de vin & de lait. « Sâ  
 » Mahomet, dit une voix, bois de l'eau, il  
 » sera submergé, & sa nation sera submer-

gée : s'il boit du lait, il sera dirigé dans  
 » la voie droite, après lui, jusqu'au jour  
 » de la résurrection ». L'ange Gabriel dit  
 alors au prophète : « Choisis ce que tu vou-  
 » dras : & le prophète but un peu de lait ». Quelqu'un voyant cela, dit : « Si Mahomet  
 » avait bu tout le lait, sa nation n'aurait  
 » jamais vu le feu de l'enfer ». Le fils d'Ab-  
 » d'Allah courut au lait, dans le dessein de n'en  
 laisser aucune goutte dans la cruche, mais  
 il n'était plus tems : « la plume qui écri-  
 » vait vient de se sécher, lui dit l'ange Ga-  
 » briel ».

Enfin Mahomet arrive au septième ciel :  
 il a parcouru sept distances d'un ciel à l'autre,  
 qui exigeraient cinq cents années pour les  
 traverser chacune. Un ange, blanc comme  
 la neige, vêtu de rouge, & suivi de soi-  
 xante-dix mille anges, vient le baiser ten-  
 drement entre les deux yeux, le salue au  
 nom du Dieu puissant & glorieux, & se  
 charge de le conduire au pied du trône de  
 l'Éternel.

« Ils percent ensemble soixante-dix mille  
 » voiles, cloisons, ou séparations faites d'hya-  
 » cintes, pour arriver ensuite jusqu'à soixan-  
 » te-dix mille autres voiles d'étoffes très-  
 » déliées, & de-là à soixante-dix mille voiles  
 » de ténèbres, qu'il fallait aussi percer. Il y  
 » avait de distance entre chaque voile le  
 » chemin de cinq cents ans de voyage. De là  
 » ils arrivèrent à pareil nombre de soixante-  
 » dix mille voiles, faits de feu ; à soixante-

des cieux,  
 t montré sur  
 Pendant ce  
 lit plusieurs.  
 réter, mais  
 tinuerait sa  
 é à Jérusa-  
 e. Il attacha  
 à avant lui  
 d'attacher  
 la maison  
 se & Jésus,  
 & avec qui  
 ur eux au-  
 ue Gabriel  
 illes étaient  
 ans le che-  
 celle d'un  
 e judaïsme,  
 en ; & si tu  
 ta nation  
 ne, jusqu'à  
 était celle  
 le monde  
 rompant ta  
 ta nation,  
 heffes, au

Mahomet  
 trois cru-  
 e lait. « Si  
 e l'eau, il  
 a submer-

95 M A H O M E T.

» dix mille voiles, faits de neige ; à soixant-  
» re-dix mille voiles, faits d'eau ; à soixante-  
» dix mille voiles, faits d'air ; à soixante-  
» dix mille voiles, faits de vuide & de  
» cahos ; après quoi, ils ne cessèrent de  
» percer, & se firent jour au travers du  
» voile de la beauté, du voile de la per-  
» fection, du voile de la souveraine puis-  
» sance, du voile de la singularité, du voile  
» de la séparation, du voile de l'immensité,  
» du voile de l'unité, & ce dernier voile  
» est celui de Dieu très-grand & très-im-  
» mense ».

Mahomet s'approche du trône de l'Eternel :  
ils'entretient familièrement avec lui. Dieu lui  
demande ce qu'il souhaite : « Je souhaite ,  
» répond le prophète, de bien dîner, de  
» bien souper, & de bien dormir, quand  
» les hommes dorment ». Après une assez  
longue conversation avec Dieu, Mahomet  
se retire, visite le paradis, & revient sur la  
terre, toujours monté sur la jument borak.

Quelques commentateurs de l'Alcoran,  
ont avancé que ce voyage n'était qu'une  
fiction allégorique, mais les dévots Musul-  
mans le prennent pour une réalité, & il  
paraît assez certain que ce faux prophète  
prétendait qu'on le crût réel.

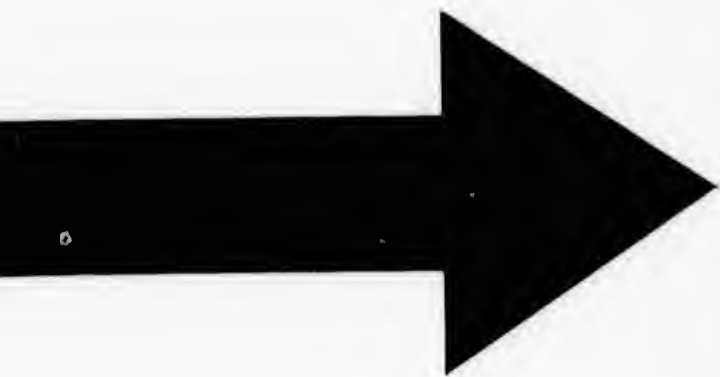
Cependant les dogmes que prêchait Ma-  
homet, lui avaient fait beaucoup de sectateurs  
à Médine, & la treizième année de sa mis-  
sion, il s'y retira pour se dérober aux em-  
bûches qu'on lui avait dressées à la Mecque,

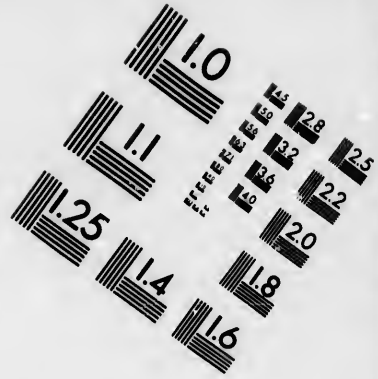
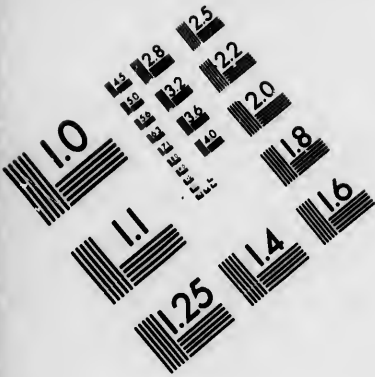
pour le faire périr. Il y fit bâtir une mosquée, & la même année, il prit les armes, & commença la guerre contre ses compatriotes les Meequois, ou Koraïshites. Il se donna une sanglante bataille entre les deux partis. Pendant le combat, Mahomet, en beaucoup de circonstances, presque toujours le singe de Moïse, pria l'Eternel de favoriser ses fidèles Musulmans. Ils furent victorieux : tous les Koraïshites périrent avec leur chef, & les amis du prophète qui restèrent sur le champ de bataille, furent mis au nombre des martyrs.

Jusqu'à ce tems l'apôtre imposteur avait été l'ami des Juifs ; il se brouilla alors avec eux, & fit une guerre sanglante à ceux qui habitaient l'Arabie. Tous ceux qui tombèrent entre ses mains furent impitoyablement égorgés : sans doute pour imiter le traitement que les ancêtres des Juifs avaient fait aux Chananéens, au moins est-ce qu'influent ces paroles de l'alcoran, sans doute copiées du deutéronome, (chap. XXXIII.) « Vous avez fait mourir une partie des Koraïshites, vous avez fait le reste captifs & esclaves. Dieu vous a donné leur pays en héritage avec leurs maisons & leurs richesses. Il vous a donné un pays dans lequel vous n'étiez jamais entrés, &c. » Vers ce tems qu'on rapporte à la sixième année de l'hégire, Mahomet fit quelques tentatives pour engager les Chrétiens à embrasser sa nouvelle religion, mais les missionnaires

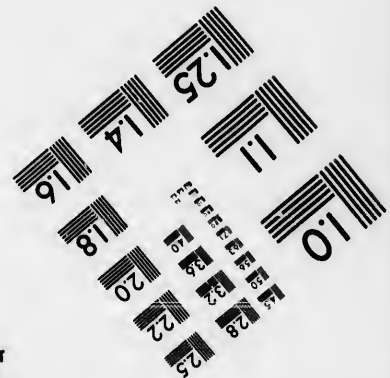
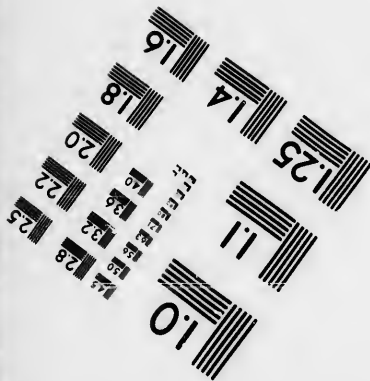
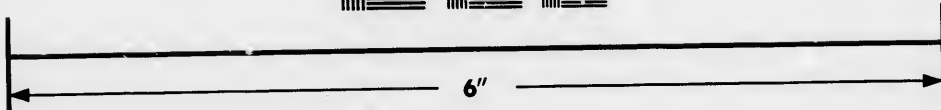
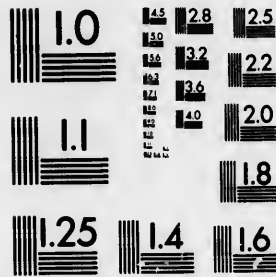








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



qu'il leur adressa firent peu de conversions. Il dût aisément s'en consoler par la paix qu'il fit alors avec les Koraïshites, & par la soumission religieuse que son peuple lui témoignait dans toutes les occasions : « J'ai vu, » disait aux Koraïshites, un certain Arwa » qu'ils avaient député vers Mahomet, j'ai » vu les Kosroés de Perse, les Césars de » Rome, les Négus d'Ethiopie avec toute » leur magnificence; mais je n'ai jamais vu » de roi au milieu de ses sujets, semblable » à Mahomet au milieu de ses compagnons. » Outre cela j'ai vu un peuple qui ne le » trahira jamais, de quelque manière que » les choses puissent aller. Ainsi pensez à ce » que vous avez à faire ». Mahomet était un habile imposteur, & les Arabes étaient bien crédules. Le gros du peuple était réellement persuadé; mais ceux qui avaient encore les yeux ouverts sur les fourberies du prophète, attachés intimement à ses intérêts, paraissaient les plus enthousiastes.

La septième année de l'hégire, Mahomet détermina de faire son *al-kadha*, c'est-à-dire le pèlerinage de la Mecque. Il se mit en marche avec tout l'appareil d'un législateur. Arrivé près de la ville sainte, avec ses fidèles Musulmans, il leur fait déposer leurs armes, & marche à leur tête vers la ca'aba, dont il embrasse & baise dévotieusement la pierre noire : ensuite avec eux il fait sept fois le tour du temple, en présence des Koraïshites, qui ne pouvaient comprendre comment des

gens, fatigués d'un si long voyage, pouvaient conserver autant de vigueur : « Mahomet , » nous dit-on, fit les trois premiers tours en » courant légèrement, & d'un pas lesté & » serré, par bonds & par sauts, en secouant » les épaules : les quatre autres en marchant » gravement d'un pas ordinaire ». Telle est l'origine des cérémonies qui s'observent encore aujourd'hui dans le fameux pèlerinage de la Mecque. Après les sept tours, le prophète fit proclamer la prière; ensuite monté sur son chameau, il courut sept fois entre les deux collines où les Koraïshites avaient placé deux de leurs idoles, ce qui se pratique toujours, & est autorisé par un passage du deuxième chapitre de l'Alcoran. Le dernier acte de cette dévotion fut le sacrifice de soixante-dix chameaux, à moins qu'on ne veuille compter l'acte de la consommation du mariage du prophète avec une nouvelle femme, qui termina toutes les cérémonies.

On place dans l'année huit de l'hégire, le commencement de la guerre contre les Romains, sous le nom desquels on comprenait alors tous les sujets de l'empire Grec. Cette même année Mahomet décida de s'emparer de la Mecque, & sous de légers prétextes déclara la guerre aux Koraïshites qu'il détestait dans le fond de l'ame, qui ne l'aimaient pas plus, & dont il cherchait à se venger. Il les vainquit en bataille rangée, entra triomphant dans la ville sainte, brisa toutes les idoles qui entouraient le temple,

déclara aux vaincus que par droit de conquêtes, ils étaient ses esclaves; & par un trait politique de générosité, bien digne de cet imposteur, leur annonça sur le champ qu'il les affranchissait.

Depuis cette victoire, tout réussit au faux prophète, & sa religion fut successivement embrassée par toutes les tribus des Arabes. Ali fut prêcher la foi Musulmane dans l'Yémen; il battit les Arabes idolâtres, & par conséquent il les convertit. Une autre raison de la prompte prospérité des armes spirituelles & temporelles de Mahomet, fut la révocation des édits & privilèges accordés aux Idolâtres dans quelques passages de l'alcoran. Ali déclara au nom du prophète: « Qu'aucun infidèle n'entrerait jamais » dans le paradis, & que, sous peine de » mort, les Idolâtres ne pourraient visiter » la maison de Dieu ».

Mahomet était au plus haut point de sa gloire, lorsque la onzième année de l'hégire, il fut atteint de la maladie qui le précipita dans le tombeau, & qui sans doute fut la suite funeste d'un poison qui lui avait été donné trois ans auparavant. Au milieu de l'accès d'une fièvre brûlante, il se fit verser sur le corps une prodigieuse quantité d'eau froide, afin que ce rafraîchissement extraordinaire rappelant ses esprits, il pût parler pour la dernière fois à ses fidèles Musulmans. En cet état on le porta à la mosquée, où, après avoir récité la formule des vrais

## M A H O M E T.

95

croians, & demandé pardon à Dieu : « Que  
 » celui à qui j'ai fait violence & injustice,  
 » dit-il, paraisse, & je suis prêt de lui faire  
 » réparation ». Un homme se leva & lui  
 redemanda quelque argent : Mahomet le lui  
 fit donner sur le champ, & expira quelques  
 heures après. Dans ses derniers momens, il  
 recommanda à son peuple, 1<sup>o</sup>. d'employer  
 tous leurs efforts pour chasser les Idolâtres  
 de l'Arabie : 2<sup>o</sup>. de laisser jouir les profélites  
 des privilèges qu'il leur avait accordés : 3<sup>o</sup>.  
 d'être constans & assidus à la prière. On peut  
 citer dans ce même endroit le dernier té-  
 moignage qu'il donna de sa haine contre les  
 Juifs : « Que Dieu, dit-il, maudisse les Juifs,  
 » car ils ont changé en temple les sépulcres  
 » de leurs prophètes ». Il mourut à l'âge  
 de soixante-trois ans & demi, & voulut que  
 ces derniers momens parussent ceux d'un  
 héros & d'un juste. Il exerça son prétendu  
 apostolat pendant vingt-trois ans.

Si l'on en croit les Musulmans, leur faux  
 prophète était doué de toutes les qualités  
 recommandables du corps & de l'esprit. Il  
 surpassait tous les hommes en intelligence,  
 en raison, en mémoire, en pénétration, en  
 bonté & en vertu : il est au moins certain  
 que Mahomet était supérieur à ses compa-  
 triotes par sa science & par ses talens. Il  
 était souple, adroit, affable, & maître  
 de tous ses mouvemens. La justice & la  
 vérité semblaient régler toutes ses actions.  
 Il fut ennemi du faste, fobre, & d'une libé-



ralité qui ne lui permit pas de rien conserver chez lui, au-delà de ce qui lui paraissait nécessaire pour sa subsistance & celle de ses femmes. On ne peut guères le justifier sur son incontinence, qui fut sans bornes, mais on fait qu'il eut l'audace de faire intervenir Dieu même, pour sauver une partie de l'horreur que devait exciter son insatiable lubricité. Telle est la permission illimitée qu'il se donne à ce sujet dans le trente-troisième chapitre de l'alcoran.

« O prophète, nous te permettons tes femmes que tu as dotées, & aussi les esclaves que ta main droite possède & qui sont une partie du butin que Dieu t'a accordé, & les filles de ton oncle & les filles de ta tante, du côté paternel & du côté maternel, qui t'ont suivi dans ta fuite de la Mecque, & toute autre femme croyante qui se donnera au prophète, supposé qu'il veuille la prendre pour femme : c'est un privilège particulier qui t'es donné à l'exclusion du reste des vrais croyans : nous faisons ce que nous avons réglé concernant leurs femmes & les esclaves que possèdent leurs mains droites, & ne voulons pas qu'on regarde comme un crime en toi de faire usage de la permission qui t'es accordée : car Dieu est indulgent & miséricordieux. Tu pourras appeler à ton lit celles de tes femmes qui te plaira, que ce soit leur tour ou non, tu pourras aussi prendre celle que tu voudras, & celle que ton cœur désirera  
parmi

parmi celles que tu avais répudiées précédemment, & ce ne sera point un crime en toi; par ce moyen il te sera plus facile de les contenter, d'empêcher qu'elles ne prennent de l'humeur, & elles seront satisfaites de ce que tu leur donneras. O vrais croyans, gardez-vous d'entrer dans la maison du prophète, sans prendre les momens qui lui conviennent, à moins qu'il ne vous ait permis de venir partager son repas... & quand vous avez à demander quelque chose aux femmes du prophète, qu'il y ait un rideau entr'elles & vous: cette manière est plus chaste, & pour leur cœur & pour les vôtres. Il ne convient pas que vous donniez de l'inquiétude à l'apôtre de Dieu, ni que vous épousiez jamais ses femmes après lui, ce serait une chose très-criminelle aux yeux de Dieu ».

Mahomet, avec l'apparence des vertus, fut un grand homme, s'il est permis de se servir de ce terme pour désigner un grand politique, un fourbe hardi, enthousiaste peut-être, & presque toujours heureux. Il voulait s'arroger l'autorité suprême, & il sentit que pour y parvenir, il n'avait pas d'autre rôle à jouer que celui de prophète. Instruit dans ses voyages en Egypte & même en Arabie par quelques Chrétiens réfugiés pour cause de religion & par des Juifs, il appuie sa prétendue révélation sur celle de Moïse & de Jésus-Christ, & donne la nouvelle

Tome VI.

G

religion qu'il prêche pour le complément du judaïsme & du christianisme ; car vainement on voudrait avancer, comme le font cependant quelques auteurs, qu'il n'a rien emprunté des Juifs & des Chrétiens : mille endroits de l'alcoran attestent le contraire, & à chaque pas on reconnaît les notions qu'il a prises dans nos saints livres, quelque soin qu'il se donne pour les dénigrer, par l'emploi ridicule qu'il en fait.



L  
 son  
 lon  
 l'en  
 mêm  
 clar  
 le v  
 pou  
 succ  
 rem  
 les c  
 béke  
 semb  
 feuil  
 auth  
 tout  
 quit  
 diver  
 mort  
 leur  
 la re  
 croya  
 pédit  
 où il  
 comm  
 confe

## CHAPITRE VI.

*Succeffeurs de Mahomet.*

L'Eprophète en mourant avait désigné pour son successeur Ali son gendre, mais sa volonté ne fut pas exécutée. L'ambition qui l'emporte presque toujours sur le fanatisme même, engagea les chefs de l'armée à proclamer vicair de Mahomet, son beau-père le vieil Abubéker, dans l'espérance qu'ils pourraient bientôt partager eux-mêmes cette succession. Ali ne donna point son consentement à cette élection, non plus qu'à celles qui suivirent d'Omar & d'Othman. Abubéker, revêtu de la suprême puissance, rassembra, comme nous venons de le dire, les feuilles éparfes de l'alcoran & établit son authenticité invariable : ensuite il tourna toutes ses vues du côté de la guerre. Il vainquit ; ou réunit par la force de la persuasion, diverses tribus, qui, à la nouvelle de la mort du prophète, étaient retournées à leur ancienne idolâtrie. C'en était fait de la religion Musulmane, si les premiers croyans s'étaient divisés. Après cette expédition, Abubéker passa en Palestine, où il défit entièrement l'armée des Grecs, commandée par l'empereur Héraclius. Il ne conserva le califat qu'un peu plus de deux

années, & mourut à l'âge de soixante-trois ans, ayant la réputation d'un grand homme & d'un Musulman fidèle. Cependant Abubéker avait vu le prophète de bien près, & il y a lieu de croire que, loin d'avoir été trompé par ce fourbe, il avait été un des complices de ses impostures. Les Arabes rapportent son testament conçu en ces termes : « Au nom de Dieu très-miséricordieux, » voici le testament d'Abubéker, fait dans » le tems qu'il allait passer de ce monde » dans l'autre, dans le tems où les infidèles » croient, où les impies cessent de douter, » & où les menteurs disent la vérité. . . . &c. » Ce debut semble être dicté par un homme entièrement persuadé : mais qu'on ne s'y trompe pas, celui qui a su en imposer aux hommes pendant sa vie, n'est jamais assez grand pour oser les désabuser au moment de la mort. Soit honte, soit opiniâtreté, il veut triompher encore sur les bords de l'abyme.

Omar fut le second calife des Musulmans, après Mahomet : son règne ne fut qu'une suite continuelle de victoires. Dans l'espace de dix années, les Arabes subjuguèrent la Syrie, la Chaldée, la Mésopotamie, la Perse & l'Egypte ; & si nous nous en rapportons à l'historien Khondemir, pendant ce tems, ils se rendirent maîtres de trente-six mille villes, places, ou châteaux, détruisirent quatre mille temples ou églises des Chrétiens, des Mages & des Idolâtres, & élevèrent quatorze cents mosquées.

DE MAHOMET 101

L'an quatorze de l'hégire, Omar prend Damas, capitale de la Syrie, & cette grande province, quoique secourue par Héraclius, suit le sort de sa capitale. L'an seize il s'empare de Jérusalem, qu'il reçoit à composition, & il y fait bâtir une mosquée. Pendant ce tems ses lieutenans s'avançaient en Perse. Ils livrent bataille à Hormidas IV, à quelques lieues de la ville de Madain, pour lors siège de la résidence des rois de Perse. Hormidas perd la bataille & la vie, & avec lui tombe cette antique religion des Mages. D'autres généraux d'Omar soumettent l'Egypte, réduisent Memphis, après un siège mémorable, & subjuguent toute la côte occidentale de l'Afrique. Cependant ce fameux conquérant est assassiné par un esclave Perse, l'an vingt-quatre de l'hégire. Entre les éloges que les Musulmans prodiguent à Omar, ils relèvent sur-tout ces paroles : « L'empire des Arabes finira, disait-il, lorsque le prince qui le gouvernera, n'aura ni la piété des Musulmans, ni la libéralité des Gentils. »

Omar fut le premier calife qui prit le titre de commandant des fidèles; il fut aussi le premier qui ordonna que le califat serait électif, & que le seul mérite élèverait à cette dignité.

Sous le règne d'Othman, successeur d'Omar, les Arabes poussent leurs conquêtes jusqu'en Espagne, & se rendent maîtres de l'isle de Chypre, & de plusieurs autres isles.

de l'Archipel. Ce calife perdit la vie par les mains de quelques révoltés. Les auteurs louent son attachement aux exercices de sa religion, son courage, sa magnificence & sa générosité. Ce fut sur les représentations d'Othman, qui venait d'être témoin d'une terrible batterie entre quelques officiers ivres, que le prophète publia ce verset qu'on trouve dans le chapitre de l'alcoran intitulé *Maidah*, ou la table : « Certainement le vin, les jeux » de hazard, les pierres sur lesquelles on » sacrifie des chameaux ou autres animaux, » pour être partagés par le sort des flèches, » sont toutes choses abominables devant » Dieu, & l'ouvrage du démon. Retirez- » vous-en, afin que vous vous sauviez ». Othman ayant entendu ce verset s'écria : « Seigneur, vous nous l'avez défendu, & » nous vous obéirons ». Malgré ces paroles si claires, beaucoup de Musulmans ne croient pas que l'usage du vin soit expressément défendu.

Ali, cousin & gendre de Mahomet, surnommé le lion de Dieu, toujours victorieux, obtint enfin le califat, & ce fut lui qui transféra le siège des califes, de Médine, où le prophète est enterré, dans la ville de Couffa, sur les bords de l'Euphrate, dont à peine reste-t-il aujourd'hui quelques ruines. C'est cet Ali que les Persans révérent, & dont ils suivent les principes en opposition de ceux d'Omar. A peine fut-il sur le trône, qu'il s'éleva un parti formidable pour l'en chasser.

la vie par  
Les auteurs  
cices de fa  
nificence &  
ésentations  
moin d'une  
nciers ivres,  
u'on trouve  
lé *Maïdah*,  
in, les jeux  
quelles on  
animaux,  
les flèches,  
les devant  
. Retirez-  
sauviez ».  
et s'écria :  
fendu, &  
ces paroles  
ne croyent  
pressément

met, sur-  
victorieux,  
i qui trans-  
line, où le  
de Couffa,  
nt à peine  
nes. C'est  
& dont ils  
n de ceux  
ône, qu'il  
en chasser.

DE MAHOMET. 107

Aiifcha, veuve du prophète, se déclara contre lui ; & comme elle était extrêmement respectée des Musulmans, elle fit élire pour calife Moavie, chef de la maison des Ommiades, de laquelle était Othman. Alors commença une guerre, d'autant plus cruelle, que le fanatisme éguisa les poignards de l'un & de l'autre parti. Ali fut assassiné après un règne de quatre ans & neuf mois. On rapporte de lui cette mémorable sentence, qu'il a sans doute empruntée de nos livres saints : « Dieu » a donné aux hommes deux imans, c'est-à- » dire, deux pontifes ou médiateurs entre » lui & eux. Le premier est le prophète qui » est parti, & qui n'est plus parmi eux ; le » second, qui est resté, & qui demeurera » toujours avec eux, est la prière que l'on » fait pour obtenir le pardon de ses péchés ». Dans la description de la Perse, ( T. III de cet Ouvrage ) le lecteur trouvera un plus ample détail au sujet d'Ali.

Il n'entre point dans notre plan de suivre avec exactitude la succession des califes, ni les différentes divisions de leurs dynasties : quelques traits rapprochés & choisis dans l'histoire des plus célèbres formeront le tableau général que nous nous proposons de donner.

Valid, fils d'Abdalmalex, fils de Marvan, parvient au califat l'an 86 de l'hégire, ou suite de Mahomet, & c'est sous ce prince, peu guerrier, que les Musulmans font les plus grandes conquêtes. Un de ses généraux s'empare de Samarkande; un autre attaque



L'empire des Grecs, du côté de la mer Noire; tandis qu'un troisième établit sa domination en Espagne, fonde le royaume de Cordoue, & subjugué la Sardaigne, les isles de Majorque & de Minorque, avec une partie de la Gaule Narbonnaise. Cependant le gouverneur d'Egypte se révolte contre le calife, & Abdalrahma'n, que nous appellons vulgairement Abdérame, commandant en Espagne, ne veut plus reconnaître l'autorité du gouverneur d'Egypte; mais ces divisions n'empêchent pas les armes musulmanes d'être par-tout victorieuses. Abdérame donne des loix à la Castille, à la Navarre, au Portugal, à l'Arragon, ils'établit dans le Languedoc, dans la Guienne & dans le Poitou; & si Charles Martel ne lui eût oté la victoire & la vie, la France devenait une province musulmane.

On compte dix-neuf califes de la famille des Ommiades, & ce fut la centième année de l'hégire, qui répond à la sept cents dix-huitième de l'ère commune, que, sous le règne d'Omar II, Mahomet fils d'Ali, petit-fils d'Abdallah, & arrière-petit-fils d'Abbas, commença à publier ses prétentions sur le califat, & soutenu par un parti considérable, il monta sur le trône, & fut le chef de la dynastie des Abbassides. On cite trente-sept califes de cette maison, qui ont régné depuis l'an cent trente-deux de l'hégire, jusqu'en l'année six cents cinquante-six, que toute cette famille fut exterminée par les Tartares. L'an deux cents de l'hégire, sous le califat d'Ekmamon;

les  
hor  
mo  
Al-  
Abd  
emp  
Cha  
les  
mô  
suj  
les  
nem  
par  
par  
autr  
qui  
mie  
O  
de f  
relig  
fous  
les  
Tur  
chai  
l'em  
pou  
ils v  
milie  
raien  
dont  
tiers  
Musu  
soixa

les auteurs rapportent que le nombre des hommes & des femmes de cette maison, montait à trente-trois mille. Abou-giafar Al-mansor, second calife de la dynastie des Abbassides, fixa le siège de son formidable empire à Bagdat, sur l'Euphrate, dans la Chaldée. Les Turcs prétendent qu'il jetta les fondemens de cette ville, que nous nommons quelquefois Babylone, & qui est un sujet d'éternelle dispute entre les Persans & les Turcs. Les Persans au contraire soutiennent que cette ville fut seulement réparée par Abou-giafar. Ils ajoutent qu'elle fut bâtie par les premiers rois de Perse, qui ne sont autres que les rois d'Assyrie, & que *Zohak*, qui est le Nembrod des Juifs, en fut le premier fondateur.

Ces redoutables califes régnèrent l'espace de six cents cinquante-cinq ans. Chefs de la religion comme du gouvernement, tout plus sous leur autorité despotique, & même dans les tems de leur décadence, les sultans Turcs, Tartares ou Arabes, qui leur arrachaient à main armée quelques portions de l'empire, fléchissaient les genoux devant eux, pour obtenir l'investiture des provinces dont ils venaient de s'emparer. Cependant au milieu de ces divisions intestines, qui auraient fait écrouler toute autre puissance, dont les soldats ne se seraient réunis pas volontiers sous les étendards du fanatisme, les Musulmans assiégèrent, dès l'an six cents soixante-onze, la ville de Constantinople,

## 106 S U C C E S S E U R S

destinée à devenir la capitale de leur empire.

Haroun ou Aaron, surnommé Al-Raschid ; (*le juste*) fut le cinquième calife de la maison des Abbassides ; il fut contemporain de Charlemagne , & comme lui il partagea sa succession entre ses enfans. On remarque qu'il fut le dernier des califes , qui fit le voyage de la Mecque , & le premier qui rechercha les savans & fit fleurir les sciences dans ses états. C'est donc à son règne que l'on doit fixer l'époque de l'adoucissement des mœurs sauvages des Arabes. Al-mamon , fils d'Aaron , fut le septième calife Abbasside. Il fit la guerre aux Grecs avec quelque avantage ; mais imbu des principes que suivaient les sectateurs d'Ali , & ayant déclaré pour son successeur l'imam Riza , un des descendans du gendre du prophète , il fut sur le point de perdre le califat. Al-mamon , si l'on en croit les auteurs Orientaux , honora le trône par ses vertus. Doux , modeste , généreux , plein de courage , il aimâ les belles-lettres , & fit rassembler dans son palais les livres les plus curieux , en Hébreu , en Syriaque & en Grec , qu'il fit traduire en Arabe. Les savans de toutes les religions , eurent indifféremment un libre accès auprès de ce monarque , qui , malgré les représentations de ses docteurs , introduisit la philosophie dans le musulmanisme. C'est sous son règne que les Arabes commencèrent à cultiver l'astronomie avec succès. On peut le soupçonner d'avoir donné dans les ex-

R S  
leur empire.  
Al-Raschid,  
se de la mai-  
emporain de  
l partagea sa  
On remarque  
, qui fit le  
premier qui  
tirer les scien-  
à son règne  
e l'adoucisse-  
Arabes. Al-  
ptième calife  
et Grecs avec  
des principes  
Ali, & ayant  
man Riza, un  
prophète, il  
lifat. Al-ma-  
s Orientaux,  
s. Doux, mo-  
rage, il aimà  
bler dans son  
x, en Hébreu,  
fit traduire en  
les religions,  
e accès auprès  
les représenta-  
uisit la philo-  
e. C'est sous  
commencèrent  
accès. On peut  
dans les ex-

DE MAHOMET 107

travagances de l'astrologie judiciaire.

Si jamais puissance a menacé la terre, c'est celle des califes. Ils voyaient leur religion embrassée par tous les peuples de l'Inde, & par les habitans des côtes orientales de l'Afrique. En huit cents vingt-six de notre ère, les généraux d'Al-mamon s'emparent de l'isle de Crète, bâtissent Candie, & l'empereur Nicéphore se voit contraint de lui payer tribut. Les Musulmans d'Espagne se rendent maîtres de la Sicile : ils manquent Rome, & par conséquent l'empire d'Italie. Quelques-uns se cantonnent entre Capoue & Gayette ; mais ils ne sont pas secourus, & on ne les voit sortir de leur repaire que pour exercer d'affreux brigandages. Déjà l'Egypte est indépendante, & un autre calife commande au grand Caire ; la Nubie & la Lybie obéissent à un sultan particulier, & le souverain de Maroc ne connaît plus de maître & prend le titre de miramolin. Les califes de Cordoue, plongés dans l'ivresse des plaisirs, voyent avec indifférence de nouvelles hordes d'Arabes s'établir en Espagne. Tolède, Murcie, Valence, Huesca forment des royaumes différens, & tous ces princes révérent dans le calife de Bagdat le successeur de leur prophète : ils souffrent que leurs ambassadeurs se prosternent en leur nom sur le seuil de son palais, mais ils dédaignent de reconnaître son autorité temporelle. Si les intérêts particuliers n'avaient pas divisés entr'eux tous ces monarques, les trois parties du monde connu

## LES S U C C E S S E U R S

tendaient les mains aux fers des Mahométans. Ce ne fut qu'en quatorze cents quatre-vingt-douze que Ferdinand V, surnommé le Catholique, parvint à les chasser entièrement de toute l'Espagne.

Tandis que le musulmanisme triomphait en Europe, en Afrique & en Asie, il s'élevait un furieux orage contre ses chefs dans cette dernière partie du monde. Les Turcomans, peuple sauvage, qui habitait au-delà du Taurus & de l'Immaüs, vinrent inonder les bords de la mer Noire & ceux de la mer Caspienne, à peu près vers le onzième siècle. Ensuite se jettant sur les Arabes, ils dépouillèrent de leurs états, & les califes Fathimites & les Abbassides. Un de leurs chefs, nommé Togrulbeg, de qui descend la race des princes Ottomans, surprit Bagdat; & feignant de révéler dans le calife régnant un légitime successeur du prophète, il lui rendit tous les honneurs dûs au chef de la religion, & se chargea de tous les soins du gouvernement. Un des plus célèbres successeurs de ce prince guerrier & politique, fut le grand Saladin, auquel les Chrétiens croisés firent la guerre. Né Curde, il servit dans les armées de Nouredin, souverain d'Alep & de Damas; & s'étant souvent distingué par son courage, il devint premier ministre, & général des armées d'Adhah, calife d'Egypte. A la mort de ce prince, Saladin s'empara du trône & des trésors de son maître, & fit reconnaître son autorité

Mahométans :  
quatre-vingt-  
ommé le Ca-  
entièrement

le triomphait  
Asie, il s'éle-  
es chefs dans  
de. Les Tur-  
habitait au-  
aïs, vinrent  
Noire & ceux  
près vers le  
ettant sur les  
eurs états, &  
bbassides. Un  
lbeq, de qui  
mans, surprit  
dans le calife  
du prophète,  
lûs au chef de  
tous les soins  
plus célèbres  
& politique,  
les Chrétiens  
urde, il servit  
n, souverain  
nt souvent dif-  
evint premier  
ées d'Adhah,  
de ce prince,  
des trésors de  
e son autorité

absolue dans toute l'Egypte. Bientôt oubliant qu'il devait sa fortune à Nouredin, il attaqua son fils qui venait de lui succéder, & lui enleva les villes de Damas, d'Hems & d'Alep. Ayant déclaré la guerre aux Chrétiens de la Palestine, il leur livra bataille près de la ville de Tibériade qu'il assiégeait, remporta sur eux une victoire complète, & compta au nombre de ses prisonniers Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, & le grand-maître des Templiers. Les suites de cette fameuse bataille furent la prise de Naplouse, de Sébaste, de Saint-Jean-d'Acres, de Séide, & enfin de celle de Jérusalem. Ce sultan mourut à Damas, comblé de gloire, pleuré par ses peuples, regretté même de ses ennemis. Jamais usurpateur n'est monté sur le trône avec autant de vertus. Libéral envers ses amis, prodigue envers les pauvres, fidèle à sa parole, juste, la raison d'état qui l'engagea à dépouiller d'une partie de ses états le fils de son bienfaiteur, peut seule ternir sa réputation.

Morat ou Amurath I, est le troisième sultan des Turcs. Il fut surnommé Gazi, c'est-à-dire le conquérant, à cause des grandes conquêtes qu'il fit particulièrement en Europe. Il s'empara d'Andrinople, & l'année suivante il institua la fameuse milice des janissaires. Il prit pour la composer, la cinquième partie des jeunes prisonniers Chrétiens qu'il avait faits sur les Grecs, les fit élever & instruire dans la discipline mili-

110 S U C C E S S E U R S

taire, & dans la religion musulmane. Ils les envoya ensuite à Hagi Bekrasche, personnage révééré des Turcs pour sa prétendue sainteté, afin qu'il leur donnât sa bénédiction, & quelque marque qui les distinguât de ses autres troupes. Hagi les bénit, & ayant coupé une manche de la robe de feutre qu'il portait, il la plaça sur la tête du chef de cette nouvelle milice, à laquelle il donna le nom de *Jenitcheri*.

Bajazet, surnommé le Foudre, à cause de la rapidité de ses conquêtes, succéda à son père Amurath l'an de Jésus-Christ 1388, & de l'hégire 791. Il remporta une mémorable victoire sur Sigismond, roi de Hongrie, à la fameuse journée de Nicopolis, ville de Bulgarie sur le Danube, où les Français donnèrent tant de preuves d'une valeur héroïque. Il fut mettre le siège devant Constantinople, mais la vigoureuse résistance des Grecs le contraignit de le lever. Cependant dans le traité de paix qu'il signa alors avec l'empereur Emmanuel, il fit insérer que les Turcs auraient un quartier & un juge particulier dans cette capitale. En 1393 il conquit l'Arménie, & se rendit peu de tems après à Andrinople, où il épousa la fille du despote de Servie; & les historiens Musulmans remarquent que ce fut pendant les réjouissances de ce mariage, que Bajazet commença à boire du vin, ce que lui ni ses ancêtres n'avaient point encore osé faire. Après avoir établi de nouvelles loix dans

son e  
ment  
la Na  
sieurs  
la C  
mettr  
tantin  
les se  
lui-m  
ennen  
livrer  
de fu  
qui e  
maître  
de la  
le con  
fadeu  
mais  
tantes  
Ces p  
vaste  
autres  
& me  
pour  
ba da  
où qu  
de dé  
Solim  
fut pr  
ou M  
ordre  
que c  
des ja

DE MAHOMET. III

son empire, pour que la justice fût sagement administrée, il porta ses armes dans la Natolie, & déposséda de leurs états plusieurs princes Turcomans, qui régnaient dans la Caramanie & la Cappadoce, & vint mettre une seconde fois le siège devant Constantinople. Ces princes fugitifs implorèrent les secours de l'empereur des Grecs, qui lui-même regardait Bajazet comme le seul ennemi qu'il eût à redouter. Pour s'en délivrer, il ne trouva pas d'autre moyen que de susciter contre lui le fameux Tamerlan, qui en moins de douze ans s'était rendu maître de l'Assyrie, de la Mésopotamie & de la Syrie. Avant que d'attaquer Bajazet, le conquérant de l'Asie lui envoya des ambassadeurs pour l'engager à réparer ses torts, mais il n'en reçut que des réponses insultantes, qui le forcèrent à prendre les armes. Ces puissans rivaux se rencontrèrent dans la vaste plaine d'Ancyre, où Pompée vainquit autrefois Mithridate. La bataille fut terrible & meurtrière, mais la victoire se déclara pour Tamerlan, & le farouche Bajazet tomba dans les fers de son plus mortel ennemi, où quelques auteurs prétendent qu'il mourût de désespoir. Il eut pour successeur son fils Soliman, qui après sept années de règne, fut précipité du trône par son frère Moussa ou Mussa, lequel fut lui-même étranglé par ordre de Mahomet I, son frère cadet, lorsque ce prince prit la couronne des mains des janissaires révoltés.



712 S U C C E S S E U R S

Amurath II, fils de Mahomet I, s'appliqua à faire fleurir son empire & à l'embellir; il prit Thessalonique sur les Vénitiens, mais ayant été battu par les Hongrois, il se dégoûta du commandement, & remit la couronne à son fils Mahomet II. Quelque tems après, Ladislas, roi de Hongrie, ayant à l'instigation du pape Eugene IV, & du cardinal Julien Césarini, rompu la trêve qu'il avait solennellement jurée avec les Turcs, les janissaires obligèrent Amurath de reprendre les rênes du gouvernement. Ce fut à Varna, sur les bords du Pont-Euxin, que cet empereur livra aux Chrétiens cette fameuse bataille où périt Ladislas. Immédiatement après cette victoire, le vainqueur descendit une seconde fois du trône, où les janissaires le forcèrent bientôt de remonter, pour s'opposer aux efforts que faisait Jean Hunniade pour rétablir les affaires des Hongrois. La fortune le suivit encore dans cette nouvelle guerre; il battit à Cosova, les Polonois, les Hongrois, les Allemands, & les Esclavons, réunis sous les étendards d'Hunniade. C'est peut-être le seul prince qui ait quitté & repris trois fois l'empire. Il mourut l'an 855 de l'hégire.

Mahomet II est nommé par les Turcs Al-falch, c'est-à-dire, le conquérant par excellence; en effet pendant trente-un ans de règne, il marcha de conquête en conquête; il prit Constantinople, Trébizonde, Scutari, Cassa, Céphalonie, & menaçait Rome.

Rom  
la m  
proj  
sulca  
geux  
l'art.  
habi  
tend  
turel  
& u  
greco  
des  
font  
Ba  
Il s'  
aux  
Sélim  
à se  
super  
faisai  
trouv  
ditio  
qu'ou  
que,  
dans  
rémit  
était  
Maho  
feron  
Dieu  
Les  
la g  
Chrè  
7

Rome. Il manqua Belgrade & Rhodes, & la mort arrêta, en 1481 de notre ére, les projets de ce fléau de la chrétienté. Ce sultan était d'un génie ardent; né courageux il aimait la guerre, & en avait étudié l'art. Les Turcs le mettent au rang des plus habiles docteurs de leur religion, & prétendent qu'il joignait à une éloquence naturelle beaucoup de talens pour la poésie, & une grande connaissance des histoires grecques & latines, dont on retrouve encore des versions en langue Turque, qui lui sont dédiées.

Bajazet II succéda à son père Mahomet II. Il s'empara de la Moldavie, fit la guerre aux Vénitiens, & fut détrôné par son fils Sélim, suivant les historiens, qui ne tarda pas à se défaire de lui par le poison. Il était si superstitieusement attaché à sa religion, qu'il faisait ramasser avec soin la poussière qui se trouvait sur ses habits, pendant ses expéditions militaires contre les Chrétiens, afin qu'on pût la paîtrir, & en former une brique, qui fut déposée dans son cercueil, dans l'espérance qu'elle lui obtiendrait la rémission de ses péchés. Cette superstition était fondée sur une prétendue tradition de Mahomet, qui porte que tous ceux qui se feront chargés de poussière dans la voie de Dieu, seront exempts du feu de l'enfer. Les Musulmans appellent la voie de Dieu, la guerre qu'ils entreprennent contre les Chrétiens.

#### 114 SUCCESEURS DE MAHOMET.

Sélim. affermi sur le trône, qui venait de lui coûter un parricide, tourna ses armes contre le roi de Perse, à qui il enleva plusieurs provinces. Il s'empara ensuite d'Alep, de Damas, du Caire, & réunit sous sa domination l'Egypte & la Syrie. Il mourut dans le même endroit où il avait osé livrer bataille à son père, après un règne de huit ans & huit mois, & laissa pour successeur son fils Soliman, dont les écrivains Orientaux ne cessent d'exhaler les hauts faits. En effet, dès la seconde année de son règne, il prend la ville de Belgrade en Hongrie; deux ans après il achève la conquête de l'isle de Rhodes. Il défait en bataille rangée Louis II, roi de Hongrie, à la malheureuse journée de Mohats : tout lui prospère jusqu'au siège de Vienne que ses généraux sont forcés de lever, après une vigoureuse attaque de vingt jours. Son amiral Khaireddin Barberousse reprend sur les Chrétiens toutes les places dont ils s'étaient emparés dans la Morée pendant la guerre de Hongrie; enfin maître de Tauris & de Bagdat qu'il arrache aux Persans, vainqueur des Impériaux près de Bude, il meurt dans son camp, sous Zighet qu'il assiégeait, ayant occupé le trône un peu plus de quarante ans.

Depuis ce tems, les Turcs se sont soutenus avec des succès divers au milieu de leurs ennemis, mais rarement leurs frontières ont été entamées. Ils ont perdu des

batai  
victo  
aux c  
colob

LES  
lettre  
musul  
contie  
du p  
croyer  
homet  
simple  
Dieu,  
écrit s  
béliet  
fils Is  
verfet  
trois a  
mervei  
pour c  
fourmi  
ils répo  
» passa  
Tout  
qui eux  
sans au

MET.  
enait de  
armes  
va plu-  
d'Alep,  
sa do-  
mourut  
é livrer  
de huit  
ccesseur  
Orien-  
s faits.  
règne,  
ongrie;  
uête de  
lle ran-  
la mal-  
out lui  
que ses  
rès une  
on ami-  
sur les  
étaient  
guerre  
s & de  
inqueur  
rt dans  
égeait,  
le qua-  
ont sou-  
lieu de  
es fron-  
du des

ALCORAN OU LE CORAN. 115  
batailles & des villes ; ils ont remporté des  
victoires & pris des forteresses ; & grace  
aux divisions des Chrétiens , ce formidable  
colosse est encore debout.

---

---

## CHAPITRE VII.

*Al-coran ou le Coran.*

LES mots Arabes *Al-coran*, signifient à la lettre livre ou collection : ce livre de la loi musulmane est le livre par excellence, qui contient les révélations & la fausse doctrine du prophète Mahomet. Les Musulmans croient comme un article de foi, que Mahomet, qu'ils disent avoir été un homme simple & sans lettres, a reçu ce livre de Dieu, par le ministère de l'ange Gabriel, écrit sur un parchemin fait de la peau du bélier qu'Abraham immola à la place de son fils Isaac, & qui ne lui fut communiqué que verset à verset, pendant l'espace de vingt-trois ans. Ce long espace de tems offre une merveilleuse ressource aux commentateurs, pour concilier les contradictions dont ce livre fourmille. Lorsqu'on leur en fait remarquer, ils répondent aussi-tôt : « Dieu a réformé tel » passage par tel autre qu'ils citent ».

Tout l'alcoran est divisé en chapitres, qui eux-mêmes sont sous-divisés en versets sans aucune suite. La plupart de ces cha-

pitres ont des titres, comme de la vache, de l'éléphant, des fourmis, des mouches, qui d'abord paraissent ridicules, d'autant qu'ils ne contiennent souvent rien de ce que les titres annoncent. Mais M. Sale, auteur d'une excellente traduction de l'alcoran, nous apprend que cela vient de ce que le verset où le passage dans lequel ce mot se rencontre, a été écrit ou révélé avant d'autres qui l'ont dû précéder ensuite, & que d'ordinaire le titre du chapitre a été pris du premier mot qui a paru digne de remarque à ceux qui ont rassemblé les versets.

Il y a sept éditions principales de l'alcoran. La première contient six mille lignes; les autres en contiennent deux cents ou deux cents trente-six de plus, mais dans tous le nombre des mots & des lettres est égal: celui des mots est de soixante-dix-sept mille six cents trente-neuf, & celui des lettres de trois cents vingt-trois mille quinze. On fait que les Juifs ont scrupuleusement sumpulé les versets, les lignes & les lettres de l'ancien testament, & il s'est trouvé de minutieux Chrétiens qui les ont imités, en faisant le calcul des paroles du nouveau. Chaque chapitre de l'alcoran, excepté le neuvième, commence par ces mots: « Au » nom de Dieu très-miséricordieux »; & les Musulmans employent cette formule dans tous leurs écrits publics & particuliers, que peut-être Mahomet a emprunté des Mages, ainsi que beaucoup d'autres choses.

L'alcoran  
gance,  
des exp  
différen  
choquan  
versés d  
cependa  
prose est  
Il est pl  
sentenci  
des livre  
lement  
thodoxe  
ce livre  
Dieu m  
livre des  
singulier  
vant: « I  
dans la n  
te faire  
la nuit d  
leur qu  
cendent  
de Gabr  
gneur, a  
choses.  
tin ». I  
est de sa  
Alkadr.  
Pour  
du style  
crire les  
lant de l

L'alcoran est écrit avec beaucoup d'élé-  
 gance, quoiqu'on y trouve fréquemment  
 des expressions & des mots pris de toutes les  
 différentes dialectes Arabes, ce qui semble  
 choquant à ceux qui sont particulièrement  
 versés dans les langues orientales. Ils avouent  
 cependant que, quoique écrit en prose, cette  
 prose est cadencée & tout-à fait harmonieuse.  
 Il est plein de figures hardies, d'expressions  
 sentencieuses & de tours prophétiques imités  
 des livres de l'ancien testament, & spécia-  
 lement des prophètes. Les sonnites ou or-  
 thodoxes soutiennent avec enthousiasme que  
 ce livre est éternel & incréé, existant en  
 Dieu même, & qu'il est l'essence du grand  
 livre des décrets divins. Pour appuyer cette  
 singulière opinion, ils citent le passage sui-  
 vant : « En vérité, nous avons envoyé le *Coran*  
 dans la nuit d'Alkadr, & qu'est-ce qui pourra  
 te faire comprendre combien est excellente  
 la nuit d'Alkadr? La nuit d'Alkadr est meil-  
 leure que mille mois : dans cette nuit des-  
 cendent du ciel les anges & aussi l'esprit  
 de Gabriel, par la permission de leur Sei-  
 gneur, avec ses décrets concernant toutes  
 choses. C'est la paix jusqu'à la visite du ma-  
 tin ». Le grand embarras des Musulmans  
 est de savoir quand & quelle nuit est cet  
 Alkadr.

Pour donner une idée de l'éloquence mâle  
 du style de l'alcoran, il ne faut que trans-  
 crire les passages suivans. Mahomet en par-  
 lant de la cessation du déluge, s'exprime

ainsi : « Dieu dit , terre engloutis tes eaux :  
 » ciel puises les eaux que tu as versées : le  
 » ciel & la terre obéirent ». On demande  
 au prophète , quel est cet allah qu'il annon-  
 ce ; il répond : « C'est celui qui tient l'être  
 » de soi-même , & de qui les autres le tien-  
 » nent , qui n'engendre point & qui n'est  
 » point engendré , & à qui rien n'est sem-  
 » blable dans toute l'étendue des êtres. ».  
 A l'égard des grands préceptes de morale  
 contenus dans ce livre , on peut citer ce pas-  
 sage du septième chapitre : « Soyez indul-  
 » gent , *ou plutôt* , pardonnez volontiers à  
 » qui vous offense , ne commandez jamais  
 » que ce qui est juste , recherchez qui vous  
 » chasse , donnez à qui vous ôte , faites du  
 » bien à tous , ne contestez pas avec les  
 » ignorans ; car Dieu veut que vous jettiez  
 » dans vos ames les racines des plus gran-  
 » des perfections ».

On peut rapporter en général toute la  
 doctrine de l'alcoran aux points historiques  
 & dogmatiques ; les premiers , fondés sur  
 quelques vérités , sont mêlés d'une infinité  
 de fables & d'extravagances : on y trouve ,  
 par exemple , qu'après le châtement de la  
 première postérité des enfans d'Adam , que  
 Mahomet appelle le premier des prophètes ,  
 Noé avait réparé ce que les premiers avaient  
 perdu , qu'Abraham avait succédé à ce second ,  
 Joseph au troisième ; qu'un miracle avait  
 produit & conservé Moïse ; qu'enfin saint  
 Jean était venu prêcher l'évangile : que

Jésus-  
 sein d  
 démo  
 de so  
 que  
 dogm  
 & de  
 dans  
 étern  
 rer le  
 princ  
 accom  
 durée  
 l'alco  
 un jo  
 laver  
 les a  
 de ce

A  
 succe  
 l'alco  
 volan  
 il do  
 le liv  
 en c  
 veuv  
 quel  
 pute  
 man  
 lifat  
 de l  
 les  
 dues

Jésus-Christ, conçu sans corruption dans le sein d'une vierge exempte des tentations du démon, créé du souffle de Dieu, & animé de son Saint-Esprit, était venu l'établir, & que Mahomet l'avait confirmé. Quant au dogme, Mahomet enseigne que des peines & des récompenses attendent les hommes dans la vie future, mais il attachela félicité éternelle à une facilité sans bornes de conten-ter leurs desirs à cet égard, & les châtimens, principalement à la privation de ces plaisirs, accompagné de peines moins terribles par leur durée que par leur rigueur; car il est dit dans l'alcoran que les tourmens de l'enfer cesseront un jour par la bonté de Mahomet, qui lavera les réprouvés dans une fontaine, & les admettra à un festin composé des restes de celui qu'il aura fait aux bienheureux.

A la mort du prophète, Abubéker son successeur, fit rechercher tous les passages de l'alcoran qui étaient écrits sur des feuilles volantes; il en composa un volume, auquel il donna le nom de *Moshaf*, c'est-à-dire, le livre ou le code par excellence, & il en confia la garde à Hapsha ou Aïscha, veuve de Mahomet, comme l'original, auquel on devait avoir recours en cas de dispute. Ce fut sur ce fameux original qu'Othman, qui succéda à Abubéker dans le califat, fit faire plusieurs copies de ce livre de la loi musulmane, & il supprima toutes les copies infidèles qui étaient déjà répandues dans l'Asie. On croit que Mohavia,



calife de Babylone, ayant fait rassembler ces nouvelles copies de l'alcoran, les donna à examiner à six docteurs, qui conservèrent tous les passages qu'ils reconnurent être du prophète, & jetterent les autres dans la rivière; quelle que fût l'attention de ces hommes savans pour établir un seul & même fondement de leur doctrine, ils n'en devinrent pas moins les chefs de quatre sectes différentes. La première & la plus superstitieuse est celle du docteur Mélik, suivie par les Maures & par les Arabes. La seconde, qu'on nomme l'*Iméniane*, conforme à la tradition d'Ali, est suivie par les Persans. Les Turcs ont embrassé celle d'Omar qui est la plus libre; & celle d'Odman, qu'on regarde comme la plus simple, est adoptée par les Tartares.

Nous terminerons ce chapitre par une remarque assez importante. Quelqu'absolu & quelqu'habile imposteur que fût Mahomet, il n'osa cependant jamais établir sa fausse mission par des miracles. On lui demanda plusieurs fois des signes, on le pressa d'en opérer, & ce fut inutilement. Lorsqu'on lui demande des miracles pour manifester sa vocation, il se tire d'affaire en faisant parler Dieu: « Les incrédules (dit-il, chap. VI, intitulé *le bétail*) ont juré par le nom de Dieu, par le serment le plus solemnel, que si un signe leur est donné, ils y croiront certainement: en vérité les signes sont au pouvoir de Dieu seul, & il permet que

N  
ait rassembler  
an, les donna  
conservèrent  
urent être du  
utres dans la  
ntion de ces  
seul & même  
ls n'en devin-  
quatre sectes  
plus supersti-  
k, suivie par  
La seconde,  
onforme à la  
tes Persans.  
Omar qui est  
n, qu'on re-  
est adoptée

par une re-  
qu'absolu &  
Mahomet,  
tir sa fausse  
ui demanda  
pressa d'en  
Lorsqu'on  
manifester  
en faisant  
dit-il, chap.  
par le nom  
solemnel,  
ils y croi-  
signes sont  
ermet que

## OU LE CORAN. 121

vous ne conceviez pas que, quand il vien-  
drait des miracles, les incrédules n'y croi-  
raient pas; aussi nous écarterons la vérité de  
leurs yeux & de leurs cœurs, parce qu'ils  
n'ont pas cru dès le commencement, &  
nous les laisserons s'égarer dans leur erreur ».  
Le fourbe dit dans un autre endroit : « Les  
incrédules, à moins qu'un signe ne soit en-  
voyé à Mahomet par son Seigneur, ne croi-  
ront point. Voici la réponse du Seigneur :  
» Je t'ai chargé seulement de prêcher, & non  
» de faire des miracles, chaque nation a eu un  
» législateur. Dieu fait ce que chaque femelle  
» porte dans son sein, il fait de combien elle  
» est en deçà ou en delà de son terme & le  
» nombre de ses petits ». Ensuite faisant une  
brusque digression sur le sein de la femelle,  
il a l'adresse de faire perdre de vue les mi-  
racles dont il était d'abord question.



---



---

## CHAPITRE VIII.

### *Idee générale de la Religion des Musulmans.*

**O**N borne à treize les articles essentiels de la foi musulmane : 1<sup>o</sup>. Il faut croire du cœur, confesser de la langue, & affirmer d'une volonté constante qu'il n'y a qu'un seul Dieu, seigneur, & gouverneur de l'univers, qui a tiré toutes choses du néant, à qui rien n'est semblable dans toute l'étendue des êtres, qui tient l'être de soi-même, de qui les autres le tiennent, & qui n'engendre point & n'est point engendré. C'est ce maître que tout vrai Musulman doit adorer & servir.

2<sup>o</sup>. Il faut croire de cœur & confesser de bouche, que Dieu après s'être manifesté aux hommes par ses anciens prophètes, a envoyé aux fidèles Musulmans, son élu Mahomet, pour leur prêcher sa loi sainte & divine, contenue dans l'alcoran, & que par cette loi, le souverain maître a abrogé toutes les loix précédentes.

3<sup>o</sup>. Il faut croire du cœur & tenir pour certain, qu'excepté Dieu seul, qui n'a jamais eu de commencement & qui n'aura point de fin, toutes choses doivent périr un jour, & que l'ange de la mort recueillera toutes les ames des mortels destinées à l'ex-

tin  
l'E  
néa  
dro  
giss  
act  
not  
me  
4  
tom  
ang  
été  
que  
a é  
som  
par  
est  
5  
fera  
les  
nera  
auc  
la n  
gran  
feste  
6  
tota  
de l  
les  
char  
ressu  
& q  
acce

essentiels  
 oire du  
 er d'une  
 l Dieu,  
 rs, qui  
 qui rien  
 es êtres,  
 qui les  
 e point  
 tre que  
 servir.  
 esser de  
 esté aux  
 a en-  
 lu Ma-  
 ante &  
 que par  
 toutes

r pour  
 n'a ja-  
 n'aura  
 érir un  
 eillera  
 à l'ex-

## DES MUSULMANS. 123

inction totale & universelle, par ordre de l'Etre suprême, qui a produit tout du néant, & qui a établi deux anges, l'un à sa droite & l'autre à sa gauche, pour tenir registre de nos bonnes & de nos mauvaises actions, suivant lesquelles nous recevrons notre sentence au grand jour du jugement.

4°. Il faut croire, que, couchés dans le tombeau, nous serons interrogés par deux anges sur quatre points principaux. Quel a été notre Dieu ? quel a été notre prophète ? quelle a été notre religion ? & de quel côté a été notre *keblah* ? c'est-à-dire si nous nous sommes tournés pour prier, du côté de la partie du monde où le temple de la Mecque est situé.

5°. Il faut croire qu'au dernier jour tout sera détruit ; savoir, les anges, les hommes, les démons, &c. Lorsque l'ange *Israfil* sonnera de la trompette, & qu'il ne restera aucune créature vivante ; *Azariel*, l'ange de la mort, expirera le dernier, & alors la grande puissance du Très-haut sera manifestée.

6°. Il faut croire qu'après l'extinction totale de l'univers, Dieu ressuscitera l'ange de la mort, & réunira à leurs propres corps les ames des bons, comme celle des méchants ; que le premier homme que Dieu ressuscitera, sera le grand prophète Mahomet, & qu'alors toute créature sera jugée sans acception de personne.

324 IDÉE DE LA RELIGION

7°. Il faut croire qu'au grand jour du jugement, Dieu, accompagné de son saint prophète Mahomet, jugera toutes les nations sur le catalogue de leurs œuvres, & que la durée de ce jour égalera la durée du siècle où nous vivons.

8°. Il faut croire qu'au grand jour de l'examen, Mahomet intercédera pour son peuple, qui sera plongé dans la douleur. La première intercession sera sans fruit, mais à la seconde, Dieu se laissera fléchir, & tous les fidèles Musulmans seront transportés dans la gloire, tandis qu'aucune excuse ne sera reçue en faveur des autres nations. A l'égard de ceux d'entre les Musulmans qui auront transgressés les préceptes de l'alcoran, Dieu proportionnera la peine à l'offense, & il n'y a que Dieu qui en connaisse la durée.

9°. Il faut croire qu'à ce terrible jour du jugement dernier, les Musulmans seront appelés les premiers au tribunal de l'Eternel, parce que ce seront eux qui témoigneront contre toutes les nations. « En ce jour-  
» là, il arrivera que Dieu ôtera des bon-  
» nes œuvres, de la balance de celui qui  
» aura été diffamé; & s'il ne trouve point  
» de bonnes œuvres chez le diffamateur,  
» il ôtera des misères du diffamé, pour les  
» insérer dans le compte du diffamateur :  
» en sorte que sa grande justice sera mise  
» dans une parfaite évidence ».

10°. Il faut croire que toutes les actions

quelconques des hommes seront pesés dans la balance de justice, & que ceux dont les bonnes œuvres l'emporteront sur les mauvaises, entreront dans le paradis, tandis que les autres seront condamnés au supplice de la *géhénne*. Ceux dont les plats de la balance resteront égaux & suspendus, parce qu'ils auront commis autant de mal qu'ils auront fait de bien, demeureront dans un lieu particulier, entre le paradis & l'enfer, où, détenus pour toute punition, ils ne souffriront point comme les méchans, mais aussi où ils ne participeront point à la gloire des justes béatifiés. Les prières de Mahomet termineront la captivité des Musulmans, & par son intercession, ils seront reçus dans le paradis.

110. Il faut tenir pour assuré que tous les hommes auront à passer un jour par le point aigu, dont la longueur égalera celle de notre monde, & dont la largeur n'excédera pas celle d'un fil d'araignée, & que les bons le franchiront sans crainte, tandis que les méchans glisseront & tomberont dans la *géhénne*.

120. Il faut croire du cœur & tenir pour certain, que Dieu a préparé un paradis à ses élus, c'est-à-dire aux vrais Musulmans, où ils seront placés avec lui dans une clarté perpétuelle, & où ils jouiront de tous les plaisirs célestes, & sur-tout de la délicieuse satisfaction d'adorer la face du Très-haut.

226 IDÉE DE LA RELIGION, &c.  
( Nous verrons en parlant du paradis , en  
quoi consistent ces plaisirs célestes. )

13°. Il faut croire qu'il y a un enfer  
préparé pour les méchans , pour les réfrac-  
taires & les transgresseurs de la loi divine,  
maudits de Dieu pour leurs œuvres ter-  
restres , & qui seraient trop heureux de n'a-  
voir jamais vu la lumière.

La foi musulmane est fondée particuliè-  
rement sur ces cinq préceptes capitaux ; con-  
fesser le vrai Dieu , & croire que Mahomet  
est son prophète ; observer les prières pres-  
crites ; faire l'aumone ; ne pas négliger le  
jeûne du ramadan ; & faire le pèlerinage  
de la Mecque , dont aucun Musulman ne  
peut se dispenser , à moins qu'il ne se trouve  
absolument hors d'état de l'entreprendre.



L  
L  
L  
du p  
faite  
& lo  
distr  
Dieu  
conf  
devo  
» pé  
» pri  
» ré  
» re  
» zè  
» san  
» ye  
» se  
» pri  
» tan  
» ma  
» cue  
» den  
» Ce  
» fass  
» d'a  
» ven  
Le

## CHAPITRE IX.

*Les Prières, les Jeûnes, les Ablutions.*

LES Musulmans appellent la prière la clef du paradis ; & l'alcoran prescrit qu'elle soit faite avec un esprit bien préparé, avec foi, & loin des objets capables de causer des distractions. Il défend (chap. IV.) de prier Dieu dans l'ivresse, & dans certaines circonstances où les sens l'emportent sur les devoirs de la religion. « On ne peut s'em-  
 » pêcher de remarquer, dit Chardin, que la  
 » prière des Mahométans se fait avec une  
 » révérence inconcevable, & qu'on ne peut  
 » regarder l'attention qu'ils y apportent, le  
 » zèle & l'humilité dont ils l'accompagnent,  
 » sans admiration. Ils ne remuent pas les  
 » yeux : tous les mouvemens de leurs corps  
 » se font avec la plus juste mesure. Ils  
 » prient à voix entrecoupée, tantôt bas,  
 » tantôt haut, tantôt d'esprit seulement ;  
 » mais tout cela est si posé, si exact, si re-  
 » cueilli, qu'assurément ils nous font la  
 » dernière honte à nous autres Chrétiens.  
 » Ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'ils  
 » fassent leurs prières avec tant de zèle &  
 » d'attention, quoiqu'ils les fassent si sou-  
 » vent ».

Le vrai Musulman doit adresser ses prières



128 LES PRIERES, LES JEUNES ;  
res à Dieu , cinq fois dans les vingt-quatre heures , & ces prières fréquentes sont d'institution divine. Il y en a d'extraordinaires & de cinq sortes aussi ; savoir , les prières du ramadan , celles que l'on doit prononcer pour éloigner de dessus sa tête les châtimens de Dieu ; celles qui se font dans les tems d'éclipse ; celles pour demander de la pluie , & la prière des funérailles. Le vendredi doit être sur-tout consacré à la prière ; car , suivant les Musulmans , l'observation de ce jour est d'institution divine , & il fut ordonné à Adam de le solemniser , parce que les anges se prosternèrent alors devant lui par ordre de l'Eternel. La vérité est que ce jour étant destiné aux assemblées solennelles des anciens Arabes , Mahomet en bon politique crut devoir lui conserver le même droit dans sa nouvelle religion.

Comme les Turcs n'ont point l'usage des cloches , ils se servent de certains personnages , qu'ils appellent *Muézims* , pour annoncer au peuple les heures de la prière. Le premier avertissement se fait en ces termes : « Dieu est haut élevé ; j'atteste que » Mahomet est l'envoyé de Dieu : » & ensuite élevant la voix , le muézim dit : « J'atteste qu'il n'y a point d'autre Dieu que » Dieu même ; j'atteste que Mahomet est » l'envoyé de Dieu. Aux prières , à un heu- » reux succès ». Si c'est le matin , il ajoute : « Les prières valent mieux que le sommeil ; » & dans le second avertissement , il dit : « Les prières

» p  
ann  
aver  
faire  
à la  
avec  
l'enc  
lève  
bouc  
N  
nucie  
corps  
que  
extér  
mosq  
Maho  
s'adre  
sent à  
seul  
homm  
faire  
Out  
comm  
embra  
vingt-  
temen  
noms c  
pour p  
dévoti  
allons  
*habba* :  
avoir b  
& l'arb  
T

## LES ABLUTIONS. 129

» prières vont commencer ». Ce signal qui annonce que les prières vont commencer, avertit aussi les Musulmans qu'ils doivent faire leurs purifications. Ils se déchauffent à la porte de leurs mosquées, ils y entrent avec modestie, & saluent respectueusement l'endroit où est placé l'alcoran, puis ils lèvent dévotement les yeux au ciel, en se bouchant les oreilles avec les deux pouces.

Nous n'entrerons point dans le détail minutieux de leurs différentes inclinations de corps pendant leurs prières : il est certain que si l'on jugeait de leur piété, par leur extérieur, on ferait tenté de croire que les mosquées ne renferment jamais que des Mahométans recueillis & fervens. Ils ne s'adressent jamais qu'à Dieu, & ils s'adressent à lui, comme seul digne d'être adoré, seul maître des cœurs & des pensées des hommes, seul capable de pardonner & de faire miséricorde.

Outre le chapelet qui est d'un usage commun parmi tous les peuples qui ont embrassé le musulmanisme, & sur les quatre-vingt-dix-neuf grains duquel on doit dévotement réciter les quatre-vingt-dix-neuf noms de Dieu, les Persans employent encore pour prier plusieurs autres instrumens de dévotion. Après les purifications dont nous allons parler, ils doivent se revêtir de la *habba* : cette *habba* est une robe qui paraît avoir beaucoup de ressemblance avec le *taled* & l'*arban-canfor* des Juifs. Le tapis sur le-

130 LES PRIERES, LES JEUNES,

quel ils vont prier, doit être fait en toit de mosquée, & c'est sur ce tapis qu'on pose l'alcoran, un peigne & un miroir pour s'arranger la barbe, quelques reliques, telles que des morceaux d'étoffes, qui ont touchés au tombeau du prophète, & une espèce de palet, pâtri avec de la terre sainte de la Mecque, sur lequel sont tracés les noms de Dieu, ou quelques passages de l'alcoran. C'est sur ce palet qu'on doit appuyer la tête, lorsqu'on se prosterne.

Pendant le cours de la lune du ramadan, il n'est permis aux Turcs de prendre aucune nourriture depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, & en général ils poussent le scrupule jusqu'à la minutie; mais en récompense, ils se livrent volontiers à tous les excès tant que dure la nuit. Autrefois ceux qui étaient alors surpris, buvant du vin, étaient condamnés à se voir verser du plomb fondu dans la bouche. Le trop grand nombre des coupables fait taire aujourd'hui la loi: durant ce tems de mortification, on est obligé de faire des aumônes proportionnées à ses facultés, & c'est à cet égard qu'on ne peut refuser des louanges aux Musulmans. Lorsqu'on se trouve en voyage ou à la guerre, on peut différer son jeûne. On croit que ce jeûne solennel a été établi pendant la lune du ramadan, parce que Mahomet publia que l'alcoran lui avait été envoyé dans ce tems-là. Quand la lune de caban, qui précède immédiatement celle de ramadan est passée,

on ob  
infini  
sur le  
perçu  
le jeû  
zims  
& ann  
prier  
vres  
« Je p  
» ceu  
» ven  
lent,  
instru  
est po  
& lais  
être i  
éclairc  
les T  
on va  
l'espr  
l'ame  
Les  
loi mu  
fortes  
espèce  
wodou  
pieds  
lée ter  
d'eau  
Dans  
trois c  
l'inten

## LES ABLUTIONS. 131

On observe avec soin la nouvelle lune. Une infinité de gens de tous états, se tiennent sur les lieux élevés, & si-tôt qu'ils l'ont aperçue, ils viennent en informer, & alors le jeûne commence. Chaque soir les muézims montent sur les minarets des mosquées, & annoncent à haute voix qu'il est tems de prier & de manger. C'est alors que les pauvres se répandent dans la ville, en criant : « Je prie Dieu qu'il remplisse la bourse de » ceux qui me donneront pour remplir mon » ventre ». Les personnes riches se régallent, fument, boivent le sorbet, jouent des instrumens : ils se fatiguent autant qu'il leur est possible, pour mieux reposer le jour, & laisser ainsi passer le tems du jeûne sans être incommodés. Aussi-tôt que l'aurore éclaire assez pour distinguer, comme disent les Turcs, un fil blanc d'avec un fil noir, on va se reposer. Tel est pendant cette lune, l'esprit de mortification qui doit purifier l'ame des fidèles Musulmans.

Les ablutions sont de préceptes dans la loi musulmane : on en distingue de trois sortes ; celle appelée *goul*, qui est une espèce d'immersion ; celle qu'on nomme *wodou*, qui concerne particulièrement les pieds & les mains ; & la troisième, appelée terreuse ou sablonneuse, parce qu'au lieu d'eau on y emploie du sable ou de la terre. Dans l'ablution qui porte le nom de *goul*, trois conditions sont expressément requises ; l'intention de se rendre agréable à Dieu,

132 LES PRIERES, LES JEUNES,

celle de nettoyer son corps de toutes ses ordures, & le soin de faire passer l'eau sur tout le poil & sur la peau. Pendant que l'ablution se fait, on doit prononcer : « Au » nom du grand Dieu : louange à Dieu, » seigneur de la foi musulmane » : il faut ajouter qu'il est nécessaire de se laver exactement la paume de la main avant de remplir le lavoir, de faire en même-tems une prière d'expiation, de se frotter la peau avec la main, & de continuer ces choses sans aucune interruption, jusqu'à la fin de la cérémonie.

Six raisons rendent cette purification d'une absolue nécessité. Les premières sont communes aux deux sexes ; savoir, « Les em- » brassemens illicites & criminels par le » désir seul, quoiqu'il n'ait été suivi d'au- » cune impureté ; les suites volontaires d'un commerce impur, & la mort ». Celles particulières aux femmes sont les écoulemens périodiques, les pertes de sang dans l'accouchement & l'accouchement même. On doit faire ces ablutions au moins trois fois chaque semaine. Les Persans ont jusqu'à quarante cas, où ils doivent avoir recours à la purification.

Il faut observer particulièrement six choses importantes dans l'ablution, appelée *wodou* : « dire la formule » au nom du grand Dieu, &c : se laver la paume de la main, se nettoyer le visage, tirer de l'eau par les narines, se frotter la tête & les oreilles,

sépar  
de se  
les or  
se lav  
& de  
qu'à t  
tion.  
abluti  
» que  
» par  
» dor  
» pos  
» con  
» resse  
» rais  
» l'a  
» ou q  
» ché  
» un v  
» eux  
» main  
» perr  
On  
fablon  
qu'un  
un da  
l'ablut  
fortes  
néraux  
purific  
nature  
taine,

## LES ABLUTIONS. 133

séparer les poils de sa barbe & les doigts  
 de ses pieds pour en faire plus aisément sortir  
 les ordures; nettoyer une oreille après l'autre,  
 se laver la main droite avant la gauche,  
 & de même les pieds, & enfin répéter jus-  
 qu'à trois fois ces cérémonies sans interrup-  
 tion. On ne peut se dispenser de cette  
 ablution; « 1°. lorsqu'il s'est échappé quel-  
 » ques excréments du corps (*excepto femine*)  
 » par les voies naturelles : 2°. lorsqu'on a  
 » dormi profondément, parce qu'il est à sup-  
 » poser que dans un profond sommeil on a  
 » contracté quelque impureté dont on ne se  
 » ressouvient pas : 3°. quand on a perdu la  
 » raison ou par quelque excès de vin, ou qu'on  
 » l'a eu véritablement aliénée par maladie  
 » ou quelque autre cause : 4°. lorsqu'on a tou-  
 » ché une femme impure, sans qu'il y eût  
 » un voile, ou quelque autre vêtement entre  
 » eux deux : 5°. enfin lorsqu'on a porté les  
 » mains sur les parties que la bienséance ne  
 » permet pas de nommer ».

On ne se sert de l'ablution terreuse ou  
 sablonneuse, que quand on n'a point d'eau, ou  
 qu'un malade ne saurait souffrir l'eau sans  
 un danger évident de mourir. Au reste par  
 l'ablution sablonneuse, il faut entendre toutes  
 sortes de terre quelconque, même les mi-  
 néraux; & par l'eau dans les deux autres  
 purifications, on entend toutes les eaux  
 naturelles, soit de mer, de rivière, de fon-  
 taine, de neige ou de grêle.

## CHAPITRE X.

*Pèlerinage de la Mecque.*

Tous les Musulmans se croient obligés par leur loi de faire, une fois en leur vie, le pèlerinage de la Mecque. Nous avons déjà vu qu'avant Mahomet cette dévotion était pratiquée par les Arabes, & que cet imposteur ne fit qu'ordonner la continuation de cette pratique dévote. Dans ce tems la ca'aba, ou temple de la Mecque, était rempli d'idoles du soleil, de la lune & des autres planètes. Les pierres même de l'édifice étaient des objets d'idolâtrie. Chaque tribu des Arabes en avait emporté une, & ils la posaient au haut d'un petit tabernacle qu'ils construisaient à la hâte, dans l'endroit où ils s'arrêtaient, & ils se tournaient vers elle pour faire leurs prières. Le prophète crut politiquement devoir confirmer le peuple dans l'idée où il était que cet ancien temple n'était autre que l'oratoire d'Abraham, fondé par la direction de Dieu. Il encouragea les pèlerinages à ce prétendu lieu saint, renouvela la procession autour de la chapelle, & ne fit que changer le but & l'objet de ces cérémonies. Les Turcs & les petits Tartares prétendent que tout Musulman qui peut se soutenir à l'aide d'un

bâte  
pre  
fair  
fans  
tion  
qui  
bien  
la c  
leur  
pou  
en r  
mèn  
les  
ces  
pèle  
n'ai  
pèle  
E  
der  
prof  
fam  
Chr  
A  
la p  
éten  
par  
qu'u  
la l  
mun  
deh  
la c  
port  
en a

bâton, & qui possède seulement en propre une écuelle de bois, doit nécessairement faire le pèlerinage de la Mecque. Les Persans, moins rigides, déclarent que l'obligation de ce pèlerinage, n'est que pour ceux qui sont en bonne santé, qui ont assez de bien pour payer leurs dettes, pour assurer la dot de leurs femmes, pour donner à leurs familles la subsistance d'une année, pour laisser de quoi se mettre en métier ou en négoce au retour, & pour emporter en même-tems cinq cents écus en deniers pour les frais du voyage; qu'enfin si l'on n'a pas ces moyens-là, on n'est point obligé au pèlerinage; que de plus si on les a, & qu'on n'ait pas la santé requise, il faut faire le pèlerinage par procureur.

Essayons, d'après deux auteurs assez modernes, (Boulainvilliers & Michel Eneman, professeur à Upsal) de donner une idée de ce fameux temple de la Mecque, dont aucun Chrétien n'ose approcher, sous peine de mort.

Au pied d'une montagne qui s'élève dans la partie méridionale de la ville, il y a une étendue considérable de terrain, renfermée par des portiques, qui ne présentent en dehors qu'une simple muraille, sans ornemens, de la hauteur de quinze à vingt-pieds. Cette muraille est de marbre blanc, brut en dehors & poli en dedans. Les pierres qui la composent sont taillées quarrement & portent deux coudées sur chaque face; il y en a deux pour former l'épaisseur du mur.



## 136 P E L E R I N A G E

Des coupoles dorées surmontent les portiques & en couvrent toute la longueur. L'espace renfermé est un quarré parfait de quatre-vingt toises, en tous sens. A chaque angle, il se trouve une tour ou minaret à trois étages, d'où l'on appelle le peuple à la prière. Chaque minaret est orné d'une aiguille de deux cents pieds de haut & surmonté d'un croissant. Entre chacune de ces tours, est placé un bassin de douze toises de face, pour servir aux purifications : l'eau y est conduite de fort loin par un superbe aqueduc. Chaque côté de la muraille a trois portes : leurs battans sont de cuivre, d'une pesanteur considérable. En tout tems il y en a quatre ouvertes, vers une de chaque partie du monde, afin que l'on ne puisse pas dire qu'il y ait un tems où les pécheurs, de quelque contrée de l'univers qu'ils soient, ne puissent pas parvenir au sein de la miséricorde. Lorsqu'on a traversé les portiques, on descend seize marches, & l'on entre dans un espace quarré d'environ douze cents toises : c'est au milieu de cette place qu'est élevée la ca'aba, cette maison sainte ; les Musulmans y tournent sans cesse leurs regards. Elle est haute de vingt-quatre coudées, non compris l'appui qui règne autour de la terrasse ; sa longueur nord-est-sud en a aussi vingt-quatre, mais sa largeur, de l'orient au couchant, n'est que de vingt-trois. La terrasse est revêue de lames d'or, avec une gouttière de même métal, qui rejette l'eau sur la pierre qui

couv  
d'In  
trois  
qui f  
à la  
les b  
d'or  
que l  
prof  
de ce  
couv  
cach  
soie  
prin  
bord  
C'  
Mah  
blanc  
rator  
rent  
fût c  
le seu  
les ro  
Or  
pierr  
à-dir  
brilla  
suppo  
caus  
croir  
vaillé  
servé  
l'écri

couvre précisément, dit-on, le tombeau d'Ismaël. L'appui de la terrasse est haut de trois coudées, & d'or massif. L'ouverture qui sert de porte à ce bâtiment, est placée à la hauteur d'environ quatre coudées, & les battans, les gonds & les pentures en sont d'or massif; le seuil est d'une seule pierre, que les pèlerins viennent baiser avec le plus profond respect. Ce qu'on fait du dedans de cet édifice, c'est que les murailles en sont couvertes d'or : le dehors est entièrement caché aux yeux du peuple, par un voile de soie noire, envoyé chaque année par les princes de la communion musulmane, & bordé en haut d'un tissu d'or.

C'est sans doute ce voile qui donna à Mahomet l'idée de changer en noir la couleur blanche de ses étendards. C'est aussi à l'imitation de ce voile, que les califes ordonnèrent que la principale entrée de leur palais fût couverte d'un voile noir, qui tombât sur le seuil, où tous les fidèles, sans en excepter les rois, devaient venir se frapper le front.

On montre assez près de la ca'aba, une pierre noire qu'on appelle *Brachtan*, c'est-à-dire, pierre sainte; ou, pour mieux dire, *brillante, luisante*, ou même *blanche*. On suppose qu'elle n'a perdu sa blancheur qu'à cause des péchés des hommes. Il y a lieu de croire que c'est un bloc de marbre non travaillé, & le reste de quelque simulacre, conservé par la superstition des Arabes. Comme l'écriture parle de certaines idoles informes,

138 P E L E R I N A G E

plusieurs auteurs se sont persuadés que cette pierre avait été consacrée à Saturne, qu'on nommait *Remphan*, & qui était révééré à cause du mal dont on le croyait l'auteur : d'autres prétendent que c'était un simulacre de Vénus, non celle des Grecs, mais cette étoile brillante qui devance ou suit le soleil, & que nous nommons Vénus. Mahomet n'osa brûler cette pierre, lorsqu'il détruisit les autres idoles, & il se contenta de persuader à ses disciples, que, devenue noire à cause de l'énormité des crimes des hommes, elle reprendrait sa blancheur au grand jour du jugement.

Sous un magnifique toit est conservée la pierre où sont empreints les prétendus vestiges des pieds d'Abraham; plus loin est la tribune couverte, sur laquelle le prophète a annoncé au peuple la plus considérable partie de son alcoran. Un autre bâtiment quarré couvre la principale ouverture du puits nommé *Zemzem*, que la tradition musulmane suppose être le même que l'ange découvrit à Agar, mère d'Ismaël, lorsqu'ils furent tous deux relégués dans le désert. Cinquante-deux colonnes de marbre blanc, forment une superbe colonnade autour des trois quarts de la ca'aba; elles sont jointes par une balustrade, sur laquelle règne une tablette qui sert à porter environ deux mille lampions d'argent qu'on y fait brûler pendant la nuit. Ces mêmes colonnes sont jointes par le haut avec de grosses barres d'argent, sur chacune des-

quelles  
des la  
Le te  
miné

Te  
fameu  
ces fa  
qui lu  
sation  
penda  
péleri  
regar  
au sal

Au  
la car  
de l'  
l'Arab  
rable  
la Me  
& les  
jours  
diater  
du fac

Qu  
trois  
fées d  
de tro  
camp  
péleri  
afin d  
à ce  
une r  
une p

DE LA MECQUE. 139

quelles sont suspendues avec des chaînes d'or, des lampes qui jettent beaucoup de lumière. Le tour des portiques est pareillement illuminé toutes les nuits.

Tel est le précis de la description de ce fameux temple de la Mecque. Nous devons ces faibles éclaircissemens au docteur d'Upsal, qui lui-même les devait à plusieurs conversations qu'il avait eues avec différens pèlerins, pendant son séjour au Caire. Revenons au pèlerinage de la Mecque, que les Musulmans regardent comme la grande route pour arriver au salut.

Aussi-tôt que le mois du ramadan est fini, la caravane de Damas, composée des pèlerins de l'Europe, de l'Asie mineure, celle de l'Arabie & celle du Caire, la plus considérable de toutes, se mettent en marche pour la Mecque. Le tems pour le départ est marqué, & les stations sont réglées. On met quarante jours à faire le chemin, & l'on arrive immédiatement avant le *Corban* ou le grand *Beiram* du sacrifice.

Quelques-jours avant cette solemnité, les trois caravanes, qui sont quelquefois composées de deux cents mille pèlerins, & de plus de trois cents mille bêtes de somme, viennent camper à quelques milles de la Mecque. Les pèlerins entrent dans la ville par pelotons, afin d'exécuter les cérémonies préparatoires à ce grand sacrifice. On les conduit, par une rue, qui va toujours en montant, jusqu'à une porte, appelée la porte de santé, d'où

l'on découvre la ca'aba, que l'on salue profondément, en répétant deux fois *salem alek, irusoul Allah*, c'est-à-dire, la paix soit avec l'envoyé de Dieu. On monte ensuite six marches pour arriver à une plate-forme, où l'on doit faire quelques prières, puis l'on descend par le côté opposé, & l'on s'avance vers deux arches, placées à quelque distance l'une de l'autre; on passe dessous avec un silence & un recueillement profond, & l'on recommence sept fois cette cérémonie.

Delà on marche vers l'antique maison d'Abraham, on entre dans la mosquée, on fait sept fois le tour du petit bâtiment, en disant à chaque fois: « C'est ici la maison » de Dieu & de son serviteur Abraham ». On va baiser la pierre noire; on se plonge avec tous ses véremens dans le puits zemzem, en criant: « Toba, Allah; tōba, Allah. Dieu, pardon; Dieu, pardon »; on boit de cette eau & l'on part. Les vrais fidèles renouvellent cette cérémonie durant tout le séjour de la caravane.

A environ quinze milles de la Mecque, est la colline où l'on suppose qu'Adam & Eve se retrouvèrent après que le Seigneur les eut séparés pendant quarante ans, en punition de leur défobéissance; c'est-là que l'on se rend la veille du jour du sacrifice. Les trois caravanes, chacune rangée en forme triangulaire, environnent la montagne, immolent des moutons à la pointe du jour, & les offrent en sacrifice sur la montagne avec

les de  
tion.

sur u  
confa

«

» ren

» me

» les

» plu

» qu

» des

» ils

» la

» &

» tag

» ils

» ré

» le

» bo

» fav

» de

» de

» à

» fer

»

» tag

» l'h

» &

» tru

» ce

» in

» so

» en

les démonstrations de la plus sincère dévotion. Alors un docteur Musulman, monté sur un chameau, récite le sermon suivant consacré à cette cérémonie.

« Louanges & actions de grâces soient  
 » rendues au Tout-Puissant pour les im-  
 » menses & infinis bienfaits dont il a comblé  
 » les Mahométans par la médiation de son  
 » plus cher ami & prophète Mahomet, parce  
 » qu'il les a délivrés de l'esclavage, & tirés  
 » des chaînes du péché & de l'idolâtrie où  
 » ils étaient plongés; parce qu'il leur a donné  
 » la maison d'Abraham, d'où ils sont écoutés  
 » & leurs prières exaucées, & aussi la mon-  
 » tagne de pardon, par le moyen de laquelle  
 » ils peuvent implorer & obtenir grâce &  
 » rémission de tous leurs péchés; parce que  
 » le Dieu saint rempli de miséricorde & de  
 » bonté, source de tout bien, de toutes  
 » faveurs, ordonna à son secrétaire Abraham  
 » de bâtir une maison à la Mecque, d'où ses  
 » descendans pussent lui adresser leurs prières,  
 » à lui tout-puissant, & obtenir l'accomplis-  
 » sement de leurs désirs.

» A ce commandement, toutes les mon-  
 » tagnes du monde accoururent, se disputant  
 » l'honneur d'aider le secrétaire du Seigneur,  
 » & de lui fournir une pierre pour la cons-  
 » truction de la sainte maison; il n'y eut que  
 » cette pauvre petite montagne qui par son  
 » indigence ne put fournir une pierre pour  
 » son contingent; elle en gémit trente ans  
 » entiers dans l'affliction la plus profonde;

142 P E L E R I N A G E

» enfin l'Éternel vit sa douleur, & touché  
 » de compassion pour ses longues souffrances,  
 » il rompit le silence & dit : Je ne puis plus  
 » y tenir, mon enfant, tes plaintes amères  
 » ont frappé mon oreille, & maintenant je  
 » déclare que tous ceux qui désormais vien-  
 » dront visiter la maison de mon ami Abra-  
 » ham, ne seront point absous de leurs  
 » péchés, à moins qu'ils ne commencent par  
 » te rendre hommage & célébrer sur toi le  
 » saint sacrifice que j'ai commandé à mon  
 » peuple, par la bouche de mon prophète  
 » Mahomet. Aimez Dieu, priez, faites  
 » l'aumône ». Ainsi se termine le pèlerinage.

Depuis un tems immémorial, la ca'aba jouit du droit d'asyle : on ne peut se saisir des plus grands criminels, lorsqu'ils ont eu le bonheur de se réfugier dans ce temple. Les Musulmans publient, pour établir la sainteté de ce lieu, que les oiseaux en respectent la couverture & n'osent s'y arrêter.

Tout Mahométan qui a fait le voyage de la Mecque, a acquis le privilège de porter le turban verd, ainsi que celui qui est né pendant le pèlerinage de sa mère, & ce dernier est regardé comme une espèce de saint. Les premiers s'attirent, par cet acte de dévotion, un si grand respect, qu'ils sont censés absous de tous les crimes qu'ils ont pu commettre ; & Tournefort nous assure qu'on ne peut les faire mourir suivant la loi, & qu'ils sont réputés incorruptibles, irréprochables & sanctifiés dès ce monde. Cependant

## DE LA MECQUE. 143

ces prétendus saints sont souvent les plus abominables de tous les hommes, & se plongent sans crainte dans les excès les plus criminels, par l'espoir de l'impunité. Les honnêtes Musulmans s'en plaignent amèrement, & un de leurs auteurs dit, en parlant de ces scélérats pélerins : « On dame les pions, quand » ils ont traversé le damier ; & pour lors ils » deviennent les pièces les plus importantes » du jeu : mais tout le contraire arrive à nos » pélerins. Après avoir traversé de vastes pays » pour accomplir leur dévotion à la Mecque, » ils en reviennent avec une grande diminution de mérite & de vertu ».

Outre le fameux pélerinage de la Mecque, les Musulmans en font d'autres aux tombeaux de leurs saints.





---



---

 CHAPITRE XI.

*Le Muphti, les Cadi-lesquers, les Mollacks, les Imans, Dervis, &c. Loix, &c.*

LE muphti est le chef du clergé Turc, & le souverain interprète de l'alcoran : il décide toutes les questions sur la loi : il a le rang de bacha ; &, quoique dépendant du grand-seigneur qui le nomme à cette suprême dignité, il est quelquefois redoutable à ce monarque, à qui il ceint le sabre ; cérémonie qui répond au couronnement de nos rois. On donne au muphti les plus brillantes épithètes : le peuple le nomme le faiseur de loix, l'oracle du jugement, le prélat de l'orthodoxie, & il a autant de vénération pour ses sentences, que si elles étaient sorties de la bouche de leur prophète. Autrefois les sultans n'osaient faire la paix ou la guerre, sans avoir pris l'avis de leur muphti, mais actuellement leur autorité est bien déchue ; & si le chef de la religion ne cède pas aux impulsions des ministres & même des sultanes, il ne peut guères éviter la déposition & l'exil. En 1703, Acmeth III fit étrangler un muphti & son fils, & Amurath IV en fit broyer vif un autre dans un mortier de marbre.

Lorsque le grand-seigneur installe un muphti dans sa nouvelle dignité, il le revêt  
lui-

LES  
lui-m  
lui d  
gros  
des o  
lui p  
décre  
& po  
infail  
« Di  
que o  
touch  
ils le  
le cas  
écrit  
olul,  
olnia  
naïres  
peupl  
grosse  
entre  
Turcs  
Les  
des so  
la just  
voir, l  
& le c  
en cit  
quer c  
nomb  
la just  
on do  
lacks  
n'est p

LES IMANS, DERVIS, LOIX, &c. 149

lui-même d'une pelisse de martre zibeline, lui donne mille écus d'or, & lui assigne une grosse pension pour son entretien. La vente des offices dans toutes les mosquées royales lui procure un casuel très-considérable. Les décrets du muphti portent le nom de fetfa; & pour faire entendre qu'il ne se croit pas infailible, il les termine par cette formule: « Dieu fait ce qui vaut le mieux ». Lorsque des particuliers lui demandent son avis touchant des affaires civiles ou criminelles, ils le font par un écrit dans lequel ils exposent le cas sous des noms empruntés, & le muphti écrit au bas du papier, s'il s'agit de punition, *olul*, c'est-à-dire, *il doit être puni*; ou bien *olniaz*, qui signifie *il ne le fera pas*. Ordinairement le muphti interprète l'alcoran au peuple pendant la fête du bairan. La seule grosseur de son turban met quelque différence entre son ajustement & celui des autres Turcs.

Les cadilesquers étaient autrefois les juges des soldats, & sont actuellement les chefs de la justice dans l'empire. Il y en a deux; sçavoir, le cadilesquer de Romanie ou d'Europe, & le cadilesquer d'Anatolie ou d'Asie: Ricaut en cite un troisième qu'il nomme le cadilesquer du Caire. Ils ont sous eux un très-grand nombre de juges appelés cadis, qui rendent la justice dans les villes & dans les villages; on donne souvent à ceux-ci le nom de Mollacks ou Mollacks-cadis, *grands-Cadis*. Il n'est pas aisé de fixer la part que les cadis ont

146 LE MUPHTI, LES MOLLACKS ,  
dans l'administration ; car plusieurs auteurs  
les regardent encore comme des ecclésiasti-  
ques & le muphti comme leur chef , quoique  
les Turcs eux-mêmes ne les considèrent que  
comme les interprètes des loix. Ceux qui  
sont réellement les théologiens de la religion  
musulmane, sont appelés imans, & ils exercent  
dans les mosquées la fonction de ministre ,  
qui répond à celle de curé parmi nous. Ils  
font les lectures & les prières ordonnées par  
la loi ; ils bénissent les mariages , assistent les  
malades , enterrent les morts , choisissent les  
prédicateurs qui doivent instruire le peuple ,  
& dont les sermons roulent ordinairement sur  
la vie de Mahomet , sur sa prétendue mission  
& sur ses faux miracles. Lorsqu'une place  
d'iman est vacante , les notables d'entre ceux  
qui sont attachés à la mosquée choisissent un  
homme éclairé pour la remplir , & ils le pré-  
sentent au cadî qui , après lui avoir fait lire  
quelques passages de l'alcoran , l'installe dans  
le ministère & lui expédie ses provisions. S'il  
abdique , ou que pour des causes on le prive  
de son emploi , il redevient laïc tel qu'il était  
auparavant. Un Turc qui ose frapper un  
iman , a la main coupée , & si le coupable  
est un Chrétien , il est condamné au feu. Un  
iman ne peut être puni de mort ; la plus  
grande peine qu'on puisse lui infliger , ne  
s'étend pas au-delà du bannissement ; mais  
lorsque le gouvernement a décidé de le punir ,  
il l'honore d'une queue de cheval , qui le fait  
passer au rang des gens de guerre , où il le

LE  
fait d  
fiasti  
des l  
l'aut  
teme  
ose l  
teron  
du s  
dans  
L  
vive  
supér  
voeu  
mais  
mier  
se ma  
ordre  
d'Ico  
vent  
religi  
nium  
porte  
ou un  
ture  
lesma  
Ils se  
cham  
penda  
de ba  
De  
mode  
silenc

LES IMANS, DERVIS, LOIX, &c. 147  
fait déclarer infidèle par une assemblée d'ecclésiastiques, & dès-lors il est soumis à la rigueur des loix. Quoi qu'il en soit, celui qui nie que l'autorité d'un iman en place vient immédiatement de Dieu, est un-impie, & celui qui ose le contredire est un ignorant. Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit au sujet du sèdre ou muphti des Persans & des Cazis dans le troisième volume de cet ouvrage.

Les dervis sont des espèces de moines qui vivent en communauté sous la conduite d'un supérieur que l'on appelle *Scheick*. Ils font vœu de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; mais ils se dispensent aisément des deux premiers, & souvent ils sortent de leur ordre pour se marier. On nous assure que le général de cet ordre réside à Cognac, qui est l'ancienne ville d'Iconium dans l'Asie mineure, & que le couvent qu'il habite renferme plus de cinq cents religieux. Un certain Meleleva, sultan d'Iconium, est le fondateur de cet ordre. Les dervis portent sur la peau une chemise de grosse toile ou une veste de bure attachée avec une ceinture de cuir, & par-dessus une casaque dont les manches ne descendent que jusqu'au coude. Ils se couvrent la tête d'un bonnet de poil de chameau, fait en pain de sucre, arrondi cependant par le haut, & ne se servent jamais de bas.

Devant les étrangers, ces moines baissent modestement les yeux & gardent un profond silence, mais en particulier on les accuse de

148 LE MUPHTI, LES MOLLACKS ;  
s'enivrer de vin & de liqueurs , & de faire un grand usage de l'opium, sur-tout les jours de jeûne, qu'ils passent par ce moyen dans une espèce de léthargie. Autrefois ils se découpaient & se raillaient le corps par principe de dévotion ; mais ils sont revenus de cette sottise , & se contentent aujourd'hui de se brûler quelquefois légèrement du côté du cœur avec de petites bougies, pour donner des marques de leur tendresse aux objets de leur amour. Tous les mardis & vendredis de l'année, il se fait chez ces moines une prédication où il est permis aux femmes de se trouver, & elles n'y manquent jamais. Après le sermon, des chantres, placés dans une galerie, entonnent une hymne qui est accompagnée par des flûtes & des tambours de basse, & ensuite les religieux se mettent à pirouetter avec une telle promptitude, que la jupe qu'ils ont sur leur veste s'élargit d'une manière surprenante ; ils recommencent quatre ou cinq fois ce ridicule exercice de dévotion, & ce qui doit étonner, c'est qu'ils le cessent sans être étourdis.

Les Bektas-hi sont d'autres moines qui ont été fondés par Hagi-Bektash, dont on voit encore le tombeau dans un village près de Galata. Ceux-ci se marient, & leur institut les oblige à voyager : lorsqu'ils rencontrent un Musulman dans leur route, ils lui doivent le *gazel* & l'*esma*. Le *gazel* est un tombeau respectueux qu'ils appliquent dans un sens

LE  
Spéci  
catic  
Turc  
L  
la p  
tions  
les  
leurs  
lorsq  
plein  
L  
lorsq  
vens  
perm  
une  
tité  
nir a  
il fau  
river  
d'un  
leurs  
» do  
Le p  
môn  
char  
vont  
jusqu  
à la  
rieur  
qu'il  
Ju  
des  
& il

LES IMANS, DERVIS, LOIX, &c. 149  
spécial à l'amour divin. L'*esma* est l'invocation d'un des mille & un noms qu'ont les Turcs pour désigner Dieu.

Les *Kadri* sont d'un ordre singulier dont la principale dévotion consiste en macérations : ils ont le regard égaré, & courent les rues presque nus. La danse entre dans leurs exercices, & ils ne la cessent, que lorsqu'ils sont tombés à terre la bouche pleine d'écume & le corps trempé de sueur.

Les *Seyahs* sont des moines vagabonds qui, lorsqu'ils sont une fois sortis de leurs couvens y rentrent rarement. Ils obtiennent la permission de courir le monde, moyennant une certaine somme d'argent, ou une quantité déterminée de vivres qu'ils doivent fournir au monastère. Quand ces bandits, ( car il faut s'en défier à l'égal des voleurs, ) arrivent dans une ville, ils se placent auprès d'une mosquée & se mettent à crier de toutes leurs forces : « Bon Dieu, envoyez-moi mille » dollars, ou bien mille mesures de riz ! &c. » Le peuple vient aussitôt apporter son aumône, & quand ils s'aperçoivent que la charité du lieu commence à s'épuiser, ils vont en mettre un autre à contribution, jusqu'à ce qu'ils aient complété la somme à laquelle ils ont été taxés par leur supérieur. On souffre ces malheureux, parce qu'ils sont l'idole de la populace.

Jusqu'à présent on a cru que la législation des Turcs était renfermée dans la religion, & il y a beaucoup d'apparence qu'en

150 LE MUPHTI, LES MOLLACKS, dans l'erreur. L'alcoran, il est vrai, contient des institutions politiques aussi bien que des dogmes religieux ; mais si le droit ecclésiastique & le droit civil ont été mêlés & confondus, pendant la simplicité & la pauvreté des Arabes : lorsque la domination de l'empire a embrassé un grand nombre de régions opulentes, on a senti la nécessité de donner un corps complet de loix civiles. Dès lors le muphti & les mollacks furent chargés de présider dans les tribunaux de judicature, & les imans furent préposés à la desserte des mosquées, quoique les bornes de leurs droits respectifs ne soient pas encore bien établies. Il existe des livres dont l'autorité est reçue dans toutes les cours de justice, & sur lesquels on se règle pour prononcer les sentences. Cette espèce de code de loix entre dans les plus grands détails au sujet de toutes les contestations qui peuvent naître entre les particuliers & qui doivent être remises à la décision des juges. Ce n'est pas le défaut de loix qui, en Turquie, fait le malheur des citoyens, c'est la manière dont la justice est administrée.

Dans cet empire, il y a plusieurs tribunaux où se jugent les procès, & le demandeur peut choisir celui où il lui plaît de porter son affaire. Un *Naib* ou clerc du juge est ordinairement celui auquel on s'adresse pour obtenir un heureux succès. On lui fait des propositions, & s'il les agrée, on est sûr

LES  
du ga  
partie  
fasse p  
comm  
ment f  
merve  
un dé  
l'absen  
testati  
acte,  
autanc  
deman  
délais.  
jamais  
cord a  
leur t  
Les C  
gner  
mais l  
tre les

LES IMANS, DERVIS, LOIX, &c. 131  
du gain de sa cause, à moins que l'adverse  
partie, par des offres plus considérables, ne  
fasse pancher la balance en sa faveur. Là  
comme chez nous, le plus riche perd rare-  
ment son procès. Plusieurs prétextes éludent  
merveilleusement la décision d'une affaire:  
un défaut de formalité dans la procédure,  
l'absence ou la mort d'un témoin, une con-  
testation élevée à propos sur la validité d'un  
acte, un désaveu formel de son seing, sont  
autant de raisons pour autoriser le juge à  
demander des témoins & à accorder des  
délais. Or dans ce pays on ne manque  
jamais de faux témoins, qui, souvent d'ac-  
cord avec les magistrats, font commerce de  
leur témoignage, pour une légère somme.  
Les Chrétiens & les Juifs peuvent témoi-  
gner en justice les uns contre les autres,  
mais leur témoignage n'est point admis con-  
tre les Turcs.





## C H A P I T R E X I I .

*Paradis , Purgatoire , Enfer.*

**L**ES Musulmans croient qu'il y a huit paradis & sept enfers, c'est-à-dire, huit degrés de béatitude pour les bienheureux, & sept degrés de peine pour les réprouvés; & ils disent que ce nombre inégal fait bien clairement connaître que la miséricorde de Dieu surpasse, pour ainsi dire, sa justice. Azar, un des commentateurs de l'alcoran, dit que Mahomet vit tous ces paradis, monté sur son fidèle borak. « Le premier est d'argent fin; le second d'or pur; le troisième de pierres précieuses, où se trouve un ange d'une main duquel à l'autre il y a soixante-dix mille journées, avec un livre qu'il lit toujours; le quatrième est d'émeraudes; le cinquième de crystal; le sixième de couleur de feu, & le septième est un jardin délicieux arrosé de fontaines & de rivières de lait, de miel & de vin, avec divers arbres toujours verts, dont les pepins se changent en filles si belles & si douces, que si l'une d'elles avait craché dans la mer, l'eau n'en aurait plus d'amertume. Il ajoute que ce paradis est gardé par des anges, dont les uns ont la tête d'une vache, qui porte des

P  
corne  
& co  
chem  
anges  
que l  
chaqu  
fois le  
mes  
font  
nent  
à l'au  
imagi  
conce  
feront  
plus  
jeune  
tinuel  
feront  
point  
Qu  
on de  
Maho  
l'autr  
.on li  
ran ,  
« Ce  
» var  
» jar  
» viv  
» qu  
» lice  
» qu  
fle , e

PURGATOIRE, ENFER. 153

cornes, lesquelles ont quarante mille nœuds, & comprennent quarante mille journées de chemin d'un nœud à l'autre. Les autres anges ont soixante-dix mille bouches, chaque bouche soixante-dix mille langues, & chaque langue loue Dieu soixante-dix mille fois le jour, en soixante-dix mille sortes d'idiomes différens. Devant le trône de Dieu sont quatorze cierges allumés, qui contiennent cinquante journées de chemin d'un bout à l'autre. Tous les appartemens de ces cieux imaginaires seront ornés de ce qu'on peut concevoir de plus brillant : les croyans y seront servis des mets les plus rares & les plus délicieux, & épouseront des houris ou jeunes filles, qui, malgré le commerce continuel que les Musulmans auront avec elles, seront toujours vierges ». Azar ne parle point d'un huitième paradis.

Quoique d'après ce détail impertinent, on doive se persuader que les sectateurs de Mahomet fassent consister les béatitudes de l'autre vie dans les seuls plaisirs des sens, on lit cependant dans le chapitre de l'alcoran, intitulé de la famille d'Amran : « Ceux qui retournent à Dieu en le servant, trouveront un paradis où il y a des jardins sur le courant des rivières, où ils vivront éternellement avec leurs femmes qui seront très-purés ; mais outre ces délices, ils jouiront du bon plaisir de Dieu qui les rendra contents ». Ce qui signifie, dit un interprète Persan, qu'outre ces

délices, le bon plaisir de Dieu qui se com-  
plait en eux, & qui est content d'eux, sur-  
passe toutes choses, & leur tient lieu de tout;  
car Dieu étant content d'eux, il les rendra  
pleinement contents, & satisfaits de lui,  
par lui-même. Cette paraphrase prouve que  
les Musulmans, ne font pas consister, comme  
l'avancent plusieurs de nos auteurs, la béa-  
titude éternelle dans la seule volupté, &  
que la vue de Dieu doit faire leur plus  
grand bonheur. C'est encore une erreur de  
croire que le faux prophète a exclu les  
femmes de son paradis; cette tradition fa-  
bulense n'est fondée que sur une plaisanterie  
que fit Mahomet à une vieille qui se plai-  
gnait à lui touchant le sort qui l'attendait  
après cette vie. Les vieilles, lui dit-il, n'en-  
treront point dans le paradis, & la voyant  
à ce sujet verser d'abondantes larmes, elles  
n'y entreront point, ajouta-t-il, parce que  
toutes les vieilles rajeuniront avant que d'y  
entrer. Au reste, pour prouver l'absurdité de  
cette accusation, il ne faut que jeter les  
yeux sur ce passage de l'alcoran: ( chap. XL. )  
« Quiconque croira & fera de bonnes œuvres,  
» soit homme, soit femme, il entrera dans  
» le paradis »; & sur celui-ci, ( chap.  
XLVIII & chap. LVII. ) où Mahomet dit  
positivement: « Les hommes & les femmes  
» fidèles entreront dans le paradis terref-  
» tre ». Le voyageur Chardin, qui a vécu  
tant d'années avec les Musulmans, nous dit  
qu'il est bien vrai que les Turcs & les Per-

P  
sans  
mais  
vent  
mes,  
bien  
de ce  
l'égar  
rendu  
un lie  
bienh  
de v  
éd. i  
aura  
bien  
inter  
de d  
N  
jour  
man  
tions  
rible  
un l  
« E  
» (i  
» ti  
« fé  
» y  
» d  
» q  
» p  
pen  
pro  
mai

PURGATOIRE, ENFER. 155

ans excluent les femmes de leur paradis, mais en ce sens seulement, qu'elles ne doivent pas habiter le même lieu que les hommes, pour qui il y a des femmes célestes bien plus belles que ne le sont les femmes de ce monde après la résurrection; & qu'à l'égard des femmes ressuscitées, qui seront rendues bienheureuses, elles passeront dans un lieu de délices; & y jouiront comme les bienheureux en leur lieu, de toutes sortes de voluptés. ( Voyage de Perse, T. IV. éd. in-4<sup>o</sup>. ) Chardin ne nous dit pas s'il y aura des hommes formés exprès pour ces bienheureuses Musulmanes: c'est ce que les interprètes de l'alcoran ne se sont pas pressés de décider.

Nous avons dit précédemment qu'au grand jour du jugement ceux d'entre les Musulmans dont les bonnes & les mauvaises actions tiendront suspendus les plats de la terrible balance, ceux-là seront retenus dans un lieu particulier entre l'enfer & le paradis. « Entre les bienheureux & les réprouvés, » (dit Mahomet, chap. de l'alcoran, intitulé *Sourat al Arâf*) il y a un voile ou « séparation, & sur l'Arâf (purgatoire) il » y a des hommes ou des anges en forme » d'hommes qui connaissent chacun de ceux » qui sont en ce lieu-là par les signes qu'ils » portent ». Quelques docteurs Musulmans pensent que ce sont les patriarches & les prophètes qui résident dans ce purgatoire; mais d'autres veulent que ce soient les plus

éminens en sainteté parmi les fidèles & les martyrs, avec lesquels demeurent aussi des anges à figure humaine : enfin un troisième sentiment, & c'est le plus suivi, veut que ce soit le séjour de ceux qui, pendant leur vie, n'ont point eu assez de vertus pour mériter le paradis, & qui en même-tems n'ont point commis assez de crimes pour être précipités dans l'enfer. Ceux-là de leur prison voyent la gloire des bienheureux, ils les félicitent de leur bonheur, ils desirerent ardemment de se joindre à eux, & c'est-là leur unique tourment. « Ils n'entrent » point dans le paradis, (dit Mahomet) » mais ils desirerent vivement d'y entrer ». Cette félicité ne leur sera accordée qu'au jour du jugement, où, se prosternant la face contre terre pour adorer leur divin maître, ils mériteront que Dieu, touché de l'intercession de son prophète chéri, leur disent : « Entrez » dans le paradis où vous n'aurez plus rien » à craindre, & où vous serez délivrés de » toutes vos inquiétudes ».

Les Musulmans nomment *Géhennem* l'affreux séjour des réprouvés, & il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont emprunté ce mot des Juifs ; car en hébreu *Ghéhen-nom* signifie la vallée de Henmon, où les Amorrhéens brûlaient leurs enfans devant l'idole de Molock. Nous ne rapporterons pas que les mythologues Musulmans font une longue énumération des rivières & des arbres qui se trouvent dans l'enfer, & qu'ils

P  
 s'épu  
 l'arbre  
 des têt  
 Thabé  
 la part  
 » à se  
 » de la  
 » ce p  
 interp  
 quels  
 seront  
 lièrem  
 adorat  
 Musul  
 Le sec  
 tiens.  
 destine  
 est cel  
 Le cir  
 Magé  
 le non  
 mettes  
 septièm  
 qu'on  
 pocrit  
 gion  
 Qu  
 férem  
 qu'il n  
 les M  
 meure  
 étage  
 créati

PURGATOIRE, ENFER. 157

s'épuisent en images effrayantes pour décrire l'arbre nommé Zacoum, dont les fruits sont des têtes de diables; il suffit de savoir que Thabekh est le nom de l'ange qui préside de la part de Dieu à ce gouffre terrible. « L'enfer » a sept portes, dit Mahomet, ( Alc. chap. » de la pierre, ) & chaque porte a son suppli- » ce particulier; » chaque porte, ajoutent les interprètes, a sept étages différens dans lesquels sept différentes sortes de pécheurs seront punis. Le premier, appelé particulièrement *Géhennem*, est destiné pour les adorateurs du vrai Dieu, c'est-à-dire les Musulmans, qui auront mérité d'y tomber. Le second nommé *Ladha*, est pour les Chrétiens. Le troisième appelé *Hothama*, est destiné aux Juifs. Le quatrième nommé *Fâir*, est celui où seront précipités les Sabéens. Le cinquième, appelé *Sacar*, est pour les Mages ou Guèbres. Le sixième, qui porte le nom de *Géhim*, est pour ceux qui admettent la pluralité des dieux: enfin le septième & le plus profond de l'abyme, qu'on appelle *Haoviat*, est réservé aux hypocrites, qui de bouche confessent une religion & qui n'en ont point dans le cœur.

Quelques commentateurs distribuent différemment ces étages. D'abord ils avancent qu'il n'y en aura point de particulier pour les Musulmans, qui n'y feront qu'une demeure passagère. Suivant eux, le premier étage sera pour ceux qui n'admettent ni création ni créateur. Le second, pour ceux

qui admettent deux principes. Le troisième pour les Indiens qui rejettent les prophètes & les livres sacrés, tels que le vieux & le nouveau testament. Le quatrième, pour les Juifs qui ne reçoivent que le vieux testament. Le cinquième, pour les Chrétiens qui reconnaissent pour livres de foi le vieux & le nouveau. Le sixième, pour les Mages, qui ont des livres qu'ils attribuent à Abraham & à Zoroastre ; & le septième enfin pour les hypocrites. Au reste, les plus raisonnables des docteurs de la loi musulmane entendent par ces sept portes de l'enfer, sept péchés capitaux ; savoir, l'avarice, la gourmandise, la haine, l'envie, la colère, la luxure & l'orgueil, & disent qu'elles ont rapport aux sept principaux de nos membres, les yeux, les oreilles, la langue, le ventre, les parties naturelles, les pieds & les mains. C'est à ce sujet qu'un poète Persan a dit : « Vous avez sept portes de l'en-  
 » fer dans votre corps, mais l'âme peut  
 » faire sept serrures à ces sept portes. La  
 » clef de ces serrures qui est votre franc  
 » arbitre, est entre vos mains, servez-vous-  
 » en pour fermer si bien ces portes, qu'elles  
 » ne s'ouvrent plus à votre perte ».



LES  
 forte  
 te-dix  
 xante  
 les C  
 de le  
 plus  
 de M  
 « Mo  
 » sec  
 » au  
 » sui  
 On  
 qui o  
 naiffa  
 nelle  
 Le p  
 cerne  
 le se  
 desti  
 troisi  
 roule  
 de la  
 & de  
 tique

## C H A P I T R E X I I I .

*Hérétiques Musulmans.*

LES disciples de Mahomet publient avec une sorte de satisfaction qu'ils ont compté soixante-dix sectes différentes chez les Mages, soixante-onze chez les Juifs, soixante-douze chez les Chrétiens ; mais que, suivant la prophétie de leur législateur, ils en trouvent une de plus parmi eux. Cette prophétie prétendue de Mahomet est conçue en ces termes : « Mon peuple sera divisé en soixante-treize » sectes qui périront par le feu : il n'y en » aura point de sauvée que celle dont je » suis le chef ».

On peut réduire à quatre chefs les points qui ont été, & qui sont encore, depuis la naissance du musulmanisme, l'objet des éternelles disputes des théologiens Mahométans. Le premier comprend les questions qui concernent la nature & les attributs de Dieu : le second renferme les disputes sur la prédestination & la volonté de l'homme : le troisième porte sur la foi, & le quatrième roule sur la foi historique, & sur le pouvoir de la raison dans les matières de théologie & de la religion. De ces querelles scholastiques sont sorties toutes les opinions que



ceux qui s'estiment orthodoxes , veulent bien qualifier du nom d'hérétiques ; mais si ces infidèles à la loi de Mahomet avaient eu le bras séculier pour eux , il y a lieu de présumer qu'ils se seraient fait déclarer orthodoxes.

Il faut fixer l'époque de toutes les hérésies musulmanes à la dispute d'un nommé *Vassel ben Altha* , avec *Hassan de Basra*. Dans l'école du dernier on proposa cette question : « Un homme , qui a commis des » péchés énormes , doit-il être jugé & con- » damné comme un infidèle » ? L'assemblée se partagea : les uns prirent le parti de l'affirmative & les autres celui de la négative ; mais *Vassel* , sans attendre la décision d'*Hassan* , déclara , en se retirant , que son avis était , qu'un homme qui a commis des péchés énormes n'est ni fidèle ni infidèle , & qu'il tient le milieu entre les élus & les réprouvés : vivacité qui fit dire à *Hassan* , *Vassel* vient de se séparer de nous ; ce qui fit donner le nom de *Motazalah* , à *Vassel* & à ceux qui le suivirent , parce qu'en Arabe ce mot signifie *séparés*.

Les *Motazalites* enseignent qu'il n'y a point d'attributs en Dieu séparés de son essence , & disent qu'il ne connaît pas par sa science , mais seulement par son essence ; les orthodoxes leur en veulent moins de ce sentiment que de croire que l'alcoran a été créé & n'est point co-éternel à Dieu. Cette opinion anathématisée par l'alcoran même &

& p  
cro  
per  
teur  
en  
était  
qu'e  
lui,  
fait  
les  
secte  
il y  
le v  
jour  
ajou  
quan  
l'ant  
l'un  
l'aut  
hum  
dans  
lequ  
pen  
fera  
dem  
L  
repr  
est  
but  
d'op  
en a  
Les  
que

& proscrite par ce qu'on nomme les vrais croyans, a causé des troubles & excité des persécutions, jusqu'à ce qu'un subtil docteur Musulman trouva un milieu à la dispute, en disant que l'idée originaire de l'alcoran était réellement en Dieu, par conséquent qu'elle était co-essentielle & co-éternelle à lui, mais que les copies qui en ont été faites, étaient l'ouvrage des hommes. Entre les différentes branches qui partagent cette secte, & qu'on fait monter jusqu'à vingt, il y en a une qui croit que Jésus-Christ est le véritable verbe incarné, & qu'au dernier jour il viendra juger le monde; à quoi's ajoutent que ce divin rédempteur régnera quarante ans sur la terre, qu'il détruira l'ante-christ; qu'il y a deux Dieux créateurs, l'un éternel qui est le souverain Dieu, & l'autre créé qui est Jésus-Christ; que les ames humaines passent successivement d'un corps dans un autre, & que le dernier corps dans lequel l'ame habitera, sera seul puni ou récompensé; enfin, qu'au jour du jugement Dieu ne fera vu des hommes que des yeux de l'entendement.

La principale erreur que les orthodoxes reprochent à ceux qu'on appelle Séphatiens, est de ne point distinguer en Dieu les attributs essentiels, de ceux qui sont des attributs d'opération; mais parmi ces sectaires, il y en a qui adoptent des sentimens différens. Les Aschariens, par exemple, prétendent que Dieu a tous les attributs séparément de

son essence, mais ils n'y admettent aucun rapport avec ceux de ses créatures. Les Moschabéites établissent au contraire une parfaite ressemblance entre Dieu & ses créatures, & lui attribuent toutes les passions de l'ame & les actions du corps. Les Kéramiens donnent un corps à Dieu, mais ils avouent que ce corps existe par lui-même. Les Giabariens ôtent toute liberté d'agir à l'homme, & ils le soumettent à une nécessité inévitable.

De toutes les hérésies musulmanes, la plus importante sans doute, est celle qui sépare de communion les Persans & les Turcs: on l'appelle le Schiisme, au moins est-ce le nom que les mahométans Turcs donnent à leurs adversaires; ce qui signifie à la lettre, secte méprisable & réprouvée, tandis qu'ils se qualifient du glorieux titre de Sunnis, c'est-à-dire, les justes. Les Schiites ont en exécration les premiers successeurs de Mahomet; savoir, Abubéker, Omar & Othman, & tiennent qu'ils ont usurpé la succession du prophète, qui était dûe à Ali, son neveu & son gendre, & en conséquence ils prétendent que la véritable succession de Mahomet comprend douze prophètes, dont Ali est le premier, & *Mouhemmet el-Mohadi-Sahet-zaman* le dernier, qu'ils supposent vivant, & destiné à reparaitre dans le monde, pour rétablir la religion dans sa pureté primitive. C'est pourquoi les Persans laissent souvent par testament, des maisons bien garnies, & des écuries pleines de chevaux, pour le

serv  
Sch  
les d  
sou  
autr  
ce r  
font  
cess  
fort  
d'A  
pres  
la su  
espé  
plus  
Esp  
rain  
par  
prés  
L  
hom  
ava  
vit p  
rent  
nom  
ses d  
de  
phé  
nel  
de  
lors  
aux  
tern  
» d

service de ce douzième iman. Parmi les Schiites, il y en a qui se distinguent par les opinions les plus absurdes. Les Khattabiens soutiennent que le paradis & l'enfer ne sont autre chose que les plaisirs & les peines de ce monde, qui est éternel. Les Gholaïtes font Dieu corporel, & regardent les successeurs d'Ali comme des demi-dieux, & sont supérieurs aux créatures. Ils disent d'Ali, *Tu es toi*; ce qui revient à l'expression de Dieu dans Moïse, pour exprimer la sublimité de son essence. Ils supposent une espèce de métempsychose, ou, pour s'exprimer plus nettement, une transmigration du Saint-Esprit d'un prophète à l'autre, & une certaine descente de Dieu dans les créatures, par où ils s'efforcent d'expliquer la toute présence divine.

Le tems de la prétendue mission de Mahomet, ne s'écoula pas sans trouble. A peine avait-il commencé à prêcher ses erreurs, qu'on vit paraître deux imposteurs Arabes, qui jouèrent aussi le rôle de prophète. Le premier, nommé Mosseilama, essaya de persuader à ses compatriotes, qu'il était associé par ordre de Dieu à Mahomet dans la mission prophétique, & que, comme lui, l'Éternel l'avait destiné à retirer le genre humain de l'idolatrie. Il composa un alcoran, & lorsqu'il crut son parti capable d'en imposer aux nouveaux Musulmans, il écrivit en ces termes à Mahomet : « Mosseilama, l'apôtre de Dieu, à Mahome l'apôtre de Dieu.

» Que la moitié de la terre soit à moi , &  
 » l'autre moitié à toi ». Cet imposteur périt  
 peu de tems après la mort du faux prophète.

Un certain Al-Afrad prit la place de Mof-  
 feilama. Celui-ci prétendait que deux anges  
 lui dictaient tout ce qu'il enseignait à ses  
 disciples. Dès le milieu du second siècle de  
 l'hégire, on vit paraître Hakem, un des plus  
 barbares & des plus habiles fourbes qui aient  
 troublé le monde. Il portait un voile sur le  
 visage, & ses partisans publiaient que c'était  
 à l'exemple de Moïse, dans la crainte d'é-  
 blouir le peuple qui l'écoutait. Des Juifs &  
 des Chrétiens se rangèrent sous ses étendards.  
 Il avançait impudemment que Dieu prit une  
 forme humaine, après avoir commandé aux  
 anges d'adorer Adam, & qu'ensuite il s'était  
 manifesté aux hommes sous la forme de plu-  
 sieurs prophètes, & d'un grand nombre de  
 princes & de rois. Réduit à l'extrémité par  
 ses ennemis, il se précipita dans une cuve,  
 dit-on, remplie d'eau-forte, où, à la réserve  
 des cheveux, il fut entièrement consumé. Ses  
 disciples publièrent qu'il n'était pas mort, &  
 qu'il reviendrait un jour pour faire éclater sa  
 puissance. Il y a peut-être encore des fanati-  
 ques qui attendent ce bienheureux retour.

Un certain Babek, indifférent sur toutes  
 les religions, au commencement du second  
 siècle de l'hégire, osa prêcher publiquement  
 un épicurisme grossier & charnel, & en con-  
 séquence, il fut nommé le professeur de la  
 religion joyeuse. Un autre Babek se fit passer

pour l'  
 chem  
 mœur  
 par jo  
 proph  
 sectat  
 le reg  
 musul  
 de l'H  
 fabre  
 Chréti  
 naître  
 « Il  
 » ap  
 heuse  
 reste  
 divisio  
 divisio  
 des ét  
 se trou  
 de Mu  
 pinion  
 coran  
 à faire  
 Les  
 & les  
 ferrai  
 Christ  
 du mo  
 secte,  
 qui se  
 nous.  
 & à c

pour Moïse ressuscité. Carmath prit un autre chemin pour séduire le peuple ; il affecta des mœurs austères , & au lieu des cinq prières par jour , ordonnées aux Musulmans par le prophète , il en prescrivit cinquante à ses sectateurs , il permit l'usage du vin ; & on peut le regarder comme le père des mystiques du musulmanisme. Baba , dans le septième siècle de l'hégire , voulut devenir prophète. Le sâbre à la main , il annonça sa mission aux Chrétiens , & il se contenta de la faire connaître aux Mahométans par cette formule : « Il n'y a qu'un seul Dieu , & Baba est son » apôtre ». Toutes ces sectes périrent malheureusement , & , à le bien prendre , il ne reste dans le mahométisme , que la fameuse division entre les Schiites & les Sunnites ; division que l'intolérance & l'intérêt politique des états , rendront éternelle : cependant il se trouve dans la Turquie un grand nombre de Musulmans qui soutiennent beaucoup d'opinions fort contraires aux principes de l'alcoran ; mais on ne voit pas qu'aucun cherche à faire des prosélites.

Les gens de distinction de Constantinople , & les personnes les plus accréditées dans le ferrail , font profession de croire que Jésus-Christ est Dieu , & qu'il est le rédempteur du monde. On trouve dans cette capitale une secte , connue sous le nom de *Muserrin* , ce qui semble signifier , *le véritable secret est parmi nous*. Ce secret consiste à nier la divinité , & à croire : « Que c'est la nature , ou le

» principe interne de chaque être , qui con-  
 » duit le cours si réglé des choses que nous  
 » considérons tous les jours avec tant d'ad-  
 » miration ; que c'est de-là que le soleil &  
 » la lune tirent leur mouvement , & que  
 » c'est ce qui fait que l'homme germe , lève  
 » & se flétrit comme l'herbe & comme les  
 » fleurs ». Cette affreuse doctrine est , à ce  
 qu'on assure , celle des cadis , ou gens de  
 loix , des bachas , des femmes & des eunuques  
 du serrail , & en général des premiers officiers  
 de la Porte Ottomane.

Les Cadizadélites sont , à proprement parler ,  
 les Stoïciens Musulmans. Leur conduite est  
 austère , & ils fuyent tous les plaisirs. Sans  
 cesse ils ont dans la bouche le nom de Dieu ,  
 & ils passent quelquefois des nuits entières à  
 le répéter d'un ton triste & lamentable. Il  
 n'y a point d'hommes au monde plus scrupuleusement  
 attachés aux exercices minutieux de leur religion ;  
 ils étudient aussi soigneusement les loix civiles.  
 Vrais hypocrites , ils n'estiment qu'eux seuls ,  
 & traitent avec le dernier mépris ceux qui  
 ne sont pas de leur secte ; jamais ils ne les  
 saluent , & ils ne souffrent leur entretien  
 qu'avec peine. On les voit rarement prendre  
 des alliances dans d'autres familles. Quelques-uns  
 d'entr'eux font un étrange mélange du christianisme  
 & de la religion de Mahomet. Ceux-ci aiment  
 les Chrétiens , & les protègent contre les  
 outrages des autres Turcs. Ils croient que  
 leur prophète est le Saint-Esprit , qui a été

promis par Jésus-Christ, & lisent avec une égale dévotion l'évangile & l'alcoran.

On trouve parmi les Turcs des extravagans qui attribuent quelque chose de divin au soleil & à la lune : de ce nombre sont la plupart des astrologues & des médecins de Constantinople. Les hommes honorent particulièrement le soleil, & les femmes rendent leurs hommages à la lune ; quelques autres ont beaucoup de vénération pour l'étoile polaire. On ne les croit pas trop certains de l'immortalité de l'ame, ni des peines & des récompenses qui nous attendent dans l'autre vie. Du reste leur conduite est irréprochable : ils détestent la vengeance, & regardent les outrages qu'ils essuyent comme les effets naturels des influences célestes.

La secte des *Eshrakites*, c'est-à-dire, des *illuminés*, est bien digne de l'estime de tous les honnêtes gens, & il est fâcheux que tous ceux qui la composent ne soient pas nés dans le sein de l'église chrétienne. Les *illuminés* croyent que la contemplation de la majesté de Dieu, fait le souverain bien de l'homme, & ils ont le plus parfait mépris pour les rêveries & les imaginations grossières de Mahomet, touchant les délices du paradis. Ils sont sobres, gais, humains, modestes, modérés, sages & graves. Presque tous sont prédicateurs, & l'on ne peut rien de mieux instruit que les disciples qui sortent de leur école. Ils enseignent l'unité de Dieu, & cependant ils admettent la trinité comme un



nombre procédant de l'unité. Pour expliquer leur pensée, ils forment trois plis dans un mouchoir : « Ce mouchoir, disent-ils alors, » peut prendre le nom de trois, mais il ne » fait qu'une seule pièce de toile lorsqu'il est » étendu ». Les illuminés sont d'une conversation agréable qui les fait rechercher dans toutes les sociétés.

Les *Hairétites*, ou les *Etonnés*, autre secte musulmane, se piquent d'être en tout opposés aux *Eshrakites*. Ainsique nos anciens pyrrhoniens, ils affectent de douter de tout, ils ne déterminent jamais rien, & ne pensent pas que la vérité mérite leurs recherches. « Rien n'est certain, disent-ils, tout est » probable; Dieu fait la chose, mais elle » nous est inconnue ». Il ne laisse cependant pas d'y avoir beaucoup de prédicateurs de cette secte, d'où on tire souvent des personnages pour les élever à la dignité de muphti; parce qu'indifférens sur tout, ils sont toujours du parti de la cour, & signent volontiers des sentences en faveur de ceux qui les consultent.

Terminons ce chapitre par instruire le lecteur que parmi les Musulmans, ainsi que dans la vraie religion, il y a aussi des quiétistes. On cite un certain *Adem*, qui, dans une de ses visions, s'était fait écrire, disait-il, par un ange, au nombre de ceux qui aiment Dieu pour lui même : « L'enfer, s'écriait-il, » dans ses mouvemens d'enthousiasme, avec » la volonté de Dieu, me paraît préférable au » paradis, sans l'accomplissement de cette

» v  
 » e  
 » j  
 tel i  
 quie  
 tant  
 pour  
 & p  
 aux  
 II  
 secte  
 rism  
 & q  
 honn  
 autre  
 & le  
 les r

» volonté divine ; & j'aime mieux aller en  
 » enfer en faisant la volonté de Dieu, que de  
 » jouir du paradis en lui désobéissant ». Un  
 tel raisonnement prouve que la tête de ces  
 quiétistes n'est pas bien saine. Ce sont pour-  
 tant ces gens-là que les Mahométans prennent  
 pour des fidèles inspirés par l'esprit de Dieu,  
 & pour des saints ; ils font le même honneur  
 aux fous.

Il y a en Turquie, comme ailleurs, une  
 secte d'indifférens, qui poussent le toléran-  
 tisme jusqu'à blâmer hautement tous les partis,  
 & qui ne peuvent se persuader qu'il y ait un  
 honnête homme capable d'en persécuter un  
 autre pour sa façon de penser. Les Sunnites  
 & les Schiites détestent ces philosophes, &  
 les regardent comme des payens.



## C H A P I T R E X I V .

*Circoncision.*

ON ne saurait douter que tous les peuples n'aient reçu l'usage de la circoncision d'Abraham & de ses descendans. Ismaël, chassé de la maison de son père, communiqua cette pratique au peuple dont il fut le père, c'est-à-dire, aux Ismaélites & aux Arabes, & ceux-ci la transmirent aux Sarrasins, aux Turcs, & à tous les peuples qui professent la doctrine de Mahomet. On trouve dans Sanchoniaton, cité par Eusèbe : (Préparat. évangél. L. I.) « Les Phéniciens & les Syriens pratiquaient » la circoncision. Saturne, qui est nommé » Israël par les Phéniciens, n'ayant qu'un » fils, appelé Jeud, l'immola sur un autel » qu'il avait dressé à son père dans le ciel, » & ayant pris la circoncision, il contraignit » tous ses soldats d'en faire de même. Delà » est venu parmi les Phéniciens la coutume » qu'avaient les princes d'immoler leurs fils » dans les plus pressantes nécessités de l'état ; » & delà vient apparemment l'usage de la cir- » concision parmi ce peuple ». Il n'est pas bien difficile de s'apercevoir que ce récit est visiblement l'histoire d'Abraham, altérée par des fables.

## C I R C O N C I S I O N. 171

La manière de circoncire des Musulmans, diffère beaucoup de celle des Juifs : lorsque les Turcs ont coupé le prépuce, ils n'y touchent plus, au lieu que les Juifs déchirent en plusieurs endroits les bords de la peau après la circoncision ; c'est pourquoi les Juifs guérissent plus facilement que les Turcs. Le jour que l'on doit faire cette cérémonie, que les Musulmans regardent moins comme un précepte essentiel, que comme une tradition empruntée des Arabes, & un hommage volontaire qu'ils rendent à la religion ; ce jour-là on prépare un grand repas, & tous les parens de l'enfant lui envoient des présens. On l'habille aussi superbement que les facultés de la famille le permettent, on le fait monter à cheval ou sur un chameau, & on le conduit à la mosquée au son des instrumens. Là, on le couche sur un sofa, & le barbier lui ayant tiré le prépuce, qu'il serre à diverses reprises avec de petites pinces, pour l'engourdir & diminuer la douleur, il en coupe l'extrémité avec un rasoir, & le montre aux assistans, en disant à haute voix : « Dieu est grand ». Quelques poudres mises sur la plaie, la guérissent en peu de jours. C'est ordinairement à l'âge de sept ou huit ans que les enfans reçoivent la circoncision.

En 1581 Amurath III, voulant faire circoncire son fils aîné, qui avait quatorze ans, envoya un ambassadeur à Henri III, roi de France, pour le prier d'assister à cette pompeuse cérémonie. Les prédicateurs de

172 C I R C O N C I S I O N .

la ligue prirent l'occasion de cette ambassade pour investiver le roi , en lui reprochant qu'il était le parrain du fils du grand-seigneur.

En Turquie on exempte les filles de cette opération ; mais on les conduit à la mosquée au même âge que les garçons , pour les initier dans la religion musulmane. Nous avons déjà remarqué que les Persans administrent la circoncision aux filles , en leur coupant les nymphes. .



MA

Mari

LE

que c

peuv

mais

tions

& qu

mille

pas te

Un

sépara

sance

plaisir

pas le

laquel

Mais

fourni

riz , d

soie p

à dem

même

l'argen

femme

sence

mari d

der d

être p

CHAPITRE XV.

*Mariages des Musulmans, & leur divorce.*

LE mariage des Turcs ne doit être regardé que comme un contrat civil que les parties peuvent rompre, suivant les circonstances : mais pour empêcher les fréquentes séparations qui naîtraient de la facilité du divorce, & qui deviendraient trop à charge aux familles, on a établi des loix qui ne rendent pas toujours la chose fort aisée.

Une femme est en droit de poursuivre sa séparation : 1<sup>o</sup>. si elle peut prouver l'impuissance de son époux : 2<sup>o</sup>. s'il est adonné aux plaisirs contre nature : 3<sup>o</sup>. s'il ne lui paye pas le tribut la nuit du jeudi au vendredi, laquelle est consacrée aux devoirs du mariage. Mais si le mari se conduit honnêtement, s'il fournit à sa femme du pain, du beurre, du riz, du bois, du café, du coton, & de la soie pour filer des habits, elle n'est pas reçue à demander le divorce. Il n'en est pas de même s'il lui refuse deux fois la semaine de l'argent pour aller aux bains. Lorsqu'une femme furieuse renverse sa pantoufle en présence du juge, cela signifie qu'elle accuse son mari d'avoir voulu la contraindre à lui accorder des choses défendues ; & si le fait peut être prouvé, ce qui paraît bien difficile, le

mari ne saurait éviter la bastonnade & le divorce. Un époux Turc ne manque presque jamais de prétextes pour se séparer d'une femme qu'il n'aime pas ; mais il faut qu'il lui assure son douaire pour le reste de ses jours. On ne peut dire combien cette clause empêche de ruptures. Si , après cet éclat , le mari se détermine à renouer avec sa femme , il ne lui est permis de le faire qu'en la laissant passer vingt-quatre heures avec tel homme qu'il juge à propos de choisir , & sans doute qu'il jette les yeux sur le plus discret de sa connaissance. Cette cérémonie n'est nécessaire qu'à l'égard des femmes qu'on a épousées , & non vis-à-vis de celles qu'on prend à pension , ou des esclaves qu'on a achetées.

Lorsqu'un garçon a jetté les yeux sur une fille pour en faire son épouse , il s'adresse à ses parens ou à son tuteur , & aussi-tôt que la parole est donnée de part & d'autre , on se rend chez le cati , où l'on signe les articles , en présence de deux témoins. Le mari doit constituer un douaire à sa future , qui n'apporte que son trousseau , plus ou moins riche. Quelques jours après l'époux fait bénir son mariage par un prêtre , délivre quelques esclaves , & fait des aumônes aux pauvres. Le jour des noces , la nouvelle mariée , couverte d'un grand voile , monte à cheval , & se promène par les rues sous un dais , accompagnée de femmes , d'esclaves & de joueurs d'instrumens : le trousseau est porté sur des chevaux & des chameaux , dans des

coffr  
jours

A  
trave  
de s  
appa  
soit l  
moni  
Les  
femm  
nuit  
qui l  
par u  
de so

Da  
tion  
posée  
la ma  
l'appr  
oblige  
qu'ell  
multi  
ture.  
le len  
glanté

L'al  
ment  
avec d  
à leur  
en mè  
naces  
aux fe  
chap.

DES MUSULMANS, &c. 175

coffres, qu'on soupçonne de n'être pas toujours remplis.

Après avoir fait beaucoup de courses à travers la ville, l'épousée arrive à la porte de son mari, qui la reçoit avec toutes les apparences d'une vraie tendresse, quoique ce soit la première fois qu'il l'envisage. La cérémonie est terminée par des danses & un festin. Les hommes se réjouissent d'un côté & les femmes de l'autre. Au commencement de la nuit la mariée est conduite dans la chambre qui lui est destiné, ou par un eunuque ou par une parente, qui la remet entre les bras de son mari.

Dans quelques provinces de la domination musulmane, il y a des femmes proposées pour instruire la jeune mariée de la manière dont elle doit se comporter à l'approche de l'époux, qui, dit-on, est obligé de la déshabiller pièce à pièce, tandis qu'elle récite de longues prières, & qu'elle multiplie dévotement les nœuds de sa ceinture. L'usage n'est pas général de promener le lendemain des noces le mouchoir ensanglanté.

L'alcoran oblige les femmes à vivre sagement, & veut que les hommes les traitent avec douceur, & pourvoyent abondamment à leurs besoins. Rien n'est plus plaisant, & en même tems plus singulier, que les menaces terribles que le Tout-puissant adresse aux femmes rebelles du prophète, (Alcoran, chap. 33, édit. de Sale,) au sujet de leurs



persecutions pour obtenir de beaux habits :

« O prophète, dis à tes femmes : si vous  
 » n'envisagez que la vie présente & ses  
 » pompes, venez, je vous ferai un traite-  
 » ment magnifique, & je vous renverrai  
 » d'une manière honorable ; mais si vous  
 » chérissiez Dieu & son apôtre, si vous cher-  
 » chez la vie à venir, je vous le dis en vérité,  
 » Dieu vous prépare une récompense propor-  
 » tionnée à vos mérites. O femmes du pro-  
 » phète, celle d'entre vous qui sera convain-  
 » cue de forfait, sera punie deux fois plus  
 » sévèrement qu'une autre femme, & cela  
 » est facile à Dieu : mais celle qui sera sou-  
 » mise à Dieu & à son apôtre, & fera ce  
 » qu'il convient, il la récompensera au dou-  
 » ble, & nous avons préparé pour elle un  
 » traitement honorable en paradis. O femmes  
 » du prophète, vous n'êtes pas comme les  
 » autres femmes ; si vous craignez Dieu,  
 » gardez-vous d'être trop attirantes dans vos  
 » discours, de peur d'exciter la convoitise  
 » de ceux qui ont dans le cœur la maladie  
 » de l'incontinence. Soyez sédentaires dans  
 » vos maisons, & ne vous montrez point en  
 » public avec l'ostentation des tems d'igno-  
 » rance. Soyez exactes aux heures marquées  
 » pour la prière, & obéissez à Dieu & à son  
 » apôtre ; car Dieu ne veut qu'éloigner  
 » de vous les abominations de la vanité ».  
 Revenons.

Si le mari meurt le premier, la femme  
 prend son douaire & rien de plus. Si la femme  
 vient

vien  
 père  
 caus  
 femm  
 pas,  
 à no  
 Le  
 femm  
 reme  
 l'on f  
 « Q  
 » fer  
 » en  
 » au  
 » po  
 » po  
 » à  
 » l'au  
 les M  
 qu'il  
 milieu  
 fans c  
 merce  
 leurs  
 des fe  
 par le  
 resten  
 Le  
 mariag  
 ont ia  
 poufer  
 volupt  
 criptio  
 To

DES MUSULMANS, &c. 177

vient à mourir, les enfans peuvent forcer le père à leur partager ce douaire. Lorsque les causes de répudiation sont légitimes, la femme perd son douaire ; si elles ne le sont pas, le mari est condamné à le continuer, & à nourrir les enfans.

Le Turc qui se détermine à prendre une femme à pension, obtient d'abord le consentement du père & de la mère de la fille, & l'on se rend chez le cadi, qui met par écrit : « Qu'un *tel* veut prendre une *telle* pour lui servir de femme ; qu'il se charge de son entretien, & de celui des enfans qu'ils auront ensemble, à condition qu'il la pourra renvoyer lorsqu'il le jugera à propos, en lui payant la somme convenue, à proportion du nombre d'années qu'il l'aura gardée ». A l'égard des esclaves, les Musulmans peuvent en faire tel usage qu'il leur plaît. Ce qu'il y a de louable au milieu de cette débauche, c'est que les enfans qui proviennent de ces différens commerces, héritent également des biens de leurs pères. Il faut cependant que les enfans des femmes esclaves soient déclarés libres par le testament de leur père, sans quoi ils restent esclaves du fils aîné.

Le voyageur Ricaut nous parle d'un demi-mariage des eunuques, & nous assure qu'ils ont la permission de se marier & même d'épouser plusieurs femmes. *Ludunt in umbra voluptatis*. Le même Ricaut nous fait la description des cérémonies usitées dans les ma-

riages des principaux officiers de la Porte avec les princesses Ottomanes , & nous ne pouvons nous dispenser d'en donner un précis , à peu près dans les mêmes termes.

« Lorsque le grand-seigneur a pris ombrage d'un bacha , ordinairement il lui fait épouser une de ses sœurs , ou une de ses filles : honneur presque toujours fort dangereux , & qui l'approche de sa chute , ou au moins qui le rend esclave de celle qu'il va prendre pour femme. Aussi-tôt qu'il a reçu la nouvelle de cette faveur , il doit bannir de chez lui ses anciennes épouses. Il faut qu'il fasse de riches présens à sa future , & qu'il lui fixe un douaire considérable. Après ces préliminaires , un eunuque noir conduit le nouveau marié dans la chambre de la sultane ; l'usage est que la sultane , en le voyant entrer , tire son poignard , & lui demande impérieusement qui l'a rendu si hardi que d'oser pénétrer dans sa retraite. Il doit avec soumission lui présenter l'ordre du grand-seigneur pour leur mariage. La sultane , à la vue de ce papier , ne manque pas de se lever , & d'affecter un air de bonté , qu'elle accompagne de quelques paroles obligeantes : c'est dans ce moment que l'eunuque prend les pantoufles du nouveau marié , & les place à la porte de l'appartement , pour faire connaître qu'il a été reçu favorablement. Après un compliment respectueux que doit faire le triste époux , il se tient dans une posture suppliante , les mains croisées sur l'estomac , jusqu'à ce que la sultane lui

de  
po  
lu  
bo  
vo  
ce  
qu  
un  
inv  
ref  
fai  
fult  
s'ad  
cuis  
& I  
Ils  
jusq  
au f  
dans  
en f  
Vers  
d'av  
vien  
dans  
il se  
vertu  
la pr  
coule  
Quel  
bain,  
fourn  
ceuvr  
intim

demande de l'eau. Il prend un por, préparé pour cette cérémonie, se met à genoux & le lui présente. Alors, pendant que la sultane boit, il lui est permis de lever un coin du voile qui la couvre. Les femmes de la princesse entrent & dressent une table, sur laquelle elles placent deux pigeons rôtis, & une assiette remplie de sucre candi. Le marié invite son épouse à faire collation; mais elle refuse avec hauteur, jusqu'à ce qu'il lui ait fait de nouveaux présens; ils arrivent & la sultane, certainement fort désintéressée, s'adoucit: elle se place à table, prend une cuisse de pigeon de la main de son mari, & lui met dans la bouche un peu de sucre. Ils s'entretiennent familièrement ensemble, jusqu'à ce que les amis du marié viennent, au son des instrumens, l'inviter à se réjouir dans un salon voisin, pendant que son épouse en fera autant de son côté, avec ses femmes. Vers le point du jour, un eunuque est chargé d'avertir, par signe, l'époux que la sultane vient de se mettre au lit: il entre sans bruit dans la chambre; il se débarrasse de ses habits; il se jette à genoux, lève doucement la couverture, gratte affectueusement les pieds de la princesse, & après les avoir baisés, se couche dans ses bras, où il est reçu avec joie. Quelques heures après, le marié se rend au bain, avec ses amis; & c'est la sultane qui lui fournit tous les linges nécessaires pour cette œuvre de propreté. Quelle que soit la liaison intime des nouveaux époux dans le particulier,

la sultane ne laisse pas en public d'affecter une certaine supériorité sur son mari, qui, s'il conserve sa vie, & qu'il évite l'exil, a au moins le chagrin de voir bientôt ses coffres épuisés ».

Deux remarques termineront cet article des mariages ; la première, qu'il est permis aux Musulmans d'épouser des femmes de toute autre religion que la leur, pourvu que cette religion ait ses dogmes écrits, & par conséquent en état d'être examinés ; la seconde, que les Turcs n'épousent jamais leurs parentes, si elles leur sont plus proches que de huit générations inclusivement.

## C H A P I T R E X V I.

### *Funérailles des Turcs.*

DÈS qu'une personne, en Turquie, a rendu le dernier soupir, tous les assistans placent son corps au milieu de la chambre, & répètent d'un ton lugubre ces mots : *Subanna Allah* ; c'est-à-dire, ô Dieu miséricordieux, ayez pitié de nous. On le lave ensuite avec de l'eau chaude & du savon ; & après avoir brûlé beaucoup d'encens pour chasser le diable & les malins esprits, on l'enveloppe dans un linceul sans couture, afin qu'il puisse aisément se mettre à genoux lorsqu'il subira son jugement. Dans la jour-

née, car il est défendu de garder les morts plus long-tems que vingt-quatre heures, on place le corps dans une bière, sur laquelle on jette un tapis ou poêle, que l'on couvre de fleurs, pour marquer l'innocence du défunt. Ainsi arrangé, on porte le corps sur les épaules au lieu destiné à sa sépulture : si c'est un pauvre, il est conduit dans les cimetières qui sont hors des villes ; si c'est un riche, c'est dans ceux qui sont proches des mosquées, où les imans les reçoivent, en récitant des complaintes, & des vers destinés à cette lugubre cérémonie, & que les assistans, couverts d'une pièce de drap gris ou de feutre, doivent répéter mot à mot. Arrivés au tombeau, on tire le corps du cercueil, on le descend dans la fosse, & l'on met à ses côtés quelques sentences de l'alcoran ; on forme au-dessus de lui une espèce de voûte avec quelques pierres, & on remplit de terre ce qui reste d'espace. Nous ne parlerons point des cris que pousse l'assemblée ; nous dirons seulement qu'une mère peut pleurer son fils jusqu'à trois fois, mais qu'au-delà elle pèche contre la loi.

Dans la cérémonie des funérailles de l'empereur, on conduit tous ses chevaux de main, avec les selles renversées, couverts de houffes de velours noir traînantes jusqu'à terre. Tous les officiers du ferrail & du dehors, les janissaires & les autres troupes qui forment la garde ordinaire du prince, marchent à leur rang. Les mutaféracas précèdent immédiatement le corps, armés d'une lance

## 182 F U N É R A I L L E S

au bout de laquelle est le turban du sultan défunt, & portant une queue de cheval. Les armes du prince & ses étendards traînent à terre. La forme du cercueil est celle d'un chariot d'armes. Lorsque le corps est déposé dans le tombeau, un iman, chargé d'y lire l'alcoran tous les jours, le couvre tous les vendredis avec un tapis de drap, sur lequel il place ce que le feu empereur avait coutume de porter de son vivant, & sur-tout son turban.

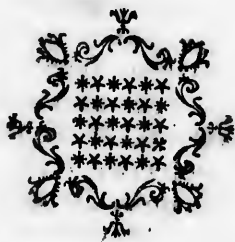
Les Musulmans sont persuadés qu'aussi-tôt qu'un mort est déposé dans son tombeau, deux anges, qu'ils appellent Munkir & Nakir, se placent à côté de sa tête, & l'interrogent sur la religion qu'il a professée, sur le prophète auquel il a cru, & sur l'endroit vis-à-vis duquel il s'est tourné pour faire ses prières. S'il est en état de répondre que Dieu a été son véritable Seigneur, Mahomet son prophète, & qu'il a prié, le visage tourné du côté de la Mecque, les anges examinateurs se retirent, & une lumière céleste vient éclairer son sépulcre : mais si au contraire il n'ose répondre à ces questions, les anges le fouettent cruellement avec un fouet qui est moitié fer & moitié feu, & il se trouve enveloppé dans les ténèbres jusqu'au jour du jugement.

Il est assez ordinaire aux dévots Mahométans de recommander qu'on les enterre près des grands chemins, afin que les voyageurs se souviennent de prier Dieu pour

eux  
 « C  
 » tr  
 » o  
 » q  
 » a  
 » v  
 » ré  
 » un  
 » le  
 » l'e  
 » to  
 » le  
 » ils  
 » no  
 » br  
 fema  
 des  
 voya  
 prier

DES TURCS. 183

eux , & leur souhaitent sa bénédiction.  
 « Ceux , dit Thévenot , qui ont fait conf-  
 » truire quelque pont où quelque autre  
 » ouvrage public par charité , se font pres-  
 » que toujours enterrer dessus ou auprès ,  
 » afin d'obtenir les prières des passans. On  
 » voit , continue-t-il , tant de grosses pier-  
 » res dressées , qu'il y en aurait pour bâtir  
 » une ville. Après qu'on a enterré le mort ,  
 » les parens & les amis viennent pendant  
 » l'espace de plusieurs jours prier sur son  
 » tombeau , demandant à Dieu qu'il délivre  
 » le défunt des tortures des anges noirs , &  
 » ils disent au mort , en l'appellant par son  
 » nom , *n'aye point peur , mais réponds-leur*  
 » *bravement. . .* » Le vendredi de chaque  
 semaine , la famille fait placer sur la tombe  
 des vivres & de la boisson , afin que les  
 voyageurs s'y arrêtent , s'y rafraîchissent &  
 prient pour le mort.





---

 CHAPITRE XVII.
*Fêtes , Superstitions , & Mœurs des Turcs.*

**L**E vendredi est pour les Mus Imans le jour de la prière & celui de repos , comme l'est le samedi pour les Juifs , & le dimanche pour les Chrétiens. Le choix de ce jour est dû , disent plusieurs auteurs , à l'entrée de Mahomet dans Médine , qui fut un vendredi , & , selon d'autres , parce que Dieu acheva à pareil jour l'ouvrage de la création : mais une raison plus naturelle à présenter , c'est que le prophète trouva le vendredi consacré par les Arabes aux assemblées solennelles de la nation.

Les Mahométans ont deux *Bairam* , le grand & le petit , que les écrivains confondent souvent & prennent l'un pour l'autre. Le petit bairam dure trois jours , pendant lesquels tout travail cesse. Ce tems a quelque ressemblance avec notre premier jour de l'année ; car on s'envoie réciproquement des présens , & l'on fait des souhaits pour la prospérité & la santé de ses parens & de ses amis. Si le lendemain du jeûne du ramadan le ciel est trop couvert pour observer facilement la nouvelle lune , on remet le bairam au jour suivant , & quand même on ne pourrait pas encore la

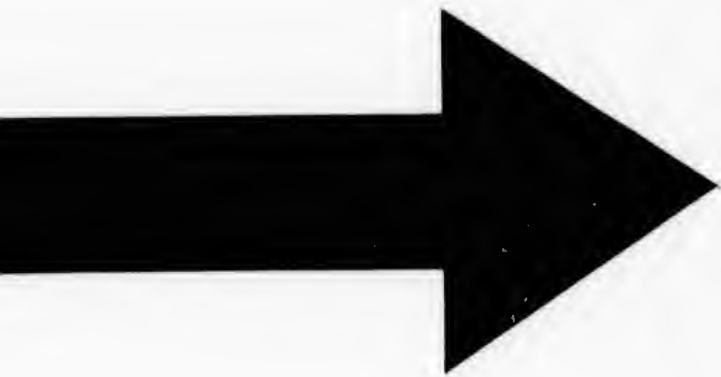
déce  
fête  
fon  
plac  
fête  
un g  
qu'il  
cont  
man  
les p  
les u  
à la  
dre.  
que  
les in  
" Dic  
cette  
princ  
la ma  
mosq  
man  
le no  
sacrifi  
que l  
avait  
fié ar  
Le  
jours  
du ra  
victim  
passen  
où ils  
fois u

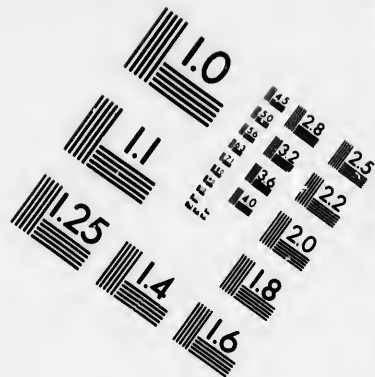
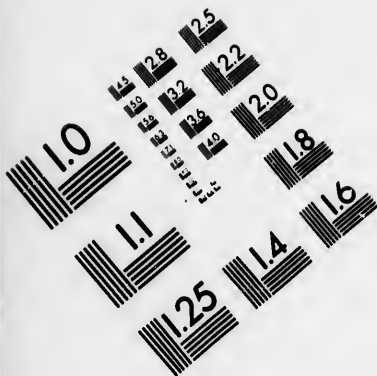
ET MŒURS DES TURCS. 185

découvrir, on ne laisserait pas d'annoncer la fête par des décharges d'artillerie, & par le son des tambours & des trompettes dans les places publiques. Pendant la durée de cette fête, les Turcs font dans leurs mosquées un grand nombre de cérémonies bizarres; qu'ils terminent par une prière solemnelle contre les infidèles, dans laquelle ils demandent dévotement à Dieu qu'il extermine les princes Chrétiens; qu'il les fasse périr les uns par les autres, & qu'il facilite ainsi à la loi musulmane les moyens de s'étendre. Qui croirait que c'est après cette prière que les Turcs se pardonnent mutuellement les injures, & qu'ils s'embrassent, en disant: "Dieu te donne une bonne pâque"? Dans cette solemnité le grand-seigneur admet les principaux officiers de l'empire à lui baiser la main; il se rend en pompe à la grande mosquée, & il n'y a point de bon Musulman qui ne tue un mouton, auquel il donne le nom d'agneau *paschal*, en mémoire du sacrifice d'Abraham, & du mouton noir que l'ange Gabriel apporta du ciel, où il avait été long-tems nourri, & qui fut sacrifié au lieu d'Isaac.

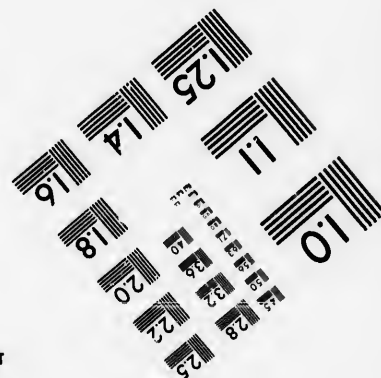
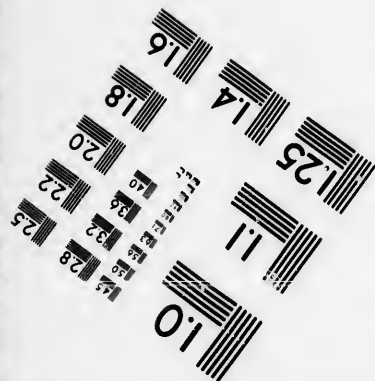
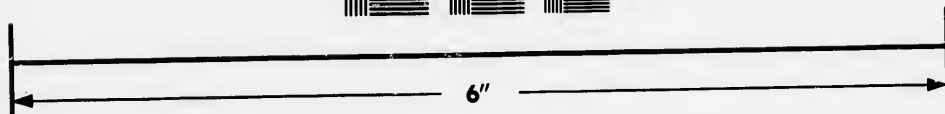
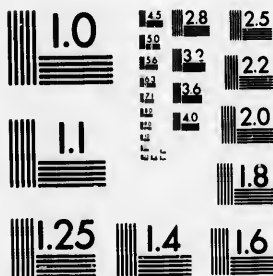
Le grand *bairam* se célèbre soixante-dix jours après le petit, qui termine leur jeûne du ramadan. C'est proprement la fête des victimes, parce que dans ce tems les pèlerins passent de la Mecque dans la vallée de *Muna*, où ils immolent des moutons & quelquefois un chameau. Pendant ces fêtes les rues







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15  
18  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40

10  
11  
12  
15  
18  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40

186 FETES, SUPERSTITIONS,

des grandes villes sont illuminées toute la nuit, & pendant le jour les Turcs s'amuse à voir jouer des marionnettes, à se faire balancer sur des escarpolettes, ou à se faire tourner dans une espèce de roue de fortune.

Entre les superstitions qu'on peut reprocher aux Turcs, l'exacte supputation des lettres de l'alcoran, n'est pas une des moindres; ce livre est pour leurs docteurs un trésor de mystères cachés aux yeux de l'humanité, & il renferme une infinité de secrets qui ne se découvrent qu'avec beaucoup de peines dans les différentes combinaisons des mots & des lettres de ce livre précieux. Le commun du peuple est encore effrayé comme le nôtre, à la vue d'une éclipse, surtout lorsqu'elle se rencontre avec certains événemens; & l'on ne pourrait les dissuader que ces étoiles, qui semblent quelquefois changer de place & traverser une partie de l'horison, ne soient des feux que les anges lancent contre les démons, qui s'efforcent d'escalader le ciel. Ils sont tous fort adonnés à la frivole science de l'astrologie judiciaire, & ils employent des versets de l'alcoran, pour composer leurs talismans: il y en a, dit l'auteur de l'état militaire de l'empire Ottoman, de destinés à servir de puissans préservatifs à la tente du grand visir: cependant ils manquèrent de force, pendant le dernier siège de Vienne. On peut mettre au nombre des superstitions des Maho-

me  
an  
de  
lib  
ne  
vér  
me  
péc  
» d  
» l'  
» la  
» o  
» c  
» so  
» da  
» av  
» c'  
» qu  
» H  
U  
Turc  
natio  
mœu  
vue.  
clair  
confu  
& le  
étran  
les G  
injuri  
appel  
rouge  
les T

ET MŒURS DES TURCS. 187

métans leur charité mal-entendue envers les animaux. Ils se font un devoir d'acheter des oiseaux en cages, pour leur donner la liberté : ils nourrissent tous les chiens qui ne connaissent point de maîtres : ils ont une vénération presque religieuse pour les chameaux, & regardent comme un très-grand péché de les trop charger, « parce que, nous » dit Ricaut, ils ont l'honneur de porter » l'alcoran, lorsqu'on fait le pèlerinage de » la Mecque. J'ai remarqué, ajoute cet » observateur, que ceux qui ont soin de » cet animal prennent de l'écume qui lui » sort de la bouche, après l'avoir fait boire » dans un bassin, & s'en frottent la barbe » avec beaucoup de dévotion, comme si » c'était quelque baume de grand prix ; ce » qu'ils font en répétant d'un ton religieux » *Hadgi-baba*, c'est-à-dire, ô père pèlerin ».

Un empire aussi étendu que celui de la Turquie, & peuplé de tant de différentes nations, ne permet pas de rassembler les mœurs générales, sous un même point de vue. Nous allons à ce sujet tirer le plus d'éclaircissemens possibles des auteurs que nous consultons. Pour prouver l'orgueil des Turcs & le souverain mépris qu'ils ont pour les étrangers, & sur-tout pour les Juifs & pour les Chrétiens, il ne faut que transcrire les injurieux sobriquets qu'ils leur donnent : ils appellent les Juifs *chiens*, les Persans *têtes rouges*, les Arméniens *mangeurs de m...* les Tartares *mangeurs de charogne*, les Ara-



188 FETES , SUPERSTITIONS ,

les *enragés*, les Grecs *béliers sans cornes*, les Bulgares *voleurs*, les Ragusiens *espions*, les Russes *ames méchantes*, les Polonais *insolens, infidèles*, les Allemands *effrontés, blasphémateurs*, les Italiens *gens de mille couleurs*, c'est-à-dire, *trompeurs*, les Hollandais *marchands de fromage*, les Anglais *ouvriers en laine*, les Français *rusés*.

En général les Turcs sont fastueux, durs, avarés, hypocrites, dissimulés, & beaucoup plus incontinens que voluptueux. Les moyens les plus criminels ne les effrayent pas, lorsqu'ils peuvent leur procurer des richesses; qu'ils prodiguent sans regret pour satisfaire leur goût pour la débauche ou pour le luxe des habits. Les Turcs d'Europe sont laborieux, industrieux, vaillans, & ils commencent à cultiver les sciences & les arts : ceux d'Asie, au contraire, sont lâches, paresseux, efféminés, & vivent dans la plus crapuleuse ignorance.

L'habillement des hommes est composé d'un caleçon, d'une chemise longue, coupée à peu près comme celle des femmes d'Europe, & d'un doliman qui pend jusqu'à la cheville du pied, & dont les manches sont courtes & étroites. Ils l'arrêtent au-dessus de la poitrine avec une ceinture, à laquelle ils attachent leur bourse, leur mouchoir & leur poignard. Par dessus le doliman ils portent une robe, appelée *firedge*, à manches longues & larges, d'étoffe légère en été & doublé de fourrures en hiver;

leurs  
sons  
des p  
énorm  
Le  
sur f  
pour  
tié à  
gne c  
le ser  
de p  
en d  
de sa  
Les t  
honn  
leur t  
le mé  
leurs  
sur le  
petit  
taché  
genou

Les  
mes n  
Le te  
froide  
forbet  
mains  
des p  
lertes.  
de via  
de co  
En fo

leurs bas sont de drap, & par-dessus des chaufsons de cuir, en forme de brodequins, & des *pabouches*. Leur tête est chargée d'un énorme turban plus ou moins riche.

Le salut Turc exige qu'on mette la main sur sa poitrine, & qu'on s'incline un peu pour témoigner la considération ou son amitié à la personne qu'on salue; on accompagne cette politesse d'un compliment, dont le sens est qu'on lui souhaite toutes sortes de prospérités. Si c'est une personne élevée en dignité qu'on aborde, on prend le bout de sa veste & on la baise respectueusement. Les femmes saluent à peu près comme les hommes, & excepté une chemise piquée qui leur tient lieu de jupon, leur ajustement est le même. Elles forment plusieurs tresses de leurs cheveux, & elles les laissent flotter sur leurs épaules, & couvrent leur tête d'un petit bonnet de carton doré auquel est attaché un voile qui leur tombe jusqu'aux genoux.

Les Turcs se visitent rarement, & les femmes ne sont point admises dans les sociétés. Le tems de la visite se passe en politesses froides, à fumer, à prendre du café & du forbet, & à se laver avec l'eau rose les mains, qu'on fait sécher ensuite à la fumée des parfums, qui brûlent dans des cassolettes. Leurs repas ordinaires sont composés de viande de mouton, de pois, de riz & de concombres, le tout extrêmement épicé. En sortant de table, ils boivent de l'eau

190 FETES, SUPERSTITIONS,

ou du lait aigre. Le reste du jour ils se promènent une pipe à la bouche, ou s'ils restent chez eux, c'est de même en fumant.

On prétend que les dames Turques, d'un rang élevé, vivent entr'elles avec beaucoup de décence & de retenue, & qu'elles ont les unes pour les autres les plus grandes attentions, & la plus grande politesse : cela peut être vrai à quelques égards ; & il est possible que, prenant un soin particulier de l'éducation de quelques jeunes personnes, elles se forment à la modestie, à la pureté des mœurs, & à toutes les qualités qui font l'ornement du sexe, & le rendent aimable ; mais ce n'est point la conduite ordinaire. On instruit les femmes à se servir de leurs attraits pour l'emporter sur leurs rivales, & pour enflammer les hommes dont elles doivent devenir les esclaves. A leurs charmes, on ajoute, autant qu'il est possible, les talens propres à irriter les passions, & c'est dans cette vue qu'on leur apprend la musique vocale & instrumentale, certaines affectations dans le parler, dans les manières & la démarche, & un genre de danse qui ne respire que la volupté. Constantement renfermées au fond d'un ferrail, & privées du plaisir & de la liberté, elles désirent l'un & l'autre avec fureur. Dans leurs maisons, elles n'épargnent rien pour corrompre leurs esclaves ; aux bains, elles ébauchent, elles terminent des intrigues ;

&  
plai  
sou  
dées  
le f  
plai  
C  
sing  
ren  
tous  
fenc  
d'ho  
lui  
s'il  
soit  
une  
prés  
qu'e  
Tur  
fem  
a v  
tribu  
van  
s'en  
gain  
une  
tant  
mag  
Port  
& d  
fem  
II

## ET MŒURS DES TURCS. 191

& , lorsqu'elles vont prendre l'air dans les plaines qui bordent le Bosphore , quoique souvent vingt ou trente ensemble , & gardées par des eunuques noirs , elles trouvent le secret de satisfaire leur passion pour le plaisir. Tel est l'effet de la contrainte.

On remarque dans les Turcs un respect singulier pour le sexe ; lorsqu'un homme rencontre une femme dans la rue , il détourne la tête , comme s'il lui était défendu de la regarder : il fuit avec une sorte d'horreur une femme affrontée , & elle ne lui inspire que du mépris & de l'aversion : s'il s'élève une querelle , soit entre les Turcs , soit entre un Chrétien & un Musulman , une femme ferme & courageuse n'a qu'à se présenter , le Turc se retirera aussi-tôt. Quoiqu'en colère & accablé d'invectives , un Turc n'osera jamais porter la main sur une femme , il quittera plutôt la partie. On en a vu insulter grièvement un juge sur son tribunal , & le visir lui-même en plein divan , sans que ni l'un ni l'autre ayent paru s'en ressentir , & souvent , ils leur ont donné gain de cause , pour s'en débarrasser. Dans une disette de bled , les femmes de Constantinople s'attroupèrent , & forcèrent les magasins qu'elles pillèrent entièrement. La Porte ferma les yeux sur cette sédition , & dit que ce n'était qu'une mutinerie de femmes turbulentes.

Il faut que la police observée dans l'em-

## 192 FETES , SUPERSTITIONS ,

pire Ottoman soit bien excellente, puisqu'on n'y entend presque jamais parler de vols, n'y même de filouterie. Les grands chemins sont sûrs, & l'on doit sans doute cet avantage à un usage qui subsista autrefois en Angleterre, celui des divisions par dixaines & par centaines. Toutes les provinces de la Turquie sont partagées sur ce plan en différens districts, qui sont responsables des vols & des meurtres qui se commettent dans leur étendue respective; & comme la justice sur ce point est expéditive & sévère, on est très-attentif à prévenir les délits. Sur la plus légère plainte le gouvernement dépêche un officier supérieur pour prendre connaissance du fait, & soit que le district se disculpe ou non, il faut toujours qu'il paye les frais de l'enquête. Si le vol est prouvé, & que le voleur échappe aux poursuites, on fait payer la valeur du vol aux particuliers du district, ou de la rue si c'est dans une ville. Cependant il arrive rarement que la personne volée en soit mieux: la justice se défait avec peine de l'argent qui passe par ses mains.

S'il s'agit d'un meurtre, les particuliers les plus proches de l'endroit où il s'est commis payent le prix du sang de la personne assassinée, c'est pourquoi on ne néglige rien pour faire arrêter le coupable. Cette loi sévère fait que chacun évite les querelles, & s'empresse d'apaiser celles qui s'élèvent dans

dans  
cours  
villes,  
qu'elle  
munér  
doiver  
La bal  
plus d  
pour l  
pas. L  
par l'  
noncés  
muets  
crimin  
lui-mé  
tère.

En  
droit.  
ne so  
les tal  
vent l  
Ce n'e  
raison  
dide i  
la just

Un E  
fort ét  
& ses  
appel  
très-r  
comm  
ils, c'  
par co  
T

## ET MŒURS DES TURCS. 193

dans son voisinage. Diverses patrouilles parcourent toutes les nuits les rues des grandes villes, & arrêtent & examinent tous ceux qu'elles rencontrent. Les Turcs disent communément que pendant la nuit les rues ne doivent être fréquentées que par les chiens. La bastonnade sous la plante des pieds est le plus doux des châtimens : elle se donne pour les moindres fautes, & ne déshonore pas. Les crimes sont punis par la corde & par l'empalement. Les arrêts de mort prononcés par le sultan s'exécutent par des muets, qui présentent le fatal cordon au criminel, & le laissent maître de s'étrangler lui-même ou d'avoir recours à leur ministère.

En Turquie la naissance ne donne aucun droit aux grandes dignités ; il semble qu'elles ne soient réservées que pour le mérite & les talens, mais elles s'achètent, & sont souvent le partage du crime & de la faveur. Ce n'est pas que les Turcs ne pensent très-raisonnablement à cet égard ; mais le sordide intérêt l'emporte, comme ailleurs, sur la justesse de leurs réflexions.

Un Français qui arrive chez les Turcs trouve fort étrange de leur voir de longues barbes ; & ses cheveux longs, ou sa perruque, qu'ils appellent un nid à diables, leur paraissent très-ridicules. Ils regardent le côté gauche comme la place d'honneur, parce que, disent-ils, c'est celui où l'on porte l'épée, & que par conséquent on a dans sa puissance les

194 FETES, SUPERSTITIONS, &c.

armes de celui qui a la droite. Les édifices publics sont assez magnifiques en Turquie, mais les maisons particulières sont fort simples. Celles des personnes opulentes occupent un vaste terrain, environné de hautes murailles. Ils n'ont aucune passion pour le jeu, & n'y jouent jamais d'argent. Les échecs, le jeu de quilles entrent dans leurs amusemens journaliers. Les gens de guerre s'exercent à tirer de l'arc, & ils y sont fort adroits. Ils regardent la danse, la musique & le talent de jouer des instrumens comme des occupations indignes d'un homme raisonnable; mais ils prennent un grand plaisir aux danses lascives qu'exécutent devant eux des danseuses publiques, qui sont pour l'ordinaire des Juives ou des esclaves Chrétiennes. On les accuse de se livrer à des affections que la nature déiavoue. Quoique le vin soit sévèrement défendu par la loi de Mahomet, les Turcs ne laissent pas d'en faire un usage immodéré. Ils s'adressent pour en avoir aux Chrétiens, qui en transportent chez eux dans de petites boîtes de cuir; car, pour cet objet, ils n'oseraient se confier à leurs domestiques les plus affidés. Ceux qui, au risque de leur vie, veulent introduire furtivement du vin dans le serrail, se servent pour ce négoce de longs tubes de cuir ployant qu'ils tournent autour de leur corps. A la place de vin, les plus scrupuleux Musulmans s'enivrent d'opium, ou de liqueurs distillées

SC

« L  
» a  
» da  
» vi  
» no  
qu'il  
diab

Scien  
F  
de

L  
logic  
avec  
le P  
che,  
gie,  
parc  
met  
qu'un  
trou  
ticles  
d'ac  
genr  
elle  
que.  
entre  
mais

SCIENCES DES TURCS , &c. 195

« Le feu, disent-ils, qui purifie toutes choses  
» a fait évaporer ; & a épuisé totalement,  
» dans la distillation , les parties impures du  
» vin, & l'eau-de-vie n'est point défendue  
» nommément par Mahomet ». C'est ainsi  
qu'ils éludent la loi , & qu'ils trompent le  
diable , leur prophète . & le sultan.

---

CHAPITRE XVIII.

*Sciences des Turcs , Despotisme du Sultan ;  
Forces militaires de l'Empire , & Réception  
des Ambassadeurs.*

LES Turcs s'appliquent beaucoup à la  
logique & à la jurisprudence : ils étudient  
avec soin les langues, sur-tout l'Arabe &  
le Persan. La langue Turque n'est pas ri-  
che , mais elle a de la douceur , de l'éner-  
gie, & on l'apprend avec beaucoup de facilité ;  
parce qu'à proprement parler, elle n'ad-  
met pour les noms , qu'une déclinaison , &  
qu'une conjugaison pour les verbes. On n'y  
trouve aucune différence de genres & d'ar-  
ticles , & elle s'est épargnée la difficulté  
d'accorder l'adjectif avec son substantif en  
genre , en nombre & en cas. Cependant  
elle est claire & expressive , & sans équivo-  
que. La divination & l'astrologie judiciaire  
entrent dans les études des Musulmans ;  
mais heureusement pour eux, ils sont encore



196 SCIENCES DES TURCS,  
aux premiers élémens de ces sciences extra-  
vagantes. Ils n'ont pas fait plus de progrès  
dans l'astronomie.

Leur année est composée de trois cents cinquante-quatre jours , partagés en douze lunes ou mois, lesquels ne commencent qu'à la nouvelle lune ; ces mois sont alternativement l'un de trente jours , & l'autre de vingt-neuf. Le premier, qui est de trente jours , s'appelle *Muharrem* ; le second, *Séfer* ; & celui-ci n'est que de vingt-neuf jours. Le troisième, *Rebiulleuel* ; le quatrième, *Rebiul-ahhir* ; le cinquième, *Giamazillemul* ; le sixième, *Giamazil-ahhir* ; le septième, *Regeb* ; le huitième, *Chaban* ; le neuvième, *Ramadan* ; le dixième, *Chuval* ; le onzième, *Zouleadé* ; le douzième, *Zoulhigé*. Ces mois ne suivent pas le cours des saisons , parce qu'ils ne s'accordent pas avec le cours du soleil , & les années Turques sont plus courtes de onze jours que les nôtres ; ainsi leur ramadan ou carême remonte tous les ans de pareil nombre de jours , & successivement il parcourt toutes les saisons.

Les Turcs excellent dans les arts mécaniques , sur-tout dans la pelleterie , la tannerie & la teinture , qui est poussée à un grand point de perfection dans le Levant. Ils ont beaucoup de fabriques d'étoffes de soie , de laine & de coton. Leurs horlogers sont Arméniens, Juifs ou Francs , & le clergé Musulman ne permettra guères que leur nouvelle imprimerie fasse de grands progrès.

## DES POTISME DU SULTAN, &c. 197

Entre les titres que prend le grand-seigneur, ceux-ci sont les plus remarquables : « Roi des rois, distributeur des couronnes, » ombre de Dieu, seigneur des seigneurs, » la sublime porte, la porte de justice, la » porte de majesté, la porte de félicité, &c. » mais ce monarque absolu, qui fait tomber les têtes à son choix, ne conserve que difficilement la sienne, lorsqu'il plaît aux janissaires de la menacer. Constamment renfermé au fond de son ferrail, il s'y applique à quelque ouvrage manuel, suivant la loi de l'alcoran, qui impose cette obligation à tous les Musulmans. Le reste du tems, il visite ses femmes, & s'entretient avec ses bouffons. Le grand visir, le muphti & quelques officiers favoris, sont les seuls qui approchent de sa personne sans crainte ; les autres ne l'abordent que les yeux baissés, les mains jointes, & le corps incliné jusqu'à terre.

Les sultans n'ont point d'armoiries ; car le croissant est proprement le symbole de l'empire, & il l'était de l'ancienne Byfance. Le sceau du souverain est simplement chargé de son nom, de celui de son père, avec l'épithète d'empereur victorieux. C'est le grand visir qui en est le dépositaire, & comme c'est la principale marque de sa dignité, il le porte toujours à son cou. Ce premier ministre vit avec un faste imposant, & sa maison est composée de plus de deux mille personnes. S'il se détermine à com-

198 SCIENCES DES TURCS ;

mander l'armée pendant la guerre, le sul-  
tan détache, en présence des troupes, une  
aigrette de son turban, & la place sur celui  
du visir, qui est par cette action proclamé  
général. Il n'y a point de poste plus glis-  
sant que celui de ce grand officier; presque  
tous, s'ils ont le bonheur de sauver leurs  
têtes, finissent par l'exil.

Les pachas tiennent le premier rang après  
le grand visir. Les plus distingués sont ceux  
qu'on appelle pachas à trois queues, par-  
ce qu'ils ont le droit de faire porter devant  
eux un grand bâton au bout duquel sont  
attachées trois queues de cheval. L'origi-  
ne de cette enseigne militaire vient de ce  
que dans une bataille, un soldat, voulant  
rallier ses compagnons, s'avisa de couper  
la queue d'un cheval, & de l'attacher au  
bout d'une lance. Toutes les troupes se ras-  
semblèrent autour de cette enseigne, elles  
fondirent sur l'ennemi, & remportèrent une  
victoire complète.

La principale force de l'armée Musulmane  
consiste dans les janissaires, qui ont à Con-  
stantinople cent soixante & un *oddas* ou  
chambres, dont chacune devrait contenir  
huit cents ou mille hommes, mais elles ne  
sont jamais complètes. Un grand nombre  
de ceux qui sont enroulés dans ces cham-  
bres, vit dispersé dans tout l'empire, & con-  
fonde dans la foule des citoyens, y exerce  
différens métiers. Il ne réside ordinairement  
dans Constantinople qu'environ dix à douze

DESPOTISME DU SULTAN, &c. 199

mille janissaires, qui forment la garde de la ville, & ceux qui osent se mutiner sont sur le champ punis de mort, ou pour le moins envoyés dans les garnisons qui défendent les frontières de l'empire. Leur paye est assez modique; & comme entr'autres privilèges, ils jouissent de l'exemption des droits d'importation, ils se sont jetés en foule dans les branches les plus lucratives du cabotage, & poussent leur commerce jusqu'au Caire, à la Syrie, & dans les autres provinces de la monarchie.

La cavalerie Turque consiste dans un corps réglé d'environ seize mille *sahis*, divisés sous six drapeaux. La paye de ces deux corps d'infanterie & de cavalerie, qui se fait tous les six mois à Constantinople, monte à deux mille quatre cents bourses de cinq cents dollars chacune. Outre ces deux corps, il y a les *zaims* & les *timariots*, qui sont des feudataires obligés, à la première réquisition, de paraître en campagne avec plus ou moins de cavaliers bien montés & bien équipés, suivant la valeur des fiefs qu'ils possèdent, sans compter une prodigieuse quantité de milices, qui se lèvent, suivant les circonstances, mais qui grossissent l'armée, sans lui donner plus de force.

Terminons ce long article de la Turquie par quelques réflexions sur les ambassadeurs, & les ministres que les puissances Chrétiennes entretiennent à Constantinople. On compte quatre ambassadeurs & six ministres, dont

200 SCIENCES DES TURCS,

la résidence est fixée dans l'isle du prince, à neuf milles de la capitale.

Aussi-tôt qu'un ambassadeur a mis le pied sur les terres de la Turquie, il est défrayé de toutes les choses nécessaires, soit en argent, soit en nature. A son arrivée, le grand visir le fait complimenter. Quelques jours après, il est conduit à son audience; ils s'asseyent tous deux, l'ambassadeur sur un tabouret, le visir sur le coin de son sofa. Cette entrevue se passe de part & d'autre en froides politesses, sans qu'il soit permis de s'écarter d'un seul mot du style consacré de tous les tems. On lui dit, « que tant que son » maître observera les loix de l'amitié avec » la nation Turque, le grand seigneur y » répondra ». On lui présente par honneur le *castan*, des parfums, une collation; mais quand il se lève pour se retirer, il est poursuivi par des huées & d'impertinens sifflemens, & les officiers qui le conduisent à droite & à gauche, s'efforcent, lorsqu'il est au milieu de la salle, de le faire retourner pour saluer le visir, qui reste immobile sur son sofa. Un ambassadeur, qui conserve la dignité de son caractère, méprise ces sottises, & oblige ses conducteurs d'avancer sans faire attention à ce qui se passe. Il y a peu de tems qu'un ambassadeur indigné de ce ridicule cérémonial, en fit des plaintes fortes, & il faut croire qu'il est aboli pour toujours.

Le jour fixé pour aller à l'audience du grand-seigneur, l'ambassadeur s'embarque

DE  
dès  
à Co  
men  
dispo  
& q  
tilho  
Cetr  
tage  
la fe  
de c  
l'auc

L  
dans  
laiss  
nom  
passe  
y tr  
plac  
assis  
ger  
la p  
cinq  
on p  
un c  
& a  
On  
cour  
bass  
Tur  
troc  
L  
furn  
la h

DESPOTISME DU SULTAN, &c. 201

dès la pointe du jour, pour passer de Péra à Constantinople. Il est reçu au débarquement par le maréchal de la cour, qui lui dispute la droite, malgré ses protestations, & qui ne consent qu'avec peine qu'un gentilhomme de sa suite se place à sa gauche. Cette contestation ne se termine à l'avantage du ministre qu'autant qu'il marque de la fermeté, & souvent elle a été la source de disputes sérieuses, qui ont fait différer l'audience.

L'ambassadeur se rend à cheval au ferrail; dans sa route il est obligé de s'arrêter pour laisser passer le grand visir, & toute sa nombreuse suite qu'il salue à mesure qu'elle passe. En entrant dans la salle du divan, il y trouve le visir déjà sur son siège, & se place sur un tabouret quarré, où il demeure assis, au moins deux heures, à entendre juger différentes causes, ou à voir distribuer la paye aux janissaires. On sert à dîner; cinquante plats passent en revue, & ensuite on présente le sorbet. Après cette cérémonie, un officier apporte l'ordre par écrit au visir, & annonce que le sultan est sur son trône. On se met en marche, on traverse une grande cour, & sous un vieil arbre, on décore l'ambassadeur du castan, puis deux officiers Turcs le prennent par les épaules & l'introduisent devant sa hauteesse.

Le grand-seigneur est sur un sofa élevé, surmonté d'un dais. Il écoute tranquillement la harangue de l'ambassadeur, jette un coup

202 SCIENCES DES TURCS, &c.  
d'œil sur lui, dit quelques mots au visir,  
qui les rend à l'ambassadeur & l'audience  
est finie.

Les Turcs n'entretiennent point de ministres dans les cours étrangères. & ils ont conservé religieusement cette ancienne coutume, de n'envoyer jamais d'ambassadeurs qu'après une guerre; ce qui fait que les ministres des puissances commerçantes, qui n'ont point d'avantages réciproques à accorder aux Turcs, sont forcés souvent de recevoir la loi, & d'en passer par où il plaît au gouvernement Turc. On regarde à Constantinople comme un hommage & un tribut réels, les présens qu'au nom de leurs cours les ambassadeurs font au sultan. Il est vrai qu'une puissance voisine de la Turquie, a stipulé dans ses traités avec la Porte, que les présens seraient réciproques, qu'ils se feraient par forme d'échanges, & ne seraient point exigés avec arrogance. Il serait à souhaiter que les autres cours exigeassent la réforme des indécents usages du cérémonial observé à la réception de leurs ambassadeurs. Par un article du traité de Passarowitz, la cour impériale a déjà fait régler, « que » ses ambassadeurs paraîtraient dans leurs » audiences habillés comme ils le jugeraient » à propos ».

*Fin de la description de l'Empire Ottoman.*

RI  
N  
qué  
avon  
teur  
de l  
clair  
plu  
red  
crai  
dan  
Le  
pré  
vol  
ni d  
dis  
il p  
que  
dog  
ufa  
par  
éga  
en  
sièc  
dog

---



---

## RELIGION CHRÉTIENNE.

---



---

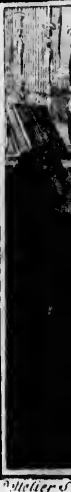
### INTRODUCTION.

Nos lecteurs ont sans doute souvent remarqué dans le cours de cet ouvrage, que nous avons emprunté les propres termes des auteurs que nous consultions, & nous l'avouons de bonne foi. La nécessité d'être exacts & clairs nous a fait un devoir de nous approprier plusieurs passages intéressans, & cette nécessité redouble, si nous voulons parcourir sans crainte ce qui reste de l'immense carrière dans laquelle nous avons eu l'audace d'entrer. Le plan que nous nous sommes tracé dans la préface qui est à la tête de notre premier volume, n'annonce point de choses nouvelles, ni de réflexions neuves sur des faits anciens: disons-le avec la modestie qui nous convient, il promet une exacte *compilation* de tout ce que nous pourrons recueillir sur les différens dogmes religieux, & sur les mœurs & les usages des nations qui habitent les quatre parties du monde. Nous croyons à quelques égards avoir tenu notre promesse. Peut-être, en adoptant quelques vues philosophiques du siècle, en comparant les dogmes avec les dogmes, en recherchant l'origine des diffé-



204 INTRODUCTION.

rentes cérémonies religieuses, & même en faisant de fausses applications, nous aurait-il été possible de donner un certain ton élevé & presque savant à notre style; mais la vérité n'y aurait rien gagné, & notre dessein n'est ni de la trahir, ni de l'altérer, ni même de passer pour savant. Si l'on daigne relever nos fautes, nous tâcherons de les corriger, & nous dirons aux critiques pour nous excuser: « Nous » avons fait un mauvais choix, mais les » fautes que vous avez la complaisance de » nous faire connaître, sont celles des au- » teurs les plus accrédités ».



Hollers

C

*Idee*

N  
preu  
tienn  
de re  
lence  
confi  
phiq  
dans  
point  
reche  
Certe

N.  
ême en  
urait-il  
levé &  
rité n'y  
st ni de  
e passer  
fautes,  
dirons  
Nous  
ais les  
nce de  
les au-



Mélier Sc. 1772.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Idée succinte de la Religion Chrétienne.*

**N**O T R E dessein n'est pas d'établir les preuves de la divinité de la religion chrétienne, mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que celle qui se tire de l'excellence de sa morale est frappante. Elle ne consiste point en vaines spéculations philosophiques, ni en affectations perpétuelles, mais dans une pratique constante, qui n'attend point sa récompense des hommes, & qui ne recherche ni leur admiration ni leurs éloges. Cette pratique, fondée sur les ordres de

## 206 I D É E S U C C I N T E

Dieu même, imite la conduite que l'instituteur a tenue sur la terre. Que ceux qui osent nier la divinité de Jésus-Christ, comparent ses loix à celles des législateurs de l'antiquité, & sa vie à celle des plus célèbres philosophes, ils seront forcés d'avouer au moins que c'est un homme divin, & qu'il a toujours agi par des forces surnaturelles. Mais les ennemis déclarés de la religion chrétienne, qui méprisent tout, ne traitent pas mieux Lycurgue & Solon, que Jésus-Christ & Moïse : les loix des législateurs payens leur semblent aussi redoutables que celles des fondateurs du judaïsme & du christianisme.

La pratique de la religion chrétienne consiste dans la plus parfaite imitation qu'il soit possible de concevoir, des perfections infinies de l'Être suprême : c'est d'elle que dérive la véritable vertu, qui triomphe des passions, & d'où naît cette intime satisfaction que l'on goûte à maintenir les loix que Dieu a établies dans le monde. Nous ne pouvons nous refuser à croire que Dieu aime à voir que l'on imite ses perfections, & que l'on observe ses loix ; & la raison nous démontre que si ceux-là peuvent espérer des récompenses, ceux qui s'éloignent de cette imitation, & qui transgressent ces loix, méritent des peines proportionnées au crime ; mais, comme souvent la vertu est affligée dans le monde & le vice récompensé, il s'ensuit que nous devons avoir recours au jugement de l'Être suprême. Le ravage des passions étant propre à étouffer

DE  
en nou  
révéla  
que le  
propo  
chans  
crimes  
chréti  
son in  
apôtre  
mis or  
prouv  
confor  
nité :  
religio  
conco  
& pou  
moyen  
dogme  
fermé  
verron  
sons q  
de l'ég

## DE LA RELIG. CHRETIENNE. 207

en nous les lumières naturelles, il a fallu une révélation pour constater cette grande vérité, que les bons obtiendraient des récompenses proportionnées à leurs vertus, & que les méchans seraient punis selon l'énormité de leurs crimes. C'est ce que nous révèle la religion chrétienne : son origine, la vie sans tache de son instituteur, la faiblesse & l'ignorance des apôtres, les témoignages que même ses ennemis ont été forcés de lui rendre, tout sert à prouver cette vérité. Sa morale est pure & conforme aux infinies perfections de la Divinité : ses préceptes ne s'éloignent point de la religion naturelle dans sa simplicité ; ses loix concourent à la conservation des hommes, & pour les gagner elle n'emploie que des moyens dignes de la sagesse divine. Les dogmes de la religion catholique sont renfermés dans le symbole des apôtres, & nous verrons ailleurs quelles sont les fausses raisons qui ont engagé les protestans à se séparer de l'église.



---



---

## CHAPITRE II.

*L'Église, le Pape, le Conclave, les Conciles  
& les Synodes.*

**L'**ÉGLISE est une, visible, sainte, catholique ou universelle : Dieu l'a établie sur des fondemens inébranlables, il lui a donné le pouvoir d'ouvrir le ciel aux fidèles, & de le fermer aux hérétiques & aux incrédules, de remettre les péchés, & de fulminer des excommunications contre ceux qui lui désobéissent, &c. L'église est triomphante ou militante; la triomphante est l'assemblée des esprits bienheureux, & des saints qui jouissent de la béatitude éternelle : la militante est l'assemblée des fidèles qui sont répandus sur la terre, & qui pendant leur vie combattent le monde, la chair & le démon. Jésus-Christ gouverne immédiatement dans le ciel l'église triomphante, & il fait gouverner l'église militante par un chef visible, qui est son vicaire sur la terre. Ce chef est le pape, légitime successeur de saint Pierre, auquel les canonistes ultramontains attribuent l'infaillibilité dans les décisions sur les matières qui regardent la foi, la supériorité au-dessus des conciles généraux, & une autorité absolue pour dispenser des canons & des règles de discipline : mais l'église gallicane tient que, quoique

LE  
quoiqu  
ble d  
matière  
mable  
l'églis  
pas ab  
être b  
règles  
royaum  
seurs  
En co  
grand  
affaires  
s'éten  
sur le  
leurs f  
donne  
premi  
Il ne  
pour c  
diction  
l'infan  
prorog  
mens,  
clercs  
& des  
des bie  
des or  
des aff  
en un  
aux an  
sont p  
7

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 209

quoique le souverain pontife soit le chef visible de l'église, ses jugemens, même en matière de doctrine, ne sont pas irréformables, à moins que le consentement de l'église n'y ait accédé; que son pouvoir n'est pas absolu ni infini, & que sa puissance doit être bornée par les saints canons, par les règles des conciles qui sont reçues dans le royaume, & par les décrets de ses prédécesseurs, qui ont été approuvés parmi nous. En conséquence de ce principe, quelque grande que soit l'autorité du pape sur les affaires ecclésiastiques, elle ne peut jamais s'étendre, ni directement ni indirectement, sur le temporel des rois; il ne peut délier leurs sujets du serment de fidélité, ni abandonner les états des princes souverains au premier occupant, ou en disposer autrement. Il ne peut excommunier les officiers royaux pour ce qui dépend de l'exercice de la juridiction séculière. Il ne peut pas restituer de l'infamie, remettre l'amende honorable, proroger le tems pour l'exécution des testamens, convertir les legs, permettre aux clercs de tester au préjudice des ordonnances & des coutumes, donner pouvoir de posséder des biens dans le royaume contre la disposition des ordonnances, ni connaître en aucun cas des affaires civiles ou criminelles des laïcs: en un mot, il ne peut donner aucune atteinte aux anciennes coutumes des églises, qui ne sont pas contraires aux règles de la foi, &

210 L'ÉGLISE, LE PAPE,  
notamment il ne peut déroger aux coutumes  
& usages de l'église gallicane.

Le pape accorde des dispenses d'âge pour certains bénéfices, tels que les abbayes & les prieurés conventuels, à moins que l'âge ne soit fixé par la fondation. Il peut seul résoudre le mariage spirituel qu'un prélat a contracté avec son église. Il accorde des dispenses pour contracter mariage dans des degrés prohibés, & dispense ceux dont la naissance est illégitime pour recevoir les ordres sacrés, & pour tenir les bénéfices-cures & les canonicats dans les églises cathédrales; mais cette légitimation n'a point d'effet pour le temporel. Il se réserve l'absolution des crimes les plus énormes; mais la bulle *In cœna Domini*, par laquelle les papes se sont réservé le pouvoir d'absoudre l'hérésie publique, n'est point reçue en France. En sa qualité de chef de l'église, il préside aux conciles écuméniques; & tous les évêques doivent être en communion avec lui; il doit intervenir aux décisions qui regardent la foi, veiller à sa conservation & à son accroissement, & c'est à lui qu'est dévolu le droit de pourvoir à ce que l'évêque, le métropolitain & le primat, refusent ou négligent de faire.

Autrefois l'élection des papes se faisait par le clergé, les empereurs & par tout le peuple, & aussi-tôt qu'il était élu, on le consacrait. Telle fut la forme qu'on pratiqua jusqu'au huitième siècle. Le pape Adrien I, dit-on,

LEO  
avec c  
main,  
nomm  
Charle  
faite p  
décret  
nouvea  
l'appro  
renferm  
phe. L  
droit d  
VII le  
II; en  
mais le  
toujour  
servère  
Rome  
élection  
que ce  
le clerg  
papes,  
tion de  
en 116  
dinaux.  
C'est  
pour l'é  
mort à  
survint  
détermi  
à aband  
cette vi  
ferrière  
de saint

**LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 211**  
avec cent cinquante évêques & le peuple romain, accorda à Charlemagne la faculté de nommer & d'élire seul le souverain pontife, & Charlemagne ordonna que l'élection serait faite par le clergé & par le peuple, que le décret serait envoyé à l'empereur, & que le nouveau pape élu serait consacré si l'empereur l'approuvait; mais le canon *Adrianus* qui renferme cette clause, est tenu pour apocryphe. L'empereur Louis le débonnaire rendit le droit d'élection aux Romains. Le pape Léon VII le remit à l'empereur Othon, & Nicolas II, en 1059, le confirma aux empereurs; mais les circonstances ne leur permirent pas toujours de le faire valoir, & les papes réservèrent au clergé, au sénat & au peuple de Rome le droit de faire conjointement cette élection. Ce fut sous le pontificat d'Etienné X que ce changement arriva. Vers l'an 1126, le clergé de Rome obtint le droit d'élire les papes, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur. Innocent II le leur retira en 1160, & le transporta aux seuls cardinaux.

C'est en 1270 qu'a commencé le conclave pour l'élection du pape. Clément IV étant mort à Viterbe en 1268, les difficultés qui survinrent pour le choix de son successeur, déterminèrent les cardinaux à se séparer, & à abandonner Viterbe; mais les habitans de cette ville, ayant appris cette résolution, fermèrent la porte de la ville, par le conseil de saint Bonaventure, & leur déclarèrent



212 L'ÉGLISE, LE PAPE,  
qu'ils ne sortiraient point du palais où ils  
étaient assemblés, que l'élection ne fût faite.  
C'est de-là qu'est venu l'usage de renfermer  
les cardinaux dans un seul palais pour l'élec-  
tion d'un pape.

Pendant la vacance du saint siège, & la  
tenue du conclave, quatre cardinaux se par-  
tagent l'administration des affaires publiques;  
savoir, le cardinal doyen, ou le premier car-  
dinal évêque; le premier cardinal prêtre, le  
premier cardinal diacre, & le cardinal camer-  
lingue: ce dernier rompt les sceaux qui ser-  
vaient au défunt pontife, & fait battre la mon-  
noie à son coin avec la devise du siège vacant.

Les cardinaux doivent entrer au conclave  
dix jours après la mort du pape. Ils s'y  
rendent en procession, prennent possession  
de la cellule que le sort leur donne, & se  
rendent à la chapelle Pauline pour y enten-  
dre la lecture des bulles, concernant l'élec-  
tion d'un pape, après laquelle ils peuvent  
retourner à leurs palais, à condition de  
venir se renfermer dans le conclave trois  
heures avant la nuit. Pendant ce tems le  
gouverneur de la ville & le maréchal du  
conclave postent leurs soldats dans tous les  
lieux où ils les supposent nécessaires pour  
la sûreté de l'élection. Les ambassadeurs des  
puissances de la communion romaine, ont  
la liberté de rester dans le conclave pendant  
les vingt-quatre premières heures, & ce  
tems est employé aux négociations. Ensuite  
les portes sont exactement fermées, les

LE  
autre  
apost  
font  
dina  
conc  
viste  
l'aut  
crist  
un j  
chiru  
leurs  
un m  
teurs  
mais

L  
jours  
conc  
falle  
cellu  
de  
mém  
sépar  
fait  
dina  
dre  
ferg  
visit  
card  
pour  
maît  
les t  
prés  
à ce

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 213  
autres passages sont murés, un protonotaire apostolique dresse un acte de la visite que font ensemble le cardinal doyen & le cardinal camerlingue, & il ne reste dans le conclave que les cardinaux, deux conclavistes pour chaque éminence, l'un d'église & l'autre d'épée, & le sacristain, le sous-sacristain, un secrétaire, un sous-secrétaire, un jésuite confesseur, deux médecins, un chirurgien, deux barbiers, un apothicaire & leurs garçons, cinq maîtres de cérémonies, un maçon, un charpentier, & seize crocheteurs. La fonction de conclaviste est pénible, mais importante.

La grandeur du Vatican a presque toujours fait choisir ce palais pour y tenir le conclave, & c'est dans les galeries & la salle de ce vaste édifice qu'on construit les cellules des cardinaux : elles sont de bois de sapin, numérotées & rangées sur une même ligne, avec une petite ruelle qui les sépare les unes des autres. Chaque cardinal fait mettre ses armes sur sa porte. Les cardinaux créatures du feu pape, les font tendre d'une étoffe violette, & les autres d'une serge verte. On porte jusqu'au scrupule la visite des provisions que les officiers des cardinaux introduisent deux fois par jour pour la nourriture journalière de leurs maîtres, & chaque fois les tours par où on les fait passer, se referment exactement en présence de plusieurs personnes, nommées à cet effet par le sacré collège.

214. L'ÉGLISE, LE PAPE;

L'élection du pape se fait de trois manières, par le scrutin, par le compromis, & par l'inspiration. Le scrutin est seul aujourd'hui en usage, & les formalités qui y sont observées paraissent essentielles pour rendre le choix canonique. Il consiste à recueillir les voix & à examiner les suffrages qui se donnent par des billets imprimés, que les cardinaux portent dans un calice qui est sur l'autel de la chapelle où ils sont assemblés. Les billets sont divisés en huit parties par des lignes parallèles, prises sur la longueur du billet, tant du côté qui est écrit, que de celui qui sert de revers quand le billet est plié. Dans le premier espace qui doit être roulé en dedans, on lit ces mots: *Ego cardinalis*, un peu éloignés l'un de l'autre pour laisser la place du nom propre. Le second espace n'a rien d'imprimé: le cardinal y inscrit son surnom & ses qualités. Le troisième a deux ronds sur ses deux extrémités: c'est la place du cachet. Le quatrième est rempli de ces mots: *Eligo*; &c. Le cinquième sert à mettre le surnom du cardinal auquel on donne sa voix. Le sixième est comme le troisième; le septième reste en blanc, & le huitième est rempli par une devise, tirée de l'écriture sainte. Avant le scrutin on met dans un sac des ballots qui portent les noms imprimés de tous les cardinaux, pour en tirer trois scrutateurs, trois infirmiers & trois reviseurs. Ceci fait, chaque cardinal remplit les vuides de son

LE  
bille  
plac  
& l  
élev  
met  
prom  
bille  
glifi  
mie  
rece  
en p  
& i  
de l  
ratic  
bille  
y a  
les  
pre  
où  
mie  
dro  
non  
scrut  
don  
Lor  
frag  
est  
rifi  
tel  
par  
lets  
qu  
ou

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 215  
billet, & après l'avoir cacheté, il prend sa place : ensuite tenant le billet entre le pouce & l'index de la main droite, & le tenant élevé, il le porte au maître autel. Là, il se met à genoux, fait sa prière, monte à l'autel, prononce à haute voix son serment, place son billet sur la patène qui couvre le calice, le fait glisser dans le calice, & se retire. Les infirmiers vont avec des boîtes en forme d'urne, recevoir les billets des cardinaux malades, & en présence des électeurs, on ouvre la boîte, & ils font glisser les billets dans le calice de la manière précédente. Après cette opération, le dernier scrutateur compte les billets, & s'il ne s'en trouve qu'autant qu'il y a de cardinaux qui composent le conclave, les chefs des trois ordres des cardinaux prennent le calice, & le portent sur une table où ils renversent tous les billets. Le premier scrutateur ouvre chaque billet à l'endroit où le suffrage est écrit, & regarde le nom du cardinal élu ; il le présente au second scrutateur, qui observe aussi le nom, & le donne au troisième, qui le lit à haute voix. Lorsqu'il se trouve les deux tiers des suffrages en faveur d'un cardinal, ce nombre est suffisant pour l'élever sur le trône pontifical. Mais si le nombre des voix n'est pas tel qu'il doit être, on tente de faire le pape par l'*accessus*, c'est-à-dire par d'autres billets sur lesquels on écrit *accedo domino*, &c. quand on joint sa voix à celle d'un autre, ou bien *accedo nemini*, quand on s'en tient

216 L'ÉGLISE, LE PAPE,

à son premier suffrage. Cet usage vient sans doute de la manière de délibérer dans le sénat romain. Lorsqu'un sénateur se trouvait de l'avis d'un autre, il se levait de son siège & s'approchait de son collègue. Cela s'appellait *pedibus ire in sententiam*, & ces sénateurs étaient appelés *Pedarii*. Quand ils ne quittaient pas leur place, ils disaient : *Accedo ad sententiam*, &c.

Si, après cela, l'élection est jugée canonique, on fait entrer trois protonotaires apostoliques qui dressent l'acte d'élection, sur l'inspection des billers, & le font signer aux électeurs.

On élit le pape par compromis, lorsqu'on s'en rapporte à quelque cardinal, & qu'on promet de reconnaître pour souverain pontife celui qu'il nommera en vertu du pouvoir qui lui est donné à cet effet. En 1314, les cardinaux assemblés à Lyon, après la mort de Clément V, étant embarrassés sur le choix d'un pape, déférèrent l'élection à la voix de Jacques d'Offat, cardinal, qui se nomma lui-même, en disant : *Ego sum papa*. Il fut appelé Jean XXII. Cette élection par compromis est fort rare, ainsi que celle par inspiration, qui consiste à hasarder de crier, comme par inspiration, *un tel est pape*.

Aussi-tôt que le pape est élu, les cardinaux chefs d'ordre lui demandent son consentement & le nom qu'il veut substituer au sien. Le pape Sergius II est le premier qui ait changé de nom, parce que, dit-on, il s'appellait

LE

Osp

n'est

péch

sent

mon

nal,

font

de f

roug

broc

gne.

plac

card

lui ;

& le

baïse

mier

peup

L

pape

mitr

Sixt

secon

port

Pier

la m

les r

& q

qu'il

épau

croit

ait é

le m

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 217

*Osporci*, grouin de cochon. ( Cette anecdote n'est pas bien sûre ). On lui donne l'anneau du pêcheur. Deux cardinaux-diacres le conduisent derrière l'autel, où les maîtres de cérémonies le dépouillent de ses habits de cardinal, pour le revêtir de ceux de pape, qui sont la soutane de taffetas blanc, le rochet de fin lin, le camail & le bonnet de satin rouge, avec les fouliers de drap rouge en broderies d'or, & une croix d'or sur l'empeigne. Ainsi habillé on le porte dans sa chaire, placée devant l'autel, & c'est-là que tous les cardinaux viennent fléchir le genou devant lui; ils lui baissent le pied & la main droite, & le saint père les relève, & leur donne le baiser de paix à la joue droite. Alors le premier maître des cérémonies va annoncer au peuple l'élection du souverain pontife.

Le jour même de l'élection, le nouveau pape, revêtu de sa chape & couvert de sa mitre, est porté sur l'autel de la chapelle de Sixte, où les cardinaux viennent fléchir une seconde fois le genou devant lui; on le porte ensuite sur le grand autel de saint Pierre, où se répète une troisième fois la même cérémonie; & c'est-là qu'il reçoit les respects des ambassadeurs des princes, & qu'après le *Te Deum*, & la bénédiction qu'il donne au peuple, il est porté sur les épaules jusques dans son appartement. On croit qu'Etienne II a été le premier pape qui ait été porté sur les épaules après son élection: le mérite éminent de ce souverain pontife

218 L'ÉGLISE, LE PAPE,

contribua beaucoup à l'honneur qu'on s'est forcé de lui rendre en cette occasion. A l'égard de la coutume de baiser les pieds du pape, on ne doit pas douter qu'elle ne soit ancienne. Baronius en cite un exemple dès l'an 204, & l'on trouve dans l'histoire que l'empereur Justin I, Pepin, roi de France, Frédéric *Barberouffe*, & autres princes, ont tous baissé les pieds du pape, c'est-à-dire, qu'ils ont rendu hommage à Jésus-Christ dans la personne de son vicaire.

Si le pape élu n'est que diacre, le cardinal doyen lui donne l'ordre de la prêtrise & celui de l'épiscopat dans la chapelle de Sixte. Le jour qu'il doit être couronné, il se rend à la même chapelle, avec ses habits ordinaires, mais précédé par un nombreux cortège. On le revêt en cérémonie de tous ses ornemens pontificaux, & on le conduit processionnellement sous le portique de l'église de saint Pierre, près de la porte sainte, où il se place sur un trône, & reçoit les hommages des chanoines & des bénéficiers de cette basilique. Porté au pied des marches du maître autel, il y fait sa prière devant le saint-sacrement, après quoi il passe dans la chapelle Grégorienne, & les cardinaux viennent lui rendre l'obédience en lui baisant la main, & les prélats, &c. en lui baisant le genou. Alors le saint père se lave quatre fois les mains : la première eau lui est présentée par le conservateur du peuple romain : la seconde, pendant la messe, par le général de

LE  
l'égli  
sa ma  
par l'  
tres  
No  
diffé  
diver  
Pend  
des c  
disan  
Ainsi  
comm  
va s'a  
nal-c  
« R  
» les  
» po  
» à  
» tr  
» M  
» Pi  
» ro  
porté  
sur l  
cardi  
sur l  
parol  
» de  
» po  
» &c  
» la  
» fa  
gran

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 219

l'église ; la troisième , par l'ambassadeur de sa majesté Très-Chrétienne ; & la quatrième , par l'ambassadeur de l'empereur , si ces ministres se trouvent à la cérémonie.

Nous n'entrerons point dans le détail des différens ornemens que prend le pape dans les diverses circonstances de son couronnement. Pendant la procession qui se fait , le maître des cérémonies brûle plusieurs étoupes , en disant : *Pater sancte , sic transit gloria mundi.* Ainsi passe la gloire du monde. Au retour il commence la messe , & après le *confiteor* , il va s'asseoir sur son trône où le premier cardinal-diacre le revêt du pallium , en lui disant : « Recevez le *pallium* , qui vous représente » les devoirs & la perfection de la charge » pontificale : puissiez-vous vous en acquitter » à l'honneur du Dieu tout-puissant , de sa » très-sainte mère , la bienheureuse vierge » Marie , des bienheureux apôtres saint » Pierre & saint Paul , & de la sainte église » romaine » ! Après la messe , le pape est porté à la loge de la bénédiction : il se place sur le trône qui lui est préparé. Le second cardinal-diacre lui ôte sa mitre , & lui pose sur la tête le trirègne , en lui adressant ces paroles : « Recevez cette tiare , qui est ornée » de trois couronnes , & n'oubliez pas en la » portant , que vous êtes le père des princes » & des rois , l'arbitre de l'univers , & sur » la terre le vicaire de Jésus-Christ , notre » sauveur » . Autrefois le pape donnait un grand festin le jour de son couronnement.



210 L'ÉGLISE, LE PAPE,  
Si l'empereur s'y trouvait, sa table était placée sur la même estrade que celle de sa sainteté, & le cérémonial romain dit que sa majesté impériale devait présenter le bassin au saint père, tandis que le premier cardinal-évêque lui versait de l'eau, & que deux cardinaux-diacres lui tenaient la serviette. Il ajoute qu'en qualité d'écuyer tranchant, l'empereur servait le premier plat sur la table du pape.

Quelques jours après la cérémonie du couronnement, le souverain pontife va prendre possession de la cathédrale de saint Jean de Latran, dont les rois de France sont les protecteurs, & c'est avec la pompe la plus auguste. Pendant cette longue procession, on traverse le colisée, & sous un arc-de-triomphe que les Juifs y font dresser, ils présentent au nouveau pape le pentateuque de Moïse en hébreu, & sa sainteté leur répond : « Je » révere la loi que Dieu a donnée à Moïse ; » mais je condamne la fausse explication que » vous donnez à cette loi : car vous attendez » en vain le Messie, qui est venu depuis » long-tems, & que l'église croit être Jésus- » Christ notre seigneur ». L'origine de cette coutume remonte jusqu'au pontificat d'Innocent II, ( douzième siècle ) qui, lorsqu'il se réfugia en France, fit son entrée à Paris, & reçut des mains des Juifs le livre de la loi.

Après avoir décrit succinctement l'installation du pape, il paraît nécessaire de donner une idée des conciles. On peut les définir

L  
un  
vo  
tion  
difi  
les  
pré  
dan  
der  
suff  
cile  
sou  
de  
à l'i  
en  
écu  
évê  
neu  
prin  
com  
divi  
en c  
fieu  
dan  
les  
par  
Il é  
sem  
occu  
l'uni  
écu  
les p  
» d  
» ti

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 221

une assemblée de prélats catholiques, convoquée légitimement pour décider les questions de la foi, ou régler ce qui concerne la discipline. Nous ne discuterons point si dans les premiers siècles de l'église, les simples prêtres avaient séance & voix délibérative dans les conciles; suivant la discipline moderne, ils n'y ont point séance ni droit de suffrage. On fait remonter l'origine des conciles généraux au tems de Constantin, & c'est sous son règne qu'on tint le célèbre concile de Nicée, où l'on dressa le second symbole, à l'imitation des apôtres. On divise les conciles en généraux & particuliers: les généraux ou écuméniques sont ceux où l'on appelle tous les évêques de la chrétienté. Si l'on consulte les neuf premiers siècles du christianisme, les princes ont été en possession de convoquer les conciles généraux; mais l'empire ayant été divisé, & le monde chrétien s'étant partagé en divers royaumes, pour lever toutes les difficultés qui n'auraient pas manqué de naître dans ces convocations, le droit de convoquer les conciles écuméniques a été déféré au pape par l'usage, & du consentement des églises. Il était convenable de déférer le droit d'assembler l'église universelle, à celui qui occupe la chaire de saint Pierre, d'où naît l'unité sacerdotale. Pour qu'un concile soit écuménique, il n'est pas nécessaire que tous les pasteurs y assistent: « N'est-ce pas assez, » dit M. Bossuet, ( Histoire des variations, L. XV. No. 100 ) qu'il en vienne

## 222 L'ÉGLISE, LE PAPE ;

» tant & de tant d'endroits, & que les autres  
» consentent si évidemment à leur assemblée,  
» qu'il sera clair qu'on y aura porté le senti-  
» ment de toute la terre » ?

Les décisions d'un concile ont deux objets principaux, la foi & la discipline. On ne peut rien statuer de nouveau par rapport à la foi, parce qu'elle est un don de Dieu, auquel les hommes ne doivent rien ajouter, comme ils n'en peuvent rien ôter. L'église déclare seulement ce qui est de foi ou non ; mais elle fait les loix par rapport à la discipline, & elle les explique par des canons, qui ne sont pas toujours reçus par toutes les nations, & dans tous les lieux ; mais cette diversité de règles n'empêchent pas les églises d'entretenir la concorde entr'elles, lorsqu'elles sont réunies dans la foi.

En général les plus fameux théologiens pensent que les conciles généraux tirent d'eux-mêmes leur autorité, & qu'ils n'ont pas besoin de la confirmation du pape : ils disent que le consentement du chef visible de l'église est d'un grand poids ; mais que s'il refuse de souscrire au concile, s'il n'adopte point la décision de l'église universelle, alors le concile général peut exercer envers lui son autorité comme envers les autres membres de l'église : c'est ce qu'ont décidé formellement les conciles de Constance & de Bâle, & ce qui constitue la doctrine de l'église gallicane, & des universités du royaume, spécialement de celle de Paris. Charles VII, roi de France,

LE  
qui  
l'a fa  
de l'  
ces t  
Bâle  
prim  
sanâ  
facie  
pote,  
liber  
dign  
tene  
Ext  
mati  
On  
preu  
& d  
( dif  
10. c  
rieu  
géné  
qui  
conc  
& d  
sui  
déci  
d'un  
L  
con  
patr  
rassé  
du  
ceu

LE CONCLAVE, LES CONCIL. &c. 227

qui connaissait bien les droits de sa couronne, l'a fait insérer dans la pragmatique sanction, de l'avis de tous les ordres du royaume, en ces termes tirés tant du décret du concile de Bâle que de la pragmatique sanction : *Et primo declarat quod ipsa synodus, in spiritu sancto legitime congregata, generale concilium faciens & ecclesiam militantem representans, potestatem habet à christo immediate. Cui quilibet cujuscumque status, conditionis, vel dignitatis, etiam si papalis existat, obedire tenetur in his quæ pertinent ad fidem, &c. Extirpationem schismatis, & generalem reformationem ecclesiæ Dei in capite & membris.*

On trouve dans le douzième chapitre des preuves des libertés de l'église gallicane, & dans M. Dupin, docteur de Sorbone ; (*dissert. 6 de antiquâ ecclesiæ disciplina, &c.*) 1°. que l'autorité du concile général est supérieure à celle du pape : 2°. que le concile général a la puissance de faire des canons qui astreignent même le pape : 3°. que le concile général a le droit de juger le pape, & de le déposer s'il erre dans la foi. Delà, suivant nos mœurs, la liberté d'appeler des décisions du pape au concile général, comme d'un juge inférieur à un supérieur.

Les conciles nationaux sont ceux qui sont convoqués, soit par le prince, soit par le patriarche, soit par le primat, & où l'on rassemble les évêques de toutes les provinces du royaume. Les conciles provinciaux sont ceux qui sont convoqués par le métropolitain

224 COUR DU PAPE.

ou l'archevêque, & dans lesquels il rassemble tous les évêques, &c. de sa province. Dans ces conciles on agit & on décide les questions qui s'élèvent sur la foi; on fait des règles de discipline, & l'on y réforme des abus. Les conciles diocésains sont ce que nous appellons synodes: ils doivent être tenus une fois chaque année, & sont composés de l'évêque, des abbés, des prêtres, diacres, & autres clercs du diocèse.

---

CHAPITRE III.

*Cour du Pape.*

**L**E souverain pontife, considéré comme évêque, a un diocèse à gouverner; & c'est en cette qualité qu'il nomme un vicaire général, qui, depuis Pie IV, a toujours été un cardinal. Cette dignité est à vie, & celui qui en est revêtu administre la confirmation, confère les ordres sacrés, visite les églises, les monastères, les hôpitaux & autres lieux de piété, & est juge naturel de tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers, des Juifs, & même des courtisanes qui se trouvent dans Rome & l'étendue du diocèse. Il est aidé dans ses fonctions épiscopales par un vice-gérant, qui est toujours un évêque; par un prélat, référendaire de l'une & de l'autre signature, qui connaît des causes civiles, & par un juge  
laïque

laïque pour les causes criminelles. Il a encore sous ses ordres quatre notaires, un prévôt, des sergens & des archers. Les discussions touchant les mariages lui produisent des sommes considérables : la chambre apostolique lui paye douze cents écus d'or par an.

La charge de vice-chancelier du pape est à vie ; elle est vénale & coûte cent mille écus ; elle en rend près de quatorze mille, & elle est toujours possédée par un cardinal, dont la juridiction s'étend sur l'expédition des lettres apostoliques, sur les bulles, & sur toutes les suppliques qui sont signées du pape, excepté celles qui s'expédient par bref, sous l'anneau du pécheur. Le chef de la chancellerie apostolique, qu'on nomme régent, est chargé de distribuer aux référendaires, & aux auditeurs de rote toutes les causes des appellations. Il y a douze prélats référendaires, ou abrégiateurs du grand parquet ; six de ces charges, qui sont vénales, sont à la nomination du vice-chancelier, & les six autres à la disposition du pape. L'office de régent coûte trente mille écus, & en rapporte plus de trois mille par an : ceux des référendaires se payent treize mille écus, & en rapportent annuellement treize cents. Le travail de ces officiers est de dresser la minute des bulles, sur les requêtes signées du pape, & de les collationner après qu'elles sont écrites sur parchemin : d'autres abrégiateurs, qu'on nomme du petit parquet, les taxent.

Le secrétaire d'état est ordinairement un

parent du pape , & toujours un cardinal. Il a sous lui dix secrétaires , qui ont chacun le département d'une province de l'état ecclésiastique. C'est ce ministre qui signe au nom du pape toutes les lettres adressées aux princes , nonces , vice-légats , gouverneurs , préfets , & les lettres patentes de tous ceux qui exercent des emplois relatifs au gouvernement ou à l'administration de la justice. En sortant de l'audience du pape , les ambassadeurs des princes doivent une visite au cardinal secrétaire , qui est en même tems sur-intendant de l'état ecclésiastique. Ces deux places , qui sont à vie , produisent quinze mille écus de rente par année. Les autres secrétaires occupent des places de grace , qui n'en sont pas moins lucratives.

Tous les papes n'entretiennent pas un pareil nombre de secrétaires , pour composer les brefs taxés , c'est-à-dire , les lettres expédiées sous l'anneau du pécheur , qui est un des trois cachets de sa sainteté ; il y en a quelquefois jusqu'à vingt-quatre , qui payent neuf mille écus pour chacune de ces charges. Il est vrai qu'elles rapportent par an huit à neuf cents écus , mais la finance est perdue sans retour , lorsque le pape vient à mourir.

Le préfet des brefs est toujours un cardinal , dont la charge à vie , coûte vingt mille écus , & rend deux mille cinq cents écus , sans compter les gratifications extraordinaires. Cette place est très-honorable.

Le préfet de la signature de grace , qui est

## COUR DU P A P E. 227

aussi un cardinal, reçoit annuellement douze cents écus de pension de la chambre apostolique. Il signe toutes les requêtes qui sont présentées à la signature.

La juridiction du préfet de la signature de justice, consiste à donner des juges aux parties, qui prétendent avoir été lésées par les juges ordinaires. Il reçoit toutes les années quinze cents écus d'appointemens. Il a sous lui deux officiers, l'un appellé le préfet des minutes, qui après les avoir faites & signées, les remet à l'autre nommé le maître des brefs; le premier achète son office douze mille écus, & en retire douze cents par année; le second paye le sien trente mille écus, & en retire annuellement plus de trois mille. Il y a aussi des reviseurs de la signature, dont les places sont fixées à six mille écus, & qui en perçoivent cinq cents par an.

Le dataire est ordinairement un prélat, & quelquefois un cardinal, que le pape charge de recevoir les requêtes qui lui sont présentées, touchant les provisions des bénéfices. Il peut accorder, sans la participation de sa sainteté, tous les bénéfices qui ne passent pas vingt-quatre ducats de rente. Il a deux mille écus d'appointemens. Le sous-dataire n'a que mille écus de rente; mais son crédit est fort étendu, quoiqu'il ne confère aucun bénéfice de sa propre autorité. Pour bien connaître les fonctions de ces deux prélats, il faut expliquer les formalités qu'on doit observer pour l'expédition d'une bulle ou d'une dispense.



Lorsqu'un bénéfice vaque par mort, on doit s'adresser au *per obitum*, qui est un substitut du dataire ; mais quand il s'agit de résignations, permutations, impétrations de bénéfices, on s'adresse au dataire même ou au sous-dataire : pour s'affurer que sa demande ne sera pas rejetée, il vaut mieux cependant faire passer sa supplique au pape, par quelque personne de considération, afin d'obtenir son consentement ; alors elle revient au dataire qui la souscrit en ces termes, *annuit sanctissimus*, le très-saint père y consent. Il faut ensuite dresser une requête en forme, avec les clauses & les restrictions que l'on désire être insérées dans la bulle, & la remettre au sous-dataire, qui en fait l'extrait au bas, auquel il joint ses observations, & donne le tout au dataire. Cette nouvelle supplique est présentée au pape, qui la confirme par ces paroles, *fiat ut petitur*, soit fait selon la requisition, & elle passe entre les mains du préfet des compositions, dont la fonction est de la taxer, suivant l'importance des cas. Après le paiement de la somme fixée, la supplique passe à l'officier des petites dates, & ensuite aux reviseurs. Le premier de ces officiers efface & corrige toujours quelques mots, ainsi que le second. Le troisième est chargé de faire signer toutes les requêtes pour les dispenses des degrés de consanguinité & d'affinité, & de corriger les dispenses matrimoniales. Le quatrième reçoit toutes les suppliques, dans lesquelles on sollicite des monitoires & des

exc  
qu  
rig  
les  
ven  
ner  
mo  
Ro  
pli  
dép  
elle  
gra  
les  
qu  
che  
que  
un  
por  
ava  
sen  
L  
gie  
orc  
des  
ni  
tre  
écu  
cre  
au  
me  
gra  
ma

excommunications, pour faire révéler quelque fait. Toutes ces requêtes revues & corrigées, sont portées aux régistateurs, qui les collationnent mot à mot, & les inscrivent sur un registre. En cet état elles retournent au dataire, qui y met la date avec ces mots : *Datum Romæ, apud S. &c.* donné à Rome dans le palais pontifical, &c. Ces suppliques sont ensuite remises à un officier des dépêches, qui les porte à la chancellerie, où elles sont distribuées aux abrégiateurs du grand parquet, pour en faire les minutes & les corriger de nouveau, s'il s'y trouve quelque erreur : enfin elles sont couchées sur parchemin par un des cent écrivains apostoliques, & par-tout où elles passent, il faut payer un droit suivant la valeur du bénéfice ou l'importance de la chose. Il y a des bulles, qui avant que d'avoir reçu la forme prescrite, passent par les mains de plus de mille personnes.

Le maître du palais est toujours un religieux de l'ordre des Dominicains : il est le juge ordinaire des imprimeurs, des graveurs & des libraires, & l'on ne peut mettre au jour, ni débiter aucun ouvrage sans son attache.

Le pape a son grand-maître, deux maîtres de chambre, un grand échançon, un écuyer tranchant, plusieurs camériers secrets, dont un est trésorier des aumônes, un autre maître de la garde-robe, & un troisième, qui est le médecin ordinaire. Il a un grand nombre de camériers d'honneur, un maître d'écurie, qui est toujours un gentil-

230 COUR DU PAPE.

homme romain, & quantité d'autres officiers subalternes, dont les charges sont toutes vénales.

Le préfet de la sacristie du pape, est un évêque *in partibus infidelium*, pris toujours dans l'ordre des hermites de saint Augustin: il fait l'essai du pain & du vin, lorsque sa sainteté célèbre la messe pontificalement. Il distribue les reliques, & signe les mémoriaux d'indulgence que les pèlerins demandent, pour eux & pour leurs parens. Par ces brefs adressés à des particuliers, dont les noms sont en blanc, il leur est permis de choisir à l'article de la mort tels confesseurs qu'ils voudront, pour, étant vraiment contrits, se faire absoudre de tous leurs péchés, & nommément de tous les cas réservés, avec plein pouvoir au confesseur de remettre à la personne munie de ce bref, les peines de l'enfer ou du purgatoire. D'autres portent que dans les cas de nécessité, en prononçant trois fois, avec un cœur contrit, les noms de Jésus & de Marie, tous les péchés seront remis.

Il y a six maîtres des cérémonies, dont deux en titre qui reçoivent de chaque nouveau cardinal deux cents vingt-quatre écus d'or, & des héritiers de ceux qui meurent seulement cent écus. Les quatre furnuméraires ne touchent dans ces circonstances que quarante-huit écus d'or, qu'ils partagent entr'eux. Les premiers ont sept cents écus de pension, & les seconds quatre cents.

Le tribunal de la rote est composé de douze

pré  
Fra  
non  
hui  
ma  
lan  
par  
sias  
cia  
dan  
ten  
mê  
Les  
tem  
ma  
ils  
auc  
l'un  
cap  
den  
de  
per  
un  
pay  
gra  
auc  
rou  
du  
Ko  
d'u  
pro  
cle

prélats, entre lesquels il doit y avoir un Français, un Allemand & deux Espagnols, nommés par leurs souverains respectifs : les huit autres sont Italiens ; savoir, trois Romains, un Bolognois, un Ferrarois, un Milanais, un Vénitien & un Toscan. Il connaît par appel de tous les procès de l'état ecclésiastique, & de toutes les matières bénéficiales & patrimoniales. Chaque point contesté dans un procès, est jugé par autant de sentences, dont on peut appeler au pape, & même au tribunal de la signature de grace. Les auditeurs de rote ont mille écus d'appointemens par an ; ils ne prennent point d'épices ; mais ordinairement au bout de quelque tems, ils obtiennent le chapeau de cardinal. Ces auditeurs donnent le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit, à ceux qu'ils en jugent capables. Ils ont sous eux un juge des confidences qui connaît des conventions secrètes de simonie, dans les résignations & dans les permutations ; un auditeur des contredits & un correcteur. Un avocat & un procureur, payés par le tribunal, doivent poursuivre *gratis* le droit des pauvres, devant tous les autres tribunaux de Rome.

La chambre apostolique a la direction de tous les domaines du pape : elle est composée du cardinal camerlingue, du gouverneur de Rome, d'un trésorier général, d'un auditeur, d'un président, d'un avocat général, d'un procureur fiscal, d'un commissaire & de douze clercs de chambre, quatre desquels sont,

## 232 COUR DU P A P E.

l'un préfet de l'abondance des grains , un autre , préfet de toutes les denrées , le troisième , préfet des prisons , & le quatrième , préfet des rues. Toutes ces charges sont vénales , coûtent très - cher , & rapportent beaucoup.

Les protonotaires apostoliques sont au nombre de douze , & prétendent avoir succédé aux notaires qui furent établis par le pape Clément I , & ensuite par le pape Fabien , qui les chargea d'écrire les actes des martyrs. Ils ont le droit de recevoir les testamens des cardinaux , & de faire toutes les informations & procédures nécessaires pour la canonisation des saints.

Le pape a plusieurs congrégations qui sont composées d'un certain nombre de cardinaux : celle qu'on nomme la congrégation du pape est de l'institution de Sixte V. On y prépare les plus difficiles matières bénéficiales qui doivent être mises en délibération dans le consistoire , telles que les nouvelles érections d'archevêchés & de cathédrales ; les réunions , les suppressions & les résignations d'évêchés ; les coadjutories , les aliénations des biens ecclésiastiques , & enfin les taxes & les annates de tous les bénéfices qui sont à la collation du pape.

La congrégation du saint office fut instituée par le pape Paul III , à la persuasion du cardinal Caraffa , qui étant parvenu au pontificat sous le nom de Paul IV , en augmenta les privilèges , auxquels Sixte V joignit encore

des statuts, qui rendirent ce tribunal puissant & redoutable, mais beaucoup moins que ne l'ont été dans la suite les tribunaux de l'inquisition d'Espagne & de Portugal. Cette congrégation connaît des hérésies, de l'apostasie, de la magie, des sortilèges, de l'abus des sacremens & de la condamnation des livres dangereux. Ceux qui viennent s'accuser eux-mêmes à ce tribunal en sont quittes pour une légère pénitence ; mais s'ils se laissent accuser & mettre en prison, ils sont traités avec beaucoup de rigueur.

La congrégation de la propagation de la foi (*de propagandâ fide*) est une fondation de Grégoire XV ; elle est composée de dix-huit cardinaux, d'un secrétaire d'état, d'un protonotaire apostolique, d'un référendaire, de l'assesseur & du secrétaire du saint office. Il s'en tient une pour interpréter les points de discipline, prescrits par le concile de Trente. Celle de l'index examine les livres suspects ; celle des immunités connaît des immunités & des exemptions ecclésiastiques, des transgressions qui se font au préjudice du clergé & des chevaliers de Malthe, soit par les magistrats séculiers, ou par les évêques mêmes ; ce qui est une sorte d'appel comme d'abus. La congrégation des évêques & des réguliers a l'autorité de régler tous les différends qui naissent entre les évêques & leurs diocésains, & les disputes qui s'élèvent entre tous les séculiers & les ordres monastiques.

La congrégation pour l'examen des évêques

## 234 COUR DU PAPE.

est de la fondation de Grégoire XIV. Tous les évêques d'Italie sont obligés de subir cet examen avant que d'être sacrés ; & pour cet effet ils se présentent devant le pape, qui est assis dans un fauteuil ; ils se tiennent sur un carreau à ses pieds, tandis que les examinateurs debout, les interrogent sur les principaux points de la théologie & du droit canon. Ceux qui ont été élevés à la pourpre avant que d'être évêques, sont dispensés de cette formalité, ainsi que tous les neveux des cardinaux. Il y a une congrégation pour l'examen des mœurs des évêques, qui cependant ne doivent comparaître devant elle que lorsqu'il se trouve contre eux des plaintes ou des oppositions par écrit, en conséquence de trois bancs publiés dans les lieux où les ecclésiastiques nommés à l'épiscopat ont fait leur dernière résidence. Il y en a aussi une autre nommée la congrégation de la résidence des évêques, qui oblige ou dispense, selon qu'il est expédient & nécessaire, tous les évêques d'Italie, & les abbés de résider dans leurs églises.

Le pape Innocent X fonda la congrégation pour les monastères à supprimer. Ce tribunal examine aussi les requêtes des villes dont les peuples souhaitent de pouvoir rétablir ou fonder de nouveau quelque monastère. Les membres de la congrégation de la visite apostolique sont chargés de la visite des six évêchés suffragans de celui de Rome. La congrégation des reliques a l'inspection des reliques des anciens martyrs, qui se trouvent dans les catacombes.

& au  
qui d  
const  
recon  
de pe  
il y a  
renfe  
des m  
trum  
cime  
quelo  
caillo

La  
grati  
neau  
suppl  
nomm  
a été  
torite  
du b  
diffé  
renc  
canon  
bres  
qu'or  
du p  
cont  
& les  
de fa  
de ne  
fatio  
quan  
perfo

## COUR DU P A P E. 235

& autres lieux souterrains de Rome. C'est elle qui dresse les procès verbaux nécessaires pour constater l'authenticité de la relique, que l'on reconnoît à trois marques certaines ; savoir , de petites ampoules de verre, dans lesquelles il y a quelques traces ou restes de sang, qu'y renfermaient ceux qui ensevelissaient les corps des martyrs, ou quelques morceaux des instrumens qui avaient servi à leur supplice, soit cimeterre, lance, épée ou couteau, ou enfin quelqu'inscription gravée sur des briques, cailloux, ou pierre de taille.

La congrégation des indulgences expédie *gratis* toutes les bulles à ce sujet, sous l'anneau du pécheur, excepté celles que les supplians demandent à perpétuité. Celle qu'on nomme des rites ou cérémonies de l'église, a été instituée par le pape Sixte V ; elle a l'autorité d'expliquer les rubriques du missel & du bréviaire, & termine sans appel tous les différends qui surviennent touchant la préférence entre les églises. Lorsqu'il s'agit de la canonisation d'un saint, le nombre des membres de ce tribunal est augmenté. Les preuves qu'on exige pour obtenir à ce sujet un arrêt du pape, sont le martyr, les miracles non contestés, le témoignage des bonnes mœurs, & les vertus héroïques de ceux qu'on desire de faire canoniser. Cette congrégation observe de ne point commencer un procès de canonisation, qu'il ne se soit passé au moins cinquante années depuis la mort du respectable personnage qui doit être béatifié.



Enfin la dernière congrégation est celle pour la fabrique des églises, qui est particulièrement chargée des embellissemens de celle de saint Pierre. Elle a le privilège de changer suivant les circonstances, la volonté des testateurs qui font des legs pieux, soit à des personnes inconnues, soit à d'autres qui sont fugitives, bannies ou décédées. Quelquefois les confesseurs condamnent leurs pénitens à piler des cailloux pour faire le ciment, ou à polir le marbre pendant quelques heures, & durant l'espace d'un certain nombre de jours, pour obtenir la remission de leurs péchés.

---

## CHAPITRE IV.

### *Les Cardinaux.*

IL y a dans la bibliothèque du Vatican une constitution du pape Jean, qui règle le droit & les titres des cardinaux, & qui porte que comme le pape représente Moïse, ainsi les cardinaux représentent les soixante-dix anciens, qui, sous l'autorité du saint père, jugent & terminent les différends particuliers. Il paraît certain que dans leur première institution, les cardinaux n'étaient autre chose que les principaux prêtres ou curés des paroisses de Rome. En 300, sous le pape Sylvestre, ces prêtres cardinaux avaient seuls le pouvoir de

L  
bapti  
le po  
& les  
les d  
chap  
le pa  
mais  
les c  
devin  
Le  
évêc  
en a  
Le s  
les c  
quan  
soixa  
un c  
qui a  
& qu  
par é  
Rom  
Q  
donn  
qu'il  
l'épi  
le ti  
rang  
& l'  
card  
& le  
les c  
ven  
& d

## LES CARDINAUX. 237

baptiser & d'administrer les sacremens. Sous le pontificat de Grégoire, les cardinaux prêtres & les cardinaux diacres, étaient les prêtres & les diacres, qui avaient une église ou une chapelle à desservir. Vers le onzième siècle, le pape se composa un conseil de cardinaux ; mais ils ne prirent que plus tard le pas sur les évêques, & bien long-tems après ils devinrent les électeurs du pape.

Les cardinaux évêques portent le titre des évêchés qui leur sont attribués, & le pape en assigne aux cardinaux prêtres & diacres. Le sacré collège est composé de trois ordres, les cardinaux évêques au nombre de six, cinquante prêtres & quatorze diacres, en tout soixante-dix. Ils élisent chaque année entr'eux un camerlingue, qui reçoit tous les revenus qui appartiennent au collège des cardinaux, & qui les distribue, à l'expiration de son office, par égale portion, aux cardinaux résidens à Rome.

Quand le pape crée des cardinaux, il leur donne le titre de prêtre ou de diacre, selon qu'il le juge à propos, & ils parviennent à l'épiscopat par droit d'ancienneté, en optant le titre de celui qui vient de mourir. Leur rang est fixé suivant la date de leur promotion & l'ordre du titre qu'ils portent. Le premier cardinal évêque, le premier cardinal prêtre, & le premier cardinal diacre, sont appelés les chefs d'ordres. En cette qualité, ils reçoivent au conclave les visites des ambassadeurs, & donnent audience aux magistrats. Le car-

238 LES CARDINAUX:  
dinal qui a opté le titre d'ostie, qui est le premier titre des cardinaux évêques, parvient par-là à la dignité de doyen du sacré collège, & a le droit de sacrer le pape élu, quand il est pris entre les cardinaux qui ne sont pas évêques. Il porte le pallium comme les archevêques; & comme il représente le sacré collège, il précède les rois & autres souverains, & reçoit les visites avant tous les monarques de la communion du pape.

A l'instant de la promotion d'un cardinal, il perd tous ses bénéfices, charges & pensions, & c'est une grace que le pape lui fait de lui en redonner ensuite la jouissance. Les cardinaux prétendent que leur dignité les égale aux rois, & ils disputent le pas aux enfans, aux frères, aux oncles & autres parens du roi, ainsi qu'à tous les princes qui ne portent pas la couronne royale. (*Aimon, dans son tableau de la cour de Rome*). Ils ont le pouvoir de conférer les ordres mineurs à leurs domestiques, & aux sujets de leurs titres; ils sont exempts de la dépouille des clercs, dévolue à la chambre apostolique dans toute l'Italie, & peuvent retenir des biens ecclésiastiques comme patrimoniaux. Ils ont droit de résigner les pensions par indults particuliers du pape, de n'être point sujets à l'examen des évêques, quand ils sont pourvus d'évêchés. Ils accordent des indulgences pour cent jours. En matière criminelle, ils ne reconnaissent pour juge que le pape, & en matière civile, leurs causes sont commises devant l'auditeur de la chambre

I  
apost  
habi  
roya  
mitr  
cres

L  
veut  
fait  
l'aff  
frère  
cher  
arriv  
saint  
tête.  
le p  
souv  
pape  
neun  
font  
rece  
on l  
sisto  
rossé  
» d  
» c  
» a  
» u  
» &  
» il  
» sa  
» d  
» à  
» a

LES CARDINAUX. 239

apostolique. On les traite d'éminence : leurs habits sont de pourpre ; ils ont un manteau royal fort long, un chapeau rouge & une mitre, quoiqu'ils ne soient que prêtres, diacres ou clercs.

Le pape écrit les noms des prélats qu'il veut élever à la dignité de cardinaux, & il les fait lire dans le consistoire, après avoir dit à l'assemblée *habetis fratres*, vous aurez pour frères NN. Le cardinal patron envoie ensuite chercher ceux qui se trouvent à Rome : ils arrivent, & se mettent à genoux devant sa sainteté, qui leur pose la calotte rouge sur la tête, en disant *esto cardinalis*, soyez cardinal : le promu ôte sa calotte & baise le pied du souverain pontife. A l'égard des absens, le pape leur dépêche un de ses camériers d'honneur pour leur porter le bonnet ; mais ils sont obligés de se rendre à Rome pour y recevoir le chapeau, & quand ils y entrent on les reçoit en cavalcade. Le jour du consistoire, le nouveau cardinal s'y rend en carrosse de cérémonie : « Il s'arrête à la chapelle » de Sixte; deux cardinaux diacres le viennent » chercher, & le conduisent devant le pape, » auquel il fait trois révérences profondes, » une à l'entrée de la salle, l'autre au milieu, » & la troisième proche le trône : ensuite » il monte les degrés, baise les pieds de sa » sainteté, & va à l'*osculum oris*, (le baiser » de la bouche) puis à l'*osculum pacis*, c'est-à-dire, qu'il va donner le baiser de paix » aux anciens cardinaux ». On chante le

*Te Deum*; les cardinaux deux à deux se rendent à la chapelle papale, où ils font le tour de l'autel, avec le nouveau cardinal accompagné d'un ancien, qui, pour cette fois seulement, lui cède la droite : le promu se met à genoux sur les marches de l'autel, où le premier maître des cérémonies lui passe sur la tête le capuchon qui pend derrière sa chappe, & pendant qu'on chante le *Te ergo*, il reste prosterné. Après ces prières il se relève, on lui abaisse le capuchon, & le cardinal camerlingue lui présente la bulle du serment qu'il doit prêter ; il la lit & jure : « Qu'il » est prêt de répandre son sang pour la sainte » église romaine, & pour le maintien des » privilèges du clergé apostolique auquel il » est agrégé ». De retour au consistoire, le pape lui met le chapeau rouge sur la tête, en prononçant : « Recevez à l'honneur du » Dieu tout-puissant & du saint siège aposto- » lique, ce chapeau rouge, qui est la marque » de la dignité de cardinal. Ce chapeau » vous apprend que vous devez défendre jus- » qu'à la mort, jusqu'à l'effusion de votre » sang, l'exaltation de la sainte foi, la paix » du christianisme & la sainte église ro- » maine ».

Au premier consistoire secret qui se tient après l'acte de promotion du nouveau cardinal, le pape fait la cérémonie de lui fermer la bouche, ce qui signifie qu'il lui est défendu de divulguer ce qui se passe dans ces assemblées; quelques jours après il lui

ouvre

LI  
ouvre  
» pè  
» afi  
» no  
» da  
» ce  
» da  
» fist  
» rai  
ajout  
» &c  
» no  
puis  
est un  
payah

L'É  
nomb  
Tren  
la tra  
des c  
» car  
» à l'  
» qu  
» po  
» qu  
» aff  
T

## LES SACREMENS DE L'EGLISE. 241

ouvre la bouche, en disant : « Au nom du  
» père, &c. nous vous ouvrons la bouche,  
» afin que vous donniez votre avis dans  
» nos conférences & dans nos conseils,  
» dans tous les cas nécessaires, & qui con-  
» cernent les cardinaux ou leurs fonctions,  
» dans notre consistoire, hors de notre con-  
» sistoire, à l'élection d'un pontife souve-  
» rain » ; & en leur assignant leur titre, il  
ajoute : « A l'honneur de Dieu tout puissant,  
» &c. nous vous remettons l'église d'un tel  
» nom avec son clergé, son peuple, &c. »  
puis il leur passe un anneau au doigt, qui  
est un saphir, du prix de cinq cents ducats,  
payables à la chambre apostolique.

---

## C H A P I T R E V.

### *Les Sacremens de l'Eglise.*

L'EGLISE reconnaît sept sacremens, & ce nombre, dit le catéchisme du concile de Trente, est établi par l'écriture sainte, par la tradition des saints pères, & par l'autorité des conciles. « Sept choses, dit ce même  
» catéchisme, sont naturellement nécessaires  
» à l'homme : il faut qu'il naisse, qu'il croisse,  
» qu'il se nourrisse, qu'il use des remèdes  
» pour recouvrer la santé quand il l'a perdue,  
» qu'il reprenne ses forces quand elles sont  
» affaiblies par quelqu'infirmitté, qu'il y ait

## 242 LES SACREMENTS

» des magistrats qui ayent l'autorité & le  
» commandement pour le gouverner ; &  
» qu'enfin par la génération légitime il se  
» perpétue en quelque manière, & conserve  
» le genre humain. Toutes ces choses se  
» rencontrent dans la vie que l'ame reçoit  
» de Dieu par les sacremens ».

### LE BAPTÊME.

Le rituel d'Alet définit le baptême, « un  
» sacrement institué par Jésus Christ pour  
» effacer le péché originel, & tous ceux  
» qu'on peut avoir commis, pour commu-  
» niquer aux hommes une renaissance spi-  
» rituelle, & la grace de Jésus-Christ, &  
» pour les unir à lui comme des membres  
» vivans à leur chef ». Autrefois il n'y  
avait ni tems ni âge fixe pour le baptême,  
souvent même on ne baptisait qu'à l'article  
de la mort. Il paraît que les apôtres &  
leurs disciples baptisaient les néophytes avec  
la première eau qu'ils rencontraient ; dans  
la suite on a béni l'eau, & autant qu'il est  
possible, on doit se servir de celle bénite  
le samedi saint ou le samedi avant la so-  
lemnité de la pentecôte. Au commencement  
du septième siècle, il n'y avait pas encore  
des baptistères bâtis dans toutes les églises,  
puisqu'au rapport de Bède, cité par Cas-  
sius, plusieurs Anglais furent baptisés dans  
le Rhin.

Le baptême s'administre de deux manières

res  
ce  
le c  
l'év  
tém  
que  
tre  
qu'i  
bap  
» es  
«  
» té  
» C  
» no  
» la  
» la  
» m  
» fie  
» tén  
exco  
me r  
vent  
rituel  
entre  
en so  
dans  
avec  
détai  
sonne  
rons  
Miss  
bapté  
» du

res, par immersion & par ablution, mais ce dernier usage a prévalu. Après l'évêque, le curé ou tout autre prêtre commis par l'évêque, est le ministre légitime du baptême. Dans les cas de nécessité, un laïque, une femme peuvent baptiser. Un monstre ne doit point être baptisé; si l'on doute qu'il soit homme, on lui administre le baptême sous condition, en disant: « Si tu es homme, &c. »

« Les parreins & les marraines représentent l'église qui offre l'enfant à Jésus-Christ pour le baptiser & lui donner une nouvelle naissance, comme Jésus-Christ la lui donne par le prêtre. Ils confessent la foi pour l'enfant, ils répondent & proposent en son nom qu'il s'acquittera fidèlement des obligations de son baptême ». Un hérétique, un infidèle, un excommunié, un pécheur public, un homme réputé insensé, ni un enfant, ne peuvent être parrein. Il y a une alliance spirituelle entre le parrein & la filleule, & entre celui qui baptise & celui qui est baptisé; en sorte que si un laïque baptise une fille dans un cas pressant, il ne peut se marier avec elle. Nous n'entrerons point dans le détail des cérémonies du baptême, que personne n'ignore, mais nous ne nous refuserons pas à transcrire quelques remarques de Misson (*Voyage d'Italie*; T. 2,) au sujet du baptême des cathécumènes: « La cérémonie du baptême des Juifs, dit-il, & autres



## LES SACREMENTS

» infidèles se célèbre à Rome dans l'église  
» de saint Jean de Latran, où l'on dit que  
» Constantin le grand fut baptisé. Nous y  
» avons vu recevoir le baptême à six Turcs.  
» Ils étaient habillés de damas blanc en  
» manteaux, avec un collet de baptiste, &  
» une croix d'argent pendue au cou. Un  
» cardinal étant venu avec les chanoines de  
» saint Jean de Latran, on a premièrement  
» fait la cérémonie de bénir l'eau. Après  
» cela les profélites présentés par leurs par-  
» reins se sont approchés chacun à leur tour,  
» déclarant qu'ils demandaient à être bap-  
» tisés. Ils se sont panchés sur les fonts &  
» le cardinal les a baptisés, & leur a donné  
» le nom en leur versant de l'eau sur la  
» tête, avec une grande cuillère d'argent.  
» Ensuite ils ont pris chacun une bougie  
» allumée, ils ont été confirmés dans une  
» chapelle du même baptistère, & s'en sont  
» allés entendre la messe à saint Jean de  
» Latran ».

## LA CONFIRMATION.

C'est l'évêque seul qui a le droit d'admin-  
istrer ce sacrement, dont on croit trouver  
l'origine dans le septième chapitre, verset  
quatorze, des actes des apôtres. On confirme  
les enfans vers l'âge de sept ans, & sou-  
vent plus tard; ils doivent avoir comme au  
baptême un parrein & une marreine. Autant  
qu'il est possible, il faut être à jeun pour

rece  
dem  
fait  
de l  
croi  
un  
» fo  
from  
toile  
» pa  
» &

D  
les  
le b  
dre  
fente  
spiri  
leur  
le po  
être  
nion  
com  
l'ann

E  
est  
par  
tre

## DE L'ÉGLISE. 245

recevoir dignement ce sacrement; l'évêque demande à chaque enfant son nom, & le fait enregistrer, après quoi il trempe le pouce de la main droite dans le chrême, fait une croix sur le front de l'enfant & lui donne un petit soufflet, en disant: « La paix » soit avec vous ». Lorsqu'on a converti le front du confirmé avec une petite bande de toile, l'évêque ajoute: « Je vous confirme » par le chrême du salut, au nom du père, » &c. »

## L'EUCCHARISTIE.

Dans la primitive église, on communiait les catéchumènes qui venaient de recevoir le baptême, & cela était conforme à l'ordre des sacremens; car le baptême représente la génération, la confirmation la force spirituelle des Chrétiens, & l'eucharistie leur nourriture spirituelle. Le prêtre seul a le pouvoir de consacrer l'eucharistie. On doit être à jeun pour se présenter à la communion, & l'église ordonne qu'un Chrétien communie dans sa paroisse au moins une fois l'année.

## LA PÉNITENCE.

La pénitence envisagée comme sacrement, est un sacrement de la nouvelle loi institué par notre Seigneur Jésus-Christ pour remettre les péchés commis après le baptême. Les

## 246 LES SACREMENTS

pères de l'église l'ont appelé une seconde planche, qui sauve du naufrage de la mort spirituelle ceux qui ont perdu l'innocence baptismale. Le concile de Trente a décidé que les prêtres & par conséquent les évêques, sont les seuls ministres du sacrement de pénitence; mais outre la puissance d'ordre qu'ils reçoivent dans leur ordination, il leur faut encore une puissance de juridiction ou ordinaire comme celle de curé, ou de juridiction déléguée, telle que l'approbation de l'évêque, sans quoi ils ne peuvent valablement absoudre, sinon dans les cas de nécessité.

Dans les premiers tems du christianisme, outre la confession auriculaire, il y avait la confession publique, la pénitence l'était aussi. Le tems des pénitences était plus ou moins long, suivant les différens usages des églises. Saint Basile marque deux ans pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, vingt pour l'homicide, & toute la vie pour l'apostasie.

Les pécheurs qui étaient condamnés à la pénitence publique, devaient se présenter le premier jour de carême à l'archiprêtre, ou au prêtre pénitencier, en habits sales & déchirés, & ils recevaient des cendres des mains du prélat, & des cilices pour s'en couvrir, puis on les mettait dehors de l'église, dont les portes étaient fermées sur eux. Pendant quelque tems, ils restaient enfermés chez eux à pleurer & à prier, & les seuls jours de fêtes,

ils l  
y e  
mon  
se r  
res :  
ils p  
toir  
eux  
fort  
teur  
péch  
quat  
nées  
& e  
nées  
term  
quoi  
l'euc  
geai  
dépe  
qu'il  
tent.  
le p  
l'égl  
nelle  
gran  
crim  
on la  
de le  
mém  
non,  
leur  
de l

ils se présentaient à la porte de l'église sans y entrer. Ensuite on les admettait aux sermons & aux lectures de l'écriture, mais ils se retiraient lorsqu'on commençait les prières : enfin on souffrait que, prosternés à terre, ils priaissent avec les fidèles jusqu'à l'offertoire, après avoir précédemment prié avec eux debout. C'est ce qui distingue quatre sorts de pénitens : les pleurans, les auditeurs, les connitans & les prosternés. Le pécheur qui avait tué volontairement était quatre ans entre les pleurans, les cinq années suivantes il était au rang des auditeurs & entrait dans l'église ; il passait sept années au nombre des prosternés, & jusqu'au terme de vingt ans, il priait debout ; après quoi il était admis à la participation de l'eucharistie. Quelquefois les évêques abrégèrent ce long-tems de pénitence ; & cela dépendait du plus ou moins de changement qu'ils remarquaient dans la conduite du pénitent. Alors il était reçu à la réconciliation : le prélat venait le prendre à la porte de l'église & lui donnait une absolution solennelle. La rigueur de la pénitence a été si grande dans quelques diocèses, que pour le crime d'idolatrie, d'homicide & d'adultère, on laissait les pécheurs en pénitence le reste de leur vie, & qu'on ne leur accordait pas même l'absolution à l'article de la mort, non, dit saint Augustin, qu'on désespérât de leur salut, mais pour maintenir l'austérité de la discipline.

## 248 LES SACREMENTS

Vers le septième siècle on ne condamne plus à la pénitence publique pour les péchés cachés ; & enfin dans le quatorzième & le quinzième siècle, le zèle des Chrétiens s'étant extraordinairement relâché, l'église comme une bonne mère, daigna compatir à leur faiblesse : mais le concile de Trente instruit qu'on ordonnait des pénitences très-légères pour des péchés très-grievs, enjoignit aux confesseurs de proportionner la rigueur des pénitences à l'énormité des crimes, & prescrivit que la pénitence publique fût rétablie à l'égard des pécheurs publics.

Dans la primitive église, on distinguait deux sortes d'excommunications, la médicinale & la mortelle. On usait de la première envers les pénitens que l'on séparait de la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à la pénitence qui leur avait été imposée : la seconde était lancée contre les hérétiques, les pécheurs impénitens & les rebelles à l'église. Le pouvoir d'excommunier a été donné à l'église dans la personne des premiers pasteurs : il fait partie du pouvoir des clefs, que Jésus-Christ même conféra aux apôtres immédiatement, & dans leurs personnes aux évêques, qui sont les successeurs des apôtres. D'abord la forme d'excommunication fut fort simple, & consistait seulement à dénoncer aux fidèles les noms des excommuniés, en leur interdisant tout commerce avec eux. Vers le neuvième siècle on accompagna la fulmination de l'ex-

com  
Dou  
la m  
aux  
l'ex  
& l'  
anat  
foler  
com  
Apr  
niter  
mili  
dem  
née  
a co  
pard  
se re  
& co  
mes  
tems  
à l'e  
tence  
qui  
com  
sincè  
après  
avait  
La  
une f  
coup  
que)  
qui l  
Ensu

communication d'un appareil redoutable: Douze prêtres tenaient chacun une lampe à la main, qu'ils jetaient à terre & foulèrent aux pieds; & lorsque l'évêque avait prononcé l'excommunication, on sonnait une cloche, & l'évêque & les prêtres proféraient des anathèmes & des malédictions. L'absolution solennelle de l'excommunication est accompagnée de beaucoup de cérémonies: Après s'être assuré des dispositions du pénitent, l'évêque à la porte de l'église, au milieu de douze prêtres en surplis, lui demande s'il veut subir la pénitence ordonnée par les canons, pour les crimes qu'il a commis. Il confesse sa faute, demande pardon, implore la pénitence, & promet de se retirer du désordre. Alors l'évêque assis & couvert de sa mitre, récite les sept psaumes avec les prêtres, & donne de tems en tems des coups de verges ou de baguette à l'excommunié, puis il prononce la sentence d'absolution. Tel est l'usage à Rome, qui n'a pas lieu en France. Lorsqu'un excommunié a donné avant sa mort des signes sincères de repentir, on peut lui donner après sa mort l'absolution des censures qu'il avait encourues.

La dégradation des ministres sacrés est une suite de l'excommunication majeure. Le coupable (en supposant que ce soit un évêque) est conduit devant le pape, ou celui qui le représente, avec ses habits ordinaires. Ensuite les clercs lui mettent les habits pon-

## 250 LES SACREMENTS

tificaux, & le dégradant instruit le peuple du sujet de la dégradation, & prononce le jugement contre celui qu'il va dégrader : « Je te dépouille de la mitre épiscopale que tu as souillée, lui dit-il en la lui ôtant. » Rends l'évangile, ajoute-t-il, parce que tu es indigne de le prêcher ». Et lorsqu'il lui a arraché toutes les marques de sa dignité épiscopale, il lui racle les doigts avec un couteau ou un morceau de verre, en lui annonçant que le pouvoir de consacrer, de bénir & de sanctifier lui est ôté ; puis on lui efface la tonsure, & il est abandonné au bras séculier : mais en même tems le dégradant implore la miséricorde du juge temporel en faveur du dégradé, parce que l'église abhorre le sang.

Pour terminer cet article, il nous reste à parler des pénitenciers. Il y en a sept dans chaque basilique de Rome, qui entendent chacun une langue différente : ceux de saint Pierre sont Jésuites, ceux de saint Jean de Latran Franciscains, & ceux de sainte Marie majeure Dominicains. Ces pénitenciers qu'on appelle mineurs ont le pouvoir d'absoudre des cas, dont il est défendu aux confesseurs ordinaires de donner l'absolution exceptez ceux qui sont réservés au pape, & pour lesquels il nomme un grand pénitencier, qui est toujours un cardinal. Ce prélat se rend dans les différentes basiliques, tour à tour, huit jours avant les fêtes de pâques : là, sur une chaire, placée à côté du maître autel de ces églises, il entend les

confes-  
cheurs

L'

L'ég-  
soulag-  
lades,  
sant di-  
que, c-  
qui ex-  
tions.  
que c-  
Chréti-  
qui son-  
reussem-  
on dor-  
rique,  
usage,  
églises  
» gen-  
» ce t-  
» née-  
» que-  
» par-  
» fois-  
» reco-  
» de c-  
» dre-  
» Qu-  
» mal-  
» pas-  
» l'ex-

confessions & donne l'absolution aux pécheurs.

### L'EXTRÊME-ONCTION.

L'église a institué ce sacrement pour le soulagement spirituel & corporel des malades, auxquels on l'administre en leur faisant diverses onctions d'huile bénite par l'évêque, qu'on accompagne de plusieurs prières qui expriment le but & la fin de ces onctions. On l'appelle extrême-onction, parce que c'est la dernière onction que reçoit un Chrétien, & qu'on ne la donne qu'à ceux qui sont à l'extrémité, ou au moins dangereusement malades. Dans le treizième siècle, on donnait l'extrême onction avant le viatique, mais on fut obligé de changer cet usage, qui cependant a été rétabli dans les églises de Paris. « La raison de ce changement, dit le père Mabillon, fut que dans » ce tems il s'éleva plusieurs opinions erronées, qui furent condamnées dans quelques conciles d'Angleterre. On croyait, » par exemple, que ceux qui avaient une » fois reçu ce sacrement, s'ils venaient à » recouvrer la santé, ne devaient plus avoir » de commerce avec leurs femmes, ni prendre de nourriture, ni marcher nus pieds. » Quoique ces idées fussent fausses & très-mal fondées, on aimait mieux, pour ne » pas scandaliser les simples, attendre à » l'extrémité pour conférer ce sacrement »



## L'ORDRE.

Le sacrement de l'ordre a été institué par Jésus-Christ, lorsqu'il dit à ses disciples : *Sicut misit me pater, & ego mitto vos... insufflavit & dicit eis, accipite spiritum sanctum, &c.* (Joan. XX, v. 21.)

La tonsure cléricale n'est point un ordre ; c'est seulement une préparation pour y parvenir. L'église distingue deux sortes d'ordres ; savoir, les ordres mineurs ou moindres, & les ordres sacrés ou majeurs. Les ordres mineurs sont l'office de portier, celui de lecteur, celui d'exorciste & celui d'acolyte. Les ordres sacrés sont le sous-diaconat, le diaconat & la prêtrise. L'épiscopat est un degré au-dessus de la prêtrise, & la plénitude du sacerdoce. L'ordre imprime un caractère indélébile sur ceux qui le reçoivent, & il les rend ministres de Jésus-Christ & de son église d'une manière irrévocable.

L'évêque a seul droit de conférer le sacrement de l'ordre : il le fait en posant les deux mains sur la tête de l'ordinant, & en récitant sur lui quelques prières : les prêtres assistans lui imposent aussi les mains ; l'évêque lui met les ornemens du sacerdoce ; il lui consacre les mains avec l'huile des catéchumènes, & après lui avoir fait toucher le calice plein de vin, & la patène avec le pain, il lui donne le pouvoir de consacrer. Le nouveau prêtre célèbre avec l'évêque, qui après la commu-

tion, lui impose une seconde fois les mains, & lui donne la puissance de remettre les péchés.

L'ordination des diacres consiste dans l'imposition des mains, & dans ces paroles : « *Recevez le Saint-Esprit* », après quoi l'évêque lui donne les ornemens de son ordre & le livre des évangiles. Celle du sous-diacre se fait sans imposition de mains; l'évêque donne à l'ordinant le calice vuide avec la patène, les ornemens de son ordre & le livre des épîtres.

Les ordres mineurs se confèrent sans imposition de mains. L'évêque donne au portier les clefs, au lecteur le livre de l'église, à l'exorciste le livre des exorcismes, & fait toucher à l'acolyte le chandelier, le cierge & les burettes.

Les évêques sont les vicaires de Jésus-Christ, les successeurs des apôtres & les princes des prêtres; c'est à eux qu'il appartient d'ordonner les ministres des autels, & de confier le soin des âmes aux pasteurs qui doivent travailler sous leurs ordres. La dignité d'évêque est d'institution divine, leurs fonctions sacrées & leur succession non interrompue. Dans les premiers siècles de l'église, les évêques étaient élus par le clergé & le peuple: ils le furent ensuite par le seul clergé, & le huitième concile général, tenu à Constantinople en 869, défendit de recevoir pour évêques ceux qui ne seraient nommés que par les empereurs ou par les rois; mais ce décret n'empêcha pas qu'on

## 254 LES SACREMENTS

ne fût obligé de demander le consentement & l'approbation des souverains, avant que de sacrer ceux qui étaient élus.

En France, les rois de la première race disposaient des évêchés, à l'exclusion du peuple & du clergé. L'élection n'était alors que pour la forme. Nos rois nommaient encore aux évêchés dans le septième siècle. Louis le débonnaire rendit aux églises la liberté des élections, mais il paraît qu'il se réserva la nomination aux évêchés, comme avait fait Charlemagne. Sous les successeurs de Charles le chauve les chapitres des cathédrales s'attribuèrent l'élection des évêques, mais il fallait toujours l'agrément du roi. Par le concordat fait entre le pape Léon X & François I, roi de France, les élections pour les prélatures furent abrogées, & le droit d'y nommer a été transféré tout entier au roi, sur la nomination duquel le pape doit accorder des bulles.

La cérémonie de la consécration d'un évêque doit se faire un dimanche dans l'église propre de l'élu, ou du moins dans la province, autant que cela se peut. Le consécrateur doit être au moins assisté de deux évêques : il est assis devant l'autel, & un des assistans lui présente l'élu, en disant : « L'église catholique demande que vous » élevez ce prêtre à la charge de l'épiscopat ». Après la lecture de la bulle du pape, & le serment de fidélité au saint siège, le consécrateur examine l'élu sur sa foi &

ses mo  
A l'ép  
truit l  
» évê  
» ord  
& per  
posé l  
& lui  
« Rec  
qu'on  
une or  
oint f  
qu'il l  
tion,  
en sig  
l'églis  
puis l  
sus les  
mains  
» alle  
» mis  
» aug  
messe  
du pa  
Il con  
& la  
la mi  
sacré c  
minée  
& par  
On  
métro  
mais c

ses mœurs, & ensuite il commence la messe. A l'épître, il se remet sur son siège & instruit l'élu de ses obligations, en disant : « Un évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir, baptiser & confirmer » ; & pendant qu'on récite les litanies, il lui pose le livre des évangiles sur les épaules, & lui imposant les mains sur la tête, il dit : « Recevez le Saint Esprit » : ensuite, tandis qu'on chante le *Veni, Creator* &c. il lui fait une onction sur la tête avec le saint chrême, oint ses mains, bénit le bâton pastoral, qu'il lui donne pour marque de sa juridiction, bénit l'anneau & le lui passe au doigt en signe de sa foi, l'exhortant de garder l'église sans tache, comme l'épouse de Dieu; puis lui ôtant le livre des évangiles de dessus les épaules, & le lui mettant entre les mains, il ajoute : « Prenez l'évangile, & allez prêcher au peuple qui vous est commis : car Dieu est assez puissant pour vous augmenter sa grace ». On continue la messe; à l'offrande le nouvel évêque offre du pain & du vin, suivant l'ancien usage. Il communie debout sous les deux espèces, & la messe achevée, le consécrateur bénit la mitre & les gants, & intronise le consacré dans son siège. La cérémonie est terminée par une procession autour de l'église, & par le chant du *Te Deum*.

On distinguait autrefois la dignité de métropolitain d'avec celle d'archevêque, mais cette distinction a disparu. Le titre

## 256 LES SACREMENTS

d'archevêque exprime le degré d'honneur & de juridiction dans l'épiscopat, qu'ont les métropolitains sur les évêques leurs suffragans. Le pallium est une de leurs marques distinctives, quoique les papes en aient accordé l'usage & l'honneur à quelques évêques. Cet ornement est formé de deux bandes larges chacune de trois doigts, pendantes devant & derrière les épaules jusqu'à la ceinture, en forme de cercle, enchassées par les extrémités en des lames de plomb, & tissues avec du fil & de la laine de deux agneaux blancs qui sont bénis sur l'autel dans l'église de saint Agnès de Rome, le jour de la fête de cette sainte : il est posé pendant une nuit sur les châsses de saint Pierre & de saint Paul, & consacré ensuite sur l'autel de saint Pierre, où les métropolitains & ceux des évêques qui ont droit de le prendre, viennent le recevoir, en prêtant le serment accoutumé.

La réception d'un chanoine dans une cathédrale est fort simple; il est conduit à l'autel, qu'il baise trois fois, & ensuite il va prendre sa place au chœur, où il reste, pendant que son introducteur va faire son rapport au chapitre de la promotion du nouveau chanoine. On vient le chercher, & il est présenté aux capitulaires, devant lesquels il prononce sa confession de foi.

L'archidiacre d'une église est supérieur aux diacres & aux soudiacres; c'est lui qui examine les ordinans & qui les présente à l'évêque.

l'évêque  
prêtre  
les m  
font d  
ils re  
deux  
install  
religi

Le  
l'allia  
un hor  
ensem  
&épo  
le sign  
quelle  
pour l  
cation  
l'égar  
les fut  
présen  
l'épou  
gauche  
noie c  
met e  
mariée  
tent à  
il leur  
mence  
main,  
ils re  
l'épou

L'évêque. L'archiprêtre est supérieur aux autres prêtres : en l'absence de l'évêque, il célèbre les messes solennelles. Les abbés réguliers sont des prélats inférieurs aux évêques, dont ils reçoivent la bénédiction en présence de deux abbés assistans. C'est aussi l'évêque qui installe les abbesses & qui donne le voile aux religieuses.

LE MARIAGE.

Le sacrement de mariage peut être défini l'alliance ou l'union légitime, par laquelle un homme & une femme s'engagent à vivre ensemble le reste de leurs jours comme mari & épouse, que Jésus-Christ a institué comme le signe de son union avec l'église, & à laquelle il a attaché des graces particulières pour l'avantage de la société, & pour l'éducation des enfans qui en proviennent. A l'égard des cérémonies, elles sont simples : les futurs époux se rendent à l'église, & se présentent au prêtre qui bénit un anneau que l'époux met au quatrième doigt de la main gauche de son épouse, & une pièce de monnoie que l'époux donne à l'épouse. Le mari met ensuite la main droite dans celle de la mariée. Le prêtre leur demande s'ils consentent à s'épouser, & sur leur réponse expresse, il leur donne la bénédiction nuptiale. On commence la messe, les époux, un cierge à la main, vont à l'offrande, & pendant la messe ils reçoivent une seconde bénédiction, si l'épouse n'est pas une veuve.

---



---

 CH A P I T R E V I.

*Prières , Fêtes & Cérémonies de l'Eglise  
Catholique.*

L'OFFICE divin est composé de sept heures en comptant matines & laudes pour une , & de huit en les divisant. Dans la primitive église on ne le séparait qu'en six parties ; savoir , pour le jour tierce , sexte , nones ; & pour la nuit les prières du soir ; celles de la nuit & celles du matin. Maintenant on les divise en sept ou huit ; matines pour la nuit ; laudes pour le commencement du jour ; prime , tierce , sexte , nones , pour le jour ; vêpres pour le soir , & complies pour l'entrée de la nuit. Tous les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés , les religieux & les religieuses qui ont fait profession , & toutes les personnes qui sont pourvues de quelques bénéfices , sont dans l'obligation de dire l'office , sous peine de péché mortel ; & dans ce cas ils doivent restituer les revenus de leurs bénéfices.

Nous ne parlerons point des cérémonies de la messe , nous dirons seulement que :  
 « Les hommes ayant besoin tous les jours  
 » de sacrifier pour reconnaître la souveraineté  
 » de Dieu , & pour obtenir de lui le pardon  
 » de leurs offenses , seraient dans l'impuis-

D  
 » san  
 » d'h  
 » pie  
 » dor  
 » de l  
 » l'ho  
 » de  
 » diffé  
 » croi  
 » mes  
 » s'off  
 » hom  
 » mai  
 » & e  
 » l'offi  
 La c  
 les pren  
 sur leur  
 faisaie  
 crucifié  
 me siéc  
 reur Co  
 à Jérusa  
 tôt plac  
 la cour  
 siècle,  
 tinople  
 en form  
 l'honne  
 fêtes. T  
 les aut  
 avec cer  
 pectoral

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE. 259

» sance de lui offrir une victime capable  
» d'honorer sa majesté souveraine, & d'ex-  
» pier leurs fautes, si Jésus-Christ ne se  
» donnait à eux & pour eux dans le sacrifice  
» de la messe. . . . que Dieu ne peut rejeter  
» l'hostie, puisqu'on lui offre son fils, l'objet  
» de ses complaisances. . . . qu'il y a cette  
» différence entre le sacrifice sanglant de la  
» croix, & le sacrifice non sanglant de la  
» messe; que dans le premier Jésus-Christ  
» s'offrait pour les hommes, sans que les  
» hommes l'offrissent & s'offrissent avec lui;  
» mais que dans la messe Jésus-Christ s'offre  
» & est offert par les hommes; que l'église  
» l'offre à Dieu, & s'offre avec lui, &c. »

La croix a été vénérée des Chrétiens dès les premiers siècles de l'église; ils la traçaient sur leur front, pour montrer aux payens qu'ils faisaient gloire d'être les disciples d'un Dieu crucifié. Dans le commencement du quatrième siècle, sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, eut le bonheur de retrouver à Jérusalem la croix du Sauveur, qui fut bientôt placée sur les étendards de l'empire & sur la couronne du souverain. A la fin du septième siècle, le sixième concile général de Constantinople ordonna que Jésus-Christ serait peint en forme humaine sur la croix. On célèbre en l'honneur de ce précieux bois deux grandes fêtes. Toutes les croix qui sont placées sur les autels doivent être auparavant bénites avec certaines cérémonies, ainsi que les croix pectorales que portent les prélats.



260 PRIERES, FETES ET CÉRÉM.

L'usage des cloches est de la plus haute antiquité. Le souverain pontife des Hébreux portait de petites sonnettes au bas de sa robe sacerdotale, & l'on croit que les Romains se servaient de cloches, qu'ils appelaient *tintinnabula*. Vers l'an 605, le pape Sabinien établit dans l'église l'usage des cloches, de la manière qu'on le pratique aujourd'hui. En 965, le pape Jean XIII fit la cérémonie de bénir une cloche, à laquelle il donna son nom, & depuis on a béni toutes les cloches, & c'est cette cérémonie que le peuple nomme le baptême des cloches. On bénit aussi les images de la sainte Vierge & des bienheureux.

On trouve dans le cérémonial romain, tout ce qui s'observe à l'égard de « la bénédiction » de ceux qui sont destinés à la guerre sainte, » comme les chevaliers, &c. & de celle des » drapeaux ». Lorsque l'évêque bénit le nouveau guerrier, qui est à genoux, il lui présente une épée, déjà consacrée par l'aspersion de l'eau, & en la lui offrant, il l'exhorte à s'en servir dignement contre les ennemis de l'église & de la religion, pour la défense des veuves & des orphelins; ensuite il la remet dans le fourreau, & la lui place lui-même au côté. Le chevalier se relève aussi-tôt, tire l'épée du fourreau, en frappe trois fois l'air, & la passe à son bras gauche. L'évêque reprend l'épée, en donne trois coups au chevalier, la remet une seconde fois dans le fourreau, lui donne un petit soufflet, ensuite le baiser de paix, & l'exhorte à veiller.

D  
[ Ex  
chau  
term  
donn  
peau  
par l'  
La  
grand  
lieu,  
celui  
pour  
de ce  
mière  
laire  
& du  
des fo  
à la  
accor  
nelle  
asper  
à la p  
en p  
s'ouv  
se pla  
vers  
*Veni*  
croix  
y tra  
sente  
tienn  
des r  
qui  
long

( *Exciteris à somno* ). Deux chevaliers lui chauffent les éperons , & la cérémonie est terminée par la bénédiction que l'évêque donne au nouvel initié. On consacre les drapeaux & les armes par des signes de croix & par l'aspersion de l'eau bénite.

La consécration d'une église exige les plus grandes cérémonies. Après avoir déterminé le lieu , la place , les revenus de l'église , & celui de ses ministres , les fonds nécessaires pour le luminaire , les ornemens & l'entretien de ce nouveau temple , l'évêque pose la première pierre , qui doit être carrée en angulaire , après avoir fait la bénédiction de l'eau & du sel : il asperge ensuite toute l'étendue des fondemens. L'église achevée , on procède à la cérémonie de la dédicace. L'évêque , accompagné de son clergé , fait processionnellement le tour de l'enceinte en dehors , & en asperge les murs avec de l'eau bénite : arrivé à la porte , il y frappe avec le bout de sa crosse en prononçant *Attollite portas , &c.* Elle s'ouvre & le célébrant , avec ses seuls assistans , se place au milieu de l'église , le visage tourné vers le maître autel , & entonne à genoux le *Veni , Creator*. Un foudiacre forme alors une croix sur le pavé avec des cendres , & l'évêque y trace les figures de l'alphabet ; ce qui représente les premiers élémens de la religion chrétienne. Ceci fait , il consacre l'autel , & y dépose des reliques ; il bénit les vases , & les ornemens qui doivent servir à l'office divin , & cette longue cérémonie , dont nous n'avons rapporté

262 PRIERES, FETES ET CEREM.

que les choses les plus essentielles, est terminée par une messe solennelle.

Les *agnus dei*, que le pape distribue aux pèlerins & aux étrangers, sont consacrés avec beaucoup de cérémonies toutes les années dans le tems de pâques. Cet usage tire son origine de ce que dans les premiers siècles de l'église on donnait à ceux qui venaient d'être baptisés, de petites figures de cire qui représentaient Jésus-Christ sous la figure d'un agneau.

Avant que de procéder à la canonisation d'un bienheureux, le souverain pontife fait tenir quatre consistoires. Les deux premiers sont secrets, le troisième public & le quatrième demi-public : & lorsque les suffrages sont réunis, le pape indique le jour qu'il destine pour en faire la cérémonie, dont la pompe est ordinairement de la plus grande magnificence.

Le grand jubilé est de l'institution du pape Boniface VIII, en 1300. Il déclara par la bulle que tous les Chrétiens qui visiteraient en cette année, & tous les cent ans ensuite, les basiliques de saint Pierre & de saint Paul, après s'être confessés & repentis de leurs péchés, en obtiendraient une entière rémission. Clément VI ordonna que le jubilé serait célébré deux fois dans un siècle. Urbain VI réduisit ce terme à trente-trois ans, & enfin Sixte IV le fixa à vingt-cinq. Cela n'empêche pas que les papes à leur avènement au trône pontifical, ne publient un jubilé universel.

Pendant la durée de ce saint tems, les confesseurs approuvés de leurs supérieurs ont

D  
le po  
de to  
tion  
bénéf  
lever  
vu qu  
Le  
censit  
saint  
par u  
tient  
on le  
jours  
nité  
vingt  
lier &  
que c  
mées  
& fai  
nom  
l'ouv  
de sai  
des m  
dant  
ble d  
les é  
genc  
refer  
qu'il  
N  
defc  
s'obl  
cath

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE. 263

le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés, de toutes les censures & de l'excommunication majeure : d'annuler les suspensions de bénéfices & d'offices ecclésiastiques, & de lever les interdits & changer les vœux, pourvu qu'ils ne soient ni de religion, ni de chasteté.

Le jubilé se publie à Rome le jour de l'ascension, avec de grandes cérémonies, & le saint père fait part du jour de son ouverture, par une bulle, à tous les princes de la chrétienté. Le quatrième dimanche de l'aveug, on le publie une seconde fois, & les trois jours qui précèdent immédiatement la solennité de Noël, on réitère la proclamation. Le vingt-quatre de décembre tout le clergé séculier & régulier se rend en procession à la basilique de saint Pierre, dont les portes sont fermées. Le pape précédé du sacré collège, arrive & fait la cérémonie d'ouvrir la porte sainte, & nomme trois légats à *latere*, pour aller faire l'ouverture de celles de saint Jean de Latran, de sainte Marie majeure, & de saint Paul hors des murs. Cette grande solennité attire pendant toute l'année à Rome, une foule incroyable de pèlerins, qui s'empressent de fréquenter les églises, à la visite desquelles les indulgences sont attachées. L'année finie, le pape referme les portes avec les mêmes cérémonies qu'il les a ouvertes.

Nous ne devons pas nous appesantir sur la description des cérémonies & des usages qui s'observent dans les fêtes que célèbre l'église catholique pendant le cours de l'année : nous

264 PRIERES, FETES ET CÉRÉM.

allons seulement extraire celles qui nous paraîtront les plus importantes.

Le jour de l'épiphanie le roi d'Espagne offre trois calices à Dieu, en mémoire de l'adoration des mages : dans le premier il y a une pièce d'or, dans le second de l'encens, & dans le troisième de la myrrhe. Le jour de saint Antoine les grands seigneurs de Rome ont conservé l'usage d'envoyer à l'église qui porte le nom de ce saint, leurs chevaux & les équipages qui leur servent, pour être bénis.

Le jour de l'annonciation, le pape marie ou donne une dot pour entrer en religion, à un certain nombre de filles ; celles qui se déterminent au mariage reçoivent cinquante écus romains, les autres touchent cent écus.

La cérémonie des cendres est une faible image de la pénitence publique, pendant laquelle anciennement le pécheur était séparé de l'assemblée des fidèles, & paraissait à la porte de l'église avec le sac & la cendre. Lorsque le célébrant a béni les cendres, le plus apparent du chœur monte à l'autel, & lui en met une croix sur la tête, en disant : *Memento homo quia pulvis es*, &c. Après que le célébrant a reçu les cendres, il les donne à ses assistans, à tout le clergé, & ensuite au peuple. Le pape reçoit les cendres du cardinal célébrant, mais on ne lui dit pas la formule *memento*, &c.

Le quatrième dimanche de carême le pape bénit une rose d'or, dont il fait présent à quelques personnes de distinction. Cet usage

DE  
est ob  
Urbain  
reine c

Une  
rameau  
pays cl  
sonnie  
qui dé  
de pâq  
la serv

Le j

autels

mini,

solemn

tens ;

il fait

prêtre

s'appe

toutes

verain

C'est l

huiles

de bé

tems

» d'A

» ven

» s'é

» Gu

» con

» vou

» nel

» tur

» s'op

est observé depuis l'an 1366, que le pape Urbain V en bénit une qu'il envoya à Jeanne, reine de Sicile.

Une coutume bien remarquable du jour des rameaux, & qui s'observe encore dans plusieurs pays chrétiens, c'est celle de délivrer un prisonnier. Cet usage vient sans doute des Juifs, qui délivraient autrefois un prisonnier le jour de pâques, en mémoire de leur délivrance de la servitude des Egyptiens.

Le jeudi saint, après le dépouillement des autels, le pape fait lire la bulle *In cœnâ Domini*, par laquelle sa sainteté excommunie solennellement les hérétiques & les impénitens; ensuite il se rend à la salle ducale, où il fait la cérémonie de laver les pieds à douze prêtres, & il les sert à table. Cette cérémonie s'appelle le *mandato*, & on l'observe dans toutes les églises de la chrétienté. Les souverains lavent aussi les pieds à treize pauvres. C'est le jeudi saint qu'on bénit de nouvelles huiles. En Espagne on a conservé la coutume de bénir publiquement les viandes dans le tems de pâques. « Il semble, dit l'évêque d'Alet dans son rituel, que cet usage soit venu de ce que l'hérésie des priscillianistes s'étant répandue dans l'Espagne & dans la Guienne, les saints pères, après l'avoir condamnée par leurs écrits, l'ont encore voulu condamner par une coutume solennelle de bénir la chair, comme une créature de Dieu bonne & utile. . . . afin de s'opposer fortement à l'hérésie de Priscil-

266 PRIERES, FETES ET CEREM.

» lien, qui tenait que Dieu n'était pas le  
» créateur de la chair, mais le prince des  
» ténèbres, & que les fidèles la devaient  
» rejeter comme impure & mauvaise ».

Le samedi saint on éteint l'ancien feu & on allume le nouveau hors de l'église. On bénit le cierge pascal, qui doit rester à côté de l'évangile, depuis ce jour jusqu'à la fête de l'ascension, ensuite le célébrant fait la cérémonie de la bénédiction des fonts baptismaux.

La fête du saint sacrement a été instituée en l'année 1263, par le pape Urbain IV, sur la révélation d'une religieuse de Liège. Saint Thomas d'Acquin dressa l'office de ce jour par ordre du saint père, & environ cent ans après, les citoyens de Pavie commencèrent de porter le saint sacrement en procession sous un dais le jour de sa fête. Lorsque le souverain pontife entreprend quelque voyage; on porte le saint sacrement devant lui, & suivant le père Rocca, cet usage vient de ce qu'anciennement, dans les tems de persécution, le pape & les ecclésiastiques portaient la sainte eucharistie à leur cou. Quand le pape Etienne III vint en France implorer le secours du roi Pepin, contre Aistulfe, roi des Lombards, il fit porter un crucifix devant lui; mais les successeurs, depuis environ trois cents ans, y substituèrent le saint sacrement. En 1458, Pie II, allant à Mantoue pour former une ligue contre les Turcs, fit porter la sainte hostie devant lui. En 1494, Alexandre VI

D  
passan  
Jules  
Lorsq  
pour  
Franc  
ment  
Le  
Naple  
bemer  
houffe  
pontif  
dans l  
écus c  
To  
l'office  
épée à  
dispos  
reau d  
chape  
Ce ch  
mine  
ronne  
dinair  
ral, qu  
S'il la  
« C'e  
» le d  
» le S  
» de  
» du  
» & l  
» vor  
» nég

DE L'EGLISE CATHOLIQUE. 267

passant à Naples, en usa de même : les papes Jules II. & Léon X, suivirent le même usage. Lorsque le pape se rendit par mer à Marseille, pour s'aboucher avec François I, roi de France, sa sainteté fit porter le saint sacrement par la capitane.

Le vingt-huit de juin, l'ambassadeur de Naples présente au pape une haquenée superbement enharnachée, avec une selle & une housse en broderie aux armes du souverain pontife. On ajoute à cette offrande une bourse dans laquelle il y a une cédule de sept mille écus d'or

Toutes les années, avant que de commencer l'office de la nuit de Noël, le pape bénit une épée à pommeau d'or, enrichie de pierreries, disposées en forme de colombe, avec le fourreau & le baudrier enrichis de même, & le chapeau ducal posé sur la pointe de l'épée. Ce chapeau est de soie violette, fourré d'hermine & entouré d'un cordon en forme de couronne chargée de diamans. Le pape envoie ordinairement cette épée à quelqu'officier général, qui s'est signalé contre les ennemis de la foi. S'il la donne lui-même au guerrier, il lui dit :  
 « C'est par ce glaive que nous vous déclarons  
 » le défenseur de la puissance temporelle que  
 » le Seigneur a remise à son vicaire, le soutient  
 » de la souveraineté pontificale, le protecteur  
 » du saint siège contre les ennemis de la foi,  
 » & le boulevard de l'église. Que par ce glaive  
 » votre bras triomphe des ennemis du saint  
 » siège, & du nom de Jésus-Christ; que le



268 PRIERES, FETES ET CÉRÉM.

» Saint-Esprit, représenté par sa colombe ,  
» descende sur votre tête , & vous protège  
» contre eux , à qui Dieu prépare ses juge-  
» mens devant la sainte église romaine & le  
» saint siège apostolique , &c. » Louis XI  
reçut de Pie II une pareille épée , sur la  
lame de laquelle les vers suivans étaient  
gravés :

Exerat in Turcas tua me , Ludovice , furentes  
Dextera ! grajorum sanguinis ultor ero.  
Corruet imperium Mahometis , & inclyta rursus  
Grajorum virtus , te petet astra duce.

Le même pape envoya une pareille épée à  
Philippe le bon , duc de Bourgogne. On  
fonde cet usage sur ce qu'il est dit au cha-  
pitre cinquième du second livre des Macha-  
bées , que Judas Machabée allant combattre  
Nicanor , général de l'armée d'Antiochus ,  
vit en songe le grand-prêtre Onias , qui priait  
Dieu pour le peuple Juif , & le prophète  
Jérémie qui lui présentait une épée en disant :  
» Reçois , Judas , cette sainte épée que  
» Dieu te donne pour détruire les ennemis  
» d'Israël ».

Nous n'avons que peu de remarques à faire  
touchant les cérémonies des funérailles ,  
connues de tout le monde. Il semble que la  
coutume de porter des cierges allumés aux  
convois funèbres , s'introduisit dans le chris-  
tianisme après la paix de l'église : pour la  
justifier , saint Chrysostome dit : « Que les

D  
» lam  
» que  
» de  
recon  
victor  
Les p  
de leu  
le pre  
tête ,  
» qui  
» éte  
qui p  
pas p  
Un co  
à ce f  
Ain  
la cou  
à l'ex  
tent  
trouve  
ciers  
s'emp  
merlin  
fait la  
pelle  
& fait  
l'anne  
romp  
les ne  
dont l  
On e  
habits

## DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE. 269

» lampes allumées aux funérailles signifient  
» que nous accompagnons les défunts comme  
» de généreux athlètes ». En effet les Grecs reconduisaient ordinairement leurs athlètes victorieux le cierge & le flambeau à la main. Les premiers Chrétiens observaient à l'égard de leurs morts deux usages assez remarquables ; le premier , de mettre de la verdure sur leur tête , pour signifier , dit-on : « Que ceux » qui meurent en Jésus - Christ , vivent » éternellement en lui » : le second , & qui paraît tenir de la superstition , de ne pas placer les morts les uns sur les autres. Un concile de Mâcon donna un règlement à ce sujet.

Aimon nous rapporte dans son tableau de la cour de Rome , que lorsque le pape est à l'extrémité , tous ses domestiques emportent du palais tous les meubles qu'ils y trouvent. Aussi-tôt qu'il est mort , les officiers de la chambre apostolique viennent s'emparer de sa dépouille. Le cardinal camerlingue avec les clercs de la chambre , fait la reconnaissance du cadavre , il l'appelle trois fois par son nom de baptême , & fait constater sa mort par un acte. Il prend l'anneau du pêcheur & le brise , puis il rompt les autres sceaux. Le cardinal patron & les neveux du pape défunt quittent le palais , dont le cardinal camerlingue prend possession. On embaume le corps , on le revêt de ses habits pontificaux , on lui pose la mitre sur

270 PRIERES, FETES ET CÉRÉM. &c:

la tête, & on lui met un calice dans la main; Le cardinal camerlingue, accompagné de la garde du défunt, fait le tour de la ville, & alors une cloche, qui ne sonne que dans ces occasions, annonce que le saint siège est vacant. C'est dans ce moment qu'on ferme tous les tribunaux. On expose le corps pendant trois jours dans l'église de saint Pierre, & on procède ensuite à la lugubre cérémonie de ses obsèques.

*Fin de la description des principales Cérémonies de l'Eglise Catholique Romaine.*



RE

C

LE

nevis  
le onz  
patria  
core m  
a touj

L'e

trône,

Const

il le e

déposi

que d

d'une

écuyer

fix jou

premi

teur,

ment e

jour d

las pre

Photic

I. &c.  
la main  
né de la  
ille, &  
dans ces  
ège est  
n ferme  
ps pen-  
Pierre,  
rémonie

---

---

## RELIGION GRECQUE.

---

---

### CHAPITRE PREMIER.

#### *Schisme des Grecs.*

LE schisme des Grecs a commencé dans le neuvième siècle, & il a été consommé dans le onzième par Michel Cerularius, tous deux patriarches de Constantinople. Il subsiste encore malgré les facilités que l'église romaine a toujours apportées à la réunion.

L'empereur Michel III était alors sur le trône. Il est mécontent du patriarche de Constantinople, qui portait le nom d'Ignace, il le dépose, le force de signer l'acte de sa déposition, & met à sa place Photius, eunuque du palais, homme d'un vaste génie & d'une science profonde, qui était son grand écuyer, & ministre d'état. Photius passe en six jours par tous les degrés du sacerdoce; le premier jour il est fait moine, le second lecteur, le troisième soudiacre, & successivement diacre, prêtre, & enfin patriarche, le jour de Noël de l'année 858. Le pape Nicolas prend le parti d'Ignace, & excommunique Photius. Le nouveau patriarche excommu-

s Céré-  
aine.

nie le pape à son tour, & le déclare déposé; il prend le titre de patriarche écuménique; il accuse d'hérésie tous les évêques de la communion du souverain pontife de Rome, & leur reproche d'ajouter de nouvelles paroles au sacré symbole, autorisé par tous les conciles, en disant que le Saint-Esprit ne procède pas du père seulement, mais encore du fils; de se servir du pain non-levé pour l'eucharistie; de manger des œufs & du fromage en carême, & de ne point obliger leurs prêtres à se raser la barbe. L'empereur Basile, moins guidé par la justice, que par des intérêts politiques, chasse Photius, & rétablit le patriarche Ignace sur son siège. On assemble à ce sujet un concile écuménique à Constantinople, & les trois cents évêques qui le composent, condamnent Photius comme intrus, & le soumettent à la pénitence publique. Cependant Ignace meurt, & Photius qui venait de rentrer dans les bonnes grâces de l'empereur Basile, saisit cet instant pour se faire rétablir. Trois cents évêques l'avaient anathématisé dans le huitième concile écuménique, ces mêmes évêques, auxquels on en ajouta cent, le reconnurent innocent dans un nouveau concile, & cassèrent tout ce qui avait été fait dans le précédent. Les légats du pape Jean VIII s'écrièrent au milieu de l'assemblée: « Si quelqu'un ne reconnaît pas » Photius, que son partage soit avec Judas ». Les pères du concile répondirent: » Longues » années au patriarche Photius & au patriarche  
che

che  
les a  
ver a  
23, q  
que l'  
faire.

On  
meux  
Photiu  
» pen  
» tran  
» rang  
» au 1  
» du P  
» fauc  
» horte  
sur cet  
liv. 53

Cep  
cette a  
le patri  
léologu  
solicite  
chantèr  
le, affe  
procedi  
ce conc  
titre de  
tius, &  
patriarc  
Jean V  
que de  
vait Ph  
To

## DES GRECS. 273

che Jean ». Voilà ce que nous apprennent les actes de ce concile ; (mais on doit observer avec M. Fleury, hist. eccl. liv. 53, no. 23, qu'il faut se défier de ces actes, parce que l'on sait que Photius était habile & faulsaire.)

On trouve à la suite des actes de ce fameux concile, une lettre du pape Jean à Photius, dans laquelle il lui dit : « Nous pensons comme vous ; nous tenons pour transgresseurs de la parole de Dieu, nous rangeons avec Judas ceux qui ont ajouté au symbole, que le Saint-Esprit procède du Père & du Fils ; mais nous croyons qu'il faut user de douceur avec eux, & les exhorter à renoncer à ce blasphème ». (Voyez sur cette lettre les réflexions de M. Fleury, liv. 53, no. 24.)

Cependant depuis l'église latine a adopté cette addition faite au symbole ; & en 1274, le patriarche & le chancelier de Michel Paléologue, empereur des Grecs, qui venaient solliciter une croisade contre les Turcs, chantèrent en latin avec les pères du concile, assemblé à Lyon, *qui ex patre filioque procedit*. Mais cette réunion dura peu. Dans ce concile les légats du pape donnèrent le titre de *Votre Sainteté* au patriarche Photius, & l'on appella *Papes* tous les autres patriarches. Dans la suite les successeurs de Jean VIII adoptèrent le concile écuménique de 869, & rejetèrent celui qui absolvait Photius. Le grand point de la division

274 SCHISME DES GRECS.

entre les Latins & les Grecs, était moins le dogme que la primatie que les patriarches de Rome & de Constantinople se disputaient. Jean VIII fut, dit-on, assassiné à coups de marteau, & Photius mourut malheureusement ; mais ces événemens ne firent que suspendre le schisme & ne l'éteignirent pas. Il fut renouvelé plusieurs fois, jusqu'à ce que la couronne eût passé aux Latins : alors l'empereur Baudouin fit élire un patriarche Latin, & réunit par-là l'église d'Orient avec celle d'Occident. Après cinquante-cinq années de calme, l'empereur Paléologue ayant repris Constantinople en 1261, se sépara de la communion du pape, & renouvela le schisme qui dura jusqu'en 1439, qu'il fut terminé au concile de Florence. En 1453, Mahomet II, s'étant emparé de Constantinople, la religion chrétienne n'y fut plus que tolérée, & tous les patriarches ont été schismatiques.



PAT

*Patria*

L'OR  
était à  
Consta  
dans le  
Russie,  
Pierre  
église.  
des Ar  
tulaires  
Jérusal  
le patr  
cobites  
des Ne  
che de  
patriar  
dant il  
l'élire,  
un *Bar*  
patente  
les fon  
évêque  
les prê  
à faire  
cevoir  
des leg

CHAPITRE II.

*Patriarches, Liturgie, Messe Jeunes, & Fêtes des Grecs.*

L'ORDRE ancien des patriarchats Grecs était à Alexandrie, Jérusalem, Antioche & Constantinople, & auxquels on avait ajouté dans les derniers tems celui de l'empire de Russie, & qui a subsisté jusqu'au règne de Pierre le grand qui se déclara chef de son église. On trouve de plus quatre patriarches des Arméniens, sans compter les deux titulaires qui résident à Constantinople & à Jérusalem, sous la domination des Turcs; le patriarche des Maronites, celui des Jacobites, celui des Coptes, & enfin ceux des Nestoriens & des Géorgiens. Le patriarche de Constantinople prend la qualité de patriarche écuménique ou universel : cependant il est dans les fers des Turcs, & pour l'élire, aussi bien que ses évêques, il faut un *Baratz* ou décret impérial. C'est cette patente qui leur donne le pouvoir d'exercer les fonctions de leur ministère : par elle les évêques sont autorisés à établir & déposer les prêtres & autres personnes religieuses : à faire des mariages & à les casser : à percevoir les revenus des églises : à recevoir des legs pieux, & à jouir de tous les pri-



276 PATRIARCHES, LITURGIE,  
vilèges attachés à leur dignité. Gennadius fut le premier patriarche de Constantinople depuis la conquête. Mahomet l'installa dans son siège, en lui remettant le bâton pastoral. Il lui donna un riche pallium, un castan de zibeline, une haquenée blanche, & une pension considérable, avec la permission de paraître à cheval dans la ville, & de porter la croix d'or sur son bonnet patriarchal. Ce même empereur permit au clergé d'élire son patriarche, & ne se réserva que le droit d'approuver l'élection. Mais tous ces avantages furent bientôt retirés, à l'occasion des brigues qui se formèrent pour parvenir à cette dignité, & pour l'obtenir, il faut maintenant payer jusqu'à cent mille écus au sultan & à ses ministres. Quelquefois le patriarche élu a emprunté cette somme à quarante & cinquante pour cent d'intérêt, & il n'y a point de moyens qu'il ne mette en usage pour la remplacer. Il vend au plus offrant les évêchés & les autres bénéfices. Il impose des taxes sur les cures & sur les monastères : il ne confère les sacremens qu'à prix d'argent, & s'il est avare il invente mille subterfuges odieux pour s'enrichir. Les héritages font une branche considérable de ses revenus. Il est l'héritier né d'un prêtre qui meurt sans enfans. Chaque troisième année il lève douze *aspres* par tête dans chaque paroisse de son patriarchat, & toutes les quêtes qui se font dans les églises de Constantinople & de Galata lui

M  
appar  
ses re  
faut  
si l'on  
cessen  
Les  
ques  
dinati  
leur p  
leur c  
fruits  
de to  
journa  
ils viv  
se for  
vent,  
aux é  
Sur  
seigne  
s'asser  
patria  
le no  
val bl  
un ca  
d'app  
est rec  
raclée  
lui pr  
ornem  
dans  
aux p  
& ce  
shofe

## MESSE ET FÊTES DES GRECS. 277

appartiennent. On fait monter la totalité de ses revenus à quarante mille écus, mais il faut qu'ils soient bien plus considérables, si l'on considère l'avidité des Turcs qui ne cessent jamais de le pressurer.

Les revenus des archevêques & des évêques consistent en droits imposés sur les ordinations, & en un écu que chaque prêtre leur paye tous les ans. Toutes les maisons leur doivent une espèce de dixme en bled, fruits, vin & huile, & ils retirent un écu de tous les mariages, outre les offrandes journalières. Tous les prêtres sont pauvres, ils vivent du produit de leurs messes, qu'ils se font payer le plus chèrement qu'ils peuvent, de quelques légers revenus attachés aux églises & de la vente des sacremens.

Sur la permission bien payée du grand-seigneur, les archevêques & les évêques s'assemblent pour procéder à l'élection d'un patriarche, & lorsqu'elle est faite & approuvée, le nouvel élu reçoit de sa hauteffe un cheval blanc, un capuchon noir, une crosse & un castan brodé; ensuite, avec beaucoup d'appareil, il se rend à son église, où il est reçu par son clergé. L'archevêque d'Héraclée, à qui il appartient de le sacrer, lui présente la croix, la mitre & les autres ornemens pontificaux, & lui fait un sermon dans lequel il lui recommande de fouler aux pieds la gloire du monde. Mais ce sacre & cette installation serviraient à peu de choses & n'établiraient que bien médiocre-

278 PATRIARCHES, LITURGIE

ment son autorité, si les Turcs ne lisaient à la porte de l'église les provisions du patriarche, avec les ordres de le reconnaître pour chef, de lui fournir de quoi se maintenir, & payer les dettes qu'il vient de contracter pour acheter sa dignité, sous peine de la bastonnade, de confiscation & d'interdiction.

Autrefois on présentait les noms de trois sujets aux empereurs Chrétiens; le Prince en choisissait un, & on le conduisait en pompe devant son trône; alors sa majesté impériale lui remettait le bâton pastoral, en disant: « Selon le pouvoir que la très-sainte Trinité » nous a donné, vous êtes désigné arche- » vêque & patriarche écuménique de Con- » stantinople, la nouvelle Rome ». Il était ensuite conduit à sainte Sophie, monté sur un cheval couvert d'une housse blanche, & l'archevêque d'Héraclée faisait la cérémonie de le sacrer.

Il est nécessaire d'observer que, selon l'ancien usage, le patriarche & les évêques ne doivent avoir pour ministres que des moines. Aujourd'hui excepté quatre, ils sont tous sécularisés. Telle sont les dignités actuelles de l'église de Constantinople, après le patriarche.

Le grand économiste, qui connaît de la dépense & des revenus du patriarcat, présente les postulans aux ordres sacrés; il administre les évêchés après la mort des évêques, jusqu'à une nouvelle élection, &

MES

donne  
de la c  
sous le  
pection  
trésori  
crés &  
official  
benéfic  
grand  
porte-l  
référer  
du pa  
Palatin  
y a en  
gnitain  
férente

L'ob  
parties  
ou ma  
nonnes,  
liturgi  
longue  
fois l'a  
tre qu  
de sa  
saint  
Grégo

« I  
» ont  
» &  
» cor  
» de

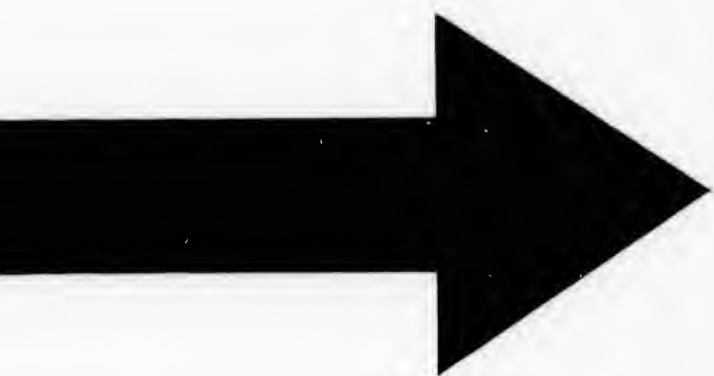
## MESSE ET FÊTES DES GRECS. 279

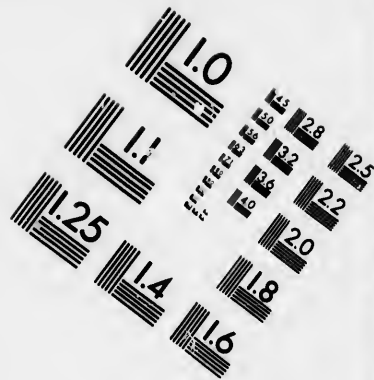
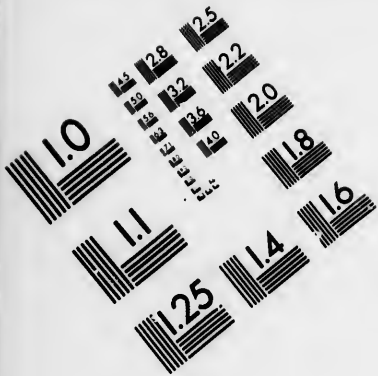
donne sa voix le premier. Le grand maître de la chapelle, qui assiste le patriarche dans tous les jugemens qu'il rend, & qui a l'inspection sur tous les monastères : le grand trésorier, qui est le gardien des vases sacrés & des ornemens pontificaux : le grand official qui connaît de toutes les matières bénéficiales & des causes matrimoniales : le grand chancelier & garde du sceau, qui porte la parole pour le patriarche : le grand référendaire qui est le porteur des ordres du patriarche, & que jadis on appelloit Palatin ; & enfin le grand protonotaire : il y a encore un grand nombre d'autres dignitaires dont l'énumération est fort indifférente.

L'office des Grecs est disposé en neuf parties ; savoir, le nocturne, l'office du matin ou matines, laudes, prime, tierce, sexte, nones, vêpres & complies. Ils ont quatre liturgies, celle de saint Jacques, mais sa longueur fait qu'on ne s'en sert qu'une fois l'année le jour de la fête de cet apôtre qu'on suppose en être l'auteur : celle de saint Basile, plus abrégée : celle de saint Chrysostome, & enfin celle de saint Grégoire, la moins longue des quatre.

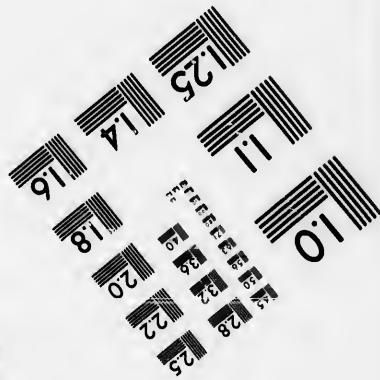
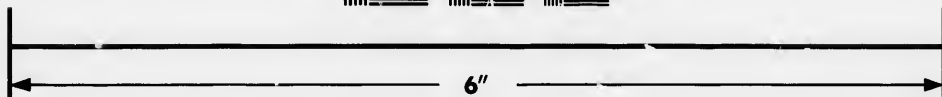
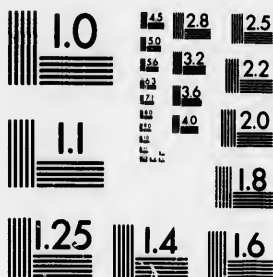
« Les Turcs, dit le voyageur Tournefort, » ont défendu l'usage des cloches aux Grecs, » & (à leur place) ils suspendent par des » cordes à des branches d'arbre des lames » de fer semblables à ces bandes dont les







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

28  
25  
22  
20  
18

10  
15  
20  
25



280 PATRIARCHES, LITURGIE ;

» roues de charrettes sont revêtues, courbes,  
» épaisses d'environ demi-pouce, sur trois ou  
» quatre pouces de largeur, percées de  
» quelques trous dans leur longueur. On  
» carillonne sur ces lames avec de petits  
» marteaux de fer, pour avertir les caloyers  
» (moines) de venir à l'église. Ils ont une  
» autre sorte de carillon, qu'ils tâchent  
» de faire accorder avec celui des lames de  
» fer. On tient d'une main une lame de  
» bois, large d'environ quatre ou cinq pouces,  
» sur laquelle on bat avec un maillet de  
» bois ».

Dans leurs prières les Grecs se tiennent debout, & ne manquent pas de se tourner vers l'orient. Ils peuvent s'asseoir pendant l'instruction du prêtre. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la liturgie des Grecs, c'est la cérémonie préparatoire qui se fait à un petit autel, nommé Prothèse, situé à gauche en entrant dans le sanctuaire, qui sert à préparer le sacrifice qu'on doit offrir sur le grand autel. Le prêtre s'y rend avec ses habits sacerdotaux. Le diacre met sur la prothèse le pain, le vin, le calice & la patène. Le prêtre récite plusieurs prières, prend le pain, & le perce en quelques endroits avec un couteau ; ensuite le diacre verse du vin & de l'eau dans le calice, puis le prêtre prend tour à tour divers pains, qu'il élève en l'air & les place à côté du premier. Ces pains sont la portion de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste

MI  
& d'a  
uns p  
crés,  
teurs  
porté  
& les  
passer  
qu'au  
homn  
plusie  
Le  
les c  
nient  
ment  
Au r  
mont  
le for  
à l'aff  
reçu  
muni  
ait fa  
mule  
terme  
» pé  
& l'or  
On p  
comm  
pomp  
qu'un  
béné  
la cor  
le par  
vient

## MESSE ET FÊTES DES GRECS. 281

& d'autres saints. Il en offre aussi quelques-uns pour l'évêque, pour les prêtres & diacres, & pour les fondateurs & les bienfaiteurs de l'église. Tous ces dons sont transportés sur le maître autel avec cérémonie, & les assistans se prosternent en les voyant passer, & leur rendent les mêmes hommages qu'au corps de Jésus-Christ; & ce sont ces hommages anticipés qui ont donné lieu à plusieurs accusations contre l'église grecque.

Les Grecs reçoivent la communion sous les deux espèces, & les laïques communient à la porte du sanctuaire, premièrement les hommes & ensuite les femmes. Au rapport de Ricaut, ceux qui veulent montrer plus de dévotion se retirent dans le fond de l'église; & demandent pardon à l'assemblée. Si quelqu'un se plaint d'avoir reçu quelque outrage de celui qui doit communier, celui-là se retire jusqu'à ce qu'il ait fait une réparation convenable. La formule de la réparation est conçue en ces termes: « Pardonnez-nous, frères, nous avons » péché par nos discours & par nos actions »; & l'offensé répond: « Dieu vous pardonne ». On porte aussi la communion aux malades, comme dans l'église catholique, mais sans pompe, & ordinairement dans une boîte qu'un sac renferme. On distribue du pain béni à ceux qui ne se sont pas présentés à la communion. Cette coutume de distribuer le pain béni au peuple, disent les Grecs, vient des apôtres; ils lui attribuent la vertu

## 112 PATRIARCHES, LITURGIE,

d'expier les péchés véniels, ils ne le mangent que lorsqu'ils jeûnent, & leur vénération pour ce pain est proportionnée à celle qu'ils font paraître pour l'eucharistie, dont il est l'ombre & la représentation.

Les évêques Grecs se sont réservés le droit de consacrer les églises & d'en faire la dédicace; ils disent en posant la première pierre: « Dieu la fondée & elle ne sera jamais ébranlée ». Dans quelques pays, dit Ricaut, les Grecs font bénir par un prêtre les fondemens des maisons qu'ils élèvent & les ouvriers qui y travaillent. Cet auteur ajoute qu'après le départ du prêtre, ils tuent superstitieusement un coq, ou un mouton, & qu'ils en arrosent la première pierre, sous prétexte d'attirer le bonheur sur ceux qui habiteront l'édifice. Il dit aussi que lorsqu'ils en veulent à quelqu'un, ils tâchent de séduire un ouvrier qui enterre sous les fondemens la mesure du propriétaire tant en longueur qu'en largeur, & ils se persuadent que leur ennemi meurt bientôt après, ou du moins qu'il tombe en langueur, à proportion que la mesure pourrit.

Les Grecs ont quatre grands jeûnes: le premier commence le quinze de novembre ou quarante jours avant la solemnité de Noël: le second est notre carême, qui précède immédiatement pâques: le troisième est appelé le jeûne des saints apôtres; il commence la semaine après la pentecôte, & dure jusqu'à la fête de saint Pierre & de

ME

saint  
premi  
ce des  
mange  
de l'an  
& ils  
n'adm  
puisse  
lorsqu

Le j  
point f  
» cité  
» tabl  
& l'on  
celui d  
singuli  
qu'ils  
jours a  
disent  
tume q  
de not  
uncou  
Jésus-  
lait fa  
rempli  
rut env  
En ent  
avec d  
» vous  
surpris  
pas l'é  
ces pa  
» nous

## MESSE ET FÊTES DES GRECS. 28

saint Paul : le quatrième commence au premier d'août & finit le quatorze. Pendant ce dernier les religieux n'osent pas même manger de l'huile. Ils ont pendant le cours de l'année quantité d'autres jours d'abstinence, & ils poussent le scrupule au point qu'ils n'admettent aucun cas de nécessité, où l'on puisse permettre de manger de la viande lorsque l'église le défend.

Le jour de pâques les Grecs ne s'abordent point sans se dire : « Jésus-Christ est ressuscité » : à quoi on répond : « Il est véritablement ressuscité » : puis on s'embrasse, & l'on peut chez eux appeler ce grand jour, celui de la réconciliation. Ils donnent une assez singulière origine à la fête de l'assomption, qu'ils nomment *Dormitio Dei paræ*. Trois jours après le sommeil de la mère de Dieu, disent-ils, les apôtres mirent, suivant la coutume qu'ils avaient établie depuis l'ascension de notre Seigneur, un morceau de pain sur un coussin, qui marquait le rang & la place de Jésus-Christ. Après le repas, comme on voulait faire l'élévation du pain, la chambre se remplit de lumière ; la sainte Vierge apparut environnée de gloire au milieu des anges. En entrant elle salua les apôtres & leur dit avec douceur : « Dieu soit avec vous, je ne vous abandonnerai jamais ». Les apôtres surpris & joyeux n'interrompirent cependant pas l'élévation, mais au lieu de prononcer ces paroles : « Seigneur Jésus-Christ assistez-nous » ; ils dirent : « Très-sainte Vierge,

284 SACREMENS, FUNÉRAILLES,  
» mère de Dieu, aidez-nous ». Après cela  
la sainte Vierge disparut, & les apôtres  
s'écrièrent : « La reine est montée au ciel &  
» s'est assise à la droite de son fils ». C'est  
en mémoire de cet événement que le jour  
de sa fête, on apporte au prêtre un pain,  
trois cierges allumés, de l'encens & du feu.  
Il enlève la croûte du pain en triangle, il  
place les trois cierges dans la croûte sépa-  
rée, encense le tout & le remet au dévot  
qui le lui a apporté. On pose les cierges  
dans trois différens endroits de la maison,  
& le pain se partage entre ceux qui y de-  
meurent.

---

### C H A P I T R E I I I.

*Sacremens, Funérailles, Moines & Usages  
superstitieux des Grecs.*

**L**E huitième jour de la naissance d'un en-  
fant, à moins que son état n'ait exigé qu'on  
lui administrât plutôt le baptême, ses pa-  
rens le portent à l'entrée de l'église où le  
prêtre le reçoit, & lui donne la bénédiction,  
en le marquant d'un signe de croix sur le  
front, sur la bouche & sur la poitrine, ce  
qui s'appelle sceller l'enfant : ensuite il le  
prend dans ses bras, & l'élève devant une  
image de la Vierge, en faisant encore sur lui  
plusieurs signes de croix, & en soufflant

MO  
cornu  
dém  
dans  
imme  
Il di  
sur la  
les r  
croye  
dre s  
s'ils é  
& po  
on de  
tiens  
préfe  
s'allie  
la ve  
la fil  
d'inc  
Ap  
confi  
de c  
yeux  
oreil  
pied  
» du  
moni  
faire  
ment  
form  
» lu  
» la  
» du  
L'

## MOINES ET USAGES DES GRECS. 287

comme pour l'exorciser & le délivrer du démon, après quoi il le plonge trois fois dans le baptistère, en nommant à chaque immersion, une des personnes de la Trinité. Il oint l'enfant d'huile bénite sur le front, sur la poitrine, autour des oreilles & sur les reins. Les parreins & les marreines se croient indispensablement obligés de prendre soin de l'éducation de l'enfant, comme s'ils étaient véritablement le père & la mère, & pour peu qu'ils remplissent ces devoirs, on doit les regarder comme meilleurs Chrétiens que beaucoup d'autres. Ceux qui ont présenté un enfant au baptême ne peuvent s'allier ensemble. Le parrein ne peut épouser la veuve de son compère, ni le fils de celui-là la fille de l'autre, sans se rendre coupables d'inceste, & encourir les censures de l'église.

Après la dernière prière du baptême on confirme l'enfant, & en faisant les onctions de chrême en croix sur le front, sur les yeux, sur les narines, à la bouche, aux oreilles, à la poitrine, aux mains & aux pieds; le prêtre dit: « Voilà le sceau du don » du Saint-Esprit». Sept jours après ces cérémonies on reporte l'enfant à l'église pour y faire l'ablution, & le prêtre le lave exactement, & le renvoie, en prononçant cette formule: « Te voilà baptisé, éclairé de la » lumière céleste, muni du sacrement de » la confirmation, sanctifié & lavé au nom » du Père, du Fils & du Saint-Esprit ».

L'église grecque exige qu'on se confesse

Usages

un en-  
qu'on  
es pa-  
où le  
diction,  
sur le  
ne, ce  
re il le  
ant une  
e sur lui  
ouffant

## 286 SACREMENS, FUNÉRAILLES;

quatre fois l'année à un prêtre ordonné légitimement, & auquel l'évêque ait donné le pouvoir de confesser. Le pénitent s'accuse de ses péchés assis & la tête découverte. Le confesseur lui dit d'abord : « L'ange du » Seigneur est là présent pour recevoir votre » confession : prenez garde que la honte ou » quelqu'autre motif ne vous empêche de révéler vos fautes » ; & lorsque le pénitent a cessé de parler, le prêtre l'exhorte à se corriger, lui impose une pénitence & lui donne l'absolution en ces termes : « En vertu » du pouvoir que les apôtres ont reçu de » Jésus-Christ, &c. de celui qu'ils ont remis aux évêques, & que mon évêque m'a accordé présentement, je vous absous au nom du Père, du Fils & du Saint-Esprit, & je vous déclare que votre portion est avec les justes ». Tournefort prétend qu'il s'est glissé beaucoup d'abus dans la confession des Grecs. On doit les attribuer à la misère & à l'ignorance de leurs *Papas*.

Les Grecs se servent des foudres de l'excommunication contre les impénitens & ceux qui se rebellent contre l'église. Telle est la formule qui sépare l'excommunié du corps des fidèles : « Elle... le prive de l'union » avec le Père, le Fils & le Saint-Esprit, » le retranche de toute communion avec les » trois cents dix-huit pères du premier concile de Nicée & avec les saints ; le renvoie » à celle du diable & du traître Judas, &

MO

» en  
» du  
» ne

Si  
ils vo  
morts  
se diss  
soit l  
fait p  
ces co  
tion  
les P  
diabl  
comm  
pays  
l'on f  
le cœ  
le dia  
Latin  
teur  
tymp  
excom  
vienn  
& do  
sonne  
les ch  
romb  
cisme  
posan  
à l'ai  
par le  
les fil  
che

## MOINES ET USAGES DES GRECS. 287

» enfin le condamne à rester après sa mort  
» dur comme une pierre ou comme du fer s'il  
» ne se repent ».

Si l'on daigne écouter les Grecs à ce sujet , ils vous disent que les corps des excommuniés morts sans avoir fait pénitence , ne peuvent se dissoudre jusqu'à ce que l'excommunication soit levée ; & que le diable les anime & les fait parler comme il lui plaît. Ils appellent ces corps *Vroucolas* , & cette folle superstition est une source abondante dans laquelle les *Papas* puisent volontiers. Pour ôter au diable le pouvoir d'agir sur les corps des excommuniés , Ricaut dit qu'on croit dans le pays qu'il faut le couper par morceaux , que l'on fait bouillir dans du vin , ou leur brûler le cœur. Ce qu'il y a de singulier , c'est que le diable ne s'attache jamais aux cadavres des Latins , ni à ceux des Turcs. Un autre auteur ( *Christophe Angelus* ) nous parle des *tympanitiques* : ce sont les corps de certains excommuniés , qui au bout d'une année deviennent durs comme ceux des *Vroucolas* , & dont le ventre , quand on le frappe , raisonne comme un tambour. Ils ont la peau & les cheveux noirs , les ongles blancs , & ils tombent en poussière par la force de l'exorcisme & de l'absolution qui la suit. En supposant la dissolution vraie , on peut l'attribuer à l'air étranger qui pénètre ces corps durcis par les sels terrestres qui ont occupé les pores , les fibres & les nerfs : il fond ces sels & relâche par son humidité les nerfs & les fibres ,



## 288 SACREMENTS, FUNÉRAILLES,

le corps se résout, & voilà le prétendu miracle. On croit que celui qui a prononcé l'excommunication, doit aussi prononcer l'absolution. Les Grecs employent les exorcismes contre ceux qu'ils prétendent être possédés du malin esprit.

Ceux d'entre les Grecs qui veulent se marier, se présentent au prêtre après la messe; accompagnés de leurs paranymphe; qui sont autant qu'il est possible, les parreins & marreines des futurs époux. Le garçon prend la droite & la fille se place à la gauche. Il y a sur la sainte table deux anneaux, un d'or & l'autre d'argent. Après plusieurs prières & beaucoup de signes de croix, le prêtre donne à l'époux l'anneau d'or, & celui d'argent à l'épouse, en répétant trois fois: « J'engage » un tel & une telle, serviteur & servante de » Dieu, au nom du Père, &c. » Ensuite le parrein fait l'échange des anneaux; le prêtre leur met ensuite des couronnes sur la tête: on fait une procession dans l'église, & pour dernière cérémonie, il les fait boire l'un après l'autre dans un vase rempli de vin, qui a été précédemment béni; il leur ôte leurs couronnes, & les renvoie en leur donnant la bénédiction & le baiser de paix.

L'église grecque donne au sacrement de l'extrême-onction, le nom d'*Euchelaion*, c'est-à-dire, huile de prière. Elle peut être consacrée par un seul prêtre, mais il en faut trois pour conférer le sacrement. Les onctions doivent se faire au front, sur le menton, sur  
les

les de  
dessus  
souven  
lades  
malad  
» le p  
» cali  
» où l  
» rifé  
» par  
» ima  
» mal  
» gués  
» que  
» emp  
» tion  
» conv  
» veau  
» rect  
nisant a  
n'enten  
le logis  
l'heure  
duire à  
assistans  
ques en  
front ;  
pain, l  
souhaita  
la conso  
Neuf  
le *Coly*  
» Grec  
Ton

les deux joues, dans les paumes & sur le dessus des mains, & elles se confèrent plus souvent aux personnes en santé qu'aux malades. Suivons ce qui se passe auprès d'un malade en danger. Ricaut nous assure: « Que » le prêtre lui bande la tête avec le voile du » calice, & lui fait boire un peu d'eau bénite » où l'on a fait infuser quelques herbes odoriférantes. Cette eau doit être consacrée » par l'attouchement du crucifix, ou d'une » image de la Vierge. On le présente au » malade comme une médecine propre à » guérir les maladies de l'ame, aussi-bien » que celles du corps. . . . Quand le malade » empire, on lui administre l'extrême-onction, que l'on accompagne de prières » convenables & de quelques leçons du nouveau testament, où il est parlé de la résurrection des morts ». Aussi-tôt que l'agonisant a rendu l'esprit, comme ailleurs, on n'entend plus que cris & lamentations dans le logis. Le corps est couché par terre jusqu'à l'heure qu'on le vient chercher pour le conduire à la sépulture. Après le service tous les assistans vont baiser le crucifix, & dans quelques endroits baiser le mort à la bouche & au front; ensuite chacun mange un morceau de pain, boit un verre de vin, & se retire en souhaitant du repos à l'ame du mort, & de la consolation à la famille affligée.

Neuf jours après l'enterrement on envoie le *Colyva* ou froment cuit, à l'église. « Les Grecs, dit Tournesfort, appellent *Colyva*

290 SACREMENS, FUNÉRAILLES,

» un grand bassin de froment bouilli, garni  
» d'amandes pelées, de raisins secs, de  
» grenades, de sesame, & bordées de basilic,  
» ou de quelques autres plantes odoriférantes.  
» Le milieu du bassin s'élève en pain de sucre,  
» surmonté d'un bouquet . . . . & ses bords  
» sont garnis de confitures sèches . . . . Le  
» fossoyer porte sur la tête ce bassin : il est  
» précédé par plusieurs personnes qui portent  
» des flambeaux allumés, des bouteilles de  
» vin, des paniers de fruits, & un tapis,  
» que l'on étend sur le tombeau. Le papas  
» récite l'office des morts; il prend part à  
» la collation, & le reste est distribué aux  
» pauvres ».

Le premier ordre que l'on confère à ceux qui veulent parvenir au sacerdoce, est celui de lecteur, qui devient successivement chanteur, soudiacre, diacre & enfin prêtre. Ceux qui parviennent à la prêtrise peuvent se marier une fois; mais les secondes noces leur sont défendues. On dit aussi qu'un prêtre doit être vierge & épouser une vierge, sans quoi il ne saurait entrer dans les ordres.

Tous les moines Grecs suivent la règle de saint Basile : on les comprend tous sous le nom de caloyers. Ceux d'entre les caloyers qui disent la messe sont prêtres réguliers; deviennent moines sacrés, & ne célèbrent les saints mystères qu'aux fêtes solennelles; c'est pourquoi il y a toujours des papas entretenus pour desservir les églises & les couvens. Celui qui gouverne le monastère s'appelle

archi  
ne d  
mém  
noms  
& de  
au-d  
a que  
L'  
foncé  
avec  
bonne  
est p  
le do  
quer  
de pe  
trois l  
porter  
fort g  
ample  
pellés  
donne  
parfai  
du gr  
rangé  
anach  
Ceu  
saint  
pour  
nie, à  
enviro  
des C  
cation  
trois

MOINES ET USAGES, &c. 291

archimandrite : l'hégumène ou conducteur, ne diffère que peu de l'archimandrite, ou même n'en diffère point du tout ; & ces deux noms se trouvent synonymes à celui d'abbé & de supérieur de couvent. L'exarque est au-dessus de l'archimandrite, & cette dignité a quelque rapport à celle de général.

L'habit des caloyers est noir ou d'un brun foncé, c'est une espèce de soutane, attachée avec une ceinture de même couleur, & un bonnet noir à deux oreilles, dont le dessus est plat, & du dedans duquel pend sur le dos un morceau de drap. Il faut remarquer que, pour distinguer les trois degrés de perfection de la vie monastique, il y a trois habits différens. Les moines simples ne portent qu'une simple tunique d'un drap fort grossier : les profès en ont une plus ample & plus propre, & pour cela sont appelés les religieux du petit habit, mais on donne la cucule & les scapulaires aux plus parfaits, qu'on nomme alors les religieux du grand habit. Ces derniers peuvent être rangés dans la classe des hermites ou des anachorètes.

Ceux qui veulent entrer dans l'ordre de saint Basile s'adressent à un prêtre régulier pour en recevoir l'habit, & cette cérémonie, à ce que nous dit Tournefort, coûte environ douze écus. Avant le relâchement des Grecs, le supérieur éprouvait la vocation du novice, & le retenait pendant trois ans dans le monastère. Après cette

292 SACREMENS, FUNÉRAILLES,  
épreuve, il recevait la tonsure, les garçons  
à quinze ans, les filles à dix-sept. Dans la  
suite on borna à six mois la durée du no-  
viciat ; & si au bout de ce tems le novice  
persistait dans son dessein, le supérieur du  
couvent le conduisait à l'église & lui adres-  
fait ces paroles : « Nous voici en présence  
» de l'ange du Seigneur, devant qui il ne  
» faut pas mentir. N'est-ce pas pour éviter  
» le châtement de quelque faute, que vous  
» voulez vous retirer dans cette maison ?  
» ne ferait-ce pas quelque chagrin domes-  
» tique, quelque dépit amoureux, quel-  
» qu'affaire criminelle, qui vous amenerait  
» parmi nous » ? Le postulant répondait :  
« Je ne quitte le monde que pour vaquer à  
» mon salut ». Alors le supérieur lui don-  
nait l'habit, & après les prières convena-  
bles lui coupait une tresse de cheveux,  
qu'il attachait avec de la cire contre la mu-  
raille tout près de l'autel. Aujourd'hui,  
quoique cette cérémonie soit encore obser-  
vée, il s'en faut beaucoup que la discipline  
monastique soit aussi austère qu'elle l'était  
autrefois. On ne fait nulle difficulté de don-  
ner l'habit de moine à des enfans de dix  
ans, qu'on employe aux plus grossiers ou-  
vrages de la maison, ce qui leur tient lieu  
de noviciat. Les couvens sont aussi peuplés  
de frères lais, qui cultivent les vignes &  
prennent soin des troupeaux dépendans des  
monastères. Entre ceux-là on en choisit plu-  
sieurs pour faire la quête. Ricaut prétend

qu'ils  
venus  
en ret  
des pé  
durée

Ces  
que d  
morce  
l'hégu  
moine  
conféc  
quelqu  
fait le  
& cha  
boit u  
silence

Les  
quent  
ce fon  
ou des  
& rare  
parmi  
faire p  
dent a  
coup o

Len  
Chrési  
peut é  
religie  
vingt o  
en y co  
frères  
sont o

## MOINES ET USAGES, &c. 293

qu'ils sont cinq ans en charge, & que, revenus à leur couvent, ils passent un mois en retraite pour demander pardon à Dieu des péchés qu'ils ont commis, pendant la durée de leur administration.

Ces moines sont assez mal nourris. Avant que de sortir du réfectoire, on place un morceau de pain & un verre de vin devant l'hégumène, qui est assis au-dessus de ses moines, à une table particulière. Il fait la consécration de ce pain & de ce vin par quelques prières, après quoi un religieux fait le tour des tables avec ces offrandes, & chacun rompt un morceau de ce pain & boit une goutte de ce vin, & se retire en silence dans sa cellule.

Les religieuses de saint Basile ne pratiquent pas autant d'austérités que les moines; ce sont pour la plupart de vieilles filles, ou des veuves qui embrassent cette règle, & rarement on compte de jeunes personnes parmi elles. On dit qu'elles s'occupent à faire plusieurs petits ouvrages qu'elles vendent aux Turcs, & que ceux-ci ont beaucoup d'égards pour elles.

Le mont Athos, dans la Macédoine, que les Chrétiens Grecs appellent la sainte montagne, peut être regardé comme le chef-lieu des religieux de saint Basile : on y compte dans vingt couvens, plus de six mille caloyers, en y comprenant les prêtres, les diacres & les frères laïcs, dont ordinairement deux mille sont occupés à faire la quête. Ricaut dit que

294 SACREMENS, FUNÉRAILLES;  
ces couvens, à l'exception de trois, payent  
tous les mois un tribut de mille écus au grand-  
seigneur.

Quelques auteurs reprochent aux Grecs ;  
outré beaucoup d'ignorance, d'attribuer une  
espèce de sainteté à plusieurs fontaines, dont  
ils croient les eaux miraculeuses, sur-tout  
lorqu'elles sont dédiées à un saint; & ils  
disent qu'ils refusent de manger du sang &  
de la viande des bêtes étouffées, ainsi que les  
Juifs. Ils regardent le Nil comme le roi des  
fleuves, & s'imaginent que Dieu a particu-  
lièrement accordé à l'Egypte le débordement  
de ce fleuve, parce que cette contrée fut l'asyle  
du Sauveur & de la sainte Vierge, contre les  
persécutions d'Hérode.

Entre les étranges superstitions des Grecs, on  
doit sur-tout remarquer celle-ci, parce qu'elle  
cause la mort à quantité de personnes. Lors-  
qu'une fièvre brûlante a jetté un malade dans  
le délire, ce n'est plus l'affaire du médecin,  
il faut appeller le papas, qui traite le pauvre  
malheureux comme s'il était possédé. Il exor-  
cise gravement les démons imaginaires, qu'il  
prétend s'être emparé de cet homme, il répand  
des flots d'eau bénite sur lui & dans la cham-  
bre, récite beaucoup de prières, & le laisse  
mourir ordinairement, faute des secours  
propres à le tirer de cette fâcheuse situation.

Une grande partie de la dévotion des Grecs  
se borne à de fréquens pèlerinages à des  
chapelles, bâties sur des montagnes escarpées,  
où l'on conserve des images de la sainte Vierge

& de quelques saints. Ils font devant elles un grand nombre de signes de croix, de génuflexions & de profondes inclinations; ils les baissent & leur offrent de l'encens: mais s'ils ne sont pas exaucés, on prétend qu'il y en a beaucoup qui accablent leur image favorite d'apostrophes fort indécentes.

L'urne d'Amorgos est une de ces fraudes pieuses qui n'ont été jadis que trop en usage dans tous les pays de la chrétienté. Elle est regardée comme un des oracles de l'Archipel. Elle se remplit d'eau & se vuide d'elle-même tous les jours plusieurs fois, & souvent même dans l'espace d'une demi-heure; & ce prétendu miracle est attribué à saint Georges. Les prêtres de ce lieu savent perpétuer le prodige, & la grossière crédulité des peuples, dont ils épuisent la bourse par ce moyen. La statue du même saint Georges est en grande vénération dans l'isle de Scyros; elle se jette, dit-on, sur ceux qui n'accomplissent pas leurs vœux, & les accable de coups jusqu'à ce qu'ils aient rempli leurs promesses. On croit dans l'isle de Scio qu'un corps mort qui ne se corrompt point dans l'espace de quarante jours, est converti en esprit follet, & l'on est persuadé qu'il vient frapper à la porte des habitans & les appeller par leur nom. Celui qui a la sottise de répondre à cette voix meurt indubitablement au bout de deux ou trois jours.

Une coutume qui tient moins à la superstition qu'au ridicule, est celle qu'ont les habitans



296 SACREMENS, FUNÉRAILLES;

de Nicaria, près de Samos, de ne donner leurs filles en mariage qu'à des nageurs qui plongent au moins à huit brasses de profondeur. « Il faut, dit Thévenot, qu'ils » en apportent un témoignage. Quand un » papas, ou quelqu'autre des plus riches de » l'isle, veut marier sa fille, il prend un » jour auquel il la promet au meilleur nageur : aussi-tôt les garçons se dépouillent » nus... la fille se présente : ils se jettent » dans l'eau, & celui qui demeure le plus » long-tems dessous épouse la fille ».

Les prêtres Grecs font accroire à leurs ouailles, & aux pèlerins qui se rendent à Jérusalem de tous les pays, que le samedi saint le feu descend du ciel dans le saint sépulchre, & cette fourbe est autorisée par les patriarches, qui en tirent un produit immense, & par les Turcs qui s'en moquent & qui partagent le profit. Sur les huit heures du matin, les Grecs éteignent toutes les lampes, & courent comme des insensés dans l'église du saint sépulchre, en criant : *Eleyson*, & se culbutant les uns sur les autres, sans aucun respect pour le lieu. Cette farce indigne dure jusqu'à trois heures de l'après midi, que le patriarche, à la tête de son clergé, commence une procession, à laquelle se joignent les Arméniens & les Cophtes. Un prêtre sort d'une chapelle, & avertit que le feu est descendu du ciel. Alors le patriarche de Jérusalem entre dans le saint sépulchre, avec celui des Arméniens & l'évêque des Cophtes... Ils

tiennent  
gies  
qu'ils  
eux  
qu'il  
dant  
vots  
le fait  
rétrib  
mer  
allum  
attrib  
mirac  
autre  
le pe  
Dieu  
toute  
de la  
mirac  
des C  
ne fu  
gneur  
Ce tr  
Chart  
On v  
au co  
feu c  
duré  
depu  
No  
les G  
teiles

tiennent à la main chacun un paquet de bougies, qu'ils allument au feu céleste, & lorsqu'ils sortent de l'église, le peuple se jette sur eux pour pouvoir allumer le premier celle qu'il a apporté dans cette intention. Cependant les janissaires chassent ces indécens dévots, & ne leur permettent de rentrer dans le saint temple que moyennant une certaine rétribution, qui leur donne la facilité d'allumer leurs bougies aux lampes qui ont été allumées en dedans par le patriarche. On attribue l'origine de cette superstition à un miracle prétendu véritable, qui s'opérait autrefois le samedi saint, à la vue de tout le peuple assemblé dans le saint sépulchre. Dieu envoyait une flamme qui rallumait toutes les lampes éteintes pendant les jours de la passion. Le peuple était témoin de ce miracle; mais Dieu irrité contre les désordres des Chrétiens croisés, le leur refusa, & ce ne fut qu'après s'être humiliés devant le Seigneur, que le nouveau feu descendit du ciel. Ce trait historique est tiré de Faucher de Chartres, aumônier de Baudoin premier. On veut que depuis ce tems, c'est-à-dire, au commencement du douzième siècle, le feu céleste ait cessé de descendre, après avoir duré au-delà de sept cents cinquante années depuis saint Jérôme.

Nous ne parlerons point des vertus que les Grecs attribuent à la rose de Jéricho, telles que celle de garantir de la foudre,

298 SACREMENS, FUNÉRAILLES, &c.  
& de faciliter les accouchemens laborieux ;  
ni de la pierre qui , près de Bethléhem ,  
est restée blanche du lait de la Vierge ,  
& qui en procure aux femmes , soit Chré-  
tiennes , soit Musulmanes , ni de tant d'au-  
tres petites superstitions , dont on ferait de  
très-gros volumes.

*Fin des Remarques sur la Religion  
des Grecs.*



*Rem.*

**C**E  
ment  
au se  
la m  
la m  
la pe  
& la  
près  
& a f  
plus

, &c.  
rieux ;  
hem ,  
erge ,  
Chrè-  
d'au-  
rait de

ion



---

## CHAPITRE IV.

*Remarques sur la Russie, & sur le Christianisme  
& les Mœurs des Russes.*

**C**E vaste empire qui s'étend considérablement en Europe & en Asie, a pour bornes au septentrion la mer glaciale ; à l'orient, la mer du Japon ; au midi, la grande Tartarie, la mer Caspienne & la Perse ; & au couchant, la petite Tartarie, la Mingrèlie, la Géorgie & la Pologne. Il s'étend d'occident en orient, près de deux mille lieues communes de France, & a sept cents lieues du sud au nord, dans sa plus grande largeur. Cet immense pays est

300 REMARQUES SUR LA RUSSIE,  
partagé en seize gouvernemens, dont plusieurs  
renferment des provinces qui ne sont qu'à  
peine habitées; car on ne donne pas à la Russie  
beaucoup plus de vingt-quatre millions d'ha-  
bitans. Avant l'empereur Pierre le grand,  
les usages, les vêtemens & les mœurs de la  
Russie, tenaient plus de l'Asie que de l'Europe,  
& le gouvernement ressembloit assez à celui  
des Turcs. La milice des strelitzs, ainsi que  
celle des janissaires de Constantinople, disposa  
souvent du trône, & troubla l'état par ses  
fréquentes révoltes. Le czar Pierre osa casser  
ces quarante mille soldats, & sur leur ruine  
il établit son pouvoir. C'est à ce grand prince  
que les Russes doivent leur influence dans les  
affaires de l'Europe; c'est à lui qu'ils doivent  
leur puissance, leur commerce, les sciences,  
la plus grande partie des arts, & sur-tout  
ce te douceur qui commence à s'introduire  
dans la société.

On croit communément que le christianisme  
ne fut introduit en Russie que sur la fin du  
dixième siècle, par une princesse nommée  
Olha, qui s'étant fait baptiser à Constantino-  
ple, prit le nom d'Hélène, & ce ne fut que  
sous le règne de Volodimer ou Wladimir,  
petit fils de cette nouvelle convertie, que  
les Russes reçurent réellement les lumières  
de la foi. Volodimer, dit-on, avait fait  
assassiner son frère pour usurper son trône,  
il rechercha l'alliance de Basile, empereur  
de Constantinople, & il l'obtint à condition  
qu'il se ferait Chrétien. On fixe cette époque

ETS  
à l'an  
gait à  
Grec  
che de  
de C  
1588  
lesiege  
venu  
souten  
patria  
& ren  
préter  
ce tem  
comm  
dix pa  
Après  
dont l  
gereu  
esprits  
religio  
du sou  
que ce  
de. l'é  
est l'o  
en Ru  
posé d  
évêqu  
rain,  
obéir.

Les  
est fon  
testam  
de la l

à l'année 987, tems auquel Photius commençait à se brouiller avec l'église romaine. Un Grec fut le premier métropolitain ou patriarche de Russie, mais subordonné au patriarche de Constantinople. Cependant vers l'année 1588, le patriarche Jérémie, qui occupait le siège de l'ancienne capitale des Grecs, étant venu demander des secours à la Russie, pour soutenir un procès qu'il avait au divan, sacra patriarche, Job, archevêque de Novogorod, & renonça dans cette cérémonie à toutes ses prétentions sur les églises russes. C'est depuis ce tems que l'église de Russie est indépendante comme son empire. On compte depuis Job, dix patriarches jusqu'à Adrien, mort en 1703. Après lui Pierre le grand abolit le patriarcat, dont l'extrême puissance était devenue dangereuse par l'abus qu'en avaient fait quelques esprits turbulens. Il établit un conseil de religion, toujours subsistant, qui dépendît du souverain & qui ne donnât de loix à l'église que celles qui seraient approuvées par le maître de l'état, dont l'église faisait partie. Telle est l'origine du fameux synode qui gouverne en Russie les affaires spirituelles : il est composé de quatorze membres choisis entre les évêques & les archimandrites, par le souverain, & obligés de faire serment de lui obéir.

Les Russes prétendent que leur religion est fondée sur les livres du vieux & du nouveau testament. Ils se servent de la version grecque de la bible faite par les septante interprètes,

302 REMARQUES SUR LA RUSSIE,  
qu'ils ont fait traduire & imprimer en leur  
langue. Ils ont beaucoup de vénération pour  
les ouvrages de saint Cyrille, de saint Jean  
Damascène, de saint Grégoire de Naziance,  
de saint Jean Chrysostome & de saint Ephrem.  
Le symbole de saint Athanase est la règle de  
leur créance. Ils croyent en Dieu comme au  
créateur du monde, en Jésus-Christ comme  
au sauveur & rédempteur du genre humain,  
& au Saint-Esprit comme au sanctificateur de  
tous les fidèles. Entre autres erreurs on leur  
reproche de considérer la sainte Vierge & les  
saints, non-seulement comme de simples  
intercesseurs, mais comme les coopérateurs  
de leur salut. Cette accusation est mal fondée,  
ils pensent sur ce point comme les Catholi-  
ques. Ils reconnaissent qu'ils ont été conçus,  
qu'ils sont nés dans le péché, & que Dieu a  
institué le baptême pour les régénérer, & les  
purifier par l'eau de leurs souillures originelles;  
c'est pourquoi ils font baptiser les enfans aussitôt  
qu'ils sont nés.

Le parrain & la marraine portent l'enfant  
à l'église; le pape ( prêtre ) les reçoit à la  
porte, & leur donne la bénédiction, en di-  
sant : « Le Seigneur garde votre entrée &  
» votre sortie ». Etant entrés dans l'église,  
ces parrains présentent au prêtre neuf bougies  
qu'il allume, & qu'il place en croix sur la  
cuvette où l'enfant doit être baptisé. On en  
fait trois fois le tour en procession, & le célé-  
brant encense les parrains & bénit l'eau :  
ensuite il demande aux parrains : 1<sup>o</sup>. Si

ET S  
l'enfan  
ses an  
chacu  
oui,  
monie  
cisme  
de l'e  
l'exor  
l'enfa  
cache  
glise  
paren  
la cuv  
» au n  
Ceci  
bouch  
croix  
dos,  
disan  
» ch  
On p  
doit l  
sans e  
point  
Il do  
du sa  
bapté  
Les  
enser  
allian  
de c  
sur la  
yeau

## ET SUR LE CHRISTIANISME, &c. 303

l'enfant renonce à satan : 2°. s'il renonce à ses anges : 3°. s'il renonce à ses œuvres. A chacune des trois questions, ils répondent *oui*, & ils crachent à terre. Après cette cérémonie, on sort de l'église pour faire l'exorcisme, car on craint qu'en sortant du corps de l'enfant le diable ne la profane. Après l'exorcisme, le prêtre coupe sur la tête de l'enfant les cheveux en forme de croix, qu'il cache, dit-on, dans un certain coin de l'église; puis il lui donne le nom que les parens exigent, & le plonge trois fois dans la cuvette, en prononçant : « Je te baptise » au nom du Père, du Fils & du Saint-Esprit ». Ceci fait, il lui met un grain de sel dans la bouche, lui frotte de chrême en forme de croix, le front, la poitrine, les mains & le dos, & lui passe une chemise blanche, en disant : « Tu es maintenant aussi net que cette » chemise, & purifié de la tache originelle ». On pend une croix au cou de l'enfant, & il doit la porter toute sa vie; car s'il était trouvé sans elle au moment de sa mort, il ne serait point enterré dans la sépulture des Chrétiens. Il doit avoir dévotieusement chez lui l'image du saint qui lui a été donné pour patron au baptême, & l'invoquer particulièrement. Les parreins & le père ne peuvent s'allier ensemble, sous peine de contracter une alliance incestueuse. La dernière cérémonie de ce sacrement consiste à figurer une croix sur la porte de l'église, avec la tête du nouveau baptisé, & à frapper trois fois avec un



304 REMARQUES SUR LA RUSSIE,  
marteau , de façon que le bruit se commu-  
nique aux oreilles des témoins ; car autrement  
on se persuaderait que l'enfant serait mal  
baptisé. On doit remarquer que les Russes  
rebaptisent indistinctement tous ceux qui  
passent dans leur communion.

Ils ont l'usage de la confession, & reçoivent la communion sous les deux espèces. Le pain doit être levé & avoir été paîtri par la veuve d'un prêtre ; on le consacre, ou le jour même de la communion, ou le jeudi avant pâques ; l'un pour les communiants qui se présentent, & l'autre pour les malades, & on le garde toute l'année. Ceux qui ont fait quelque faux serment en justice, qui se sont rendus coupables d'un meurtre, ou de quelque autre péché énorme, & dont ils se sont confessés, ne peuvent cependant communier qu'à l'article de la mort. Lorsqu'un malade a reçu la communion, on lui administre l'extrême onction, & après cela il n'est plus permis de lui donner aucune nourriture, à moins qu'il ne reprenne visiblement ses forces. Quelquefois il y a des Russes qui sentant leur fin approcher, se font raser, prennent l'habit religieux, & deviennent moines effectivement. Ceux-là ne doivent prendre aucune nourriture pendant huit jours, & si nonobstant cette terrible abstinence, ils recouvrent la santé, ils doivent se renfermer dans un cloître. Les jeûnes sont les mêmes que ceux des autres Grecs.

Le mariage est estimé une chose très-sainte  
chez

ET  
chez  
mort.  
leurs  
d'en  
cérém  
prouv  
donna  
qu'il  
Aujou  
les,  
dicule  
ne lai  
article  
Dès  
marié,  
proche  
fait un  
décidé  
les yeu  
& tout  
particip  
part &  
me Sw  
paratifs  
la Swa  
cortège  
la cham  
somm  
gerbes  
tion d'y  
d'orge,  
sur ces  
yeux e  
Ton

ET SUR LE CHRISTIANISME, &c. 305  
chez les Russes, & un polygame y est puni de  
mort. Leurs prêtres doivent se marier, mais si  
leurs femmes meurent, ils ne leur est pas permis  
d'en épouser une autre. Autrefois dans les  
cérémonies des fiançailles, le père, pour  
prouver qu'il renonçait à l'autorité paternelle,  
donnait à sa fille quelques coups d'un fouet,  
qu'il remettait ensuite à son gendre futur.  
Aujourd'hui, sur-tout dans les villes capita-  
les, on a supprimé quantité de formalités ri-  
dicules, dont nous n'allons parler que pour  
ne laisser rien à désirer au lecteur sur cet  
article.

Dès qu'un jeune homme est en état d'être  
marié, il s'adresse à sa mère, ou à sa plus  
proche parente à qui il confie son dessein. On  
fait une assemblée de parens, & s'il y est  
décidé que la chose est raisonnable, on jette  
les yeux sur une fille, on en fait la demande,  
& toutes les conditions sont réglées sans la  
participation du futur époux. On choisit de  
part & d'autre deux femmes que l'on nom-  
me *Swacha*, qui se chargent de tous les pré-  
paratifs des noces. Le jour de la célébration,  
la *Swacha* de la mariée se rend en grand  
cortège à la maison du marié pour préparer  
la chambre & le lit où se doit faire la con-  
sommation. Elle a soin d'arranger quarante  
gerbes de seigle que le marié a eu l'atten-  
tion d'y faire porter, avec quelques tonnes  
d'orge, d'avoine, & d'autres grains, & c'est  
sur ces gerbes qu'on prépare le lit des nou-  
veaux époux. Après ces préliminaires, le

306 REMARQUES SUR LA RUSSIE;  
marié, escorté de ses parens & suivi d'un  
*Pope*, se rend au logis de la mariée; on le  
conduit dans une chambre où il trouve une  
table couverte de trois sortes de mets, aux-  
quels il ne lui est pas permis de toucher. On  
lui présente une chaise, mais c'est un ami  
qui s'y place, & qui n'en fort que moyen-  
nant un présent que doit lui faire le marié.  
Il prend place enfin, & l'on conduit la mariée  
auprès de lui; elle s'asseoit sur un autre siège,  
mais les deux époux ne peuvent encore se  
voir, & sont séparés par une pièce de taffetas.  
Le prêtre fait la cérémonie de bénir  
plusieurs pains & plusieurs fromages, ap-  
portés par les parens, & il les envoie à  
l'église. On tresse les cheveux de la mariée;  
on les attache en rond sur sa tête, où l'on  
place une couronne, pendant que les femmes  
de la noce forment quelques danses, & qu'un  
bassin rempli de pièces d'argent, d'étoffes  
de soie, de foin, d'orge & d'avoine, mêlés  
ensemble, est donné au pillage à l'assemblée.  
C'est alors que le voile de la mariée tombe,  
& qu'on fait l'échange des anneaux. Après  
cette cérémonie, on se rend à l'église, dont  
le pavé est couvert de tapis. Là les futurs  
époux se placent sous une espèce de dais,  
tandis qu'on fait quelques offrandes de pois-  
sons, de viandes rôties & bouillies, & de  
quelques pâtisseries; le prêtre les bénit en-  
suite, & tient sur leur tête les images des  
saints qu'ils ont choisis pour patrons; après  
quoi prenant la main droite du marié & la

ETS  
main g  
il leur  
tent de  
vivre  
dent o  
cent v  
mier v  
alterna  
qu'ils  
par la r  
tête un  
ces par  
» que  
» pas  
des cie  
prêtre  
riée qui  
reste &  
le-foule  
» tomb  
» ront  
En mén  
époux  
haché.  
De ro  
à table a  
deshabil  
au lit. O  
l'attend  
de son  
rencontr  
mais ils  
gent pou

ET SUR LE CHRISTIANISME, &c. 307

main gauche de la mariée entre les siennes, il leur demande par trois fois s'ils consentent de bon gré au mariage, & s'ils y veulent vivre dans une parfaite union. Ils répondent *oui*, & le prêtre entonne le psaume cent vingt-huitième dont il chante le premier verset, les mariés le second, & ainsi alternativement, jusqu'à la fin, & pendant qu'ils chantent, ils dansent aussi en se tenant par la main; ensuite le prêtre leur met sur la tête une guirlande de fleurs, en prononçant ces paroles: « Croissez & multipliez; que ce » que Dieu a joint, l'homme ne le sépare » pas ». Alors tous les assistans prennent des cierges allumés; un d'eux présente au prêtre un verre de vin, il le donne à la mariée qui en boit la moitié, le mari boit le reste & jette le verre à terre, puis tous deux se foulent aux pieds, en disant: « Qu'ainsi » tombent & soient brisés ceux qui tâchent » ront d'exciter quelque inimitié entre nous ». En même-tems les *Swacha* jettent sur les époux de la graine de lin & du chanvre haché.

De retour à la maison, le marié se met à table avec ses amis, tandis que les *Swacha* déshabillent la mariée, & aident à la mettre au lit. On donne avis au marié que son épouse l'attend: il vient la trouver; celle-ci avertie de son arrivée, passe une robe & va à sa rencontre; ils se mettent tous deux au lit, mais ils n'y restent qu'un instant, & en sortent pour se placer ensemble à table. Entre

308 REMARQUES SUR LA RUSSIE,

les mets qu'on leur présente, il se trouve toujours une volaille rôtie, dont le mari doit arracher une cuisse ou une aîle & la jeter par-dessus son épaule. Après cette cérémonie, on reconduit les époux au lit avec des flambeaux que les domestiques éteignent dans les tonnes de grains dont nous avons parlé, & un seul reste à la porte de la chambre pour être instruit par le mari de l'instant de la consommation, afin de donner le signal aux tambours & aux trompettes, qui doivent par des fanfares annoncer cette heureuse circonstance. Aussi-tôt les époux se relèvent, on les conduit au bain; la mariée présente à son époux une chemise qu'elle a faite elle-même; elle lui fait boire un grand verre de quelque liqueur forte, puis tous deux retournent au lit.

On observe sans doute moins de cérémonies dans les noces des personnes du commun, mais les principales s'y retrouvent toujours. Pendant que les époux sont à table, ils ne doivent pas se regarder, mais on place un miroir devant eux, dans lequel il leur est permis de se faire les yeux doux, tandis que les *Swachs* leur jettent sur la tête des poignées de foin haché menu, qui est regardé comme le symbole de la fécondité; & qu'un garçon de la noce ridiculement couvert d'une peau, leur souhaite autant d'enfans qu'il y a de poils sur cet habitement.

Les Russes ont conservé l'usage du divorce;

ETS

il était  
d'hui  
formar  
sépare  
épouse  
en dre  
mer d  
stérile  
elle d  
six sem  
Un ma  
lui-mê  
tirer c

En g  
pas b  
conjug  
elles p  
petits  
rains j  
habits  
pour v  
vives.  
mes d  
leurs t  
bourg  
rope.

Il n  
tre un  
des in  
fussent  
quitté  
ce jou  
qu'apr

ET SUR LE CHRISTIANISME, &c. 309

il était autrefois fort commun, mais aujourd'hui ce n'est qu'après les plus exactes informations qu'on permet aux époux de se séparer. Un mari qui peut convaincre son épouse d'avoir violé la foi conjugale, est en droit de la faire raser & de la renfermer dans un couvent. Une femme déclarée stérile ne peut guères éviter le divorce; elle doit prendre l'habit de religieuse, & six semaines après le mari peut se remarier. Un mari, sous prétexte de dévotion, peut lui-même se séparer de sa femme & se retirer dans un couvent.

En général les femmes Russes ne trouvent pas beaucoup de satisfaction dans l'union conjugale. Retirées dans leurs appartemens, elles passent tristement leur vie à faire de petits ouvrages, & ce n'est que dans certains jours, que, parées de leurs plus riches habits, leurs maris daignent les appeler pour verser des liqueurs fortes à leurs convives. Ceci ne doit s'entendre que des femmes des petites villes, ou qui vivent dans leurs terres. Celles de Moscow & de Pétersbourg ont adopté tous les usages de l'Europe.

Il n'y a point de Russe qui osât connaître une femme dans un lieu où il y aurait des images de saints, à moins qu'elles ne fussent couvertes, & s'il n'avait auparavant quitté la croix qu'il a reçue au baptême: ce jour-là il ne doit se rendre à l'église qu'après s'être lavé & avoir changé de linge.

310 REMARQUES SUR LA RUSSIE;  
les plus dévots s'abstiennent même d'y entrer, & font humblement leurs prières dans le parvis. Les prêtres s'y présentent, après s'être purifiés, mais ils ne peuvent s'approcher de l'autel. Celui qui connaît sa femme dans le carême, ne peut communier de toute l'année, & un prêtre qui tombe dans cette faute, est suspendu pour un an de toute fonction sacerdotale. Cependant l'idée où sont les Russes que le bain suffit pour les laver de beaucoup de péchés, fait évanouir la plupart de leurs scrupules à ce sujet. Ils ont différentes manières de se baigner, qu'ils regardent comme un excellent remède contre toutes sortes de maladies. Les uns s'agitent assez fortement pour se procurer une sueur abondante, & ensuite ils se jettent dans la rivière, d'où ils sortent quelque tems après, & vont se sécher au grand soleil. D'autres se lancent dans l'eau, sans autre préparation, & en sortant, ils se frottent d'huile ou de graisse, & vont se placer quelques heures auprès d'un grand feu. Il y en a, & c'est le plus grand nombre, qui prennent des bains chauds; ils se déshabillent à l'air, & vont dans le bain; lorsqu'ils ont suffisamment sué, ils se font jeter une certaine quantité d'eau froide sur le corps, & passent auprès du feu pour se sécher. Les hommes, les garçons, les femmes mariées, les filles ne trouvent nulle honte à se montrer ainsi nus, même aux étrangers, que la curiosité attire souvent autour de ces bains. La quatrième manière

ET  
de s  
puiss  
confi  
chale  
deda  
quel  
& y  
qu'il  
ter c  
neig  
serve  
Passo  
Lo  
pir,  
& lui  
au su  
quest  
quoi  
d'eau  
pour  
le re  
liers,  
bras  
quelq  
cesse  
bénite  
mes,  
ouvre  
qui a  
son b  
rente  
qui f  
Le co

SIE;

d'y en-  
es dans  
, après  
s'appro-  
femme  
le toute  
ns cette  
te fonc-  
où font  
es laver  
mourir la

Ils ont  
, qu'ils  
e contre  
s'agitent  
ne sueur  
dans la  
s après,  
D'autres  
paration,  
e ou de  
s heures  
& c'est le  
des bains  
& vont  
nent sué,  
ité d'eau  
s du feu  
garçons,  
trouvent  
, même  
e souvent  
manière

ETSUR LE CHRISTIANISME, &c. 311  
de se baigner, celle qui passe pour un  
puissant remède dans quantité de maladies,  
consiste à faire chauffer un four : lorsque la  
chaleur est un peu amortie, le malade entre  
dedans, & l'on ferme la porte. Il y reste  
quelques minutes, puis il sort pour respirer,  
& y retourne ainsi plusieurs fois, jusqu'à ce  
qu'il soit tout en sueur; ensuite il va se jet-  
ter dans la rivière, ou s'enfoncer dans la  
neige, si c'est en hiver. Dans l'ivresse ils se  
servent du même remède, & il leur réussit.  
Passons aux cérémonies funèbres.

Lorsqu'un Russe a rendu le dernier sou-  
pir, tous ses parens & ses amis accourent  
& lui font, ainsi que nous avons déjà remarqué  
au sujet de plusieurs pays, beaucoup de  
questions ridicules & impertinentes, après  
quoi l'on envoie un présent d'hydromel &  
d'eau-de-vie au prêtre pour l'engager à prier  
pour l'ame du défunt. On lave le corps, on  
le revêt d'un linceul, on lui met des sou-  
liers, & on le place dans un cercueil, les  
bras étendus en croix sur l'estomac : après  
quelques jours, pendant lesquels le prêtre ne  
cesse d'encenser le défunt, de l'arroser d'eau  
bénite, & de réciter auprès de lui des pseau-  
mes, on le porte à la sépulture. Un clerc  
ouvre la marche, & porte l'image du saint  
qui avait été donné au mort pour patron à  
son baptême. Il est suivi de quelques pa-  
rentes du défunt, ou de pleureuses à gage,  
qui font retentir l'air de leurs gémissemens.  
Le corps paraît ensuite, porté sur les épaules.



312 REMARQUES SUR LA RUSSIE ;  
les par six personnes , & si c'est un reli-  
gieux ou une religieuse , par des moines ou  
des nonnes. Le clergé est autour de la bière  
& des thuriferaires l'encensent pour en écar-  
ter les mauvais esprits , tandis que les prê-  
tres chantent des pseaumes : les parens &  
les amis ferment la marche , chacun un cierge  
à la main. Arrivé à la fosse , on y dépose  
le corps , que l'on découvre pour l'encen-  
fer encore , & on place sur lui l'image de  
son patron , après quoi la veuve s'approche ,  
& renouvelle ses questions ; quelquefois on  
baise le mort , pour lui dire un dernier adieu ,  
& le célébrant lui place entre les doigts un  
billet , signé du patriarche ou de l'évêque ,  
qui doit lui servir de passeport pour le voyage  
qu'il vient d'entreprendre. Il est conçu en  
ces termes : ( *Voy. Olearius.* )

« Nous soussignés , patriarche , ou métro-  
» politain , ou archevêque , ou prêtre de  
» cette ville de N. , reconnaissons & certi-  
» fions par ces présentes que N. porteur de  
» nos lettres , a toujours vécu parmi nous  
» en bon chrétien , faisant profession de la  
» religion grecque ; & bien qu'il ait quel-  
» quefois péché , qu'il s'en est confessé , &  
» qu'ensuite il a reçu l'absolution & la com-  
» munion en rémission de ses péchés ; qu'il  
» a révééré Dieu & ses saints ; qu'il a fait  
» ses prières ; qu'il a jeûné aux heures &  
» aux jours ordonnés par l'église ; & qu'il  
» s'est si bien gouverné avec moi qui suis  
» son confesseur , que je n'ai point de sujet

ETS  
» de  
» l'ab  
» de  
» pr  
» en  
» éte  
plus  
l'opul  
achev  
funt ,  
dans  
dure  
vième  
festin  
payé  
Les  
les an  
attent

Ce  
mône  
blent  
ture.  
passar  
la for  
porte  
fêtes  
comm  
sur le  
vivres.  
vres.

Po  
de fa  
avant

ET SUR LE CHRISTIANISME, &c. 313

» de me plaindre de lui , ni de lui refuser  
» l'absolution de ses péchés. En témoignage  
» de quoi nous lui avons fait expédier le  
» présent certificat , afin que saint Pierre  
» en le voyant lui ouvre la porte à la joye  
» éternelle ». Ces passeports sont vendus  
plus ou moins chers , selon la qualité &  
l'opulence des personnes. Ces cérémonies  
achevées , on s'en retourne au logis du dé-  
funt , où ordinairement on noye sa tristesse  
dans les flots de liqueurs fortes. Le deuil  
dure quarante jours , & le troisième , le neu-  
vième & le vingtième sont marqués par des  
festins. Pendant six semaines , un prêtre est  
payé pour faire des prières auprès de la fosse.  
Les Russes croyent qu'il y a des lieux où  
les ames se retirent en sortant du corps , pour  
attendre le jour du jugement.

Ce n'est qu'au moyen de quelques au-  
mônes , que d'honnêtes personnes rassem-  
blent , que les pauvres obtiennent la sépul-  
ture. On expose le corps dans la rue , & les  
passans contribuent , suivant leur dévotion , à  
la somme qu'exigent ceux qui doivent le  
porter en terre. Quelques jours avant les  
fêtes de Noël , les Russes font une espèce de  
commémoration des morts , & vont prier  
sur leurs tombeaux , où ils font porter des  
vivres , qui sont ensuite distribués aux pau-  
vres.

Pour être sacré prêtre en Russie , il suffit  
de savoir lire , écrire & un peu de latin :  
avant Pierre I , cette dernière condition était

314 REMARQUES SUR LA RUSSIE;  
assez indifférente. Dans ce vaste empire, on compte environ sept mille quatre cents moines & cinq mille six cents religieuses, qui suivent la règle de saint Basile. On fait profession entre vingt-cinq & trente ans. C'est entre les religieux que l'on choisit les métropolitains, les archevêques & les évêques, qui font vœu de chasteté: les militaires, les cultivateurs & les personnes qui sont directement au service de l'état, ne peuvent se faire moines sans l'approbation du souverain. Les monastères sont fort riches, & l'office divin s'y fait en langue Slavonne, ainsi que dans toutes les autres églises russiennes. Rarement dans ce pays on entend parler de disputes de religion. La secte des *Starowersi*, (anciens fidèles) que ceux des Russes qui se regardent comme orthodoxes traitent de *Roskolchiki* (hérétiques), est la seule dont on parle encore. Elle a pris naissance vers le douzième siècle. Ceux qui en suivent les opinions, prétendent se conduire suivant les principes du nouveau testament, & accusent les autres Chrétiens de relâchement. Un prêtre, selon eux, ne peut conférer le baptême lorsqu'il a bu de l'eau-de-vie. Ils soutiennent qu'il n'y a ni premier, ni dernier parmi les fidèles, & veulent qu'il soit permis de se tuer pour l'amour de son Sauveur. Ils prêchent la communauté des biens, & ne croient pas qu'on puisse sans péché prononcer plus de deux fois de suite *alleluia*, & faire le signe du Chrétien avec moins de trois

ET  
doig  
qu'e  
gran  
ne s  
opin  
secu  
L  
sieur  
péri  
étran  
cupo  
pres  
chris  
& la  
ancé  
les f  
sis d  
élev  
sous  
père  
L  
part  
à ce  
pel  
où t  
Russ  
le n  
non  
lui-r  
gour  
forc  
fon  
à per

**ETSUR LE CHRISTIANISME, &c. 319**

doigts. Ce fut pour soutenir ces dogmes qu'en 1722 ils se laissèrent brûler dans les granges qui leur servaient d'asyles, & l'on ne fait si l'on doit être plus étonné de leur opiniâtreté que de la barbarie de leurs persecuteurs.

La noblesse de Russie est divisée en plusieurs classes. Les princes de la maison impériale forment la première : les princes étrangers descendus de maisons royales occupent le second rang ; les princes créés & presque tous issus des Tartares, convertis au christianisme, remplissent la troisième classe ; & la quatrième compte au nombre de ses ancêtres les généraux fameux, les sénateurs, les familles dans lesquelles les czars ont choisis des épouses, & tous ceux qui se sont élevés par leur mérite aux places importantes sous les règnes de Pierre le grand & de son père.

Le conseil souverain est divisé en six départemens, nommés chancelleries, & c'est à ces chancelleries que ressortissent par appel les jugemens des tribunaux particuliers, où tout se plaide par écrit. Le meurtre en Russie est puni de mort ; mais quel que soit le nombre des témoins, il faut pour prononcer la sentence, que le coupable avoue lui-même son crime. S'il résiste aux trois rigoureuses questions qu'on lui donne, on est forcé de lui laisser la vie. Un voleur, si c'est son premier larcin, est condamné au fouet, à perdre une oreille & à deux années de pri-

316 REMARQUES SUR LA RUSSIE.

son ; s'il est repris une seconde fois , on récidive ce châtimeut , & il est relégué en Sibérie : les recéleurs sont traités de la même manière , & l'on coule dans la bouche des faux monnoyeurs de la matière fondue qu'ils ont employée dans leur monnoye. Les grands criminels sont brûlés vifs : & les femmes convaincues d'avoir attenté à la vie de leurs maris , sont enterrées vives jusqu'au cou.

Les débiteurs insolubles sont emprisonnés. On les tire tous les jours de leur cachot pour les exposer dans la place publique , où le bourreau leur frappe sur l'os de la jambe pendant une heure , avec une baguette de la grosseur du petit doigt ; si au bout d'un certain tems , ils ne peuvent s'acquitter , on les livre avec leurs femmes & leurs enfans , à leurs créanciers dont ils deviennent esclaves , jusqu'à ce que la dette soit éteinte.

Nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage sur les mœurs d'une nation célèbre sur laquelle les yeux de l'Europe sont actuellement fixés.



R

Ren

L

nor

la r

la S

Dar

fou

C'e

mé

dan

lerc

car

chr

qui

enc

I

ido

Die

gna

Th

ma

à l

me

Th

ton

me

## CHAPITRE V.

*Remarques sur les Lapons, les Samoïdes  
& les Ostiakes.*

LA Laponie est un grand pays, situé au nord de l'Europe & de la Scandinavie, entre la mer Glaciale, la Russie, la Norwège & la Suède. On la divise en Laponie Russe, Danoïse & Suédoïse, parce qu'en effet elle est sous la domination de ces trois couronnes. C'est la patrie des Troglorites & des Pigmées, que l'on trouve simplement désignée dans les anciens géographes. Nous ne parlerons point du christianisme des Lapons, car, à dire le vrai, ces sauvages ne sont chrétiens que de nom, & le nombre de ceux qui ont reçu les lumières de l'évangile est encore bien peu considérable.

Les anciens Lapons, & ceux qui sont idolâtres, adoraient & adorent encore un Dieu souverain, appelé *Jumala*; ils joignaient à cette divinité le soleil, la lune, *Thor*, qui est peut-être le même que *Jumala*, & plusieurs autres dieux qui présidaient à leur chasse, & à toutes leurs affaires domestiques. Suivant la tradition de ce peuple, *Thor* est le dieu suprême, le maître du tonnerre; il a un pouvoir absolu sur les hommes, il règne sur les démons, & il arrête

318 REMARQUES SUR LES LAPONS;  
lorsqu'il le juge à propos, les pernicieux effets de leur méchanceté. On le représente armé d'un marteau qui lui sert à châtier les coupables. *Storjunkare* est le lieutenant de *Thor*; c'est lui qui distribue tous les biens aux hommes; il a l'inspection sur tous les animaux; c'est à lui qu'il faut s'adresser pour obtenir une heureuse chasse. Chaque famille doit avoir son idole dans sa cabane; mais il est nécessaire d'aller le prier dans les lieux où il se plaît particulièrement, & où sans doute il fait sa résidence, tels que les rochers, les marais & les cavernes. On ne nous dit rien de remarquable touchant les autres divinités que nous venons de citer, ni même des esprits aériens que ces idolâtres croient répandus dans les élémens & sur-tout dans l'air, ni même des mânes ou ames des morts qu'ils redoutent étrangement jusqu'à ce qu'elles ayent choisi une autre habitation.

Dans les sacrifices que les Lapons offrent à leurs divinités, ils immolent des rennes, & quelquefois des chiens, des chats & des poules. Avant de commencer leurs cérémonies, ils examinent par le moyen de leur tambour magique, si la victime sera agréable au dieu, auquel elle est destinée. Pour cet effet, après avoir attaché l'animal à un pieu, ils lui tirent du poil de dessous le cou, & le lient à un des anneaux du tambour dont ils vont se servir. Un des magiciens de l'assemblée frappe sur cet instrument, en chantant une espèce de prière, & si l'an

LES  
neau  
vient  
grosso  
une p  
sera a  
me e  
Le  
ne no  
toute  
On é  
dont  
d'un  
vaiffe  
au d  
de la  
rière  
petite  
toute  
cérém  
ferts  
fait l  
» de  
» on  
» mo  
» un  
» &  
» riè  
» de  
» lui  
» du  
» ve  
» d'a  
nes j

LESSAMOÏÉDES, LES OSTIAKES. 319

neau auquel est fixé le poil de la victime, vient se fixer sur la figure d'une des divinités grossièrement tracée sur le tambour, c'est une preuve indubitable que le sacrifice lui sera agréable ; si le contraire arrive, la victime est immolée en l'honneur d'un autre dieu.

Le dieu Thoron, par exemple, dont on ne nous détaille pas la puissance, est honoré toutes les années d'un sacrifice solennel. On égorge devant sa statue un renne mâle, dont le cœur doit être percé avec la pointe d'un couteau. On reçoit son sang dans un vaisseau, & on en frotte l'idole à la tête, au dos & sur l'estomac. Le bois & les os de la tête de la victime, sont arrangés derrière Thoron, & on place devant lui une petite boîte, remplie de morceaux, pris de toutes les parties de l'animal. Les mêmes cérémonies s'observent dans les sacrifices offerts à Storjunkare, excepté que celui qui a fait le sacrifice, « prend les bois & les os » de la tête & du cou de la victime, ses » ongles & ses pieds, & les porte sur une » montagne consacrée à ce dieu. Il frotte » une pierre, réputée sacrée, avec le sang » & la graisse de l'animal, met le bois derrière l'idole, attache au bois du côté droit » de la tête cette partie de son corps qui » lui sert à multiplier son espèce, & à celui » du côté gauche un fil rouge passé au travers d'un morceau d'étain, avec une pièce » d'argent ». On immole au soleil des rennes jeunes & femelles, & l'on passe un fil



320 REMARQUES SUR LES LAPONS ;  
blanc à l'oreille de la victime. Par le moyen du  
tambour magique, on fait quelle est la victime  
qui peut plaire aux mânes, & les esprits aériens  
se contentent de quelques offrandes que l'on  
place derrière les cabanes en certains tems de  
l'année.

Il est certain que les Lapons se croient  
de grands forciers ; mais il est bien singulier  
que la plûpart des auteurs qui ont parlé  
d'eux, ayent prétendu nous faire croire qu'ils  
l'étaient en effet : on nous raconte des choses  
merveilleuses de leur magie. Ils peuvent ar-  
rêter, dit-on, les vaisseaux dans leurs courses,  
on en a vu des exemples. Ils peuvent vous  
ôter la liberté d'agir ; plusieurs étrangers se  
sont trouvés dans le cas ; la pluie tombe,  
quand ils l'ordonnent, vingt témoins attes-  
tent le fait. Laissons au peuple la satisfaction  
de croire ces fables absurdes, puisque tout  
ce que nous pourrions dire ne le défabu-  
ferait pas : mais blâmons hautement des écri-  
vains qui, bien convaincus qu'ils en impo-  
sent, ne laissent pas de prêter leur plume à  
ces mensonges dangereux. Racontons ce  
qu'ils disent comme une preuve de leur  
ineptie ou de leur mauvaise foi.

Les Lapons ont des esprits familiers qui  
les inspirent. Ces esprits passent des pères  
aux enfans comme un héritage, & ce qu'il  
y a de singulier, c'est qu'ils se font la guerre  
entr'eux & élèvent autel contre autel. La  
communication des démons se fait par degré  
à ceux qui sont propres au ministère de la  
forcellerie

LI  
forc  
par  
on a  
qu'à  
le s  
les c  
ce r  
affec  
ble  
N  
bour  
nom  
quab  
est s  
perm  
& q  
porte  
plus  
ou un  
min,  
mor  
Lo  
qui s  
pe q  
ensui  
en ex  
fes le  
à tou  
conce  
d'une  
au ma  
noeud  
premi  
T

**LES SAMOIÉDES, LES OSTIAKES.** 321

forcellerie. La science magique se manifeste par une espèce de maladie, pendant laquelle on a différentes visions; si l'on retombe jusqu'à trois fois dans ce délire, on peut sans le secours du tambour, voir distinctement les choses les plus éloignées. Que penser de ce récit? sinon que les Lapons sont souvent affectés de quelque mélancolie, qui leur trouble l'imagination.

Nous ne décrivons pas la forme du tambour magique, qui est chargé d'un grand nombre d'hieroglyphes, peut-être inexplicables; mais nous devons remarquer qu'il est si respectable pour les Lapons, qu'ils ne permettent à aucune fille nubile d'y toucher; & que lorsqu'il est nécessaire de le transporter d'un lieu dans un autre, on prend les plus grandes précautions: car si une femme ou une fille venait à passer par le même chemin, il arriverait peut-être qu'elle tomberait morte.

Lorsqu'un jongleur Lapon veut savoir ce qui se passe dans les pays étrangers, il frappe quelque tems sur son tambour, & feint ensuite de tomber, ou tombe réellement en extase; à son réveil, il raconte les choses les plus étonnantes, & répond en oracle à tous ceux qui l'interrogent sur ce qui les concernent. La vente des vents est racontée d'une façon bien singulière. Le Lapon donne au maître d'un vaisseau un cordon à trois nœuds pour le prix dont il est convenu. Le premier nœud dénoué, un vent favorable

322 REMARQUES SUR LES LAPONS,  
s'éleve, au second le vent se renforce, mais  
au troisième il en sort des tempêtes & des  
orages. C'est un secret, dit-on, qui dépend  
de la nativité du magicien. Il a un plein  
pouvoir sur le vent qui soufflait au moment  
de sa naissance; ainsi l'un gouverne un vent,  
l'autre en dirige un opposé; l'un fait siller  
les vaisseaux & l'autre les arrête. Pour em-  
pêcher l'effet de cette sorcellerie, il faut  
frotter les bâtimens avec certaines humeurs  
qui se reproduisent tous les mois chez le  
sexe, le remède est sûr. Que dire à cela,  
sinon qu'on trouve dans Pline que ce moyen  
était employé de son tems contre les malé-  
fices, mais les Lapons n'ont jamais lu Pline.  
On parle aussi de dards magiques que ce  
peuple envoie contre ses ennemis, & qui  
leur occasionnent des maladies violentes,  
ou du moins font périr leurs troupeaux, &  
de certains esprits familiers qui leur obéis-  
sent, & sont les ministres de leurs vengean-  
ces réciproques.

Scheffer, ( Histoire de la Laponie ) de  
l'ouvrage duquel nous tirons une partie de  
ces extravagances, nous assure que les Lapons  
vendent à quiconque veut la payer, une  
petite boule, appelée *Tyre*, qui produit  
des effets terribles. « Cette *Tyre* n'est autre  
» chose, dit-il, qu'une boule ronde de la  
» grosseur d'une noix, ou d'une petite  
» pomme, faite du plus tendre duvet....  
» de quelqu'animal.... polie par tout, & si  
» légère qu'elle semble creuse. Elle est d'une

LESSA  
» couleu  
» gris, c  
» elle e  
» mouve  
» l'a ach  
» plait.  
» billon  
» quel ju  
» le mal  
Les Lap  
des jours  
prennent  
avoir con  
cérémonie  
évite sur-  
en son ch  
présage po  
qui a déco  
chasseurs,  
un bâton,  
un anneau  
le tambour  
vent. Apr  
la chanson  
l'animal de  
seurs. Il est  
traîneau po  
doit le cuir  
traîneau ne  
pendant tou  
arriver leur  
de l'écorce  
dents; mai

LESSAMOÏÉDES, LESOSTIAKES. 323

» couleur mêlée de jaune, de verd & de  
» gris, qui tire un peu plus sur le jaune...  
» elle est comme animée... & elle a du  
» mouvement, en telle sorte que celui qui  
» l'a achetée peut l'envoyer sur qui il lui  
» plaît... Cette *Tyre* va comme un tour-  
» billon ; s'il se rencontre en son chemin  
» quel que chose d'animé, cette chose reçoit  
» le mal qui était préparé pour un autre... ».

Les Lapons supposent des jours heureux & des jours malheureux, & jamais ils n'entreprennent de chasser l'ours, sans auparavant avoir consulté leur tambour. Après cette cérémonie, on se met en marche, & l'on évite sur-tout de rencontrer aucune femme en son chemin ; car ce serait un mauvais présage pour l'expédition projetée. Celui qui a découvert l'ours s'avance à la tête des chasseurs, sans armes & portant seulement un bâton, au pommeau duquel est attaché un anneau de laiton ; celui qui a consulté le tambour marche ensuite & les autres suivent. Après la mort de l'ours, on entonne la chanson de triomphe, & on remercie l'animal de n'avoir fait aucun mal aux chasseurs. Il est aussi-tôt écorché, & placé sur un traîneau pour être porté à la cabane où on doit le cuire. La renne qui a été attelée au traîneau ne peut plus faire aucun service pendant toute l'année. Les femmes en voyant arriver leurs maris, leur crachent au visage de l'écorce d'aune machée & broyée avec les dents ; mais on ne nous explique point le

324 REMARQUES SUR LES LAPONS,  
motif de cette coutume, sans doute superstitieuse. Cependant on nous instruit que ceux qui ont été à la chasse de l'ours, ou qui l'ont vu tuer, doivent s'abstenir de tout commerce avec leurs femmes pendant trois jours, & le chef des chasseurs pendant deux jours de plus. Ce tems passé, les femmes purifient leurs maris par une espèce de lustration. Ils doivent prendre d'une main la chaîne à laquelle les chaudières sont pendues sur le feu, tourner trois fois en sautant autour de ce feu, & sortir, en courant les uns après les autres, par la porte ordinaire de la cabane, par où les femmes & les hommes passent indifféremment. En même tems les femmes chantent ces paroles : « Vous recevrez des cendres sur » les jambes ». C'est sans doute la formule de la lustration ; car aussi-tôt une d'entr'elles jette des cendres derrière ces hommes, à qui il est permis après cela de retourner auprès de leurs femmes. Les mariages se font en Laponie par le ministère d'un entremetteur, qui de la part du garçon va chez les parens de la fille, muni de quelques bouteilles d'eau-de-vie, ce qu'on appelle le vin de la bienvenue. Lorsque les conditions sont réglées, c'est-à-dire, quand on a examiné ce que les futurs époux peuvent réunir de rennes pour commencer leur établissement, on permet au prétendu de voir sa maîtresse ; mais on retarde la conclusion autant qu'il est possible, parce que l'amant doit jusqu'à ce jour faire de petits présens aux parens de la fille. Cet

LE  
inst  
blen  
com  
frap  
quel  
à l'u  
l'ép  
enti  
se r  
app  
de l  
dan  
de p  
l'idé  
de p  
L  
eux  
de n  
foit  
dou  
mal  
part  
qu'i  
de c  
con  
mal  
L  
dan  
l'en  
aup  
mor  
ils  
foré

LESSAMOIÉDES, LES OSTIAKES. 325

instant décidé, les Lapons idolâtres s'assemblent dans une cabane; le plus âgé de la compagnie prend un morceau de fer, qu'il frappe contre une pierre à feu, pour en tirer quelques étincelles, ce qui donne la perfection à l'union conjugale. Après cette cérémonie, l'époux doit servir son beau-père une année entière, au bout duquel tems, il est libre de se retirer avec sa femme, & ce qu'elle lui a apporté en dot. Les Lapons n'ont point l'usage de la polygamie. Ils sont fort jaloux; cependant autrefois ils permettaient à leurs hôtes de passer une nuit avec leurs femmes, dans l'idée que par ce moyen elles leur donneraient de plus beaux enfans.

Les Lapons n'ont point de médecins parmi eux: ils ne sont affligés que d'un petit nombre de maladies, contre lesquelles ils employent fort peu de remèdes. S'ils ressentent quelques douleurs, ils brûlent ou scarifient la partie malade; & si le froid leur a frappé quelque partie du corps, ils la frottent avec de l'huile qu'ils tirent du fromage de renne. Au défaut de ces remèdes, on a recours au forcier, qui consulte son tambour, pour connaître si le malade doit en réchapper ou mourir.

Les morts sont enterrés dans les bois, ou dans une caverne dont on a soin de boucher l'entrée avec de grosses pierres. On place auprès d'eux une hache, un caillou & un morceau d'acier, afin qu'à l'aide de la hache ils puissent se frayer un chemin à travers les forêts, & qu'avec l'acier & le caillou, ils

326 REMARQUES SUR LES LAPONS,  
se procurent de la lumière pour se conduire  
au milieu des épaisses ténèbres qu'ils auront  
à traverser , avant que de parvenir à leur  
destination.

Il paraît que ces idolâtres croient l'éternité du monde. Ils se persuadent que pendant les éclipses de lune , cet astre est attaqué par les démons , qui veulent le dévorer ; & pour le délivrer de ce péril , ils ne cessent alors de faire un bruit épouvantable. Leur crainte n'est pas moins vive lorsque le tonnerre gronde.

Les Samoïédes sont répandus dans la Sibérie , & on en trouve des peuplades sur les bords de l'Oby , du Ganisea , du Lena & de l'Amur , rivières qui vont toutes se décharger dans l'Océan. Ces sauvages étaient autrefois compris sous le nom des peuples qu'on appelait Scythes & Sarmates. Ils reconnaissent un Dieu suprême qu'ils appellent *Heya*. Ils sont persuadés qu'Adam a été créé par *Heya* , & qu'il est le père commun de tous les hommes ; mais ils prétendent que ses descendans ne vont ni au ciel , ni dans les enfers , & qu'il y a un lieu particulier , où passeront ceux qui auront pratiqué le bien dans ce monde , & où ils ne souffriront aucune peine. Cette idée simple ne les empêchent pas d'adorer le soleil , la lune & les planètes , les animaux , les oiseaux , & de se forger , selon leurs caprices , des idoles , auxquelles ils adressent leurs prières , & font des offrandes. On retrouve chez les Samoïédes

L  
les  
gie  
que  
mes  
rien

Q  
renc  
pas  
sur  
nit  
prin  
fem  
& lo  
l'une  
sous  
fente  
comp  
poil  
ingé  
mari  
autre  
la p  
voren

Ad  
la do  
prête  
dans  
d'our  
hache  
Avan  
pron  
» qu  
» dé

LES SAMOIÉDES, LES OSTIAKES. 327

les mêmes extravagances touchant la magie, que celles que nous venons de remarquer chez les Lapons, & leurs usages domestiques tiennent de la barbarie & n'ont rien de fort intéressant.

Quoique les Ostiakés reconnaissent l'existence d'un Dieu créateur, ils n'en révèrent pas moins un grand nombre d'idoles. L'Oby, sur les bords duquel ils habitent, leur fournit quantité de poissons dont ils font leur principale nourriture. Ils prennent autant de femmes qu'ils croient pouvoir en entretenir, & lorsqu'ils ont conçu quelque jalousie contre l'une d'entr'elles, ils coupent quelques poils sous le ventre d'une ourse, & vont le présenter à celui qu'ils soupçonnent d'être son complice. S'il est innocent, il accepte ce poil, mais lorsqu'il est coupable, il avoue ingénument son crime & convient avec le mari du prix de sa femme; car s'il en usait autrement, ces sauvages sont persuadés, que la peau d'où les poils ont été coupés, dévorerait l'adultère au bout de trois jours.

Actuellement que ces peuples reconnaissent la domination des Russes, lorsqu'on leur fait prêter serment de fidélité, on les conduit dans une cour, où ils trouvent une peau d'ours étendue à terre, sur laquelle il y a une hache, un couteau & un morceau de pain. Avant que de manger ce pain, ils doivent prononcer les paroles suivantes : « Au cas » que je ne demeure pas toute ma vie » délé à mon souverain, & que je me ré-



328 REMARQ. SUR LES LAPONS, &c.

» volte contre lui de mon propre mouve-  
» ment, & ce en connaissance, & que je  
» néglige de lui rendre les devoirs qui lui  
» sont dûs, ou que je l'offense en quelque  
» manière que ce soit, puisse cet ours me  
» déchirer au milieu des bois, ce morceau  
» de pain que je vais manger m'étouffer,  
» ce couteau me donner la mort, & cette  
» hache m'abattre la tête » ! S'il survient  
quelque différend entr'eux, ils choisissent  
des arbitres de part & d'autre, & c'est en  
leur présence & après avoir enlevé le nez  
d'une idole avec un couteau, & l'avoir frap-  
pée avec une hache, qu'ils prononcent dis-  
tinctement cette formule de ferment : « Si  
» je fais un faux ferment, & que je m'écarte  
» en quelque chose de la vérité, puisse ce cou-  
» teau m'abattre le nez, & cette hache me  
» mettre en pièces de la même manière !  
» puisse cet ours me dévorer dans les bois,  
» & toutes sortes de malheurs m'arriver » !  
En dire plus sur ces peuples, serait abuser  
de la patience du lecteur.



L  
nism  
enfa  
Vau  
Pier  
& b  
ense  
res a  
& m  
tes a  
de n  
se fa  
ble  
Begg  
vinre  
men  
& le  
crem  
sion  
paru  
cer  
doctr  
des r  
& Je  
conci  
encon

## CHAPITRE VI.

*Le Luthéranisme.*

**L**ONG-TEMPS avant la naissance du luthéranisme, l'église avait nourri dans son sein des enfans qui s'étaient élevés contre elle. Les Vaudois, les Albigeois & leurs chefs, Valdo, Pierre de Bruys, Arnaud de Bresse, Amaury & beaucoup d'autres, avaient répandu & enseigné des principes absolument contraires aux dogmes & aux décisions de l'église, & mêlé dans leur fausse doctrine des plaintes amères contre les désordres des ministres de nos autels, bien plus dans l'intention de se faire des sectateurs, que par un véritable desir d'aider à réformer des abus. Les Beggards, les Apostoliques & les Lollards vinrent ensuite; les premiers particulièrement déclamèrent contre l'autorité des papes, & les autres attaquèrent directement les sacremens de l'église, les jeûnes & l'intercession des saints. Arnaud de Villeneuve, qui parut dans le quatorzième siècle, osa avancer que les moines avaient corrompu la doctrine de Jésus-Christ, & que la fondation des messes est inutile. Wiclef alla plus loin, & Jean Hus & Jérôme de Prague, que le concile de Constance fit brûler, ajoutèrent encore beaucoup d'erreurs à celles que Wiclef

### 330 LE LUTHÉRANISME.

avait publiées. Ce fut à la suite de ces troubles & au milieu de la fermentation où étaient les esprits, que Martin Luther commença à se faire connaître.

Ce fameux hérétique Allemand naquit à Eislebe, dans le comté de Mansfeld, en 1483. Il finit ses études à vingt ans, prit peu après l'habit des hermites de saint Augustin à Erford, & fut ordonné prêtre à vingt-quatre ans. Il se distingua dans l'université de Wittemberg, où il reçut le bonnet de docteur, & bientôt cette université lui confia une chaire de professeur en théologie. Jusque-là Luther ne s'écarta point de la doctrine de l'église.

• Dans ce tems Léon X occupait le trône pontifical. Ce pape réellement magnifique ayant formé le dessein d'achever le somptueux édifice de la basilique de saint Pierre de Rome commencé par Jules II, & voyant ses trésors épuisés, fit prêcher des indulgences qu'on vendait, ou plutôt dont on faisait un trafic honteux. Elles étaient proposées, dit un auteur, ( suite de l'Hist. ecclési. de l'abbé Fleury, en 1517 ) « à des con-  
» ditions si aisées, qu'il auroit fallu n'être  
» guères soigneux de son salut, pour ne les  
» pas gagner. Pour faire cette levée d'ar-  
» gent, le pape divisâ toute la chrétienté  
» en départemens, & l'on établit dans cha-  
» cun des collecteurs qui devaient recevoir  
» l'argent. De plus on fit choix de certains  
» prédicateurs qui étaient chargés d'instruire

» le  
» &  
» gr  
bure  
les p  
bonn  
U  
sonn  
cont  
hont  
sans  
le d  
il fu  
néral  
pas s  
fût t  
que c  
me l  
réell  
taien  
il est  
ne se  
teurs  
tiani  
Le  
par i  
qui  
genc  
guer  
hens  
de sa  
tion  
cont

» les peuples de la vertu des indulgences,  
 » & des dispositions nécessaires pour les ga-  
 » gner ». L'histoire atteste qu'on tenait ces  
 bureaux dans les cabarets, & qu'on y voyait  
 les prédicateurs consommer en débauches une  
 bonne partie de l'argent qu'ils recevaient.

Un abus si énorme excita le zèle des per-  
 sonnes les plus éclairées qui s'élevèrent non  
 contre les indulgences, mais contre la vente  
 honteuse qu'on en faisait sans scrupule &  
 sans pudeur. Le moine Luther ne fut pas  
 le dernier à déclamer contre ce trafic, &  
 il fut soutenu par Jean Staupitz, vicaire gé-  
 néral des Augustins, qui, dit-on, ne voyait  
 pas sans chagrin qu'une si riche commission  
 fût tombée en partage aux Dominicains. Soit  
 que cette accusation soit juste, ou que, com-  
 me l'avancent quelques auteurs, Staupitz fût  
 réellement touché des abus qui se commet-  
 raient dans la distribution des indulgences,  
 il est certain que, sans sa protection, Luther  
 ne se serait jamais vu honoré par ses secta-  
 teurs du triste titre de réformateur du chris-  
 tianisme.

Le docteur de Wittemberg commença donc  
 par invectiver contre les abus de la quête  
 qui se faisait; ensuite il attaqua les indul-  
 gences dans les formes, sans daigner distin-  
 guer le bon d'avec le mauvais ou le répré-  
 hensible. Ce pas fait, il publia une partie  
 de sa doctrine sur la confession & l'absolu-  
 tion du pénitent; il se déclara ouvertement  
 contre le libre arbitre & les bonnes œuvres,

## 332 LE LUTHÉRANISME.

qu'il appelait des *péchés mortels*, quand elles sont destituées de la crainte de mal faire & d'être damné, & soutint la foi sans les œuvres, & l'impuissance absolue de faire le bien par soi-même. Des sentimens si hardis que Luther proposa d'abord comme des doutes, mais qu'il défendit ensuite comme des vérités incontestables, attirèrent sur lui les foudres de Rome; mais l'Augustin s'était déjà formé un puissant parti, & l'électeur de Saxe était son protecteur déclaré. Dans les conférences qu'il eut en 1519 avec Eckius, en présence de l'électeur, il se déclara contre la primauté du pape, ajoutant que l'église militante n'a d'autre chef que Jésus-Christ; il rejeta l'infailibilité des conciles, & ne répondit qu'obscurément touchant le purgatoire. Enfin en 1520, époque fameuse pour le luthéranisme, le pape lança contre Luther une bulle qui condamne quarante-un articles de ses ouvrages, comme contraires à la doctrine établie. Alors il ne garda plus de mesures sur les indulgences, sur la souveraineté du successeur de saint Pierre, qu'il qualifia de *royaume de Babylone*, sur la communion sous les deux espèces, sur le nombre des sacremens, qu'il réduisit à deux, sur la transsubstantiation, qu'il ne rejeta pas d'abord sans aucune restriction, sur la messe qu'il rejeta comme inutile, ou comme ne pouvant servir qu'à autoriser l'avarice des prêtres, sur les vœux qu'il condamna absolument, sur la confession; & enfin sur

le cé  
un a  
cond  
défen  
de L  
ce q  
Hus  
appro  
prit  
Witte  
que f  
Da  
duit  
de V  
les e  
testa  
» va  
» au  
» cro  
» co  
» pu  
» pé  
décla  
trove  
critur  
inter  
A  
oblig  
un cl  
réfor  
vées  
à ce  
qu'il

## LE LUTHÉRANISME. 333

le célibat des prêtres. Il avait déjà publié un appel au futur concile, il en fit un second, & tout de suite il rendit publique une défense des articles condamnés par la bulle de Léon X, & déclara qu'il approuvait tout ce que le pape avait condamné dans Jean Hus, & qu'il condamnait tout ce qu'il avait approuvé. Ce fut dans le même tems qu'il prit le titre d'ecclésiaste & prédicateur de Wittemberg, & qu'il commença à soutenir que sa mission était extraordinaire & divine.

Dans l'année 1521, muni d'un sauf-conduit de l'empereur, il se rendit à la diète de Worms. Il y soutint hardiment toutes les erreurs qu'il avait déjà avancées, & protesta néanmoins, « que si l'on pouvait le convaincre par l'écriture, il se rétracterait » aussi-tôt : mais, ajouta-t-il : « Je ne me crois obligé de croire ni au pape, ni aux conciles, ni de reconnaître leur autorité, » puisqu'il est certain qu'ils se sont trompés ». Luther, en s'exprimant ainsi, se déclarait le seul juge dans les matières controversées. Il ne devait pas ignorer que l'écriture est un juge muet, dont chaque parti interprète les décisions en sa faveur.

Après ce coup d'éclat, le réformateur fut obligé de se cacher pendant neuf mois dans un château, où il mit la dernière main à la réformation qu'il projetait. Les messes privées furent abolies, & Luther ne se porta à cette extrémité qu'après une conférence qu'il eut avec le diable, qui l'avertit que

### 334 LE LUTHÉRANISME.

pendant quinze ans , il avait commis une affreuse idolatrie en célébrant des messes privées. Jusqu'à présent les partisans du docteur de Wittemberg n'ont pas réussi à donner une tournure raisonnable à ce fait.

En 1522, il publia en allemand sa version du nouveau testament, avec des notes ; elle fut proscrite aussi-tôt par les princes catholiques, & Luther écrivit contre eux son traité de la puissance séculière. L'année suivante il prescrivit un nouveau formulaire de messe à l'église de Wittemberg : il y rejette le canon de la messe romaine, les offertoires, les collectes, les proses, excepté celles de Noël & du Saint-Esprit, il abolit tout-à-fait les messes des morts & les votives. Il laisse la liberté pour la communion, de mêler de l'eau avec du vin, ou de n'en pas mêler. Il voulait que les premières paroles de la préface suivissent immédiatement celles de l'institution, que l'on chantât ensuite le *sanctus*, & que l'on élevât le pain & le calice au *benedictus*, suivait l'oraison dominicale & sur le champ *pax Domini* ; après quoi le célébrant devait se communier & communier le peuple, pendant l'*agnus Dei*, & la messe finissait par *benedicamus Domino*. Il retrancha toutes les fêtes des saints, & ordonna qu'on s'assemblerait deux fois le dimanche, le matin pour la messe & l'explication de l'évangile, le soir pour vêpres & l'explication de l'épître. Cette même année il écrivit contre la profession religieuse &

I  
contre  
l'habit  
nomm  
l'épou  
porté  
provin  
Eisleb  
Ce  
ment l  
traire  
justific  
vres so  
il n'ad  
tème &  
c'est-à  
vin re  
c'est en  
viniste  
un sac  
la con  
satisfac  
le cult  
la libe  
nécessi  
les act  
vertus  
que ne  
tation  
Christ.  
de la  
célibar  
Les  
les Pr

## LE LUTHÉRANISME. 335

contre le vœu de chasteté. En 1523, il quitta l'habit religieux, séduisit une religieuse, nommée Catherine Bère, la débaucha & l'épousa ensuite publiquement. Après avoir porté le trouble & l'hérésie dans toutes les provinces de l'Allemagne, Luther mourut à Eislebe, sa patrie, l'an 1546.

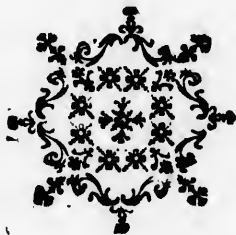
Ce fameux hérésiarque rejetait absolument l'épître de saint Jacques, comme contraire à la doctrine de saint Paul touchant la justification & l'apocalypse, mais ces deux livres sont aujourd'hui reçus par les Luthériens; il n'admettait que deux sacremens, le baptême & l'eucharistie; il croyait l'impanation, c'est-à-dire, que la matière du pain & du vin reste avec le corps de Jésus-Christ, & c'est en quoi les Luthériens diffèrent des Calvinistes. Il prétendait que la messe n'est point un sacrifice, il rejetait l'adoration de l'hostie, la confession auriculaire, toutes les œuvres satisfactoires, les indulgences, le purgatoire, le culte & l'usage des images. Il combattait la liberté, & soutenait que nous sommes tous nécessités en toutes nos œuvres, & que toutes les actions faites en péché mortel, & les vertus même des payens sont des crimes; que nous ne sommes justes que par l'imputation des mérites & de la justice de Jésus-Christ. Il blâmait le jeûne & l'abstinence de la viande, les vœux monastiques & le célibat des personnes consacrées à Dieu.

Les Luthériens sont aujourd'hui de tous les Protestans les moins éloignés de l'église



### 336 LE LUTHÉRANISME.

catholique; ils sont divisés en trente-neuf sectes, toutes absolument différentes, entre lesquelles on distingue les Luthériens relâchés, les Luthériens rigides & les Luthéro-zuingliens. Les Luthériens relâchés sont ceux qui n'admettent qu'une partie des dogmes de Luther, comme, par exemple, la permission de communier sous les deux espèces, & celle de se marier, pour les prêtres. Les rigides sont ceux qui suivent scrupuleusement tous les dogmes du réformateur. Comme les Luthériens & les disciples de l'hérésarque Zuingle ne s'accordent pas dans tous les points, on appelle Luthéro-zuingliens ceux qui cherchent un parti mitoyen pour les réunir.



CHAPITRE



Cérém

LE  
rémo  
Elles  
fait  
dans  
tique  
solen  
mini  
tout  
de ro  
de l

E.  
te-neuf  
s, entre  
ns relâ-  
Luthéro-  
ont ceux  
dogmes  
la per-  
espèces,  
res: Les  
usement  
mme les  
éfiarque  
tous les  
ns ceux  
pour les



## CHAPITRE VII.

*Cérémonies des Luthériens, & quelques-uns  
de leurs Usages.*

LES Luthériens ont conservé quelques cé-  
rémonies dans la dédicace de leurs églises.  
Elles consistent dans une procession qui se  
fait trois fois autour du nouveau temple,  
dans le chant de quelques hymnes & can-  
tiques, & dans un discours analogue à la  
solemnité de la fête. Les églises ont des ad-  
ministrateurs de leurs revenus, & afin que  
tout se passe dans les règles, ils sont obligés  
de rendre compte de leur administration &  
de leur recette au magistrat.

*Tome VI.*

Y

### 338 CEREMONIES DES LUTHÉRIENS,

Lorsqu'il s'agit d'admettre un candidat au ministère, il doit être sévèrement examiné par deux théologiens consommés, qui l'interrogent sur sa doctrine qui doit être conforme à la religion qu'il va enseigner, à l'église qu'il desservira, & au tems qu'il exercera son ministère. Après cet examen on lui propose un texte, sur lequel il compose un discours qu'il prêche devant les examinateurs, ensuite on lui confie l'administration d'une église, & il doit souscrire en personne & jamais par procureur, le formulaire de la concorde. Autrefois il y avait en Saxe & dans plusieurs autres pays protestans, de vieux candidats, qui n'étaient attachés à aucune église : ils couraient les campagnes & prêchaient les dimanches dans les places des villages, après le service ordinaire. Le zèle de ces prédicateurs ambulans était extraordinaire ; ils tonnaient contre les péchés, & dénonçaient les jugemens de Dieu aux méchans, avec une véhémence incroyable. Après le sermon, une abondante récolte de pain & de viande était la récompense de ces ministres, qui pour la plupart étaient des fugitifs de Bohême & de Moravie.

Le jour pris pour l'ordination d'un candidat, il se rend à l'église où il doit être ordonné, en présence des ministres, des juges ecclésiastiques & de l'assemblée des autres fidèles. Il commence par se confesser, & celui qui fait le prêche le recommande particulièrement en ces termes aux prières des

I  
 assiste  
 » do  
 » se  
 » lu  
 » es  
 On e  
 le ch  
 gné  
 tel,  
 devar  
 laire  
 aux a  
 » Jé  
 » ma  
 » po  
 » Di  
 » &  
 » du  
 il po  
 postul  
 cratus  
 demeu  
 répète  
 le sur  
 « Eta  
 » Esq  
 » & n  
 » prie  
 » je v  
 » de  
 » dan  
 » cra  
 » teu

ET QUELQUES USAGES, &c. 339

assistans : « Un tel devant être reçu & or-  
 » donné ministre par l'imposition des mains  
 » selon l'usage apostolique, prions tous pour  
 » lui que Dieu lui veuille donner son saint  
 » esprit, & le combler de ses dons, &c. »  
 On entonne le *veni, Spiritus sancte*, pendant  
 le chant duquel le sur-intendant, accompa-  
 gné de six de ses collègues, se rend à l'au-  
 tel, avec le candidat qui se met à genoux  
 devant lui. On lit à haute voix le formu-  
 laire de l'élection, puis le sur-intendant dit  
 aux autres ministres : « Mes chers frères en  
 » Jésus-Christ, je vous exhorte à poser vos  
 » mains sur ce postulant qui se présente ici  
 » pour être reçu ministre de l'église de  
 » Dieu, selon l'ancien usage apostolique,  
 » & de concourir avec moi pour le revêtir  
 » du saint ministère ». En achevant ces mots,  
 il pose le premier les mains sur la tête du  
 postulant, & lui dit : *Sis, maneatque conse-*  
*cratus Deo ; c'est-à-dire à la lettre, soyez &*  
*demeurez consacré à Dieu. Les six assistans*  
 répètent cette même cérémonie, après quoi  
 le sur-intendant dit au nouveau pasteur :  
 « Etant assemblés ici avec le secours du Saint-  
 » Esprit, nous avons prié Dieu pour vous,  
 » & nous espérons qu'il aura exaucé nos  
 » prières ; c'est pourquoi je vous ordonne,  
 » je vous confirme, je vous établis, au nom  
 » de Dieu, pasteur & conducteur des âmes  
 » dans l'église de N. gouvernez-la dans la  
 » crainte de Dieu, veillez sur elle en pas-  
 » teur fidèle &c. » Ces dernières paroles

240 CEREMONIES DES LUTHÉRIENS,  
sont regardées comme l'essence de l'ordina-  
tion. Le prédicateur ordinaire s'approche  
alors de l'autel pour lire l'institution de la  
cène, en consacrer le pain & le vin, dont il  
communie le nouveau ministre, qui reçoit  
la communion à genoux. Quelques cantiques  
& la bénédiction font la clôture de cette  
cérémonie.

On trouve dans quelques livres des Luthé-  
riens quelles sont les principales obligations  
des ministres. Un pasteur, y est-il dit, doit  
se regarder comme le père de son troupeau :  
il ne doit pas s'écarter de l'écriture, ni  
abandonner le grand chemin de l'orthodoxie,  
pour suivre de nouveaux systèmes, ni inventer  
de nouvelles routes, sous prétexte d'aller à  
la vérité. Il ne doit point négliger son église,  
ni la quitter légèrement pour une autre. Il ne  
doit point se mêler de politique, ni d'affaires  
d'état, ni d'affaires de famille, à moins qu'il  
ne s'agisse de mettre la paix dans un ménage,  
& de réconcilier les esprits. Il ne doit entrer  
dans aucun commerce, ni exercer aucune  
profession mécanique : enfin, il doit vivre  
en paix avec ses collègues, les supporter  
charitablement, ne les point accuser d'hérésie  
pour des mots mal expliqués & souvent mal  
entendus, & sur-tout ne point cabaler  
contr'eux dans les consistoires & dans les  
synodes.

On pourrait regarder les sur-intendants des  
églises luthériennes comme des espèces d'é-  
vêques. Ils ont l'administration d'un district

du di-  
font o  
toutes

To  
traite  
féculi  
conna  
pouvo  
pastor  
tratio  
des m  
glise  
consti  
convo  
puiffa  
La pu  
fiastiq  
de la  
pasteu  
tems :  
» je le  
ont ac  
confist  
fiastiq

Not  
inférie  
tous c  
font l  
être é  
impor  
exame

L'a  
Saxe,

ET QUELQUES USAGES, &c. 347

du diocèse, où les peuples & les pasteurs sont obligés de reconnaître leur autorité, dans toutes les affaires intéressantes.

Toutes les discussions ecclésiastiques se traitent dans le consistoire; mais la puissance séculière a conservé le droit d'en prendre connaissance, sans toutefois préjudicier au pouvoir ecclésiastique, essentiel à la vocation pastorale, qui est la prédication, l'administration des sacremens, l'examen & l'ordination des ministres, & le pouvoir des clefs. L'église luthérienne peut établir de nouvelles constitutions, réformer les anciennes, & convoquer des synodes; mais il faut que la puissance séculière y donne son approbation. La puissance séculière concourt avec l'ecclésiastique à la propagation de la foi, à la défense de la religion évangélique & à l'entretien des pasteurs. Constantin disait aux évêques de son tems: « Vous êtes évêques dans l'église, & » je le suis hors de l'église ». Les Luthériens ont adopté ce principe. On peut appeler du consistoire au souverain, mais le sénat ecclésiastique juge sans appel.

Nous n'avons rien à remarquer des ministres inférieurs de l'église luthérienne, qui sont tous compris sous le nom de clercs. Ceux qui font l'office de maître d'école ne devraient être élevés à cette place, beaucoup plus importante qu'on ne croit, qu'après un rigide examen.

L'auteur des cérémonies ecclésiastiques de Saxe, nous dit que le dévot Luthérien doit

542 CEREMONIES DES LUTHÉRIENS  
en entrant dans le temple , élever son cœur  
à Dieu , en faisant une prière jaculatoire , le  
visage caché sous son chapeau , & la femme  
sous son éventail. Il récite ensuite l'oraison  
dominicale , & dans les exercices publics on  
la chante , ainsi que les évangiles & les épîtres,  
dans certains tems de l'année. Le prêche se  
fait deux fois le dimanche , avant & après  
midi. Après le sermon on fait les supplications  
ou recommandations à Dieu , les actions de  
graces & les publications. Par les premières  
on recommande à Dieu les malades , les  
femmes en couche ou en travail , les voya-  
geurs & les personnes affligées. En Danemarck  
on recommande aussi aux prières des fidèles,  
ceux qui sont sur le point de consommer leur  
mariage. Quelques particuliers font remercier  
Dieu des biens qu'ils ont reçus de lui. Les  
publications servent à annoncer les choses qui  
regardent l'église , & en certains endroits on  
publie les ordres du magistrat. Dans le Hols-  
tein on a l'usage dangereux d'annoncer un  
crime commis , & d'y ajouter une malédiction  
contre le coupable , ce qui oblige ceux qui  
se trouvent accusés injustement de se purger  
publiquement de cette fausse accusation à peu  
près en ces termes : « N. N. ayant sujet de  
» se plaindre des mauvais bruits qu'on a  
» répandus contre lui , comme s'il avait volé ,  
» & ne pouvant découvrir la cause d'une  
» calomnie si injuste , s'adresse , pour re-  
» couvrir son honneur , aux prières de l'é-  
» glise , & prie les fidèles de demander avec

» lu  
» p  
» b  
» bi  
L  
l'aut  
allur  
signe  
litan  
hym  
orgu  
musi  
On  
trait  
l'inf  
cèle  
ques  
férie  
puri  
de l  
Jean  
jubil  
L  
le m  
ceux  
ensu  
que  
ils se  
Prie  
les p  
lesq  
distr  
les

ET QUELQUES USAGES, &c. 343

» lui à Dieu qu'il punisse le coupable par la  
» perte de son honneur, de sa vie & de ses  
» biens, qu'il le sépare éternellement des  
» bienheureux, &c. »

L'église luthérienne a conservé l'usage de l'autel pour la communion, les cierges allumés, l'encens, le crucifix à l'autel, le signe de croix, les images, &c. le chant des litanies, celui de la préface, de quelques hymnes, & du *Gloria in excelsis*. Ils ont des orgues & des cloches, & quelquefois de la musique instrumentale dans leurs solemnités. On trouve dans les pays luthériens des retraites pour les femmes & pour les filles, à l'instar de nos couvens. Les Luthériens célèbrent trois jours de fêtes, à Noël, à pâques & à la pentecôte : les autres jours de fêtes sont la circoncision, l'épiphanie, la purification, l'annonciation & la visitation de la Vierge, la trinité & la fête de saint Jean-Baptiste. Ils ont déjà célébré plusieurs jubilés en mémoire de leur réforme.

Le dimanche fixé pour la communion, le ministre après le prêché, prie Dieu pour ceux qui doivent participer à ce saint repas, ensuite on chante plusieurs cantiques, pendant que les fidèles se rendent devant l'autel, où ils se mettent à genoux. Alors le ministre dit : *Prions*. On chante l'oraison dominicale, & les paroles de l'institution de la cène, après lesquelles on administre la communion. A la distribution de la cène le ministre prononce les paroles de l'institution de la manière



344 CEREMONIES DES LUTHÉRIENS,  
suiuante, en donnant l'hostie & faisant en  
même tems un signe de croix sur la personne:  
« Prenez & mangez, ceci est le véritable  
» corps de Jésus-Christ qui est mort pour  
» tous vos péchés. Qu'il fortifie & nourrisse  
» votre ame & votre corps, dans la véritable  
» foi pour la vie éternelle ». En donnant le  
vin : « Prenez & buvez, ceci est le véritable  
» sang de Jésus-Christ, qui a été répandu  
» pour vos péchés, &c. » Un pasteur ne  
doit point se communier soi-même. En Saxe  
on reçoit la communion à genoux, & dans  
d'autres pays, on communie debout. On  
porte la communion aux malades, & pour  
n'auoir rien de commun avec les Catholiques,  
les Luthériens ont nommé ce *viatique* com-  
munion privée. Elle consiste en trois choses :  
1°. Dans la confession du malade, précédée  
d'une prière & suivie de l'absolution que le  
confesseur lui donne, au nom & de la part  
de Dieu : 2°. Dans la communion donnée au  
malade, précédée d'une prière préparatoire  
& suivie du chant d'un psaume : 3°. Dans  
une bénédiction qui fait la clôture de la  
cérémonie.

Quoique la confession ne soit pas regardée  
par les Luthériens, comme d'une absolue  
nécessité, ils l'estiment très-nécessaire. Celle  
qui précède la communion est générale ;  
mais elle ne se fait pas de même dans tous  
les endroits. Dans certaines provinces plu-  
sieurs pénitens se présentent devant le mi-  
nistre, un d'entr'eux récite une confession

géné-  
de,  
après  
petit  
tion.  
pose  
cère  
coup  
& pr  
Chri  
sens  
3°. S  
meur  
& à  
jusqu  
vient  
fois  
il lui  
» qu  
» fo  
le fig  
font  
n'adr  
lent  
Se  
doit  
sans  
fidèle  
luthé  
Dans  
basse  
quelc  
nistr

ET QUELQUES USAGES, &c. 345

générale, après laquelle le confesseur demande, si tel est le sentiment de tous les autres; après qu'ils ont répondu *oui*, il leur fait une petite exhortation & leur donne l'absolution. Il y a des pays où le confesseur propose ces trois questions: 1<sup>o</sup>. Si l'on a un sincère repentir des péchés dont on se trouve coupable en sa conscience: 2<sup>o</sup>. Si l'on croit & professe que le corps & le sang de Jésus-Christ sont véritablement & réellement présents sous les symboles du pain & du vin: 3<sup>o</sup>. Si l'on promet de vouloir toujours demeurer dans la religion luthérienne. En Saxe & à Hambourg le confesseur pose les mains jusqu'à trois fois sur la tête de celui qui vient de se confesser, en nommant à chaque fois une personne de la trinité; après quoi il lui adresse ces paroles: « Allez en paix, » que la grace de notre Seigneur Jésus-Christ » soit avec vous »; & fait en même tems le signe de la croix sur lui. Les Luthériens font usage de l'excommunication, mais ils n'admettent que la mineure, qu'ils appellent vraie & chrétienne.

Selon le rituel des églises saxonnnes, on doit baptiser, autant qu'il est possible, les enfans le dimanche, parce que l'assemblée des fidèles est plus complète. Tous les temples luthériens n'ont pas de fonts baptismaux. Dans plusieurs églises, un ange tenant un bassin descend de la voûte par le moyen de quelque ressort, & présente le bassin au ministre qui doit faire la cérémonie. Ailleurs,

346 CEREMONIES DES LUTHÉRIENS,  
on apporte une table, que l'on pose devant  
l'autel.

Après les demandes préliminaires, le ministre fait une exhortation, & ensuite il exorcise le démon par ces paroles : « Retire-  
» toi d'ici, esprit immonde, & fait place au  
» Saint-Esprit ». Il fait alors le signe de la  
croix sur l'enfant, en disant : « Reçois le  
» signe de la croix, &c. » & posant la main  
sur lui, il récite les prières de l'exorcisme.  
Au moment du baptême, il demande aux  
parreins pour l'enfant : « S'il renonce au dia-  
» ble & à ses œuvres, s'il croit à Dieu le  
» Père, au Fils & au Saint-Esprit, &c. »  
puis il le baptise par une triple aspersion à  
l'honneur de la trinité.

La confirmation des Luthériens diffère entièrement de celle des Catholiques. 1<sup>o</sup>. Ils n'y employent point de chrême. 2<sup>o</sup>. Un simple ministre peut confirmer. 3<sup>o</sup>. L'enfant qui reçoit la confirmation doit rendre exactement raison de sa foi. Elle consiste seulement, après la première communion, à interroger les jeunes communians sur leur créance, & cette cérémonie est terminée par une bénédiction.

Les cérémonies du mariage sont fort simples. Après la publication des bans, ou annonces, s'il ne se trouve aucun empêchement; les futurs époux se rendent à l'église; ils se présentent devant le pasteur, qui reçoit leur consentement mutuel, leur fait donner la main droite, & échanger les anneaux, &

dit à  
» rie  
» l'égl  
» Pèr  
Les  
de pa  
« Les  
s'asser  
vent  
l'épou  
rémon  
proce  
en est  
duite  
march  
de la  
autres  
minist  
vis-à-v  
vestib  
qu'il  
maria  
à ces  
bénéd  
du ch  
autres  
bénéd  
tout  
ceux  
félicit  
Po  
nema  
la fet

ET QUELQUES USAGES, &c. 347

dit à peu près : « Tel & telle voulant se marier l'un à l'autre en présence de toute l'église, je les déclare mariés, au nom du Père, &c. »

Les noces de Dantzic ont quelque chose de particulier qui mérite d'être transcrite : « Les dames, (dit Ogier dans son voyage) s'assemblent à midi dans la maison où se doivent faire les nocés; les hommes amènent l'époux dans le vestibule, & pour cette cérémonie si grave, il faut faire une espèce de procession, car ils marchent deux à deux. Il en est de même de la mariée, qui arrive conduite par un cortège de filles : mais elle marche la dernière entre les deux plus âgées de la troupe. Cette mariée est en noir; les autres filles sont en habit de couleur. Le ministre qui doit faire le mariage se tient vis-à-vis d'un banc qu'on met au milieu du vestibule, entre lui & les mariés. C'est-là qu'il leur lit le formulaire luthérien du mariage; après quoi il fait une exhortation à ces mariés, & achève la cérémonie par la bénédiction, qui ne manque pas d'être suivie du chant & de la musique, sans parler des autres marques ordinaires de joye. Après la bénédiction du mariage on mène la mariée tout près de la porte, & c'est-là que tous ceux qui sont invités aux noces viennent la féliciter & lui apporter des présens ».

Pour rendre les mariages valables en Danemarck, il faut, outre le consentement de la femme, celui de ses parens ou de ses tu-

348 CEREMONIES DES LUTHÉRIENS,  
teurs, qui sont en droit de retenir l'admini-  
stration de ses biens, si elle se marie contre  
leur gré. Mais si le tuteur ne marie pas sa  
pupille après dix-huit ans accomplis, les  
parens peuvent l'y obliger, en requérant  
l'autorité souveraine.

On trouve chez les anciens Frisons une  
coutume bien remarquable. Ils ne mariaient  
leurs filles qu'en habit de veuve, pour les  
faire ressouvenir que les liens du mariage  
sont indissolubles, & que la mort seule doit  
les rompre.

Les funérailles des Luthériens sont ordi-  
nairement accompagnées de beaucoup de  
pompe, & il est bien rare lorsqu'on ne pro-  
nonce pas une oraison funèbre en l'honneur  
du défunt. Souvent on invite au convoi les  
personnes les plus distinguées de la ville,  
qui reçoivent à ce sujet une certaine rétri-  
bution. Le jour de l'enterrement les parens &  
les amis se rendent à la maison mortuaire,  
avec un ou plusieurs ministres, & un certain  
nombre d'écoliers qui chantent des canti-  
ques devant la porte. On se met en marche,  
les écoliers à la tête, ayant l'un d'entr'eux  
qui porte un crucifix : les parens & les amis  
suivent le corps, les hommes les premiers,  
les femmes ensuite. Pendant ce tems, on  
sonne les cloches, & lorsqu'on est arrivé au  
cimetière, le ministre dit une collecte, &  
prononce la bénédiction, & l'on se rend au  
temple s'il y a un éloge funèbre. On pousse  
fort loin à Hambourg le faste mortuaire, &

I  
nous  
L'ora  
quoiqu  
à dire  
des li  
charg  
du ca  
en pe  
touré  
endro  
fosse,  
trois  
» de  
» dr  
» fut  
articl  
rholie  
épita  
de m  
armo

ET QUELQUES USAGES, &c. 349

nous pouvons nous exprimer de la sorte. L'oraison funèbre doit être circonstanciée, quoique souvent l'orateur n'ait rien de bon à dire, & qu'il soit obligé de rabattre sur des lieux communs. Le cercueil doit être chargé d'armoiries nonobstant la roture avérée du cadavre, qui paraît dans ce dernier gîte, en perruque & en habits de cérémonie, entouré de beaucoup de bougies. En plusieurs endroits, lorsque le corps a été mis dans la fosse, le pasteur jette dessus de la terre par trois fois; à la première il dit: « Tu es né » de la terre. À la seconde: « Tu redeviens » dras terre »; & à la troisième: « tu ressusciteras de la terre ». Terminons cet article par remarquer que, comme les Catholiques, les Luthériens ont l'usage des épitaphes, souvent fastueuses, des monumens de marbre ou de pierre, des images & des armoiries suspendues dans des temples.



---



---

 CHAPITRE VIII.

*Le Calvinisme, appelé vulgairement Religion Réformée.*

**E**NTRE toutes les hérésies qui ont troublé le monde, aucune n'a été plus funeste à la France que le calvinisme. Cette prétendue réforme a fait couler des ruisseaux de sang dans toutes les provinces; elle a armé les sujets contre leur souverain, & pendant bien des années on n'a connu que la loi du plus fort dans ce malheureux royaume.

Calvin, auteur de ces affreux désordres, naquit à Noyon, en Picardie, le 10 juillet 1509. Son père, qui était cabaretier, l'envoya à Paris, auprès de deux de ses frères qui y étaient établis, & il y fit ses humanités au collège de la Marche, & sa philosophie à celui de Montaigu. Il fut pourvu à dix-sept ans de la cure de Motterville, & il permuta ce bénéfice contre la cure de Pont-l'Évêque, petit village auprès de Noyon. Cependant, malgré ces bénéfices, il n'étudia pas en théologie, & il passa à Orléans, & de-là à Bourges pour y faire son droit. On croit qu'à Paris il avait déjà pris quelque teinture d'hérésie, & ce fut à Bourges qu'un professeur de la langue grecque, Allemand de nation, & qui était Luthérien, acheva de lui gâter

l'espr  
de re  
bénéf  
prime  
de Sé  
voir s  
l'univ  
contr  
pour  
à ten  
il rép  
erreu  
enfin  
regar  
rut,  
pas d  
de ci

Il e  
honn  
l'euffe  
la nat  
ennen  
avoue  
chaste  
dition  
quenc  
en pu  
ouvra

Ses  
gré la  
II. So  
vinist  
près

LE CALVINISME. 351

l'esprit. La mort de son père l'ayant obligé de retourner à Noyon, il s'y défit de ses bénéfices, & revint à Paris, où il fit imprimer un commentaire sur les deux livres de Sénèque sur la clémence. Soupçonné d'avoir suggéré à Nicolas Croppus, recteur de l'université, une harangue séditieuse qui arma contre lui le ministère public, on le chercha pour le jeter dans une prison ; mais, averti à tems, il s'était déjà évadé. Dans sa fuite, il répandit de tous côtés le poison de ses erreurs, & diverses cours en furent infestées : enfin il se fixa à Genève dont les citoyens le regardèrent comme un oracle, & où il mourut, accablé d'infirmités, & l'on n'en doit pas douter, rongé par ses remords, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Il est à croire que Calvin eût été un grand homme, si son orgueil & son opiniâtreté ne l'eussent pas excité à abuser des talens dont la nature l'avait doué, seuls défauts que ses ennemis lui aient reprochés : du reste, ils avouent qu'il était réglé dans ses mœurs, chaste, laborieux, désintéressé, d'une érudition profonde ; & que manquant d'éloquence, lorsqu'il était obligé de s'énoncer en public, il en mettait beaucoup dans ses ouvrages.

Ses erreurs se répandirent en France, malgré la sévérité des rois François I & Henri II. Sous les trois derniers Valois les Calvinistes ébranlèrent la monarchie, & furent près d'écraser les Catholiques. Après des



## 352 LE CALVINISME.

cruautés inouïes exercées de part & d'autre ; Henri IV leur accorda le libre exercice de leur religion. Ils remuèrent encore pendant le règne de Louis XIII, & furent chassés du royaume, sous celui de Louis XIV.

Il est clair que Calvin a pris le fond de sa doctrine dans celles des fameux hérétiques qui l'ont précédé, & particulièrement dans celle des Vaudois, sur-tout en ce qui regarde le saint sacrement, la messe, le purgatoire, l'invocation des saints, la hiérarchie de l'église & ses cérémonies. Ce qui tient aux points contestés de théologie, est pris de Luther : tels sont les articles qui concernent le libre arbitre qu'il détruit : la grace qui, selon lui, a toujours son effet, & entraîne le consentement de la volonté par une nécessité absolue : la justification par la foi seule : la justice de Jésus-Christ qui nous est imputée : les bonnes œuvres sans aucun mérite devant Dieu : les sacremens qu'il réduit à deux, & auxquels il ôte la vertu de conférer la grace : l'impossibilité d'accomplir les commandemens de Dieu, l'inutilité & la nullité des vœux, à la réserve de ceux du baptême ; toutes erreurs que l'on retrouve dans les ouvrages de Luther, & qui sont semées dans le livre de l'institution de Calvin. Ce qui appartient directement à cet hérésiarque, c'est que la foi est toujours mêlée de doutes & d'incrédulité : que la foi & la grace sont inadmissibles : que le Père éternel n'engendre pas continuellement son Fils, que Jésus-Christ

Christ  
de D  
hom  
plâit  
vision  
donn  
sainte  
qu'il  
quoic  
est en  
mais  
en a  
plusie  
Le  
Genè  
religio  
qu'en  
ait de  
dire o  
l'état.  
non-C  
est-il  
nante o  
de fix  
Palatin

T

LE CALVINISME. 353

Christ n'a rien mérité à l'égard du jugement de Dieu : que Dieu a créé la plupart des hommes pour les damner , parce qu'il lui plaît ainsi , & antécédemment à toute prévision de leurs crimes : que Jésus-Christ nous donne réellement son sacré corps dans la sainte cène , mais que c'est par la foi , & qu'il nous communique son esprit & sa vie , quoique sa chair n'entre pas dans nous. Telle est en substance la doctrine des Calvinistes ; mais entre ceux qui y sont attachés , il y en a qui rejettent ou du moins adoucissent plusieurs de ces articles.

Le calvinisme s'est toujours maintenu à Genève , qui fut son berceau ; il a été la religion dominante des Provinces-Unies jusqu'en 1572 ; & , quoique cette république ait depuis toléré toutes les sectes , on peut dire que le calvinisme est la religion de l'état. Il n'y a guères en Angleterre que les non-Conformistes qui le professent , encore est-il bien mitigé. Il est la religion dominante de l'Ecosse & de la Prusse , ainsi que de six cantons Suisses , & d'une partie du Palatinat.



---



---

 CHAPITRE IX.

*Discipline des Eglises Réformées.*

**L**ES églises réformées sont gouvernées par des consistoires, composés du corps entier des pasteurs, anciens & diacres d'une église, auxquels est remis le soin de la discipline ecclésiastique. Les ministres président à ces assemblées, & c'est à eux qu'appartient le droit de prêcher, d'instruire, d'administrer les sacremens, de censurer, de rappeler la paix dans les familles défunies & de visiter les malades. Cette charge est à vie, & l'on ne peut déposer du ministère que pour des crimes avérés. Il se tient des synodes dans les provinces de la communion protestante, & ensuite des classes pour les affaires que les synodes n'ont pas été dans le cas de terminer. Le *Cætus* est une assemblée qui n'est connue que dans les provinces réformées des Pays-Bas. Il se tient, (dit-on) à la Haye tous les trois ans par les pasteurs députés des églises des sept Provinces-Unies, pour faire la révision ou la visite des actes du synode national tenu à Dordrech en 1618 & 1619. Les synodes nationaux s'assemblent deux fois l'année. Le ministre député mène avec lui un ou deux anciens. Chaque synode a un président ou modérateur, &

ordi  
 est a  
 d'av  
 on s  
 de p  
 qui  
 voix  
 que  
 sans  
 de p  
 L'é  
 pond  
 mand  
 & a  
 de c  
 droit  
 Cætu  
 ne so  
 missa  
 des e  
 C'e  
 sujets  
 rien  
 donne  
 nie e  
 bliées  
 se qu  
 Le  
 ciens  
 siste à  
 celui  
 aux p  
 les fo

DES EGLISES REFORMEES. 355

ordinairement deux secrétaires. « Sa charge est de conduire & de modérer toute l'action, d'avertir des lieux, & des heures auxquelles on s'assemblera pour les sessions du synode, de proposer & faire ouverture des choses qui sont en délibération, de recueillir les voix d'un chacun en particulier... de faire que chacun parle à son tour par ordre & sans confusion... de faire des remontrances... de présider aux censures, &c. »

L'église Wallonne entretient une correspondance fraternelle avec les églises Flamandes, mais elle ne dépend pas d'elles, & a son synode à part : cependant en vertu de cette correspondance, les Wallons ont le droit de députer au synode national & au *Cætus*; & dans leur synode particulier, ils ne sont jamais gênés par la présence d'un commissaire Hollandais. Ce synode est composé des députés de cinquante églises.

C'est dans le synode que l'on examine les sujets qui doivent être reçus ministres, & si rien ne s'oppose à leur réception, on leur donne l'imposition des mains. Cette cérémonie est précédée de trois proclamations publiées trois dimanches consécutifs, dans l'église que le jeune ministre va desservir.

Le consistoire a seul le droit d'élire les anciens & les diacres. L'office des anciens consiste à veiller sur le troupeau avec les pasteurs; celui des diacres est de distribuer les charités aux pauvres, de les visiter, & de faire valoir les fonds destinés à leur entretien. Ces places

sont occupées ordinairement pendant deux années de suite par des particuliers de bonnes mœurs, & de la probité desquels on est assuré.

Nous ne dirons rien de la fondation & de la dédicace des nouvelles églises réformées, dont les cérémonies se réduisent à quelques prières, & à un sermon analogue à la solennité du jour, mais nous devons faire connaître deux établissemens Hollandois bien respectables, & d'une très-grande utilité. L'un est la bourse des écoliers, l'autre les églises examinatrices. Les synodes Wallons ont deux fonds, dont l'un est proprement celui qu'on appelle la bourse des écoliers, & consiste en obligations & contrats qui sont à la garde des églises d'Amsterdam & de Midelbourg, d'où l'on tire les sommes nécessaires pour l'entretien des pauvres écoliers qui se destinent au ministère. L'autre fond est nommé la bourse de *Mouche*, du nom d'un riche Hollandois, qui l'avait destiné pour faire prêcher l'évangile aux sauvages de l'Amérique; mais, depuis 1716, les États-Généraux en ont affecté les revenus au soulagement des étudians sans fortune. Les églises examinatrices sont chargées de l'examen des ouvrages qui s'impriment sur la religion, ou qui y ont rapport. Ces ouvrages doivent être envoyés manuscrits aux églises pour obtenir leur approbation.

Les cérémonies qui accompagnent les deux sacremens reconnus par les réformés n'exi-

gent  
d'un  
mula  
quel  
aux  
reme  
exig  
tous  
d'une  
& le  
fait  
une  
du c  
du d  
prêc  
disc  
bible  
més  
noël  
auxq  
l'ann

## DES EGLISES REFORMÉES. 357

gent pas une longue description. Le baptême d'un enfant est précédé par la lecture du formulaire de liturgie pour le baptême & par quelques prières; ensuite le ministre demande aux parrains & aux marreines leur consentement à ce que la dignité du sacrement doit exiger du Chrétien. A l'égard de la cène, tous les communians se rangent autour d'une table, les diacres découpent le pain, & le ministre le distribue à l'assemblée, & fait passer la coupe. La communion finit par une prière & une exhortation, avec le chant du cantique de saint Siméon. La solennité du dimanche consiste en plusieurs sermons prêchés par différens ministres. Avant le discours, on lit quelques chapitres de la bible, & l'on chante des pseumes. Les Réformés observent quatre fêtes annuelles qui sont Noël, pâques, la pentecôte & l'ascension, auxquelles on peut ajouter le premier jour de l'année en certains pays.



## CHAPITRE X.

*Eglise Anglicane ou les Episcopaux.*

LES historiens les plus favorables au roi Henri VIII, ne disconviennent point que lorsque ce prince commença à jeter les fondemens du schisme qui sépare irrévocablement l'Angleterre du saint siège, il n'y ait été entraîné, plus par une espèce de fougue, que par un zèle éclairé sur les vrais intérêts de la religion, dont peu auparavant il s'était déclaré le défenseur, en écrivant contre Luther. Henri, violent dans ses desirs, emporté dans ses passions, impétueux dans ses volontés, absolu dans ses projets, inconstant dans ses idées, eut ou feignit d'avoir des scrupules sur son mariage avec Catherine d'Arragon, veuve du prince Artur son frère, & ces scrupules augmentèrent, lorsqu'il eut pris la résolution d'épouser Anne de Boulen, qu'il aimait avec une espèce de fureur, il sollicita son divorce à Rome; & Clément VII, qui tantôt s'était montré favorable, & tantôt avait fait naître des difficultés, effrayé par les menaces de l'empereur Charles-Quint, alors tout puissant en Italie, finit par citer à son tribunal les deux époux couronnés, bien assuré qu'ils n'y comparaitraient pas. Henri VIII, ayant perdu toute espérance du

côté  
verfic  
l'arge  
gagne  
en pa  
arche  
fut u  
forma  
leme  
mona  
auprè  
jetté,  
clerg  
maria  
ble,  
d'aut  
dispe  
provi  
pape  
» pr  
» d'  
payer  
payer  
ceux  
ques  
» ar  
» au  
» au  
» or  
vant  
béné  
» au  
» ex

## OU LES EPISCOPAUX. 359

côté du pape, fit consulter toutes les universités de l'Europe touchant son divorce, & l'argent & les pressantes sollicitations, lui gagnèrent beaucoup de suffrages. Il les dut en partie aux intrigues de Cranmer, bientôt archevêque de Cantorbéry, qui dans la suite fut un des principaux instrumens de la réformation anglicane. On fait part à un parlement soumis & vendu aux caprices du monarque anglais, de tous les pas risqués auprès du pape pour parvenir au divorce projeté, & dans le même tems on s'adresse au clergé assemblé à Londres, qui juge que le mariage du roi avec Catherine n'est pas valable, & que Jules II n'a pas eu le pouvoir d'autoriser cette alliance incestueuse par une dispense. Presqu'aussi-tôt le clergé de la province de Cantorbéry s'élève contre le pape & reconnaît le roi « chef souverain & » protecteur de l'église & des ecclésiastiques » d'Angleterre ». Le parlement défend de payer les annates, & déclare que si faute de payer ce droit, le pape refuse les bulles à ceux qui seront désignés évêques ou archevêques : « Les premiers seront sacrés par un » archevêque, & les autres par deux évêques » au choix du roi, & que cette consécration » aura autant de force que si le pape l'avait » ordonnée ». A cette déclaration, en réservant pour lors le vingtième du revenu des bénéfices, il ajouta une clause : « Qui an- » nullait toutes les censures, & toutes les » excommunications que la cour de Rome



360 EGLISE ANGLICANE

» lancerait contre le roi ou contre ses sujets;  
 » & défendait de les mettre en exécution,  
 » ordonnant que, sans y avoir égard, on  
 » continuât toutes les fonctions ecclésiasti-  
 » ques & le service divin ».

En 1533, les appels à la cour de Rome sont abrogés. Cranmer casse le mariage du roi avec Catherine d'Arragon, & confirme celui de ce prince avec Anne de Bouleau, qui avait été célébré à Calais par un prêtre nommé Rolandléé. Peu après cette reine est couronnée. Le pape, à ces nouvelles, se sert de l'autorité que lui donne le souverain pontificat : il casse la sentence de Cranmer, & menace Henri VIII de l'excommunication, en lui fixant un terme pour se repentir. Le roi en appelle à un concile général légitimement assemblé; la France se rend médiatrice dans cette affaire; mais au moment de la voir terminée, peut-être à la satisfaction des deux partis, la cour impériale reprend le dessus à Rome, & le pape précipite la fatale sentence qui confirme le mariage de Henri & de Catherine, sous peine au roi d'encourir toutes les censures de l'église. Tels furent les premiers pas vers le schisme.

Henri en avait bien appelé au futur concile, mais on ne convenait point qui pouvait légitimement l'assembler, & l'on ne songea guères à éclaircir ce fait, ce qui fit éluder l'appel. On se contenta pour le moment de procéder à la suppression des couvens, en exposant, pour justifier ce coup d'autorité,

toute  
 religie  
 les te  
 appai  
 se vo  
 charg  
 libéra  
 saient  
 En 15  
 année  
 reque  
 ayant  
 » tou  
 » con  
 » enl  
 » tor  
 » fon  
 On y a  
 fêtes  
 les im  
 à la p  
 aumô  
 de Di  
 à leu  
 symbo  
 vulga  
 Ce  
 & les  
 archer  
 qui fu  
 espoir  
 par la  
 de l'é

## OU LES EPISCOPAUX. 36<sup>r</sup>

toute la mauvaise conduite des moines & des religieuses. On vendit à vil prix à la noblesse, les terres des couvens supprimés, & pour appaiser le peuple & les pauvres, qui par-là se voyaient privés d'abondans secours, on chargea les gentilshommes de continuer les libéralités que les anciens propriétaires faisaient annuellement aux pauvres & au peuple. En 1539 la suppression fut générale. La même année Henri VIII publia un règlement, par lequel il était ordonné aux ecclésiastiques ayant charge d'ames : « D'annoncer au peuple » tous les dimanches durant trois mois, à » compter du jour de la publication, & » ensuite deux fois par quartier, que l'autorité du pape était nulle, illégitime, sans » fondement dans la parole de Dieu, &c. » On y avertissait du retranchement de plusieurs fêtes inutiles ; on y attaqua les reliques, les images, les pélerinages, & l'on substitua à la place de ces pratiques religieuses, les aumônes & l'observation des commandemens de Dieu. On exhortait le clergé à enseigner à leurs ouailles l'oraison dominicale, le symbole, le décalogue, &c. en langue vulgaire.

Ce règlement, la suppression des couvens, & les outrages faits aux reliques du saint archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, qui furent brûlées, ne laissèrent au pape aucun espoir de ramener Henri VIII & sa nation par la douceur. Il lança contre lui les foudres de l'église, & prononça une sentence de

déposition, déclarant ses sujets déliés du serment de fidélité, &c. mais cette excommunication ne servit qu'à redoubler la fureur du monarque anglais, contre le pape qui le foudroyait. Il extorqua de ses évêques une déclaration dans laquelle le pape était traité de tyran & d'usurpateur de la puissance temporelle ; il autorisa la lecture de la bible, fit abattre les images, & ne permit d'allumer des cierges que devant le saint sacrement & le crucifix. Cependant il persécutait les hérétiques, & sur-tout les sacramentaires qu'il haïssait souverainement.

Six nouveaux articles sur la religion, & fort opposés aux progrès de la réforme qu'on cherchait à conformer, reçurent force de loix, dans le parlement, en l'année 1540. On ordonnait en substance de croire & d'enseigner : 1°. Qu'après la consécration du pain & du vin, il ne reste dans le sacrement aucune substance de ce pain & de ce vin, mais seulement le corps & le sang de J.C. sous ces enveloppes : 2°. Que l'écriture n'établit pas la nécessité absolue de la communion sous les deux espèces, & qu'on pourrait être sauvé sans la croire, puisque le corps & le sang de Jésus-Christ existent dans chaque espèce : 3°. que la loi de Dieu ne permet pas qu'on se marie après avoir reçu l'ordre de prêtrise : 4°. que suivant cette même loi il fallait garder le vœu de chasteté quand on l'avait fait : 5°. que l'on devait garder l'usage des messes particulières, comme fondé sur l'écriture, &c. 6°. que la

O  
confess  
comme  
la cro  
Tel éta  
mort d  
dans se  
degré l  
marott

Sous  
nouvea  
Cranm  
venons  
fentant  
nier cor  
marqui  
l'exemp  
ment a  
de la p  
pour c  
réform  
vrant e  
forcée,  
en fave  
alleman  
bien co  
à autor  
Hesse.

L'an  
chand  
des ran  
l'adorat  
publia  
des cé

## OU LES EPISCOPAUX. 363

confession devait être retenue dans l'église, comme étant utile & nécessaire, mais sans la croire pourtant d'une nécessité absolue. Tel était l'état de la religion anglicane à la mort de Henri VIII, qui varia sans cesse dans ses desseins, qui poussa la cruauté au degré le plus révoltant, & dont la principale marotte était la suprématie ecclésiastique.

Sous Edouard VI, les Anglais firent de nouveaux pas vers la réforme. Le fougueux Cranmer obtint que les six articles, dont nous venons de parler, seraient révoqués, comme faisant trop le *papisme*, & par-là il porta le dernier coup aux messes privées. Dans ce tems le marquis de Northampton, se prévalant de l'exemple de Henri VIII, se maria publiquement avec une seconde femme, du vivant de la première, dont il venait de se séparer pour cause d'adultère. Il trouva dans les réformateurs des juges faciles, qui se délivrant eux-mêmes du poids d'une continence forcée, ne pouvaient guères refuser de décider en faveur des besoins des autres. Les apôtres allemands de la nouvelle doctrine, avaient bien concouru quelques années auparavant à autoriser la bigamie du land-grave de Hesse.

L'an 1548 on supprima la procession de la chandeleur, la cérémonie des cendres, celle des rameaux, au jour de pâques fleurie, & l'adoration de la croix au vendredi saint. On publia un nouveau catéchisme, on retrancha des cérémonies les consécérations de l'eau,

## 364 EGLISE ANGLICANE

du sel, du pain, de l'encens, des cierges, des cloches, des autels & des images. On ôta l'absolution que le prêtre donnait aux pécheurs pénitens, & quantité de choses au baptême, à la confirmation, à la communion des malades & à l'office des morts; enfin on permit le mariage aux prêtres.

En l'année 1552 les réformés Anglais publièrent leur confession de foi, en quarante-deux articles, dont les plus remarquables sont « le troisième, où l'on assure la vérité de la descente de Jésus-Christ dans les enfers: le cinquième, où l'on ne reconnaît que l'écriture pour règle de foi: le septième, où l'on reconnaît les trois symboles, des apôtres, de Nicée & de saint Athanase: le neuvième, où l'on rejette le franc-arbitre: le treizième, qui condamne les œuvres de surérogations: le quinzième, où l'on dit qu'on peut pécher, mais après avoir reçu la grace, & qu'alors on se relève de sa chute par la repentance: le seizième, où le péché contre le Saint-Esprit est appelé une malice profonde, une opiniâtreté invincible à déchirer la parole de Dieu & à la persécuter, quoique l'on soit convaincu de sa vérité: le dix-septième, sur la prédestination: le vingtième, où l'on donna le caractère de l'église, & où l'on taxe d'erreur l'église de Rome: le vingt-unième, où l'on rejette l'infailibilité des conciles: le vingt-troisième, où l'on rejette le purgatoire, les indulgences, les images, les reliques, &c. le vingt-cinquième, qui appuie sur le service

en une  
sixième  
sacrament  
maint.  
indépend  
tention  
le vin  
tantia  
céliba  
me,  
trente  
gleten  
quara  
mort  
point,  
qu'au  
deuxi  
foient

Au  
fession  
dressé  
de la  
confé  
favori  
Christ  
nion

La  
de la  
catho  
verfa  
Cran  
dégra

en une langue entendue du peuple : le vingt-sixième & le vingt-septième qui réduisent les sacremens à deux, rejettent l'*opus operatum*, maintiennent l'efficacité des sacremens, indépendamment des dispositions ou de l'intention des ministres de ces sacremens, &c. le vingt-neuvième, qui rejette la transsubstantiation, &c. le trente-unième, contre le célibat des ecclésiastiques : le trente-cinquième, qui confirme la nouvelle liturgie : le trente-sixième, qui maintient aux rois d'Angleterre la qualité de chef de l'église : le quarantième, sur l'état des ames après la mort ; on y soutient qu'elles ne s'endorment point, & ne sont point privées de sentiment jusqu'au jour du jugement universel : le quarante-deuxième, qui nie que les peines des damnés soient limitées à un certain tems ».

Aussi-tôt après la publicité de cette confession de foi, les docteurs qui l'avaient dressée, abolirent l'extrême-onction, l'huile de la confirmation, tout ce qui, dans la consécration de l'eucharistie, semblait encore favoriser la présence corporelle de Jésus-Christ, & les signes de la croix à la communion & à la confirmation.

La mort d'Edouard suspendit les progrès de la réforme, & l'Angleterre redevint catholique en apparence. La reine Marie renversa tout l'édifice de la réformation, & Cranmer, qui en avait été l'architecte, fut dégradé & brûlé, & peut-être la rétractation

## 366 EGLISE ANGLICANE

que fit de ses erreurs ce violent prélat, au moment du supplice, lui aurait sauvé la vie, si la reine n'eût vu en lui qu'un hérésiarque, mais il était le premier auteur du divorce de Henri VIII, & elle ne put lui pardonner ce crime.

La mort de Marie, s'il est permis de se servir de cette expression, fut celle de la religion catholique en Angleterre, & l'avènement d'Elisabeth au trône, ressuscita la réformation. Cette reine détestait le pape & la religion dont il était le chef; mais elle aimait l'éclat dans le culte religieux, & son premier soin fut de fixer la réforme des cérémonies extérieures de la religion, telles qu'elles se pratiquent encore dans la communion réformée, qu'on appelle en Angleterre la haute église. Alors les Protestans, soutenus par Elisabeth, rendirent aux Catholiques tous les maux que ceux-ci leur avaient fait souffrir sous le règne de Marie. Ils abattirent les images, ils insultèrent les prêtres & supprimèrent la messe. La reine ordonna la lecture des évangiles & des épîtres, de la prière dominicale, du symbole & du décalogue, en langue vulgaire. Les litanies furent chantées en anglais. Les prêtres cessèrent d'élever le saint sacrement. Le parlement rendit les dixmes & les annates à Elisabeth, lui confirma le titre de chef de l'église, & l'on donna au peuple la communion sous les deux espèces. Enfin après avoir refondu toute la liturgie

du ro  
dans  
de far

Per  
nière  
trodu  
gion  
de pr

Les  
l'églis  
que le  
Ils n'a  
leurs  
en ava  
tres a  
autres  
autori  
l'épisc  
ecclési  
sembl  
doit c  
le cor  
ou gé  
partie  
ceux  
mains  
féren  
avoir  
nemen  
ancien

OU LES EPISCOPAUX. 367

du roi Edouard, on en publia une nouvelle dans tout le royaume, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste de l'année 1559.

Pendant que les Anglais mettaient la dernière main à leur réforme, le calvinisme s'introduisit en Ecosse, & devint bientôt la religion dominante de ce royaume sous le nom de presbytérianisme.

Les Presbytériens ne veulent point que l'église soit gouvernée par des évêques, ni que les prêtres soient inférieurs à ceux-ci. Ils n'admettent aucune subordination parmi leurs ministres, parce que, disent-ils, il n'y en avait aucune entre les évêques & les prêtres au tems des apôtres, que les uns & les autres gouvernaient l'église avec une égale autorité. Ils nient que l'établissement de l'épiscopat soit de droit divin. Leur police ecclésiastique réside dans une succession d'assemblées ou de synodes. Chaque ministre doit obéir au consistoire, dont il relève, & le consistoire dépend du synode provincial ou général. Le pouvoir de l'ordination n'appartient qu'au consistoire, & il n'y a que ceux qui sont ordonnés par l'imposition des mains des autres ministres, qui puissent conférer les sacremens. Ils ont des diacres pour avoir soin des pauvres; & dans le gouvernement de leurs églises, ils consultent les anciens laïques.





---



---

 CHAPITRE XI.

*Cérémonies de l'Eglise Anglicane, & quelques Usages des Anglais.*

**L**ES églises anglicanes sont consacrées à Dieu par des dédicaces, mais les cérémonies qui sont observées dans cet acte solennel ne consistent qu'en prières & en exhortations. Ces églises n'ont proprement que deux parties, la nef & le presbytère, qui est la partie mitoyenne entre la nef & l'autel, ou plutôt la table de communion, à laquelle on a conservé le nom d'autel.

A la tête de la hiérarchie sont deux archevêques, celui de Cantorbéry & celui d'Yorck, qui tous deux se qualifient de primats, mais le roi est le chef suprême de l'église; & c'est comme chef de cette église qu'au jour de son couronnement, il est revêtu du surplis, de l'étole & de la dalmatique. On lui prête en cette qualité le serment de suprématie, dont les droits étendus consistent dans les articles suivans.

10. Que l'archevêque de chaque province ne peut convoquer les évêques & le clergé, ni dresser des canons sans le consentement exprès du roi.

20. Qu'on peut appeler de l'archevêque à la chancellerie du roi. En conséquence de  
cet

DI  
cet a  
le gr  
nes,  
juges  
ecclé  
des d  
toute

3°.  
sions  
de la  
vêque  
chanc

4°.  
ne so  
loix t

Ou  
prête  
géanc  
l'opin  
fance  
qu'ell  
du lat  
religi  
ajouté  
de su  
abjure  
dans l  
abjura  
crifice  
parti  
cer au  
pée,  
à la l

cet appel , on expédie une commission sous le grand sceau adressée à certaines personnes , qui pour la moitié sont ordinairement juges séculiers , & pour l'autre moitié juges ecclésiastiques ; ce qu'on appelle la cour des délégués , où se décident définitivement toutes les affaires ecclésiastiques.

3°. Que le roi peut accorder des commissions à l'effet de visiter les lieux exempts de la juridiction des évêques ou des archevêques , & delà les appels ressortissent à la chancellerie du roi.

4°. Les personnes revêtues des ordres sacrés ne sont pas plus exemptes de l'autorité des loix temporelles , que les personnes séculières.

Outre le serment de suprématie , on en prête encore deux autres : celui d'allégeance . par lequel on condamne & on abjure l'opinion de ceux qui admettent une puissance supérieure au roi , de quelque nature qu'elle soit , & celui du teste , ainsi abrégé du latin *testimonii* , par lequel on atteste la religion que l'on professe. Ce dernier fut ajouté en 1672 aux sermens d'allégeance & de suprématie. Il ne consistait alors qu'à abjurer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie : on y a depuis ajouté une abjuration de l'invocation des saints , du sacrifice de la messe , & une renonciation au parti du prétendant. Personne ne peut exercer aucun emploi d'église , de robe ou d'épée , qu'il n'ait prêté ce serment. Revenons à la hiérarchie anglicane.

Lorsqu'il vient à vaquer un évêché, les chanoines de la cathédrale en donnent avis au roi, & lui demandent la liberté d'élire un autre chef : le monarque accorde cette permission, désigne un sujet, & le chapitre le nomme : l'évêque élu, sacré & installé rend hommage au roi, prête serment & paye la régale.

L'évêque est supérieur au prêtre & le prêtre l'est au diacre. La fonction du diacre est de pourvoir aux besoins des pauvres, d'assister le prêtre à la cène, de bénir ceux qui se destinent au mariage, de baptiser, d'enterrer, de prêcher & de lire au peuple la sainte écriture & les homélies. L'ordination des diacres consiste en une exhortation, après laquelle l'archidiacre les présente à l'évêque qui leur demande entr'autres choses : « S'ils » ont en eux la vocation intérieure du Saint- » Esprit au diaconat » ; & ayant reçu leur réponse, qui ne peut être que *oui*, il leur donne le pouvoir de lire & de prêcher la parole de Dieu, en leur mettant le nouveau testament entre les mains. L'ordination du prêtre est fort peu différente de celle du diacre, & souvent le diacre passe le même jour de son ordination à l'ordre de la prêtrise. L'ordinant est à genoux, & l'évêque en lui imposant les mains conjointement avec les prêtres assistans, qui ne sont réputés que témoins de l'ordination, emploie cette formule : « Recevez le Saint-Esprit : les péchés » seront remis (ou pardonnés) à tous ceux

DE  
 » à q  
 » dif  
 » fac  
 Ily  
 qui ti  
 préséa  
 comm  
 mier  
 & en  
 parlen  
 qui re  
 donne  
 fois c  
 n'opin  
 qu'il e  
 nel, &  
 tilation  
 est pr  
 chevéc  
 » Rév  
 » prés  
 » pou  
 ture de  
 prémar  
 » frèr  
 » Luc  
 » pass  
 » qu'il  
 » envo  
 » dans  
 » ciple  
 » prièr

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 271

» à qui vous les remettrez , &c. Soyez fidèles  
» dispensateurs de la parole de Dieu & des  
» sacremens , &c. »

Il y a vingt-quatre évêques en Angleterre ,  
qui tiennent le rang de barons , & ont la  
préséance sur eux ; l'évêque de Londres ,  
comme le premier des évêques , est le pre-  
mier baron du royaume. Ils sont tous pairs ,  
& en cette qualité ils ont tous séance au  
parlement , excepté l'évêque de l'isle de *Man* ,  
qui relève d'un seigneur particulier. On leur  
donne le titre de *votre grace* , & quelque-  
fois celui de *révérends pères en Dieu* ; ils  
n'opinent jamais dans la chambre haute , lors-  
qu'il est question de condamner un crimi-  
nel , & qu'il y va de la vie ou de la mu-  
tilation de quelques membres. L'évêque élu  
est présenté par deux autres évêques à l'ar-  
chevêque de la province , à qui ils disent :  
» Révérend père en Jésus-Christ , nous vous  
» présentons cet homme pieux & savant ,  
» pour être consacré évêque ». Après la lec-  
ture de l'ordre du roi , & le serment de su-  
prémarie , le consécrateur dit à l'élu : « Mon  
» frère , il est écrit dans l'évangile de saint  
» Luc , que Jésus-Christ notre Sauveur avait  
» passé toute la nuit dans la prière , avant  
» qu'il fit choix de ses apôtres , pour les  
» envoyer dans le monde. Il est encore écrit  
» dans les actes des apôtres , que les dis-  
» ciples.... avaient employé le jeûne & la  
» prière avant que d'imposer les mains à

A a ij

## 372 C E R E M O N I E S

» Paul & à Barnabé, & les destiner aux  
 » fonctions sacrées du ministère. Ainsi à  
 » l'exemple des apôtres, nous employerons  
 » la prière, &c. » Ensuite on chante les li-  
 » tanies, on récite quelques prières & le con-  
 » sécrateur reprend la parole & dit : « Mon  
 » frère, puisque l'écriture sainte & les an-  
 » ciens canons nous avertissent de ne point  
 » imposer les mains témérairement à per-  
 » sonne, ni d'admettre trop promptement  
 » au gouvernement de l'église de Jésus-  
 » Christ, qu'il a acquise par l'effusion de  
 » son sang; pour cette raison avant que de  
 » vous recevoir au sacré ministère... il est  
 » juste de vous faire quelques demandes...  
 Les interrogations finies, on chante l'hymne  
 du Saint-Esprit, & l'archevêque impose les  
 mains à l'évêque élu, avec ses assistans, en  
 prononçant : « Recevez le Saint-Esprit, &  
 » souvenez-vous de ressusciter en vous la  
 » grace de Dieu, qui vous a été donnée  
 » par l'imposition des mains, &c. » Et en  
 lui présentant la bible, il dit : « Soyez at-  
 » tentif à la lecture, à l'exhortation & à  
 » la doctrine, qui sont contenues dans ce  
 » livre, &c. Ne vous conduisez pas en loup,  
 » mais en pasteur, envers les brebis de Jésus-  
 » Christ... soutenez les faibles... soyez rem-  
 » pli de miséricorde... exercez-vous dans  
 » la discipline... » Cette cérémonie est  
 terminée par la communion du consécrateur,  
 du consacré & des évêques assistans, & par

DE  
 une or  
 mande  
 veau p

Pou  
 vingt-  
 tre, c  
 Les pr  
 admin  
 chano  
 drales  
 pose c  
 les ar  
 chamb  
 la cha  
 vingt-  
 cents  
 & les

L'A  
 celle  
 Camb  
 teur  
 tude ;  
 maître  
 bache  
 pour  
 duit  
 qu'on  
 règne  
 Angla  
 rance  
 pour  
 qui p  
 meur

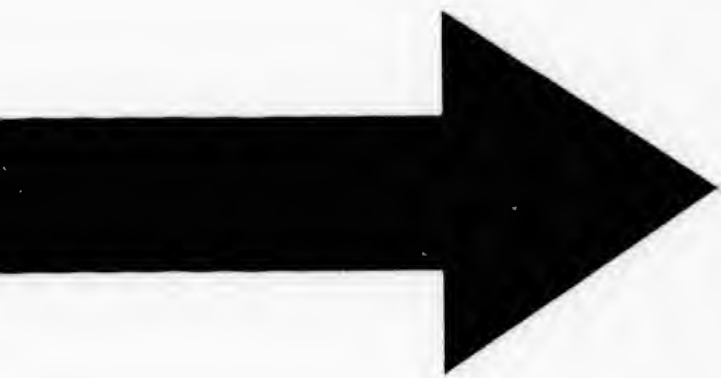
DE L'ÉGLISE ANGLICANE, &c. 373

une oraison en forme de collecte , pour demander à Dieu sa bénédiction sur le nouveau prélat.

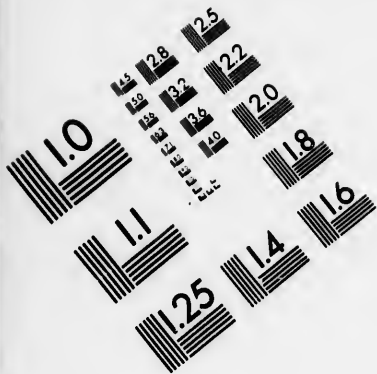
Pour être ordonné diacre il faut avoir vingt-trois ans , vingt-quatre pour être prêtre , & trente pour être consacré évêque. Les prêtres doivent se revêtir du surplis pour administrer les sacremens. Les évêques , les chanoines & les doyens des églises cathédrales portent la chape : le clergé compose comme une espèce de parlement , dont les archevêques & les évêques forment la chambre haute , & les autres ecclésiastiques la chambre basse. Cette dernière consiste en vingt six doyens, soixante archidiaques, cinq cents soixante-seize chanoines, sans les curés & les diacres.

L'Angleterre a deux universités fameuses, celle de Cambridge, & celle d'Oxford ; à Cambridge pour obtenir le degré de docteur en théologie, il faut onze années d'étude ; à Oxford , il faut sept ans pour être maître-ès-arts, sept autres années pour être bachelier en théologie, & quatre de plus pour parvenir au doctorat. Ceci nous conduit nécessairement à rendre compte de ce qu'on appelle le *bénéfice du clergé*. Sous le règne de Guillaume II, les ecclésiastiques Anglais croupissaient dans une telle ignorance, qu'à peine ils savaient lire. Le roi, pour les engager à étudier, rendit un édit qui portait, qu'en certains cas, comme pour meurtre commis, &c. le criminel convaincu

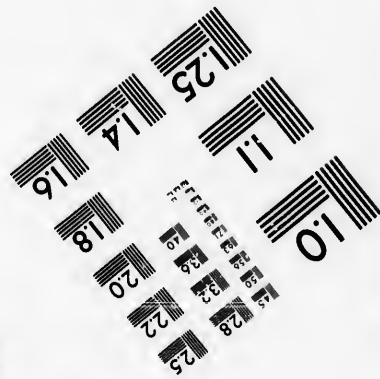
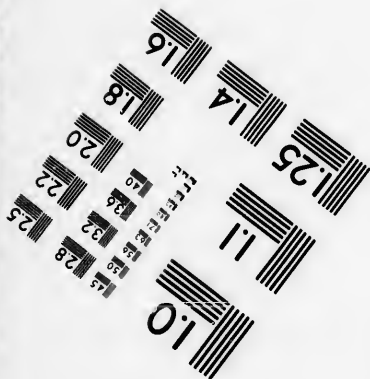
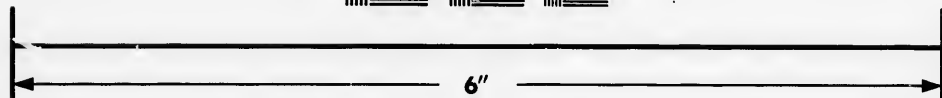
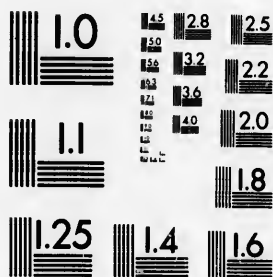








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
11  
14  
16  
18  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40

10  
12  
14  
16  
18  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40

pourrait racheter sa vie, & souffrir seulement la peine d'être marqué d'un fer chaud à la main, s'il prouvait évidemment qu'il fût libre. Cette loi est encore aujourd'hui en vigueur. On dit au criminel : « Toi N. qui » es convaincu d'avoir commis tel ou tel » crime, qu'as-tu à demander en ta faveur, » pour empêcher que sentence de mort ne » soit prononcée contre toi » ? Le criminel répond : « Je demande le bénéfice du clergé ». La demande est accordée, & on lui présente un livre en caractères gothiques, où il lit quelques mots. Les lords ou pairs, ne sont point marqués d'un fer chaud, lorsqu'ils réclament le bénéfice du clergé.

La solemnité du dimanche est observée en Angleterre avec la plus grande rigidité : il n'est pas permis de chanter & de jouer ce jour-là dans sa propre maison : mais si l'on en croit les remarques de quelques critiques, qui auraient dû ne pas s'exprimer d'une manière aussi générale qu'ils le font, on y fait bonne chère, on se régale avec excès, on s'enivre ; & pour avoir été au sermon d'une manière qui édifie le prochain, on n'en va pas moins au cabaret & chez les filles de joye. Les Anglais célèbrent beaucoup de fêtes, dont plusieurs ont des vigiles, c'est-à-dire, des jours qui préparent à la fête par le jeûne & l'abstinence.

Nous n'entrerons pas dans un long détail au sujet des cérémonies de la cène anglicane. Après quelques lectures pieuses, &

DE  
 plusieurs  
 table de  
 roles de  
 « Ecou  
 & nous  
 tures de  
 instituti  
 ration  
 être fait  
 sang pr  
 fut livre  
 le romp  
 mon co  
 ceci en  
 le soup  
 graces,  
 tous : c  
 testame  
 en rémi  
 tes les  
 de moi  
 mier, il  
 cres, &  
 goivent  
 reçoiven  
 liturgie  
 dans la  
 la trans  
 Le b  
 s'admin  
 reins &  
 au cont  
 pour un

plusieurs prières, le prêtre s'approche de la table de la communion, & prononce ces paroles de la prière qui font la consécration : « Ecoute nos prières, ô père de miséricorde, & nous fais la grace que recevant ces *créatures* de pain & de vin, selon la sainte institution de Jésus-Christ... en commémoration de sa mort & passion, nous puissions être faits participans de son corps & de son sang précieux : lequel en la même nuit qu'il fut livré, prit du pain, & ayant rendu grâces, le rompit & dit : Prenez, mangez, ceci est mon corps, qui est rompu pour vous ; faites ceci en mémoire de moi. De même après le souper il prit la coupe, & ayant rendu grâces, il la leur donna, disant : Buvez-en tous : ceci est mon sang, le sang du nouveau testament, lequel est répandu pour vous .... en rémission de vos péchés : faites ceci toutes les fois que vous en boirez en mémoire de moi.... » Le prêtre se communique le premier, il communique les autres prêtres & les diacres, & ensuite tout le peuple. Les Anglais reçoivent tous la communion à genoux, & *ils la reçoivent dans leurs mains*, dit expressément la liturgie, parce que l'usage de la recevoir dans la bouche de la main du prêtre favorise la transsubstantiation.

Le baptême, autant qu'il est possible, doit s'administrer dans l'église. Il exige deux parrains & une marraine pour un garçon, & au contraire un parrain & deux marraines pour une fille. Les parrains nomment d'abord

l'enfant, & le prêtre en le nommant après eux le plonge doucement dans l'eau, supposé qu'il soit en état de soutenir l'immersion, sinon il lui verse de l'eau sur le visage, en prononçant les paroles, *je te baptise*, &c. Après quoi il fait le signe de la croix sur l'enfant, & la cérémonie se termine par l'oraison dominicale & par une exhortation. La confirmation consiste à faire renouveler aux jeunes enfans les promesses que leurs parrains & les marreines ont fait pour eux à leur baptême; ensuite ils se mettent à genoux devant l'évêque, qui leur impose les mains sur la tête, & prononce une bénédiction.

Les loix de l'Angleterre exigent que ceux qui veulent s'unir par les liens du mariage, fassent publier cette intention dans leurs églises respectives pendant trois dimanches consécutifs. Après cette formalité, les futurs époux se rendent dans la nef du temple, avec leurs parens & leurs amis, & se présentent au ministre qui leur fait une exhortation sur les devoirs de l'état dans lequel ils vont s'engager. Si quelqu'un veut s'opposer à la célébration, il doit donner caution, & s'obliger à déposer la valeur des frais que doit occasionner aux mariés la suspension de la cérémonie jusqu'à l'éclaircissement de la vérité. S'il ne se trouve point d'opposition, le ministre demande aux futurs époux, s'ils veulent mutuellement se prendre pour mari & femme, & sur leur réponse affirmative, il leur fait donner tour à tour la main droite,

DE  
 en dis  
 » te p  
 » ma  
 » ble  
 » ou  
 » vre  
 » Dic  
 » & j  
 pose  
 le mi  
 qui le  
 gauch  
 prêtre  
 » t'h  
 ils se  
 droite  
 bénéd  
 faisan  
 Il c  
 de di  
 rier.  
 soleil  
 ble d  
 diver  
 époux  
 Les p  
 ces p  
 garço  
 donc  
 poule  
 pas c  
 porte  
 ensui

DE L'ÉGLISE ANGLICANE, &c. 377

en disant réciproquement : « Moi un *tel* je » te prends pour ma femme ( ou pour mon » mari ), & je promets de t'aimer préféra- » blement à d'autres , qui sont meilleurs » ou pires que toi , plus riches ou plus pau- » vres , &c. suivant les commandemens de » Dieu , jusqu'à ce que la mort nous sépare , » & je t'en donne ma foi ». Ensuite l'époux pose un anneau sur le livre de la liturgie ; le ministre le prend & le présente au marié , qui le place au quatrième doigt de la main gauche de la mariée , en répétant après le prêtre : « Je t'épouse de cet anneau , je » t'honore de mon corps , &c. » Ceci fait , ils se mettent à genoux , les deux mains droites jointes ensemble , & reçoivent la bénédiction que le ministre leur donne en faisant un signe de croix sur eux.

Il est rare qu'en Angleterre les personnes de distinction choisissent le jour pour se marier. On se rend à l'église avant le lever du soleil , & après la cérémonie , on se rassemble dans une maison particulière , où l'on se divertit jusqu'à la nuit. Le soir les nouveaux époux sont reconduits chez eux sans bruit. Les paranymphe , car quels noms donner à ces personnes qu'on appelle vulgairement garçons & filles de la noce ; les paranymphe donc sont chargés de mener l'époux & l'épouse au lit nuptial. Les garçons ne doivent pas oublier de dénouer les jarrettières que porte l'épouse & d'en parer leurs chapeaux ; ensuite les filles achèvent de la déshabiller ,

& particulièrement de lui ôter toutes ses épingles ; car s'il en restait une seule , ces filles ne pourraient espérer d'être mariées dans l'année. Lorsque les époux sont couchés, ces jeunes gens se placent sur le pied du lit , & prenant les bas des mariés , ils les jettent par dessus leur tête , essayant de les faire tomber sur celles des impatiens époux. Si , par un grand bonheur , il arrive que le bas du marié , jetté par une fille , retombe sur la tête de celui à qui il appartient , c'est un signe certain que celle qui la jetté sera incessamment mariée. Il en est de même par rapport aux garçons ; & l'on nous assure que cette plaisanterie , qui ne laisse pas de tenir un peu à la superstition , forme beaucoup d'alliances.

Une loi qui , si elle subsistait en Angleterre , ainsi qu'on l'atteste , serait bien plus injuste qu'elle n'est bizarre , serait celle qui autoriserait une fille enceinte à désigner qui elle juge à propos pour père à l'enfant qu'elle doit mettre au monde. Ordinairement , dit-on , une fille qui se trouve dans ce cas , jette les yeux , pour faire ce présent , sur quelque bourgeois riche , que souvent elle ne connaît pas. Elle le fait appeler chez le juge , & là en sa présence , elle jure sur la bible « qu'elle reconnaît & déclare pour » père de l'enfant qui doit naître un tel par » elle assigné devant le juge de paix ». Par cette formalité , ce père malgré lui est con-

DE  
 damné  
 venir d  
 retien  
 Les  
 gation  
 les ex  
 chrétie  
 » mala  
 » gée  
 » fera  
 » ticul  
 » min  
 » abso  
 » vena  
 & simp  
 bytérie  
 munior  
 leur pa  
 le viati  
 pas da  
 pour l  
 ensuite  
 » corp  
 » ou c  
 » vers  
 » résur  
 » chap  
 » ques  
 » Dan  
 » ques  
 » une  
 » du j  
 » tout

DE L'ÉGLISE ANGLICANE, &c. 379

damné à une amende arbitraire, & à convenir d'une somme d'argent destinée à l'entretien de l'enfant.

Les ministres anglicans sont dans l'obligation d'aller consoler les malades, & de les exhorter à se préparer à faire une fin chrétienne. La liturgie ajoute : « Que si le » malade trouve que sa conscience soit chargée de quelque scrupule important, il » sera exhorté à faire une confession particulière de ses péchés, après laquelle le » ministre lui donnera l'absolution, & cette » absolution sera suivie d'une collecte convenable, &c. » C'est cette absolution pure & simple contre laquelle s'élèvent les presbytériens rigides, ainsi que contre la communion qui s'administre aux malades & qui leur paraît avoir trop de ressemblance avec *le viatique* des Catholiques. Ils n'approuvent pas davantage les prières qui se récitent pour les agonisans. La liturgie nous dit ensuite : « Que le ministre rencontrant le » corps mort à l'entrée du cimetière, dira » ou chantera avec les clercs, en allant ou » vers l'église, ou vers la fosse ; je suis la » résurrection & la vie, &c. (S. Jean évang. » chap. XI. V. 26. ) à quoi il ajoutera quelques autres passages de la sainte écriture. » Dans l'église il doit lire ou chanter quelques psaumes convenables, & y joindre » une leçon qui s'accorde à la cérémonie » du jour. Auprès de la fosse, & tandis que » tout se prépare pour mettre le corps dans



» la terre , le ministre & ses clercs conti-  
 » nueront de chanter ce qui convient , &  
 » enfin on jettera de la terre sur le corps ,  
 » après quoi on dira quelques prières ».  
 Donnons plus d'étendue aux cérémonies que  
 nous pourrions appeller la partie civile des  
 funérailles.

Aussi-tôt qu'une personne est morte en  
 Angleterre , on doit avertir le ministre de la  
 paroisse , & les gens qui sont préposés pour  
 la visite des corps morts. Cette loi est éta-  
 blie depuis la peste qui ravagea Londres  
 en 1665. La visite se fait ordinairement par  
 deux femmes , qui en délivrent leur certifi-  
 cat aux clercs du ministre , & c'est sur ces  
 certificats que s'imprime la liste des morts du  
 royaume. Un acte du parlement défend d'em-  
 ployer d'autres étoffes que celles de laine  
 pour ensevelir les morts , & cette loi po-  
 litique n'a été faite que dans le dessein de  
 contribuer à l'encouragement des manufac-  
 tures de laine. On trouve ces linceuls tous  
 faits & à tous prix chez les marchands. Après  
 qu'on a lavé le corps , « on lui passe sa che-  
 » mise de flanelle , qui a communément une  
 » manchette gaudronnée au poignet , & une  
 » petite campane semblable , qui accom-  
 » pagne de chaque côté l'ouverture de la  
 » chemise sur l'estomac. . . . La chemise doit  
 » être plus longue que le corps étendu ,  
 » d'un demi-pied pour le moins , afin qu'on  
 » y puisse resserrer les pieds du défunt com-  
 » me dans un sac. Quand on a ainsi plissé

DE  
 » avec  
 » mise  
 » on l  
 » que  
 » mise  
 » met  
 » avec  
 » ajou  
 » de la  
 En c  
 fois , p  
 de lui  
 ainsi pe  
 employ  
 Au me  
 présent  
 cérémo  
 & des  
 gent la  
 qu'enti  
 ruaire  
 sa rich  
 porteu  
 Plusieu  
 monté  
 marche  
 d'autre  
 plus no  
 vient l  
 amis.  
 sur de  
 sieurs  
 l'oraif

DE L'ÉGLISE ANGLICANE, &c. 381

» avec un fil de laine le bas de cette che-  
» mise, tout joignant la plante des pieds ,  
» on lie l'endroit plissé , de telle manière  
» que le bas , ou l'extrémité de la che-  
» mise, fasse une espèce de houppes. On lui  
» met sur la tête un bonnet, qu'on attache  
» avec une assez large mentonnière, & on  
» ajoute des gants & une cravate, le tout  
» de laine..... »

En cet état, le mort est visité une seconde fois, pour s'assurer qu'il n'y a rien autour de lui qui ne soit de laine, & on l'expose ainsi pendant trois ou quatre jours, qui sont employés aux préparatifs des funérailles. Au moment du départ, des domestiques présentent à ceux qui ont été invités à la cérémonie funèbre des branches de romarin & des rafraîchissemens. Huit hommes chargent la bierre sur leurs épaules, & sont presque entièrement cachés sous le drap mortuaire que l'église fait payer à proportion de sa richesse. Quelquefois on donne à ces porteurs des gants & des écharpes blanches. Plusieurs bedeaux avec de longs bâtons surmontés d'une pomme d'argent, ouvrent la marche. Le ministre, ses clercs, & souvent d'autres ministres, pour rendre le cortège plus nombreux, défilent deux à deux; ensuite vient le corps, qui précède les parens & les amis. Arrivé au temple, on pose le corps sur des tréteaux, pendant qu'on récite plusieurs prières, & que l'orateur prononce l'oraison funèbre du défunt, qui est plus

## 382 CEREMONIES

ou moins longue, plus ou moins emphatique, selon la somme que les héritiers ont voulu y mettre. Il s'en trouve de toutes faites où il n'y a que les noms à changer. Après les cérémonies précédemment décrites, on retourne au logis moïtuaire, où l'assemblée noye son-chagrin dans les flots de punche & de vins de Xérès ou de France. Terminons cet article par quelques abus qui tiennent ou à la superstition, ou au ridicule.

La première chose remarquable qui se présente, est la chaise des rois d'Ecosse, qui a été long-tems regardée comme le *palladium* de l'état. « Un ancien oracle avait prédit, » nous dit-on, que quand cette chaise sur laquelle les rois d'Ecosse se plaçaient lorsqu'ils devaient être couronnés, serait transportée hors du pays, le royaume serait aussi transporté avec cette chaise ». Elle est actuellement à Westminster, & sert au sacre des rois d'Angleterre.

On célèbre toutes les années à Coventry, ville de la province de Warwick, une fête bien singulière & bien ridicule. Sous le règne d'Edouard le confesseur, nous dit-on, Géofroi, seigneur de Coventry, ayant plusieurs sujets de mécontentement contre cette ville, la priva de ses privilèges. Les citoyens employèrent tous les moyens possibles pour rentrer dans les bonnes grâces de leur seigneur, & n'ayant pu y réussir ils s'adressèrent enfin à Godiva son épouse, qui promit d'intercéder pour eux. Elle tint sa parole, & Géofroi,

DE  
 pressé p  
 » lui a  
 » conc  
 » pas.  
 » je fe  
 » Con  
 » dée,  
 » toute  
 » ferez  
 » de la  
 » com  
 » possib  
 » résolu  
 » qu'er  
 » à se  
 » ni fe  
 » passer  
 » treve  
 & perd  
 statue d  
 était, &  
 lorsqu'o  
 maison  
 cette sta  
 un chap  
 magnific  
 fleurs, e  
 ville, q  
 Dans  
 & de l'E  
 février  
 coutume  
 » sembl

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 393

pressé par ses sollicitations lui dit : « Qu'il  
» lui accorderait sa demande à une certaine  
» condition que peut-être elle n'accepterait  
» pas. Par saint Matthieu, répondit la dame,  
» je ferai jusqu'à l'impossible pour délivrer  
» Conventry de sa servitude : par saint Tha-  
» dée, reprit Géofroi, vous serez donc mise  
» toute nue sur une haquenée blanche, &  
» serez ainsi promenée par toutes les rues  
» de la ville. Godiva balança un peu, mais  
» comme elle avait juré de faire même l'im-  
» possible, elle accepta la condition, & la  
» résolution étant prise, elle fit publier....  
» qu'en tel jour & à telle heure, chacun eût  
» à se retirer, qu'on ne laissât ni portes,  
» ni fenêtres ouvertes dans le tems qu'elle  
» passerait, sous peine de mort aux con-  
» trevenans ». Un seul boulanger fut curieux  
& perdit la vie. On voit à Conventry la  
statue du boulanger à la même fenêtre où il  
était, & dans la même posture où il fut trouvé  
lorsqu'on l'arrêta. Celui qui possède cette  
maison doit toutes les années faire repeindre  
cette statue, & lui donner une perruque &  
un chapeau. La statue de Godiva, ornée de  
magnifiques habillemens & couronnée de  
fleurs, est portée processionnellement dans la  
ville, qui le soir est entièrement illuminée.

Dans toutes les provinces de l'Angleterre  
& de l'Ecosse, le peuple célèbre le quatorze  
février la fête de saint Valentin, par une  
coutume fort ancienne, mais badine, « qui  
» semble être, dit l'auteur de l'ouvrage du-

» quel nous empruntons ce fait, une image  
 » du renouvellement de la nature, & du  
 » desir inné, si l'on peut s'exprimer ainsi,  
 » dans tous les êtres vivans, & animés de  
 » perpétuer son espèce ». Les jeunes gar-  
 çons & les jeunes filles du canton se rassem-  
 blent. Ils écrivent leurs noms sur des billets  
 qu'ils roulent & qu'ils tirent au sort, c'est-  
 à-dire, que les filles prennent les billets des  
 garçons, & les garçons ceux des filles; de  
 sorte que chaque garçon rencontre une fille  
 qu'il nomme sa Valentine, & il devient son  
 Valentin. Cette plaisanterie forme des liai-  
 sons intimes, & quelquefois des mariages.  
 Dans quelques endroits on regarde comme  
 son valentin ou sa valentine celui ou celle  
 que l'on rencontre dans la rue le matin de  
 la fête.

Pendant les fêtes de noël, les cabaretiers  
 & les traiteurs de l'Angleterre font payer  
 chèrement le vin qui se boit dans leurs ta-  
 vernes, mais ils donnent *gratis* le pain &  
 un certain fromage qu'ils apprêtent, & qui  
 invite à boire. Dans toutes les familles, on  
 sert sur la table un pâté, appelé le pâté de  
 noël (christmas-pie) dont on fait beaucoup  
 de cas. Il est composé de hachis de langue  
 de bœuf, de blanc de volaille, d'œufs, de  
 sucre, de raisins de Corinthe, d'écorce de  
 citron, d'orange, & de diverses espèces  
 d'épiceries.

On remarque un fer de cheval sur le seuil  
 des portes des maisons de quantité d'Anglais  
 du

D  
 Du co  
 on,  
 Cette  
 pièce  
 c'est-  
 de la  
 baïse  
 poche  
 lesqu  
 serve  
 des m  
 geaien  
 saint  
 sevoir  
 petite  
 què le  
 » sau  
 » qui  
 » les  
 » con  
 » cie  
 » son  
 » &  
 » sans  
 » l'ho  
 » fille  
 » mec  
 » tém  
 » qu'  
 » raif  
 » des  
 » bes  
 » les

DE L'EGLISE ANGLICANE, &c. 385

« Au commun, & ils y sont attachés, nous dit-  
on, pour empêcher les sorciers d'y entrer.  
Cette même populace fait un grand cas des  
pièces d'argent qu'elle reçoit pour étrennes,  
c'est-à-dire du premier argent qu'elle touche  
de la vente de ses marchandises, elle les  
baise, crache dessus, & les met dans une  
poche à part. Ceux qui ont des verrues sur  
lesquelles il croit quelques poils, les con-  
servent avec soin, & les regardent comme  
des marques de bonne augure. S'ils ne man-  
geaient pas une oye le jour de la fête de  
saint Michel, ils craindraient de ne pas re-  
cevoir de l'argent le reste de l'année. Ces  
petites extravagances populaires prouvent  
que le peuple est peuple par tout. « On ne  
» saurait concevoir, dit un auteur Anglais  
» qui, mieux que tout autre, a développé  
» les préjugés de sa nation; on ne saurait  
» concevoir jusqu'où va le nombre des sor-  
» ciers, des Bohémiennes & des devins qui  
» sont répandus dans les provinces, les villes  
» & les bourgs de la Grande-Bretagne,  
» sans parler de ceux qui se mêlent de dire  
» l'horoscope, &c. Nous avons ici.... trois  
» filles qui furent déferées au magistrat sa-  
» medi dernier en qualité de sorcières. Les  
» témoins déposèrent contre la première,  
» qu'elle tient renfermés des esprits qui pa-  
» raissent quelquefois tout en feu, & jettent  
» des flammes bleuâtres : qu'elle a des her-  
» bes enchantées avec quoi elle attire tous  
» les jours à sa maison quantité d'hommes

» qui en sortent la bouche brûlée, les lèvres  
 » écumantes, l'haleine infectée; & que par  
 » la vertu magique de ces herbes, quelques  
 » hommes sont métamorphosés en pour-  
 » ceaux, se vautrant dans la boue pendant  
 » plusieurs heures, avant que de pouvoir  
 » reprendre leur première forme,

» On accusa la seconde de mettre en  
 » pièces les corps de certains pendus, de  
 » faire, ensuite des trous dans la terre, &  
 » d'y enterrer ces morceaux de chair, en  
 » marmottant quelques paroles d'enchan-  
 » ment.

» Les informations portaient contre la  
 » dernière, qu'elle fait avec de la pâte des  
 » figures d'hommes, de femmes & d'enfans,  
 » & que ces figures étant séchées à un feu  
 » lent faisaient beaucoup de mal aux voisins  
 » qui en avaient les entrailles brûlées.

» Les prévenues n'eurent pas le mot à  
 » répondre : elles se retranchèrent à nier  
 » les faits, & l'on prévoit bien que cette  
 » simple négative ne suffira pas pour les  
 » tirer d'affaire quand on leur fera leur pro-  
 » cès dans les formes. En attendant, chacun  
 » en raisonne à sa fantaisie, & notre ministre  
 » se signale par la singularité de son senti-  
 » ment. C'est un homme fort incrédule, &  
 » qui traite tout ceci de bagatelle. Aussi  
 » s'attire-t-il bien des duretés; on crie tout  
 » haut à l'athée, & l'on cabale même pour  
 » s'en plaindre à l'évêque. Admirez la bi-  
 » sarrerie des solutions. Il dit que la pré-

DE L'ÉGLISE ANGLICANE, &c. 387

» mière de ces trois femmes vend du tabac  
» & de l'eau-de-vie; que les hommes vont  
» acheter elle pour fumer & pour boire; qu'ils  
» s'y enivrent, & s'y convertissent en bêtes  
» brutes. Il ajoute que la seconde, qui est  
» la fille d'un boucher, coupe quelquefois  
» en quartier les moutons que son père a  
» tués, & que l'on pend d'ordinaire pour  
» en faire tout écouler le sang, & qu'il se  
» peut bien aussi que cette fille ait enterré  
» quelques éguillettes de bœuf comme un  
» remède pour se faire passer les verrues.  
» Il soutient enfin que la troisième fait du  
» pain d'épice; que, pour plaire aux en-  
» fans, elle y relève quelques figures, &  
» que, si ce pain brûle les entrailles des  
» gens, c'est ou parce qu'ils en mangent trop,  
» ou parce qu'ils ne boivent pas assez en le  
» mangeant ».

Nous ne ferons point de réflexions sur  
cet agréable badinage, dont la censure porte  
également sur les Anglais & sur leurs voisins.





---

 CHAPITRE XII
 

---

*Les Anabaptistes.*

SI l'on voulait remonter un peu haut & se rappeler les hérésies des siècles précédens, on y retrouverait une grande partie des erreurs des Anabaptistes : mais il suffit de jeter les yeux sur le onzième siècle pour y découvrir un certain fanatique de Brabant, nommé Tanchelme, qui, semblable au chef des Anabaptistes du seizième siècle, s'était qualifié du nom de roi, avait des gardes, & faisait porter devant lui le glaive nu & l'étendard de la souveraineté. Comme le trop fameux Jean de Leyde, il était déréglé dans ses mœurs, vicieux, cruel, & se faisait passer pour un prophète inspiré. Il enseignait que le baptême était inutile pour le salut des enfans. Dans le même siècle on vit un Henri en Languedoc rebaptiser les Chrétiens, déclamer contre le baptême des petits enfans, sous prétexte qu'ils n'étaient point en état de croire & de recevoir des instructions, & sur-tout prêcher que personne ne devait rien posséder en propre. Un certain Doucin, au treizième siècle, rejetait aussi le baptême des enfans, fulminait contre l'église & son chef, réprouvés, disait-il, depuis long-tems. Il ne parlait que de pau-

vret  
il ni  
il de  
de p  
chac  
mes

M  
il fau  
tous l  
de c  
le lut  
dans  
tres  
& T  
Luth  
préte  
faite  
réform  
la vé  
lait q  
lettre

La  
quel  
ges vi  
par le  
leurs  
& sur  
qui la  
le soie  
riture  
au pe  
termi  
ne po

## LES ANABAPTISTES. 389

vreté, d'humilité, de communauté de biens; il niait qu'il fût permis de faire la guerre; il défendait de jurer, de payer des dixmes, de persécuter, & voulait qu'on laissât vivre chacun à sa fantaisie, & que toutes les femmes fussent communes.

Mais sans remonter à ces siècles reculés, il faut, comme le fameux Bossuet & presque tous les auteurs ecclésiastiques, fixer l'origine de cette secte à l'année 1521, tems auquel le luthéranisme jettait de si profondes racines dans toute l'Allemagne. Ses premiers apôtres furent Nicolas Storck, Marc Stubner, & Thomas Muntzer, tous trois disciples de Luther, dont ils se séparèrent ensuite, sous prétexte que sa doctrine n'était pas assez parfaite, qu'il n'avait que préparé les voies à la réformation, & que pour parvenir à établir la véritable religion de Jésus-Christ, il fallait que la révélation vînt à l'appui de la lettre morte de l'écriture.

La Misnie fut le premier théâtre sur lequel ces fanatiques débirèrent leurs étranges visions. Ils gagnèrent bientôt la populace par leur extérieur dévot & mortifié, par leurs jeûnes fréquens & leurs macérations, & sur-tout par cette mal-propreté cynique, qui laisse croire aux simples qu'on abandonne le soin du corps pour donner à l'ame la nourriture la plus précieuse. Muntzer annonçait au peuple que Dieu l'avait choisi pour exterminer les puissances de la terre, dont il ne pouvait plus supporter les injustices &

### 390 LES ANABAPTISTES.

les vexations. A l'aide de ces déclamations séditieuses, il rassembla une armée, presque toute composée de paysans, & courut toute l'Allemagne qu'il ravagea, mais ce corps indiscipliné fut taillé en pièces en 1525, & son chef périt par la main du bourreau. Ceux qui se sauvèrent du massacre, furent répandre leurs erreurs dans la Pologne, dans la Bohême & dans la Hongrie. Hofman, un des chefs des fanatiques, passa dans les Pays-Bas, & Balthazar Hubmeyer porta l'anabaptisme en Suisse.

Devenus les plus forts en Westphalie, les Anabaptistes s'emparèrent de la ville de Munster, dont ils chassèrent l'évêque; ils voulurent d'abord établir la théocratie des Juifs: mais Jean Mathieu leur chef ayant été tué pendant le siège, Jean Becold, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, auparavant tailleur, assura que Dieu lui était apparu & l'avait nommé roi. Il le dit & le fit croire. Cet enthousiaste se fit couronner avec une magnificence vraiment royale. Reconnu monarque & prophète, il fit partir douze apôtres pour aller annoncer son nouveau règne dans toute la basse Allemagne. Il épousa jusqu'à dix-sept femmes, fit battre monnoye, & prit pour armoiries deux épées dans la même position que les clefs du pape.

Ce prophète roi défendit avec une valeur incroyable la ville de Munster contre son évêque Valdeck, mais enfin il fut pris les

arme  
L'évê  
se fa  
lut f  
gneu  
répon  
reprim  
mené  
naill  
suppl  
après  
pren  
furen  
mort  
ration  
pour  
ques-  
s'emp  
comm  
persé  
n'a r  
& ce  
les p  
L  
toute  
1°.  
porte  
gistra  
» ro  
» qu  
(Les  
ont e  
Il es

## LES ANABAPTISTES. 391

armes à la main par la trahison des siens. L'évêque lui demanda comment il avait osé se faire roi, & le prisonnier à son tour voulut savoir comment il avait osé se faire seigneur temporel : j'ai été élu par mon chapitre, répondit Valdeck, & moi par Dieu même, reprit Jean de Leyde. Après avoir été promené de ville en ville, ce fanatique fut tenaillé avec des tenailles ardentes, mais son supplice n'éteignit pas sa secte; quelque tems après ses disciples furent sur le point de surprendre la ville d'Amsterdam. Par-tout ils furent poursuivis, par-tout ils souffrirent la mort avec une constance digne de l'admiration des Chrétiens, s'ils avaient soufferts pour une meilleure cause. Il en passa quelques-uns en Angleterre, qui ne pouvant s'empêcher de dogmatifer, furent punis comme séditieux. Enfin cette secte ainsi dispersée, revenue de son premier enthousiasme, n'a rien conservé de ses premières fureurs, & ceux qui maintenant la composent sont les plus paisibles de tous les hommes.

Les Anabaptistes réduisent eux-mêmes toute leur doctrine à sept articles principaux :

1°. Il n'est pas permis à un Chrétien de porter les armes & de reconnaître les magistrats, parce que Jésus-Christ a dit : « Les rois des nations les traitent avec empire, qu'il n'en soit pas de même parmi vous ». (Les Anabaptistes ont pris les armes, ils ont eu un roi, & ils ont démenti ce dogme. Il est vrai qu'ils ont cherché à l'adoucir,

## 392 LES ANABAPTISTES.

en y ajoutant : « Qu'on ne doit obéir aux  
» magistrats & aux souverains que dans les  
» choses justes & raisonnables ».)

2°. Il n'est pas permis de jurer, pas même  
lorsque les magistrats nous ordonnent de  
lever la main.

3°. Dieu n'appelle point les véritables  
Chrétiens à rendre la justice, ni à veiller  
à la tranquillité publique. (Ce principe n'au-  
rait pas même été bon à une société de bri-  
gands ; puisqu'il leur faut un ordre & des  
règles, pour se maintenir.)

4°. La chaire de Moïse ne se trouve que  
chez les Anabaptistes, & l'on ne saurait être  
prédestiné au salut sans être de cette secte.

5°. Par conséquent il n'appartient qu'aux  
Anabaptistes de prêcher l'évangile, & de  
convertir le genre humain.

6°. Ainsi tous ceux qui s'opposent aux  
progrès de l'anabaptisme doivent être regar-  
dés comme réprouvés.

7°. Cela étant, toute personne qui, au ju-  
gement dernier, ne sera pas trouvée Ana-  
baptiste, sera infailliblement mise au côté  
gauche & au rang des boucs : tout au con-  
traire Dieu mettra au rang des brebis, & à  
sa droite les véritables & fidèles Anabap-  
tistes.

Ces sept articles ne contiennent pas toute  
la doctrine des Anabaptistes, qui a varié  
suivant la politique, & l'extravagance de  
leurs chefs. Le dogme fondamental de l'a-  
nabaptisme est la nécessité de rebaptiser ceux

qui l'  
ques  
s'est  
Vierg  
adop  
répar  
par l  
avant  
le co  
que  
peine  
qu'ap  
qu'er  
point  
& co  
tr'eu  
pudi  
d'aut  
gami  
feign  
la pa  
mém  
naitr  
fem  
nem  
nes,  
les l  
feign  
effro  
règn  
deva  
raier  
de l

## LES ANABAPTISTES. 393

qui l'ont été dans leur enfance. Ces fanatiques soutenaient aussi que Jésus-Christ ne s'est point incarné dans le sein de la sainte Vierge, & qu'il n'est fils de Dieu que par adoption. Que le péché d'Adam ayant été réparé par Jésus-Christ, les fidèles rentrent par lui dans l'innocence du premier homme avant son péché : que l'ame est créée avant le corps, & qu'elle a péché dans le ciel : que les corps célestes sont animés : que les peines des démons & des damnés finiront : qu'après le baptême on ne pèche plus, & qu'en cet état la chair qui pèche ne souille point l'ame. Ils se croyaient les élus de Dieu, & comme un second Israël. Plusieurs d'entr'eux prétendaient qu'il était permis de répudier sa femme sur le plus léger prétexte : d'autres soutenaient la nécessité de la polygamie, & enfin on leur attribue d'avoir enseigné qu'une femme doit satisfaire aussi-tôt la passion de celui qui la recherche, & de même un homme la femme qui lui fait connaître ses desirs. Avec la communauté des femmes, ils établissaient celle des biens. Ennemis déclarés de toutes les sciences humaines, ils auraient voulu pouvoir brûler tous les livres, excepté la bible. Se croyant ou feignant de se croire inspirés, ils annonçaient effrontément que leur règne était le nouveau règne de Jésus-Christ, pendant lequel ils devaient exterminer tous ceux qui ne feraient pas Anabaptistes, ou qui refuseraient de le devenir. Ayant mis souvent en exé-

cution ces détestables principes, il n'est pas étonnant que les anciens Anabaptistes aient été traités comme des rebelles, des imposteurs & des perturbateurs du repos public.

---

## C H A P I T R E X I I I .

### *Les Mennonites.*

**L**ES Mennonites sont les descendans des anciens Anabaptistes, & autant leurs pères étaient dangereux & cruels, autant ceux-ci sont paisibles & humains. En 1536, ils prirent le nom de Mennonites, de Menno leur réformateur; qui travailla avec tant d'ardeur à la réforme & à la propagation de sa secte, qu'en peu de tems elle parut avec une sorte d'éclat en Frise & dans plusieurs provinces des Pays-Bas. Dans la suite ces sectaires se sont divisés & subdivisés, & ont même fait schisme entr'eux. Ceux qu'on appelle *Waterlanders*, parce qu'ils habitent la partie la plus basse de la Hollande, diffèrent des autres en ce qu'ils ne permettent point qu'on excommunie un frère sans lui avoir fait auparavant des exhortations, ni ceux qui témoignent un peu de repentir, quelque crime qu'ils aient commis. Ils enseignent que Jésus-Christ n'a pas pris sa chair dans le sein de la Vierge Marie, mais qu'il l'a

apporté  
péché o  
actuels  
grand  
jour de  
de pou  
cience,  
mettre  
que la r  
ne leur  
sans écl  
pour ne  
concilie  
ligion,  
riches,  
Les Me  
la tolér  
en Hol  
fournir  
d'Oran  
On  
Menno  
qu'ils r  
blissent  
bien &  
fessent  
l'homn  
tienne  
confac  
l'électi  
des mi  
après a  
le nou

## LES MENNONITES. 395

apportée du ciel, & qu'il est mort pour le péché originel & non pas pour les péchés actuels. Ces Mennonites ont embrassé un très-grand commerce, qui leur procure chaque jour de nouvelles richesses. On les accuse de pousser fort loin la délicatesse de conscience, & les scrupules de religion, sans mettre à l'écart les intérêts temporels. On dit que la modestie évangélique qu'ils affectent, ne leur fait pas perdre de vue les plaisirs sans éclat, & les agrémens de la vie, que, pour ne point scandaliser le prochain, ils concilient assez ingénieusement avec la religion. Mais que n'impute-t-on pas aux gens riches, & qui ne pensent point comme nous ? Les Mennonites durent le commencement de la tolérance dont ils jouissent aujourd'hui en Hollande, aux secours d'argent qu'ils fournirent en 1572 à Guillaume I, prince d'Orange.

On trouve dans une confession de foi des Mennonites : « Qu'ils reconnaissent la trinité ; qu'ils rejettent le péché originel ; qu'ils établissent la liberté & le choix volontaire du bien & du mal dans l'homme ; qu'ils confessent la nécessité de la régénération de l'homme ; qu'ils avouent que l'église chrétienne doit avoir des pasteurs non laïques consacrés à l'instruction des peuples, & que l'élection de ces docteurs se doit faire par des ministres & autres membres de l'église, après avoir invoqué le nom de Dieu : que le nouveau testament est la véritable règle



396 LES MENNONITES.

de foi & contient tout ce qui est nécessaire au salut , y ajoutant ce qui dans l'ancien testament s'accorde à cette doctrine du nouveau : qu'il y a deux sacremens , mais qu'on ne doit conférer le baptême qu'aux adultes : qu'on ne peut séparer le fidèle d'avec l'infidèle dans le mariage : qu'on doit obéir à la puissance temporelle & la respecter , quoi qu'il ne soit pas permis aux fidèles d'aller à la guerre , ni d'ôter la vie à un ennemi , ni d'exercer aucune charge de magistrature , ni de faire aucun serment : que le mariage est indissoluble , excepté pour cause d'adultère ».

On remarque dans une autre confession de foi publiée par Galenus , en faveur de sa secte , les expressions suivantes au sujet de la divinité de Jésus-Christ.

« Nous croyons & confessons que Jésus » né de la Vierge Marie , nourri à Naza- » reth , attaché à la croix..... est vérita- » blement le *Christ le fils de Dieu* , qui » *devait venir au monde* , auquel les patriar- » ches ont espéré avec joye , qu'ils ont » attendu avec un désir ardent , qui a été » figuré par la loi en diverses manières , » & prédit par les prophètes long-tems avant » sa venue.

» Nous estimons que cette confession suf- » fit , en ce qui concerne la personne de » notre Seigneur Jésus-Christ , sans qu'il soit » précisément nécessaire au salut d'entrer » plus profondément dans une exacte re-

L  
 » cherch  
 » son ori  
 » ce qu'o  
 » & hum  
 » sur qu  
 » les Chr  
 » Seigneu  
 » se sont  
 » sion ».  
 » Mais  
 » sur cet  
 » dans le  
 » compag  
 » au salut  
 » fils de  
 » le verbe  
 » comme  
 » de la b  
 » qu'éta  
 » son per  
 » sonne ,  
 » son per  
 » ce mon  
 Un aut  
 enseigne  
 nue pour  
 Christ à l'e  
 vrage de la  
 pour infail  
 par l'autor  
 Seigneur  
 déclare qu  
 les diacré

## LES MENNONITES. 397

» cherche, au sujet de sa préexistence, de  
» son origine dans la chair, de l'union de  
» ce qu'on nomme les deux natures, divine  
» & humaine, & de toutes autres choses,  
» sur quoi on conteste si fortement parmi  
» les Chrétiens : puisque Jésus-Christ notre  
» Seigneur lui-même... & ses saints apôtres  
» se sont contentés de cette sainte confes-  
» sion ».

» Mais pour nous expliquer un peu plus  
» sur cette matière, bien que nous soyons  
» dans le sentiment que cette confession ac-  
» compagnée d'une véritable obéissance suffit  
» au salut; nous croyons néanmoins que le  
» fils de Dieu, nommé aussi par saint Jean,  
» *le verbe, ou parole*, n'a pas seulement  
» commencé d'exister lorsqu'il a pris naissance  
» de la bienheureuse Vierge Marie; mais  
» qu'étant *la splendeur de la gloire de Dieu*  
» son pere, & *l'image empreinte de sa per-  
» sonne*, il a été dans la gloire avec Dieu  
» son père céleste, avant que le monde,  
» ce monde visible fût fait... »

Un autre article de la même confession  
enseigne qu'aucune église ne doit être te-  
nue pour la véritable église visible de Jésus-  
Christ à l'exclusion des autres, & que l'ou-  
vrage de la réformation ne saurait être réputé  
pour infaillible, ni pour entrepris & exécuté  
par l'autorité de Dieu & de son fils notre  
Seigneur Jésus-Christ : & l'article suivant  
déclare que les directeurs, les ministres &  
les diacres des assemblées fraternelles ne

398 LES MENNONITES.

doivent pas être considérés, comme s'ils avaient au-dessus des autres frères un droit divin, & une autorité particulière; & ajoute qu'en vertu de ce droit... il ne faut pas se persuader qu'on doive les écouter comme des ambassadeurs infailibles de Jésus-Christ & leur obéir, comme si Dieu parlait & exhortait les peuples par eux : ce caractère n'ayant été donné en propre qu'aux apôtres...

Nous ne devons pas oublier la déclaration que firent en 1710 les Mennonites du canton de Berne devant les magistrats d'Amsterdam : 1<sup>o</sup>. Qu'ils reconnaissaient la puissance temporelle des magistrats, &c. comme étant établie par ordre de Dieu, ajoutant qu'il faut prier Dieu pour eux, leur obéir, leur rendre ce qui leur est dû, &c. 2<sup>o</sup>. Qu'il ne leur était pas permis de jurer ni de faire de serment, mais que, selon les termes de l'évangile, leur parole devait être *oui & non*, par où ils se sentaient liés tout autant que par le serment le plus solennel. 3<sup>o</sup>. Qu'ils étaient prêts de payer aux magistrats, pour obtenir leur protection, telle somme exigible selon leurs moyens; & que pour suppléer à l'impuissance où la religion les mettrait de prendre les armes, ils seraient toujours prêts de travailler aux fortifications, &c. lorsque la nécessité le demanderait.

La cérémonie du baptême des Mennonites se fait toujours après le sermon. Les adultes qui doivent recevoir ce sacrement se rendent auprès du ministre (ou docteur) qui

L  
descend  
s'ils veu  
répondre  
certifie l  
phites &  
prier : la  
tenant un  
teur, qu  
la tête d  
paroles :  
» que n  
» tise p  
C'est  
cérémon  
Le minist  
nion, pr  
corbillon  
les distri  
ces paro  
» notre S  
distributi  
premier,  
qui tienn  
de rang e  
de l'assem  
été oublié  
alors le r  
munie. I  
nians ne  
qu'ils l'e  
nistré soit  
munier e

## LES MENNONITES. 399

descend alors de sa chaire. Il leur demande s'ils veulent être baptisés, à quoi ils doivent répondre par une inclination du corps, qui certifie leur ardent desir de l'être. Les néophytes & le ministre se mettent à genoux pour prier : la prière achevée le lecteur s'avance tenant un bassin rempli d'eau, & suit le docteur, qui verse de l'eau sur le sommet de la tête de tous les néophytes, en disant ces paroles : « N. N. je te baptise avec de l'eau, » que notre Seigneur Jésus-Christ te baptise par son Saint-Esprit ».

C'est aussi après la prédication que se fait la cérémonie de la cène chez les Mennonites. Le ministre passe à la table de la communion, prend des pains dans l'un des trois corbillons qui y sont placés, les rompt & les distribue à ses collègues, en prononçant ces paroles : « Faites ceci en mémoire de » notre Seigneur Jésus-Christ ». Après cette distribution, deux docteurs se joignent au premier, & tous trois suivis de trois diacres, qui tiennent chacun un corbillon, ils vont de rang en rang communier tous les fidèles de l'assemblée. Supposé qu'un Mennonite ait été oublié, il doit se lever & faire un signe, alors le ministre revient à lui & le communie. Il faut observer que les communiants ne consomment pas le pain aussi-tôt qu'ils l'ont reçu ; ils attendent que le ministre soit de retour à la table, afin de communier en même tems que lui. Le vin est

400 LES HERNUTHERS.

distribué de la même façon aux fidèles, & cet acte religieux est terminé, comme chez tous les autres protestans, par le chant d'un psaume.

---

---

CHAPITRE. XIV.

*Les Frères Moraves ou Unis, maintenant les Hernuthers.*

CETTE secte particulière est un reste des frères de Bohême, Hussites ou Taboristes, trop connus dès le milieu du quinziesme siècle. En l'année 1500, on comptait dans la Bohême & dans la Moravie plus de deux cents églises, où s'assembloient ces sectaires. Ils étoient alors grossiers, ignorans, & presque sauvages, mais d'une orgueilleuse présomption, qui leur faisoit croire qu'ils étoient les seuls vrais Chrétiens au monde. Dans le tems que Luther commençoit à travailler à sa réformation, ils envoyèrent des députés en Grèce, en Russie & dans tout l'Orient, dans l'espérance qu'ils y retrouveroient le christianisme qu'ils prétendoient que l'Europe avoit perdu, & dans la résolution de s'unir à ceux que ces ambassadeurs reconnoitroient pour véritables Chrétiens. Les recherches de ces voyageurs furent inutiles. A leur retour, ils firent à leurs frères un

affreux

L  
affreux  
nisme  
où, di  
seul po  
Rome.  
Bohème  
ou du m  
qui con  
rent à f  
au doct  
leur att  
dispersé  
fugia, e  
Luthéri  
de Send  
la paix  
qu'on d  
crivit le  
docteurs  
dispersés  
Il est  
unis d'i  
de nouv  
monies  
des livre  
ment de  
L'assemb  
des minist  
Ces der  
les comm  
tant enf  
peuvent  
& les pa  
Tom

## LES HERNUTHERS. 401

affreux tableau de la corruption du christianisme des pays qu'ils avaient parcourus, où, disaient-ils, on ne s'accorde qu'en un seul point, qui est de rejeter l'autorité de Rome. Vers l'année 1532, les frères de Bohême se soumirent à la doctrine de Luther, ou du moins à force d'adoucir les expressions qui contenaient leurs principes, ils parvinrent à faire approuver leur confession de foi au docteur Saxon. Cette liaison avec Luther leur attira de violentes persécutions. Ils se dispersèrent & le plus grand nombre se réfugia en Pologne, où ils s'unirent avec les Luthériens & les Zuingliens dans le synode de Sendomir, tenu en 1570. Ils jouirent de la paix dans ce royaume jusqu'à l'année 1624, qu'on détruisit leurs églises, & qu'on profcrivit leur noblesse, leurs ministres & leurs docteurs. Depuis ce tems les frères unis sont dispersés dans différens pays.

Il est expressement défendu aux frères unis d'introduire de nouveaux sentimens & de nouveaux dogmes, d'établir des cérémonies nouvelles & inconnues, & de publier des livres sans l'approbation & le contentement de leur église, qu'ils appellent *l'unité*. L'assemblée des fidèles de l'unité est composée des ministres ou pasteurs, & des auditeurs. Ces derniers sont séparés en trois classes: les *commençans*, c'est-à-dire les cathécumènes, tant enfans qu'adultes; les *avancés*, qui peuvent participer au ministère de l'église, & les *parfaits*, qui doivent servir d'exem-

402 LES HERNUTHERS.

ple aux autres fidèles, & les conduire à la perfection. Entre les parfaits, l'unité choisit les trois ordres de ses ministres; sçavoir, les pasteurs, les aumôniers & les édiles. Les pasteurs ressemblent assez aux anciens des églises réformées. Ils sont conseillers & juges dans les assemblées des frères, censeurs ecclésiastiques, & dépositaires, avec les ministres de la discipline ecclésiastique. Les aumôniers sont proprement les diacres des réformés; ils ont soin des pauvres, des veuves, des orphelins, des malades & de ceux qui sont persécutés pour leur religion. Les édiles sont chargés de recueillir les collectes qui se font quatre fois l'année, & qui servent à aider les pauvres fidèles, & aux réparations des églises, des écoles, & des maisons des pasteurs.

Les pasteurs prêchent, administrent les sacremens, & ont le pouvoir des clefs: le premier d'entr'eux porte le nom d'Antiste. Ces pasteurs ont sous eux des acolythes & des diacres. Les acolythes font la prière, enseignent le catéchisme aux jeunes enfans, & sont chargés du soin des temples: les diacres, proposans, ou vicaires des pasteurs, peuvent administrer les sacremens; mais s'ils donnent la cène, le pasteur doit prononcer les paroles sacramentelles, & donner l'absolution au peuple, car lui seul est revêtu de la puissance des clefs. L'antiste est élu par les suffrages de tous les ministres: sa charge est à vie: on peut appeller de son

juger  
quel  
du c  
Le  
mini  
ches  
mens  
fidéli  
confir  
mains  
*sancté*  
Le  
chaqu  
menc  
est po  
quels  
chaqu  
cantic  
le no  
une p  
mine  
dictio  
Le  
distin  
que la  
de la  
confis  
qu'il  
le tro  
doit c  
lui-mé  
concer  
Le

## LES HERNUTHERS. 403

judgement au synode général, à la tête duquel il y a un président, qui est le premier du clergé de l'unité.

Les cérémonies de l'ordination de ces ministres sont fort simples. Après les recherches de vie & mœurs, après plusieurs examens, le proposant se met à genoux, jure fidélité à Dieu & à l'église, & l'antiste le confirme dans le ministère en lui posant les mains sur la tête. On chante le *veni, spiritus sancte*, & on lui présente la main d'association.

Les frères unis s'assemblent quatre fois chaque dimanche, & en été cinq à commencer depuis pâques; cette cinquième fois est pour la jeunesse & les domestiques, auxquels on explique le catéchisme. On ouvre chaque assemblée par le chant de quelques cantiques; ensuite on explique l'ancien & le nouveau testament; on fait un sermon, une prière, on chante, & le ministre termine cet exercice de dévotion par la bénédiction qu'il donne à ses auditeurs.

Le baptême des frères n'a rien qui le distingue de celui des réformés, non plus que la cène; si ce n'est cependant qu'avant de la faire, le ministre doit demander à son consistoire, s'ils n'ont point de connaissance qu'il se soit passé rien de scandaleux dans le troupeau. On assure qu'un père de famille doit dans ces circonstances rendre compte lui-même de l'état de sa maison en ce qui concerne la conscience.

Le mariage & les funérailles n'ont rien qui



404 LES HERNUTHERS.

les fassent remarquer. Outre le dimanche, l'unité a conservé plusieurs fêtes solennelles; & des jeûnes quatre fois l'année : elle lance des excommunications du haut de la chaire contre les pécheurs impénitens, jusqu'à ce qu'un repentir proportionné au crime ramène dans le bercail la brebis égarée.

C'est de cette secte presque détruite, & dont les tristes restes se cachaient en beaucoup d'endroits, qu'est sortie de nos jours celle des Hernuthers, qu'on appelle aussi Zinzendorffiens, du nom de M. le comte Nicolas-Louis de Zinzendorf, leur protecteur. Ce seigneur né en 1700, & élevé à Hall dans les principes du quiétisme, voulut en 1721 former une société d'ames fidèles, au milieu desquelles il pût vivre dans des exercices de dévotion dirigés à sa manière. Pour cet effet, il fit l'acquisition de Bertholdsdorf, terre considérable, située dans la haute Lusace.

Un certain charpentier, nommé Christian David, porta en Moravie la nouvelle de ce pieux établissement, & sur son récit plusieurs personnes vinrent se retirer avec leurs familles à Bertholdsdorf; ceux-ci en attirèrent d'autres, le comte Zinzendorff vint lui-même s'y fixer; il y fit bâtir une maison d'orphelins, & plusieurs édifices publics; & en 1732, le nombre des habitans montait déjà à plus de six cents, qui prirent le nom de Hernuthers, de la montagne de Huth-berg, qui est toute proche.

Ce  
rent  
qui  
qui l  
mit c  
supér  
pratic  
règle  
dans  
Il  
marié  
de ga  
direct  
les jo  
les m  
tation  
actuel  
aux a  
tr'eux  
ruelle  
memb  
en mo  
bonne  
reçoiv  
on a f  
la mor  
On  
à l'édu  
blées  
ne pe  
on pri  
propo  
L'an

## LES HERNUTHERS. 405

Ce fut alors que les nouveaux frères crurent devoir établir entr'eux une discipline qui les liât étroitement les uns aux autres, qui les partageât en différentes classes, les mit dans une entière dépendance de leurs supérieurs, & les assujettit à de certaines pratiques de dévotion, & à diverses autres règles nécessaires pour maintenir le bon ordre dans la société naissante.

Il y a des classes de maris, de femmes mariées, de veufs, de veuves, de filles, de garçons, d'enfans. Chaque classe a ses directeurs choisis parmi ses membres. Tous les jours une personne de la classe en visite les membres, pour leur adresser des exhortations, & prendre connaissance de l'état actuel de leur ame, dont elle rend compte aux anciens. Les conducteurs tiennent entr'eux des conférences pour s'introduire mutuellement dans la conduite des ames. Les membres de chaque classe se font soudivisés en morts, réveillés, ignorans, disciples de bonne volonté, disciples avancés, qui tous reçoivent des secours convenables à leur état : on a sur-tout grand soin de ceux qui sont dans la mort spirituelle.

On veille avec la plus scrupuleuse attention à l'éducation de la jeunesse. Il y a des assemblées particulières pour les petits enfans qui ne peuvent encore marcher : on les y porte, on prie, on chante, & on leur fait des discours proportionnés à la faiblesse de leur âge.

L'ancien, le co-ancien, le vice-ancien,

ont l'inspection générale sur toutes les classes : Il y a des avertisseurs en titre d'office , dont les uns sont publics , & les autres particuliers & secrets.

A toutes les heures du jour & de la nuit , il y a des Hernuthers de l'un & l'autre sexe , chargés tour à tour de prier pour toute la société. Si l'on remarque que le relâchement se glisse parmi les frères , on ranime leur zèle en célébrant des agapes ou des repas de charité. La voix du fort est fort accréditée parmi eux : ils s'en servent souvent pour connaître la volonté du Seigneur.

Ce sont les anciens qui font les mariages , & il faut leur consentement pour rendre cette union valide. Les filles se dévouent au Sauveur , pour ne se marier qu'à un homme à l'égard duquel Dieu leur aura fait connaître avec certitude qu'il est régénéré , instruit de l'importance de l'état conjugal , & amené par la direction divine à entrer dans cet état.

On dit que la société des frères unis a déjà fondé Bethléem en Pensylvanie , & formé un autre établissement chez les Hottentots ; elle possède en Wétéravie , Mariemborn & Hernhang , & elle fleurit dans les Provinces-Unies , sur-tout à Isselstein & à Zeist , où elle a fait une abondante recrue de Mennonites. Depuis la fin de l'année 1748 , M. le comte de Zinzendorf a fait recevoir la confession d'Aufbourg à ses frères Moraves : « Témoinant » en même tems de l'inclination pour toutes

» les  
» qu'o  
» gior

Ces  
du chr  
le déf  
des p  
guères  
nature  
une ex  
les ho  
éloign  
de leu  
la tolé  
& mo  
est bier  
la mo  
leurs e  
leurs e  
Au  
raves :  
& les  
rend l  
L'or ,  
les vic  
capabl  
société

## LES HERNUTHERS. 407

» les religions chrétiennes ; il déclare même  
» qu'on n'a pas besoin de changer de reli-  
» gion pour entrer dans le hernuthisme ».

Ces Moraves, comme on voit, font profession du christianisme, & ils semblent nous retracer le désintéressement & la pureté des mœurs des premiers Chrétiens. Ils n'admettent guères que les principes de la théologie naturelle, un respect profond pour la divinité, une exacte justice & beaucoup d'humanité pour les hommes en général. Ils ont absolument éloigné toutes les cérémonies des exercices de leur religion, & leur principale vertu est la tolérance. Tout homme vertueux ou sage & modéré, de quelque communion qu'il soit, est bien reçu parmi eux. Ils semblent regarder la mort comme un bien, & ils font tous leurs efforts pour inculquer cette doctrine à leurs enfans.

Au reste l'égalité est entière chez les Moraves : les biens y sont en communs, & l'estime & les égards ne le sont pas moins, ce qui rend leur vie douce, tranquille & agréable. L'or, avant-coureur du faste, qui produit les vices, & bientôt les crimes, est seul capable de détruire cette heureuse & modeste société.



## C H A P I T R E X V.

*Remarques sur la Religion & les Mœurs des  
anciens Danois.*

LE royaume de Danemarck est borné à l'orient par la mer Baltique, au sud par l'Allemagne, à l'occident & au nord par l'Océan : il se divise en état de terre ferme & en état de mer ; la Norwège & l'Islande en sont des dépendances.

On croit que d'abord tous les peuples du septentrion adorèrent un seul Dieu, suprême auteur & conservateur de l'univers. Ils ne permettaient pas qu'on le représentât sous une forme corporelle, & ils allaient lui rendre leurs hommages dans le fond des forêts, & c'est-là qu'ils lui offraient des sacrifices. Des génies & autres divinités subalternes, qui résidaient dans les élémens, & dans toutes les parties du monde visible, gouvernaient l'univers sous l'autorité du Dieu suprême, auquel ils croyaient plaire en ne faisant aux autres que ce qu'ils souhaitaient qu'on leur fit, & en portant leur courage & leur intrépidité au degré le plus étonnant. Ces peuples croyaient une vie à venir, où les méchans devaient être punis par des supplices rigoureux, & où les hommes justes, religieux & vaillans jouiraient de tous les

ET  
plaisir  
dogme  
bientôt  
frappa  
Ver  
chréti  
ou V  
leur p  
loix &  
bleme  
le D  
naient  
le vé  
fils de  
resped  
d'Od  
des S  
tife. L  
on pr  
donna  
de Po  
tous l  
maître  
Franc  
lemag  
navie  
stein.  
d'Od  
delà  
nord.  
à un  
roi G  
comm

ET LES MŒURS DES DANOIS. 409

plaisirs. Les Celtes, dit-on, devaient ces dogmes aux Scythes, mais ils se lassèrent bientôt d'une religion dont la simplicité ne frappait pas leurs sens grossiers.

Vers l'an soixante-dix avant notre ère chrétienne, un prince Scythe, appelé Odin ou Voden, vint à main armée s'emparer de leur pays, & changea leur religion, leurs loix & leurs mœurs, ce qui vraisemblablement dans la suite l'a fait confondre avec le Dieu suprême, auquel les Celtes donnaient aussi le nom d'Odin. On prétend que le véritable nom de ce guerrier était *Sigge*, fils de *Tridulphe*, & que pour se rendre plus respectable aux vaincus, il prit le nom d'Odin, qui était le nom du Dieu suprême des Scythes, dont il était peut-être le pontife. En poussant plus loin les conjectures, on présume que ce prêtre conquérant abandonna la Scythie au tems où *Mithridate*, roi de Pont, fut vaincu par *Pompée*. Il soumit tous les peuples de la Russie, & se rendit maître de la Saxe, de la Westphalie, de la Franconie, & d'une grande partie de l'Allemagne. Ensuite il marcha vers la Scandinavie par la Cimbrie, & le pays de *Holstein*. Dans l'isle de *Fionie* il bâtit la ville d'*Odensée*, qui porte encore son nom, & delà il étendit ses conquêtes dans tout le nord. Il donna le royaume de *Danemarck* à un de ses fils. Il usurpa la Suède sur le roi *Gulfe*, & y exerça un pouvoir absolu comme pontife & comme souverain. La Nor-

#### 410 REMARQUES SUR LA RELIGION

Wége reconnut ses loix. Ce fut par ce pays qu'il termina ses conquêtes, qu'il partagea entre tous ses fils, qui étaient au nombre de vingt-huit, si l'on en croit quelques auteurs, & de trente-deux, selon d'autres. Ce prince sentant sa fin approcher, fit assembler les compagnons de ses exploits, & en leur présence, il se fit neuf grandes blessures avec le fer d'une lance. Il leur exposa qu'il allait en Scythie prendre place avec les dieux à un festin éternel, où il recevrait honorablement tous ceux qui mourraient les armes à la main. Telle fut la mort de ce législateur extraordinaire, qui depuis a été honoré comme un dieu, & que les peuples ont confondu avec l'Être suprême.

Dans la mythologie des Islandais, « Odin »  
» est appelé le dieu terrible & sévère, le  
» père du carnage, le dépopulateur, l'in-  
» cendiaire, l'agile, le bruyant, celui qui  
» donne la victoire, qui ranime le courage  
» dans les combats, qui nomme ceux qui  
» doivent être tués, &c. *Tantôt il est dit de*  
» *lui*, qu'il vit & gouverne pendant les  
» siècles, qu'il dirige tout ce qui est haut,  
» & tout ce qui est bas, ce qui est grand  
» & ce qui est petit : il a fait le ciel,  
» l'air & l'homme, qui doit toujours vivre :  
» & avant que le ciel & la terre fussent,  
» ce dieu était déjà avec les géans, &c. »

Odin avait une femme nommée Frigga, ou Freya, qui partagea avec lui les honneurs divins, qu'il ne faut pas confondre,

ET  
dit-on  
amours  
ou Her  
est la t  
ses stat  
sentée  
ronnée  
le sein  
pomme  
à sa su  
Quoi q  
me la  
On cro  
de ran  
& qu'O  
cueillir  
mourai

Après  
peuples  
chevaux  
l'honne  
des vic  
était l'  
les airs  
paifait  
biens s  
les atta  
& étai  
vengeur  
une co  
une ma  
croit q  
dressait

## ET LES MŒURS DES DANOIS. 411

dit-on , avec Frey ou Freya , la déesse des amours , mais plutôt avec la déesse Hertus ou Hertha , adorée par les Germains , qui est la terre. Cependant on a trouvé une de ses statues à Magdebourg : elle est représentée sous la forme d'une femme nue , couronnée de myrte , une flamme allumée sur le sein , un globe dans la main droite , trois pommes d'or dans sa gauche , & les grâces à sa suite , sur un char attelé de cygnes. Quoi qu'il en soit , Frigga était adorée comme la conservatrice de la liberté publique. On croyait que dans les batailles , elle courait de rang en rang pour animer les guerriers , & qu'Odin lui avait donné la charge de recueillir les âmes des femmes courageuses qui mouraient en combattant.

Après le grand dieu Odin , auquel les peuples du nord offraient en sacrifices des chevaux , des chiens , des faucons , & en l'honneur duquel ils immolèrent dans la suite des victimes humaines , Thor , son fils aîné , était l'objet de leur adoration. Il régnait sur les airs , lançait la foudre , excitait & apaisait les tempêtes , versait à son gré les biens sur les hommes , les protégeait contre les attaques des géans & des mauvais génies , & était regardé comme le défenseur & le vengeur des dieux. On le représentait avec une couronne sur la tête , un sceptre dans une main & une massue dans l'autre. On croit que Thor était le soleil , auquel on s'adressait pour obtenir une récolte abondante.



412 REMARQUES SUR LA RELIGION

Les Celtes appellaient valhalla le palais où ils prétendaient qu'Odin était allé s'asseoir à la table des dieux. Ce séjour de délices, ce paradis d'Odin était situé en Scythie. Là tous ceux qui périssaient dans les combats, avaient tous les jours le plaisir de s'armer, de passer les troupes en revue, de se ranger en bataille, & de se tailler en pièces les uns les autres ; mais aussi-tôt que l'heure du festin était venue, les héros retournaient à la salle d'Odin, parfaitement guéris de leurs blessures, & ils buvaient à longs traits la bière & l'hydromel dans les crânes des ennemis qu'ils avaient tués ; ces liqueurs leur étaient versées par de jeunes nymphes appelées Valkyries. Ensuite ces hommes vaillans & justes passaient dans un lieu nommé *Ginle* ou *Vingolf*, qui signifie le palais de l'amitié.

Suivant la mythologie des Islandais, les méchans vont vers *Néla*, la mort, & delà à *Niflheim*, l'enfer, en bas dans le neuvième monde, & ensuite après la destruction de l'univers, ils iront dans un lieu appelé *Nastrand*. Cet enfer, dit l'*Edda*, a été créé avant la terre : « Au milieu de ce séjour funeste, est » une fontaine qui se nomme *Huergermar*, » d'où découlent les fleuves appelés l'An- » goisse, l'Ennemi de la joie, le Séjour de » la mort, la Perdition, le Gouffre, la » Tempête, le Tourbillon, le Rugissement, » le Hurlement, le Vaste & le Bruyant, » qui coule près des grilles du séjour de la » mort, qui s'appelle *Héla*. Cette Héla a le

ET

» gouv  
 » qu'el  
 » ceux  
 » à tou  
 » de vi  
 » de v  
 » grille  
 » la fan  
 » le re  
 » le pr  
 » son li  
 » la m  
 » bleue  
 » & de  
 » effray  
 » un lie  
 » lumin  
 » gers,  
 » le no  
 » brille  
 » fin du  
 » livre  
 » Outre  
 du nord  
 d'Odin,  
 nus ou le  
 qui eut  
 Freya, l  
 la guerr  
 qui déf  
 par où le  
 Hæder,  
 de Bald

ET LES MŒURS DES DANOIS. 413

» gouvernement de neuf mondes, pour  
 » qu'elle y puisse distribuer des logemens à  
 » ceux qui lui sont envoyés, c'est-à-dire,  
 » à tous ceux qui meurent de maladie ou  
 » de vieillesse. Elle possède dans les enfers  
 » de vastes appartemens, défendus par des  
 » grilles : sa salle est la douleur, sa table est  
 » la famine, son couteau la faim, son valet  
 » le retard, sa servante la lenteur, sa porte  
 » le précipice, son vestibule la langueur,  
 » son lit la maigreur & la maladie, sa tente  
 » la malédiction ; la moitié de son corps est  
 » bleue, l'autre moitié est revêtue de la peau  
 » & de la couleur humaine : elle a un regard  
 » effrayant : mais avant toutes choses existait  
 » un lieu nommé *Muspelheim* ; c'est un monde  
 » lumineux, ardent, inhabitable aux étran-  
 » gers, situé à l'extrémité de la terre : *Surtur*,  
 » le noir, y tient son empire : dans ses mains  
 » brille une épée flamboyante : il viendra à la  
 » fin du monde ; il vaincra tous les dieux, &  
 » livrera l'univers en proie aux flammes ».  
 Outre les dieux Odin & Thor, les peuples  
 du nord adoraient encore *Balder*, second fils  
 d'Odin, que quelques-uns prennent pour *Bele-  
 nus* ou le soleil ; *Njord* qui est leur Neptune,  
 qui eut *Frey*, qui présidait aux saisons, &  
*Freyja*, la déesse des amours ; *Tyr*, le dieu de  
 la guerre ; *Heimdall*, le gardien des dieux,  
 qui défendait le passage de l'arc-en-ciel,  
 par où les géans auraient pu escalader le ciel ;  
*Hœder*, *Vidar*, *Vile*, *Uller* & *Forsete*, fils  
 de *Balder*, dieu de la réconciliation. *Loke*

414 REMARQUES SUR LA RELIGION

était bien au rang des dieux , mais il était fils d'un géant , & par conséquent l'ennemi de la cour céleste. Il se pourrait que sous ce nom l'edda voulût désigner le mauvais prince.

Après Frigga , femme d'Odin , qui est la terre , la mythologie islandaise fait mention de *Saga Eira* , déesse de la médecine ; de *Gefione* , déesse de la chasteté ; de *Freya* , qu'on nommait *Vananis* , déesse de l'amour & de l'espérance ; de *Siona* , qui enflammait les amans ; de *Lovna* , qui les réconciliait lorsqu'ils étaient brouillés ; de *Vara* , qui présidait à leurs sermens ; de *Vora* , déesse de la prudence ; de *Synia* , gardienne de la porte du palais des dieux ; de *Lyna* , qui préservait des dangers ; de *Snotra* , déesse de la science , & de quantité d'autres.

Il est parlé dans l'edda de la destruction du monde , & ce terns est appelé *Ragna rokur* ou le *crépuscule des dieux*. Ce moment terrible sera annoncé par un froid rigoureux & par trois hivers affreux. La discorde régnera sur la terre, le frère déchirera le frère, le fils s'armera contre son père ; tous les crimes se succéderont. Un loup monstrueux dévorera le soleil ; un autre engloutira la lune ; les étoiles disparaîtront ; l'univers sera ébranlé ; les géans combattront les dieux , & Odin sera dévoré , ce qui sera le signal de l'embrasement du monde. Un nouveau jour luira , & ceux d'entre les bons , qui auront échappé à la destruction , iront habiter le *Gimle* ( le ciel )

ET  
dans  
préci  
const  
un fle  
parju  
Ce  
peup  
de l'a  
parai  
doctr  
créat  
«  
» Ill  
» ni  
» val  
» Le  
» ne  
» lun  
» un  
» du  
» éti  
» l'a  
» gn  
» ge  
» de  
» cor  
» lég  
» s'e  
» éta  
» &  
» nac  
Ce  
un fil

ET LES MŒURS DES DANOIS. 415

dans un palais d'or pur, & les méchans seront précipité dans le *Nastrand*, bâtiment vaste, construit de cadavres de serpens; où coule un fleuve empoisonné, sur lequel flotteront les parjures & les meurtriers.

Ces idées des poètes prouvent que les peuples du nord reconnaissaient l'immortalité de l'âme, & toutes singulières qu'elles doivent paraître, elles le sont encore moins que leur doctrine sur la formation de la terre & la création de l'homme.

« Dans l'aurore des siècles, dit un poète  
» Islandais, il n'y avait ni mer, ni rivage,  
» ni zéphirs rafraîchissans; tout n'était qu'un  
» vaste abyme sans herbes & sans semences.  
» Le soleil n'avait point de palais; les étoiles  
» ne connaissaient point leurs demeures; la  
» lune ignorait son pouvoir. Alors il y avait  
» un monde lumineux & enflammé du côté  
» du midi: de ce monde des torrens de feux  
» étincellans s'écoulaient sans cesse dans  
» l'abyme qui était au septentrion; en s'éloi-  
» gnant de leur source, ces torrens se con-  
» gelaient dans l'abyme, & le remplissaient  
» de scories & de glaces. Ainsi l'abyme se  
» combla; mais il restait au dedans un air  
» léger & immobile, & des vapeurs glacées  
» s'en élevaient: alors un souffle de chaleur  
» étant venu du midi, fondit ces vapeurs  
» & en forma des gouttes vivantes, d'où  
» naquit le géant *Ymer* ».

Ce fut de la sueur d'*Ymer* que naquirent un fils & une fille qui donnèrent naissance à

#### 416 REMARQUE SUR LA RELIGION

une détestable race de géans. Il naquit aussi une autre race, mais meilleure, qu'on appella la famille de *Bor*, qui fut père d'*Odin*. Les fils de *Bor* tuèrent *Ymer*, & formèrent un nouveau monde de son corps : son sang forma la mer & les fleuves ; ses os firent les montagnes, & ses dents les rochers : ils firent de son crâne la voûte du ciel, qui est soutenue par quatre nains, appelés *Sud*, *Nord*, *Est*, & *Ouest* : ils donnèrent une forme ronde à la terre, & la ceignirent de l'Océan, sur les rivages duquel ils établirent les géans. Ces descendans de *Bor* trouvèrent un jour sur les bords de la mer deux morceaux de bois flottans, dont ils formèrent l'homme & la femme. Un d'eux leur donna l'ame & la vie, un autre le mouvement & la science, le troisième, la parole, l'ouïe, la vue, la beauté & les vêtemens. On appella cet homme *Askus*, & la femme *Embla*. Tous les hommes sont descendus de ces deux créatures.

Après avoir rendu compte de ce qui se trouve de plus intéressant dans la mythologie des anciens peuples du Nord, il paraît nécessaire de donner une idée de leur morale. Nous allons dans ce dessein extraire quelques maximes d'un ouvrage nommé *Havamal* ou discours sublime, dans lequel on prétend qu'est renfermée toute la morale qu'*Odin* avait apportée de la Scythie sa patrie.

« L'hôte qui vient chez vous a-t-il les genoux froids, donnez-lui du feu : celui qui

2

ET

a parcouru  
écriture &

Heur  
la bien  
qui dép  
deux &

Il n'y  
qu'une  
provisio  
la prude  
elle qui

Il n'y  
siècle, c  
homme  
de l'oubl  
& dérobo

L'hom  
vivra tou  
lances l'  
point de

L'hom  
mort, &  
du sage.

Aimez

mais ne

Quand

monde :

riche qua  
un homm

Qu'un  
qu'il n'ai  
faut : qu'i  
tinée, s'i

Tom

ET LES MŒURS DES DANOIS. 417

a parcouru les montagnes a besoin de nourriture & de vêtemens bien séchés.

Heureux celui qui s'attire les louanges & la bienveillance des hommes : car tout ce qui dépend de la volonté des autres est dangereux & incertain.

Il n'y a point d'ami plus sûr en voyage qu'une grande prudence ; il n'y a point de provision plus agréable. Dans un lieu inconnu, la prudence vaut mieux que les trésors ; c'est elle qui nourrit le pauvre.

Il n'y a rien de plus inutile aux fils du siècle, que de trop boire de bière : plus un homme boit, plus il perd la raison. L'oiseau de l'oubli chante devant ceux qui s'enivrent & dérobe leur ame.

L'homme dépourvu de sens, croit qu'il vivra toujours s'il évite la guerre ; mais si les lances l'épargnent, la vieillesse ne lui fera point de quartier.

L'homme gourmand mange sa propre mort, & l'avidité de l'insensé est la risée du sage.

Aimez vos amis, & ceux de vos amis, mais ne favorisez pas l'ennemi de vos amis.

Quand j'étais jeune j'étais seul dans le monde : il me semblait que j'étais devenu riche quand j'avais trouvé un compagnon ; un homme fait plaisir à un autre homme.

Qu'un homme soit sage modérément, & qu'il n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut : qu'il ne cherche point à savoir sa destinée, s'il veut dormir tranquille.

#### 418 REMARQUES SUR LA RELIGION

Levez-vous matin , si vous voulez vous enrichir ou vaincre un ennemi : le loup qui est couché ne gagne point de proie , ni l'homme qui dort de victoires.

On m'invite à des festins lorsque je n'ai besoin que d'un déjeuner : mon fidèle ami est celui qui me donne un pain lorsqu'il n'en a que deux.

Il vaut mieux vivre bien que long-tems : quand un homme allume son feu , la mort est chez lui avant qu'il soit éteint.

Il vaut mieux avoir un fils tard que jamais : rarement voit-on des pierres sépulchrales élevées sur les tombeaux des morts , par d'autres mains que celles d'un fils.

Les richesses passent comme un clin d'œil : ce sont les plus inconstantes des amies. Les troupeaux périclent , les parens meurent , les amis ne sont point immortels , vous mourrez vous-mêmes : je ne connais qu'une seule chose qui ne meure point , c'est le jugement qu'on porte des morts.

Louez la beauté du jour quand il est fini ; une femme , quand vous l'aurez connue ; une épée , quand vous l'aurez essayée ; une fille , quand elle sera mariée ; la glace , quand vous l'aurez traversée ; la bière , quand vous l'aurez bue.

Ne vous fiez pas aux paroles d'une fille , ni à celles que dit une femme ; car leurs cœurs ont été fait tels que la roue qui tourne : la légéreté a été mise dans leurs cœurs. Ne vous fiez ni à la glace d'un jour , ni à un

ET  
ferpe  
que  
romp  
ni à u  
La  
comm  
un ch  
de se  
comm  
vaiffe  
Il n  
de n'è  
Ne  
mécha  
foulag  
Si v  
le ch  
arbres  
sans c  
Ne  
ami ,  
n'a qu  
Il n  
quelqu  
Ne  
de vo  
des ric  
de fen  
Le  
strangu  
mens ,  
la terr  
éteint

ET LES MŒURS DES DANOIS. 419

serpent endormi, ni aux caresses de celle que vous devez épouser, ni à une épée rompue, ni au fils d'un homme puissant, ni à un champ nouvellement semé.

La paix entre des femmes malignes est comme de vouloir faire marcher sur la glace un cheval qui ne serait pas ferré, ou comme de se servir d'un cheval de deux ans, ou comme d'être dans une tempête avec un vaisseau sans gouvernail.

Il n'y a point de maladie plus cruelle que de n'être pas content de son sort.

Ne découvrez jamais vos chagrins aux méchants, car vous n'en recevrez aucun soulagement.

Si vous avez un ami, visitez-le souvent : le chemin se remplit d'herbes, & les arbres le couvrent bientôt, si l'on n'y passe sans cesse.

Ne rompez jamais le premier avec votre ami, la douleur ronge le cœur de celui qui n'a que lui-même à consulter.

Il n'y a point d'homme vertueux qui n'ait quelque vice, ni de méchant quelque vertu.

Ne vous moquez point du vieillard, ni de votre ayeul décrépit ; il fort souvent des rides de la peau, des paroles pleines de sens.

Le feu chasse les maladies, le chêne la strangurie, la paille détruit les enchantemens, les runes détruisent les imprécations, la terre absorbe les inondations ; la mort éteint les haines ».



420 REMARQUES SUR LA RELIGION

La théologie de ces peuples & leurs maximes de morale étaient bien propres à faire des guerriers & des conquérans ; aussi les dangers, les supplices & la mort même n'avaient-ils rien qui pût effrayer ces nations courageuses, qui se rendirent redoutables à toute la terre, & firent trembler tant de fois les Romains. La paix leur était à charge ; la guerre était leur élément, & par-tout où ils voyaient la gloire & le butin, ils y couraient au péril de leur vie.

Pour prévenir les désordres qui pouvaient naître du partage des dépouilles, Hothon le grand, un de leurs rois, régla que ceux qui combattraient dans le premier rang, obtiendraient une part plus forte que les soldats ordinaires, que l'or serait la portion des chefs de l'armée, & l'argent celle des soldats : que les gladiateurs auraient les armes, & que l'on céderait au peuple les vaisseaux pris sur les ennemis, puisque c'était lui qui était chargé de la construction & de l'armement des flottes.

Après la victoire, tous les guerriers se rassemblaient au son de la trompette dans un lieu où on avait planté l'étendard royal. Là chacun déposait son butin, & jurait sur ce qu'il y avait de plus sacré qu'il n'en avait rien détourné. Alors douze hommes nommés par le souverain, faisaient deux parts des dépouilles & divisaient ensuite chacune de ces parts en quatre autres portions, & enfin chacune de ces portions en deux. Pea-

ET

dant  
comme  
troupe  
fait de  
& cha  
tion q

Un  
mort d  
gnaien  
l'appe  
redout  
chaient  
expiren  
se sou  
taient  
se don  
dédaign  
de leur  
cette m  
avaient  
par le t  
destina

Un r  
tne ré  
dats. «  
» de i  
» dang  
porté la  
malgré  
ayant é  
nés à n  
velle,  
personn

ET LES MŒURS DES DANOIS. 421

dant ce tems les chefs de l'armée & les commandans des vaisseaux séparaient leurs troupes en autant de bandes, que l'on avait fait de portions de butin ; on jetait le sort, & chaque bande partageait par tête la portion qui lui était échue.

Un Cimbre, un Celtibère affrontaient la mort dans toutes les occasions ; ils témoignaient une joye extraordinaire lorsqu'ils l'apercevaient dans les combats, mais ils la redoutaient dans leur lit, parce qu'ils attachaient la plus grande ignominie à ne pas expirer les armes à la main. Souvent pour se soustraire à cette honte, lorsqu'ils sentaient approcher leurs derniers momens, ils se donnaient la mort eux-mêmes, ou ils ne dédaignaient pas de la recevoir de la main de leurs plus chers amis ; mais il fallait que cette mort fût donnée par le fer : car ils avaient établi une grande infamie à mourir par le feu, qui était le genre de mort qu'ils destinaient à leurs ennemis.

Un roi de Danemarck établit à Jomsbourg une république bien propre à former des soldats. « Il y était défendu de prononcer le nom de la peur, même dans les plus grands dangers ». En effet, ces guerriers ayant porté la guerre en Norwège, furent vaincus, malgré leur opiniâtreté, & leurs chefs, ayant été faits prisonniers, furent condamnés à mort. Loin de s'allarmer à cette nouvelle, ils parurent transportés de joye, & personne ne donna le moindre signe d'effroi.

#### 422 REMARQUE SUR LA RELIGION

L'un d'eux dit à celui qui allait le tuer, de le frapper au visage : « Je me tiendrai » immobile, & tu observeras si je donne » quelque marque de frayeur ». Un roi des Goths mourut en chantant une hymne sur le champ de bataille, & s'écria à la fin d'une strophe : « Les heures de ma vie se » sont envolées, je mourrai en riant ». Un auteur Danois rapporte que dans un combat singulier, un des combattans « tomba, » rit & mourut ».

Les Danois regardaient les blessures qu'ils recevaient par devant comme glorieuses, mais celles reçues par derrière étaient infamantes. La mutilation d'un membre déshonorait, & c'était une honte à laquelle un guerrier aurait préféré la mort la plus cruelle, ainsi que de tomber entre les mains d'un ennemi & de lui devoir la vie. Pour prouver quelle était leur intrépidité dans les combats, il ne faut que citer un règlement d'Hothon le grand : « Quiconque, y est-il dit, » prétend au titre d'homme de courage, doit » attaquer le premier, s'il n'a qu'un ennemi » en tête ; s'il s'en trouve deux, il peut les » attendre & se tenir sur la défensive : s'il » y en a trois qui tombent sur lui, il lui » est permis de reculer quelques pas en ar- » rière pour parer les premiers coups ; mais » s'ils s'en trouve quatre, il ne doit point » avoir honte de prendre la fuite. Qui- » conque, dit le même prince dans un autre » article, prendra le premier la fuite pen-

ET

» dan  
» lège  
» la n  
» quel  
biens  
nom &  
dans l  
connu  
vait re  
avertis  
à éclat  
eu auc

L'es  
vace d  
premie  
devena  
geois,  
il était  
vait à  
mides  
les pré  
compo  
chargé  
qui se  
tres, n  
core se  
les ne  
dans u  
immola  
neuf l  
chiens  
bliques

## ET LES MŒURS DES DANOIS. 423

» dant le combat , perdra tous ses privi-  
» lèges , & ne sera plus sensé du corps de  
» la nation , aux droits & avantages de la-  
» quelle il ne pourra plus prétendre ». Les  
biens du coupable étaient confisqués ; son  
nom & son crime étaient écrits sur un poteau  
dans la place publique , afin que chacun le  
connût & évitât sa rencontre ; & il ne pou-  
vait rentrer dans l'ordre des citoyens , qu'en  
avertissant sa patrie de quelque guerre prête  
à éclater , & dont personne n'aurait encore  
eu aucune connaissance.

L'esclave qui dans une bataille avait l'au-  
dace de précéder ceux qui combattaient au  
premier rang , recevait une récompense &  
devenait libre. Si un paysan , ou un bour-  
geois , donnait cette preuve de son courage  
il était annobli ; si c'était un noble , on l'éle-  
vait à la préfecture. On dressait des pyra-  
mides en l'honneur des grands guerriers , &  
les prêtres , les devins & les poètes leur  
composaient des épitaphes , & ils étaient  
chargés d'écrire en vers leurs belles actions,  
qui se chantaient dans les festins. Ces prê-  
tres , ministres sanguinaires d'un peuple en-  
core féroce & sauvage , s'assemblaient tous  
les neuf ans au mois de janvier en Sélande  
dans un endroit appelé *Léthra* , & là ils  
immolaient à leurs dieux quatre-vingt-dix-  
neuf hommes , & autant de chevaux , de  
chiens & de coqs. Dans les calamités pu-  
bliques , les Suédois sacrifèrent un de leurs

424 REMARQUES SUR LA RELIGION

rois, comme le plus haut prix dont ils pussent racheter la faveur du ciel.

Ils avaient des coupes consacrées à plusieurs usages : dans les unes on buvait aux dieux ; dans les autres on buvait aux morts qui s'étaient rendus célèbres par leurs exploits ; ces dernières sur-tout servaient aux funérailles des rois. Avant de monter sur le trône, l'héritier devait jurer de donner quelque éclatante marque de son courage ; ensuite il vidait la coupe qui lui était présentée, & prenait ainsi possession de la couronne. Dans les festins solennels, on buvait dans la coupe d'Odin. Cet usage de boire dans différentes coupes a subsisté long-tems après l'établissement du christianisme. On a bu dans les coupes de Dieu le père, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de saint Olaiüs & de saint Canut ; & avant de boire, on faisait une courte prière au saint à qui la coupe était consacrée.

Les rois & les guerriers Danois avaient toujours à leur suite quelques poètes pour mettre en vers les belles actions, dont ils feraient les témoins. On chantait ces vers dans toutes les réjouissances publiques, & ces chansons ne contribuaient pas peu à enflammer le courage de ces peuples naturellement belliqueux.

La profanation des tombeaux était un crime qui ne se pardonnait jamais, mais on tenait à grand honneur de se battre contre

ET

les spe  
morts  
fois a  
ces sp  
un cor  
daient  
les am  
les mé  
dant le  
lité ju  
d'avoir  
diverse  
quefois  
& on  
teuses  
mort c  
la cour  
de terr  
en cen  
par la  
étant é  
taient p  
la divin  
ple av  
qu'il e  
autel d  
pour le  
élémen  
me l'an  
avait é  
et pour  
entiers  
sans ce

## ET LES MŒURS DES DANOIS. 425

les spectres, c'est-à-dire, contre les ames des morts que l'on supposait apparaître quelquefois aux vivans. Quelques-uns croyaient que ces spectres prenaient en l'air à leur choix un corps phantastique, d'autres se persuadaient que le dieu des enfers souffrait que les ames revinssent sur la terre, & reprissent les mêmes corps qu'elles avaient animés pendant leur vie. Lorsqu'on poussait l'imbécillité jusqu'à accuser ces prétendus revenans d'avoir commis quelque mal, on employait diverses manières pour s'en délivrer. Quelquefois on coupait la tête du cadavre mort, & on la lui appliquait sur les parties honreuses : dans d'autres occasions on perçait le mort d'outre en outre avec un pieu ; mais la coutume la plus ordinaire était de retirer de terre le corps du défunt, & de le réduire en cendres, que l'on jettait dans la mer, par la persuasion où l'on était que les ames étant émanées du feu éternel, elles remontaient par le moyen du feu dans le sein de la divinité d'où elles étaient sorties. Ce peuple avait une telle vénération pour le feu, qu'il en conservait perpétuellement sur un autel de fer ; il n'en conservait pas moins pour le bois, qui est la nourriture de cet élément. Leurs prêtres prétendaient que comme l'ame avait été tirée du feu, le corps avait été formé de bois pour la conserver ; & pour engager les Danois à se livrer tout entiers à la navigation, ils leur prêchaient sans cesse qu'ils ne devaient point redouter

## 226 REMARQUES SUR LA RELIGION

de mourir sur la mer, puisque leur corps étant de bois, il ne pourrait être submergé. Le plus grand honneur que l'on pouvait faire autrefois à la mémoire d'un guerrier Danois, c'était de brûler son corps avec le bois du vaisseau sur lequel il avait souvent combattu.

On trouve dans quelques historiens, qu'avec les plus illustres morts on enterrait ou l'on brûlait leurs chevaux & leurs chiens favoris ; qu'on plaçait sous leurs genoux tout l'or & l'argent qu'ils avaient acquis avec gloire, c'est-à-dire, par les armes & la piraterie : & que quelquefois les femmes & les amis étaient brûlés ou enterrés avec eux, parce que l'on ne doutait pas que dans le valhalla ces personnes ne fussent dans le cas de se réunir.

Les Danois avaient trois déesses, qui leur tenaient lieu des parques des Romains, & qui déterminaient la durée & l'évènement de la vie des hommes. L'une s'appelait *Urd*, le passé; l'autre *Werandi*, le présent; & la troisième *Sculde*, l'avenir. Ces parques, ainsi que les autres dieux, rendaient des oracles dans leurs temples, soit en parlant, soit par signes. Les prêtres laissaient croire qu'ils étaient toujours accompagnés d'esprits familiers, qui animaient de petites idoles qu'ils portaient sur eux, & qui répondaient à leurs demandes : souvent ils évoquaient les âmes des morts. Pour cet effet, ils gravaient quelques vers sur une petite planche

ET  
& ils la  
qui ré  
interro  
chaient  
l'inspec  
maines  
ment d  
dans ce  
le vol  
songes.

Ce p  
jaloux  
jamais  
conform  
nons de  
« les d  
» forts  
» ciden  
» plus  
» des i  
des sur  
combat  
requéris  
douteux  
l'usage

Les  
les fem  
fort tar  
mériter  
guerrier  
partage  
eût ter  
avait co

ET LES MŒURS DES DANOIS. 427

& ils la posaient sous la langue du cadavre, qui répondait distinctement, dit-on, aux interrogations qu'on lui faisait. Ils cherchaient aussi la connaissance de l'avenir dans l'inspection des entrailles des victimes humaines qu'ils immolaient, & particulièrement dans le cœur & dans l'estomac, & dans certaines circonstances, ils observaient le vol des oiseaux & interprétaient les songes.

Ce peuple intrépide était extrêmement jaloux de sa liberté, & leurs rois ne furent jamais absolus. Leurs idées de justice étaient conformes à leurs principes dont nous venons de rendre compte. Ils croyaient que « les dieux se rangent du côté des plus » forts. » Une de leurs loix portait, « on dé- » cidera par le fer les démêlés ; car il est » plus beau de se servir de son bras que » des invectives dans les différends ». Fondés sur cette maxime, ils ordonnaient le combat dans tous les cas, où nous devons requérir la décision des juges. Il n'est guères douteux que nos ancêtres ont reçus d'eux l'usage cruel des combats judiciaires.

Les Danois avaient un grand respect pour les femmes, mais ils ne se mariaient que fort tard, parce qu'auparavant ils voulaient mériter leurs maîtresses par quelque exploit guerrier. Une jeune Norvégienne refusa de partager le lit d'un monarque, avant qu'il eût terminé une expédition périlleuse qu'il avait commencée. *Aflanga*, simple paysanne,



428 REMARQUES SUR LA RELIGION  
ne se rendit aux vœux du roi *Lodbrog*,  
qu'après qu'il fût revenu victorieux d'une  
entreprise. Ces femmes étaient chastes &  
fidèles : Tacite dit d'elles : « Chez les fem-  
» mes du nord on ne riait point des vices,  
» & l'on ne se justifiait point de ses intri-  
» gues amoureuses, sous prétexte de la  
» mode ».

Par l'ancienne forme du gouvernement  
de Danemarck, le roi était élu par la nation  
en général, y compris les paysans qui don-  
naient leurs voix à l'élection, ainsi que le  
reconnut Waldemar III, par la fameuse  
réponse qu'il fit au nonce du pape, qui  
prétendait s'arroger une grande autorité sur  
ce monarque : « *Naturam habemus à Deo*  
» (dit ce prince) *regnum à subditis, divi-*  
» *tias à parentibus, religionem à romana*  
» *ecclesia* ».

C'était dans l'assemblée des états que rési-  
dait la puissance législative du royaume. On  
y réglait toutes les affaires importantes du  
gouvernement, telles que la paix, la guerre  
& les alliances; on y disposait des charges,  
& l'on fixait les impositions & les taxes. La  
nation était alors partagée en cinq classes.

Dans la première on comprenait le roi &  
la famille royale. Le fils aîné du souverain,  
destiné à monter sur le trône, était élu par  
les suffrages des sénateurs & nommé simple-  
ment le prince : ses frères étaient appelés  
ducs, & depuis Christian I, on joignit à  
ce titre celui d'héritier de Norwège, parce

ET L

que ce  
au lieu  
électif.

La no  
terres qu  
avec dro  
chasse, t  
une loi  
cuns bie  
noblesse  
sans du  
faire des  
de laque  
nombre  
dant qu  
une pen  
le gouve  
renus à  
seulement  
nombre d  
tems de  
les appe  
tion de  
Ceux qu  
places ob  
à vie, ou  
à la cha  
& de p  
trésor ro

Les ecc  
ordre de  
plus puiss  
étaient alo

ET LES MŒURS DES DANOIS. 429

que ce royaume était réputé héréditaire , au lieu que le Danemarck était devenu électif.

La noblesse formait le second ordre : les terres qu'elle possédait étaient héréditaires , avec droit de justice , haute & basse , & de chasse , tant avec chiens qu'au vol. Il y avait une loi qui défendait au roi d'acheter aucuns biens immeubles des nobles , & à la noblesse d'acheter aucun domaine des payfans du roi. Cependant le prince pouvait faire des échanges avec la noblesse , du corps de laquelle on tirait les sénateurs , dont le nombre ne passait jamais vingt-huit. Pendant qu'ils étaient en place , ils recevaient une pension de l'état , & on leur donnait le gouvernement d'une forteresse , sans être reus à aucune contribution envers le roi ; seulement ils devaient entretenir un certain nombre de cavaliers en tems de paix & en tems de guerre , & marcher lorsque le prince les appelait , pourvu qu'il ne fût pas question de passer les frontières du royaume. Ceux qui ne parvenaient pas à ces premières places obtenaient du prince quelques terres à vie , ou pour un certain nombre d'années , à la charge d'entretenir quelques cavaliers & de payer annuellement une somme au trésor royal.

Les ecclésiastiques composaient le troisième ordre de l'état , & c'était sans contredit le plus puissant avant la réformation. Ils jouissaient alors des décimes , qu'ils partageaient

### 430 REMARQUESSUR LA RELIGION

également avec le roi, après qu'on avait levé une certaine portion pour l'entretien des curés & une autre pour les réparations des églises. Aujourd'hui les super-intendans, les chanoines & les ministres ont des pensions fixées par le gouvernement, & l'on a pourvu à l'entretien de ceux qui se destinent au ministère ecclésiastique.

Les bourgeois & les marchands des différentes villes formaient la quatrième classe. Ils pouvaient posséder des terres & des héritages à la campagne, & même des bois enclos. Il leur était aussi permis de faire le commerce par terre & par mer. C'était dans cet ordre que l'on choisissait les membres des juridictions subalternes dont le président était ordinairement tiré du corps de la noblesse.

Le cinquième ordre était celui des paysans: il se partageait en deux classes, les *Frybunders* ou paysans libres, qui possédaient des domaines héréditaires, chargés cependant de quelque légère redevance. Ceux-ci pouvaient faire le commerce & s'exercer à la pêche: ils ne faisaient point de corvées, & ne payaient de taxes que celles qui étaient imposées du consentement du sénat du royaume. Les autres paysans cultivaient les terres du roi, de la noblesse & celles des ecclésiastiques; ceux-là étaient tenus aux corvées, dont les possesseurs des biens convenaient avec eux.

L'administration de la justice était fort simple: tout le royaume se trouvait partagé

ET  
en un  
paroi  
arme  
marq  
comm  
& aux  
féren  
l'affer  
que c  
cause  
çait u  
foume  
appel  
aussi-  
nérale  
de me  
qu'à  
tian I  
le me  
armes  
à être  
En  
Daner  
les bou  
tre l'o  
un jou  
depuis  
la sou  
le roy  
renonç  
civiles  
rétabli  
l'état,

## ET LES MŒURS DES DANOIS. 431

en un certain nombre de juridictions ou de paroisses ; chaque juridiction s'assemblait en armes en pleine campagne dans un tems marqué. La noblesse du canton s'y rendait comme témoin , & assistait aux plaidoiries & aux jugemens. Ceux qui avaient des différends à régler , s'avançaient au milieu de l'assemblée. On écoutait attentivement ce que chaque partie exposait en faveur de sa cause ; on allait aux opinions & l'on prononçait une sentence. Celui qui refusait de se soumettre à ce jugement , était maître d'en appeler à douze arbitres que l'on nommait aussi-tôt , ou d'en appeler à l'assemblée générale du royaume. L'adultère était puni de mort : mais l'homicide n'était condamné qu'à une amende pécuniaire. Le roi Christian III prononça la peine de mort contre le meurtrier qui aurait tué un homme sans armes , dans le tems qu'il ne s'attendait pas à être attaqué.

En 1660 la forme du gouvernement de Danemarck changea entièrement. Le clergé, les bourgeois & les paysans se réunirent contre l'ordre de la noblesse , qui les tenait sous un joug rigoureux. Ils remontrèrent que depuis long-tems l'élection d'un roi avait été la source des malheurs qui avaient accablé le royaume , & ils firent entendre qu'en y renonçant, ils mettraient fin aux guerres civiles qui les avaient si fort affaiblis, qu'ils rétabliraient la paix entre les membres de l'état , & qu'ils rendraient ainsi le Dane-

marck très-puissant, par l'union de la Norwège, du Holstein & des autres pays que la maison d'Oldembourg possédait avant de parvenir à la couronne. En conséquence de cette proposition, malgré les violens efforts de la noblesse, les états renoncèrent au droit d'élection, & rendirent le royaume successif & héréditaire. Ce grand changement arriva sous le règne de Frédéric III.

---

## CHAPITRE XVI.

### *Remarques sur le Royaume de Suède.*

**L**ES provinces qui composent le royaume de Suède sont comprises à peu près entre le trentième & le quarante-cinquième degré de longitude, & entre les cinquante-cinq & soixante-dix degrés de latitude septentrionale. Cet état a ainsi dans sa plus grande largeur environ trois cents cinquante lieues du septentrion au midi, & plus de cent quarante d'orient en occident. Il est borné au nord par la Laponie Danoise, & par l'Océan septentrional, au sud par la mer Baltique & par le golphe de Finlande, à l'orient par la Russie, & au couchant par la Norwège, le Sund & le Catégar. Le froid y est très-rude pendant les trois quarts de l'année; & durant deux mois il y fait des chaleurs excessives.

On

SU  
Or  
rigin  
chie  
eût é  
y ren  
onziè  
tique  
dieu  
le dé  
arche  
vangil  
le roi  
vinité

Tou  
valeu  
cissém  
leur so  
que le  
& leur  
que le  
ment  
sacrific  
pour n  
& dans  
riers p  
faient  
leur de  
rois &  
laisser  
geaient  
rang d  
tes. Le  
fine, l  
Ton

SUR LE ROYAUME DE SUEDE. 433

On ne fait rien de certain touchant l'origine & les commencemens de la monarchie Suédoise. Quoique le christianisme y eût été prêché dès le neuvième siècle, elle y renonça dans le siècle suivant, & dans le onzième, toutes les côtes de la mer Baltique étaient encore idolâtres. Odin fut le dieu de la nation, jusqu'au tems que Louis le débonnaire envoya Ansgarius, depuis archevêque d'Hambourg, pour prêcher l'évangile aux Suédois & aux Goths. Il baptisa le roi Oläus, qui fut sacrifié aux fausses divinités du pays par ses sujets payens.

Toutes les anciennes histoires attestent la valeur intrépide des Suédois, leur endurcissement au travail, leur force & sur-tout leur sobriété. Les femmes, aussi courageuses que leurs maris, combattaient à leurs côtés, & leur chasteté était à toute épreuve. Lorsque les rivières & les lacs étaient entièrement glacés, la nation s'assemblait pour sacrifier aux dieux ses meilleurs chevaux, & pour montrer son agilité dans les tournois & dans tous les genres d'escrimes. Les guerriers portaient des casques qui leur laissaient les épaules à découvert, & qui ne leur descendaient que jusqu'aux reins. Les rois & leurs fils avaient seuls le droit de laisser croître leurs cheveux qu'ils partageaient en deux tresses. Les femmes d'un rang distingué se couvraient de robes étroites. Leur coëffure était composée d'une toile fine, bordée de longues franges, & par-

dessus elles portaient des couronnes d'or enrichies de pierreries. Leur ceinture était une longue lame d'or ou d'argent, ou un tissu de fil d'or de la largeur de deux doigts. Les filles étaient distinguées des femmes mariées par une espèce de scapulaire de soie ou de toile blanche; elles portaient aussi des couronnes. Les femmes du commun avaient à leurs robes des manches fort larges, & sur le haut de la tête un morceau de drap rouge étroit & pointu, avec une couronne dorée.

Les combats singuliers étaient parmi ce peuple la marque la moins équivoque d'un grand courage; le roi même ne pouvait refuser un appel sans se couvrir d'infamie. Le vainqueur recevait pour récompense, s'il n'était pas marié, une vierge belle & riche; il était associé aux grands hommes de la nation, & l'on enterrait honorablement le vaincu. On pendait les corps des princes à des chênes, ou on les brûlait avec du bois de genièvre, ou on les déposait dans les creux des rochers, sur les plus hautes montagnes, avec toutes leurs armes. Ces armes étaient des casques fort pesans, des cuirasses en partie de fer & en partie de cuir & de feutre, cousues avec du lin ou de la laine: des brassarts, des gantelets, des cuissarts, des éperons & de longues lances.

La couronne de Suède anciennement élective, n'est devenue successive & héréditaire que sous le règne de Gustave I. Il fut résolu dans une assemblée de la noblesse, tenue à

SU  
Stock  
en 16  
cour  
dans l  
ne m  
promi  
cienn  
voir e  
draièr  
ne dor  
bénéfi  
ne pou  
homm  
convai  
ne fera  
qu'ils  
soldats  
bler la  
de fair  
dre co  
d'y av  
Le roi  
sa prop  
Il ne lu  
la paix  
fentem  
lorsqu'  
avait b  
revenu  
le capit  
& com  
C'était  
nitude

SUR LE ROYAUME DE SUEDE. 435

Stockolm en 1680, & confirmée à la diète en 1682, que les filles succèderaient à la couronne, si les mâles venaient à manquer dans la famille royale. Avant ce tems les rois ne montaient sur le trône, qu'après avoir promis qu'ils gouverneraient selon les anciennes constitutions du royaume, sans pouvoir en faire de nouvelles; qu'ils maintiendraient les états dans leurs privilèges; qu'ils ne donneraient les charges, les fiefs & les bénéfices, qu'à des naturels Suédois; qu'ils ne pourraient faire emprisonner aucun gentilhomme, à moins qu'il ne fût auparavant convaincu du crime dont on l'accusait; qu'ils ne feraient rien sans la participation du sénat; qu'ils ne prendraient point à leur service des soldats étrangers; qu'ils ne pourraient troubler la noblesse dans la possession où elle était de faire fortifier ses châteaux, & de s'y défendre contre la violence de leurs ennemis, & d'y avoir un azyle sûr contre qui que ce fût. Le roi jurait tous ces articles, & consentait à sa propre dégradation, en cas qu'il les violât. Il ne lui était pas permis de faire la guerre ou la paix, ou des levées de soldats, sans le consentement du sénat ou des états généraux, lorsqu'ils étaient assemblés. Alors le monarque avait bien peu d'autorité, & encore moins de revenus: il n'était guères considéré que comme le capitaine général de l'état pendant la guerre, & comme le président du sénat dans la paix. C'était dans le sénat que résidait toute la plénitude de la puissance: il était toujours composé



des douze principaux seigneurs de la nation, tous gouverneurs de provinces ou possédant les premières charges de l'état. L'archevêque d'Upsal, primat du royaume, était sénateur né : les six autres évêques ne prenaient place dans cette assemblée, que par la nomination du roi, ou par le choix des sénateurs dans un interrègne.

La dignité de sénateur n'était point héréditaire, & le roi nommait aux charges vacantes. Le premier sénateur se prétendait en droit de censurer la conduite du prince, & de l'avertir quand il excédait les bornes de son pouvoir. Le clergé possédait la plus grande partie des biens de l'état. Les évêques recueillaient les successions de tous les ecclésiastiques qui mouraient sans tester : ils jouissaient des droits d'amendes & de confiscation ; & de plusieurs fiefs de la couronne qu'ils avaient acquis par des fondations & des legs pieux ; en sorte que les biens de l'église augmentaient continuellement, & ne pouvaient être diminués par ventes, parce que toute aliénation leur était expressément défendue par les loix. Ces évêques, à chaque changement de règne, faisaient jurer au nouveau souverain la conservation de leurs privilèges, & souvent on les vit lui faire la guerre. Les gentilshommes, retranchés dans leurs châteaux, méconnaissaient les loix, & à main armée, se faisaient raison entr'eux des injures qu'ils prétendaient avoir reçues, & souvent ce n'était que par la force qu'on levait les impôts sur les paysans,

SU  
& qu'  
la patr  
le roy  
anarch  
Gust  
le trôn  
des bie  
nobless  
gouver  
les ma  
sont la  
& les pa  
en qua  
marécha  
roi. Ell  
premièr  
la secon  
charges  
considér  
ples no  
tête du  
préside  
fissent u  
aujourd  
monarq  
de toute  
prescri  
Le ro  
pour les  
monnoie  
à moins  
ecclésiast  
& peut l

SUR LE ROYAUME DE SUEDE. 437

& qu'on pouvait les enrôler pour défendre la patrie. Sous l'autorité d'un roi & d'un sénat, le royaume se trouvait dans une véritable anarchie.

Gustave I, en plaçant le luthéranisme sur le trône, s'empara de la plus grande partie des biens du clergé, qu'il partagea avec la noblesse, & tout rentra dans l'ordre. Le gouvernement du royaume est déposé entre les mains des quatre ordres de l'état, qui sont la noblesse, le clergé, les bourgeois & les paysans. On convoque les états de quatre en quatre ans. La noblesse a pour chef le maréchal de la diète, qui est nommé par le roi. Elle est partagée en trois classes : la première est celle des comtes & des barons ; la seconde, celle des maisons illustres par les charges de la couronne, ou par les emplois considérables ; & la troisième, celle des simples nobles. L'archevêque d'Upsal est à la tête du clergé ; le bourguemestre de Stockolm préside les bourgeois, & les paysans se choisissent un chef ou président. Le sénat n'est plus aujourd'hui que le témoin de la conduite du monarque ; mais, quoiqu'il entre dans le détail de toutes les affaires, il ne peut rien lui prescrire.

Le roi établit les impôts, règle les étapes pour les soldats des provinces, fait battre monnaie, & creuser les mines de salpêtre, à moins qu'elles ne se trouvent dans les terres ecclésiastiques. Il nomme à toutes les charges, & peut lever le dixième d'hommes pour aller

à la guerre. Il y a cinq grands officiers de la couronne, qui sont régens nés du royaume pendant la minorité des rois ; savoir, le droffart ou grand justicier, le connétable, l'amiral, le chancelier & le grand trésorier. Le grand justicier préside au conseil suprême de justice ; il place la couronne sur la tête du roi, dans la cérémonie de son couronnement.

Le connétable est le chef du conseil de guerre ; à l'entrée des rois, il marche devant eux tenant l'épée nue dans la main ; aux états assemblés, il est assis devant le trône à main droite.

L'amiral commande les armées navales, & donne les provisions à tous les officiers de guerre & de finances, qui doivent servir sur les vaisseaux. La justice de l'amirauté se rend en son nom : il a les amendes, les confiscations, le dixième sur toutes les prises faites en mer, & le droit d'ancre.

Le chancelier est le chef de la police, & le dépositaire des sceaux de la couronne : il expédie toutes les affaires d'état, & expose les volontés du roi aux états généraux.

Le grand trésorier a l'administration des finances & des revenus du roi.

La justice est administrée en Suède par quatre tribunaux souverains, qu'on nomme parlemens, qui connaissent des affaires civiles & criminelles, en dernier ressort dans leur juridiction. Les dépens ordinaires des procès sont fort modérés, & chacun a la liberté

SUI  
de pla  
nelles  
éviden  
sermen  
person  
Les cri  
condam  
tions.  
mémoi  
notée d  
place,  
deux a  
d'amen  
être rép  
biens de  
ensans p  
la fille u  
L'égl  
archevê  
font for  
surinten  
les évêc  
prevôt o  
tion sur  
qui les d  
vacant,  
trois suj  
un. Tou  
leurs vo  
mais la  
Les fo  
quante  
hommes

SUR LE ROYAUME DE SUEDE. 439

de plaider sa cause. Dans les matières criminelles, où le fait n'est pas de la dernière évidence, l'accusé est reçu à se purger par serment, moyennant qu'il se présente quelques personnes qui répondent de son intégrité. Les crimes atroces sont punis de mort. On condamne un voleur au travail des fortifications. Les duels sont punis de mort, & la mémoire de ceux qui en sont convaincus est notée d'infamie. Si personne ne reste sur la place, les deux ennemis sont condamnés à deux ans de prison, & à deux mille écus d'amende. Les affronts publics ne peuvent être réparés que par une excuse publique. Les biens de patrimoine & d'acquêts passent aux enfans par égale portion, le fils en a deux, & la fille une.

L'église luthérienne est gouvernée par un archevêque & dix évêques, dont les revenus sont fort médiocres. Ils ont sous eux huit surintendans, qui ont la même autorité que les évêques, sans en porter le nom. Un prévôt ou diacre de la campagne, a l'inspection sur dix églises, & sur les ecclésiastiques qui les desservent. Lorsqu'un évêché devient vacant, le clergé de chaque diocèse propose trois sujets au roi, entre lesquels il en choisit un. Tous les chapitres du royaume donnent leurs voix pour l'élection de l'archevêque, mais la décision appartient au roi seul.

Les forces de la Suède consistent en cinquante régimens, chacun de douze cents hommes, y compris quatre-vingt-seize

officiers dans chacun. Outre les fonds ordinaires, on a affecté à chaque régiment vingt fermes surnuméraires, pour faire subsister les officiers qui ne sont plus en état de servir. On a établi pour les soldats vieux ou blessés, un hôpital général qui jouit d'un gros revenu, indépendamment duquel, chaque officier qui s'avance paye une somme proportionnée au grade qu'il acquiert. Un colonel paye cent écus.

---

## CHAPITRE XVII.

### *Remarques sur la Pologne.*

**M**ALGRÉ les épaisses ténèbres qui obscurcissent l'origine de la nation Polonoise, on peut assurer qu'elle descend des Sarmates, que les anciens distinguaient en Asiaticques & en Européens. Ces derniers sont nommés Vénèdes par Ptolomée, & Tacite, qui parle de ce peuple, les place à l'orient de la mer Baltique, & nous assure qu'ils vivaient dans une affreuse disette des choses les plus nécessaires à la vie. « Ces hommes barbares, ajoute-  
 » r-il, libres de crainte & d'espérance, aiment  
 » mieux vivre de la sorte, que de labourer  
 » leurs champs, que de prendre soin d'un  
 » ménage, que de s'occuper du soin de leur  
 » fortune, & de celle de leurs parens & de  
 » leurs voisins. Ils ne craignent point les

» au  
 » les  
 » cr  
 » de  
 » co  
 » se  
 les an  
 que c  
 qui t  
 Leur  
 adoré  
 Mars  
 Venu  
 des t  
 de N  
 & C  
 Pollu  
 La  
 effuyé  
 royau  
 Balti  
 par la  
 Pont-  
 Trans  
 par la  
 & la  
 debou  
 de de  
 large  
 d'envi  
 grand  
 grand  
 au mi

SUR LA POLOGNE. 441

» autres hommes : ils ne craignent pas même  
 » les dieux , & ce qui est bien difficile à des  
 » créatures comme nous , ils n'ont pas besoin  
 » de faire des vœux , parce qu'ils n'ont  
 » coutume de désirer que ce qu'ils peuvent  
 » se procurer eux-mêmes ». Tels furent  
 les ancêtres des Polonais, qui ne se nourrirent  
 que d'herbes , de racines & des bêtes fauves ,  
 qui tombaient à la chasse sous leurs flèches.  
 Leurs descendans , idolâtres comme eux ,  
 adorèrent Jupiter , sous le nom de *Jassem* ,  
 Mars , sous celui de *Liada* ou *Ladon* , &  
 Vénus , sous celui de *Dzidzielia*. Pluton avait  
 des temples & des adorateurs , sous le nom  
 de *Niam*. Diane était appelée *Dziewanna* ,  
 & Cérès *Marzanna*. Ils adoraient Castor &  
 Pollux , qu'ils nommaient *Leł* & *Poleł*.

La Pologne , malgré les pertes qu'elle a  
 essuyées en divers tems , est encore un vaste  
 royaume : elle est bornée au nord par la mer  
 Baltique , qui la sépare de la Suède ; à l'orient ,  
 par la Tartarie & la Russie ; au midi , par le  
 Pont-Euxin , la Valaquie , la Moldavie , la  
 Transylvanie & la Hongrie ; à l'occident ,  
 par la Poméranie , le Brandebourg , la Silésie  
 & la Moravie. Sa longueur , depuis le Bran-  
 debourg jusqu'aux frontières de la Russie , est  
 de deux cents dix lieues polonaises , & sa  
 largeur , depuis la Pokucie jusqu'à la Livonie ,  
 d'environ deux cents lieues. On divise ce  
 grand état en trois parties principales , la  
 grande Pologne au nord , la petite Pologne  
 au milieu , & le grand Duché de Lithuanie

442 REMARQUES

au sud-est. Ces trois parties contiennent vingt-cinq palatinats, qui ont chacun un gouverneur & un castellan.

Avant le sixième siècle, les Polonais n'avaient pas encore de rois. Vers l'an 550, le Sarmate Leck entreprit de les civiliser; il bâtit une cabane, autour de laquelle ses compagnons en élevèrent d'autres; & Gnesne, la première ville de Pologne, prit la place d'une forêt. Un auteur célèbre, qui a dessiné avec feu le tableau de la Pologne, nous dit que depuis ce chef de la nation jusqu'à nos jours, cet état a eu des ducs, des waivodes, aujourd'hui palatins, des rois, des reines, des régentes & des interrègnes. « Les interrègnes, » ajoute-t-il, ont été presque autant d'anar- » chies; les régentes se sont fait haïr; les » reines, en petit nombre, n'ont pas eu le » temps de se montrer; les waivodes ne furent » que des oppresseurs. Parmi les ducs & les » rois quelques-uns ont été de grands princes, » les autres ne furent que guerriers ou » tyrans. ».

On distingue en Pologne quatre classes de souverains: Leck, Piast & Jagellon formèrent les trois premières; Henri de Valois commença la quatrième, & depuis ce prince la couronne a passé d'une maison dans une autre, sans se fixer dans aucune. En 750, une femme (Vanda) régna glorieusement sur les Polonais; depuis ils adoptèrent la loi salique, qui exclut les femmes du trône. En 804, ils proposèrent leur couronne à la course;

Lesk  
fut d  
en ti  
les w  
rois  
jusqu  
nom  
Przés  
nom  
Piast  
dixiè  
façon  
Ce fu  
de bo  
fant u  
l'emp  
trois  
puiss  
lumiè  
leurs.  
pluſie  
Dans  
sentée  
l'état  
paixa  
qu'il e  
conſe  
A l  
ſon n  
trône  
Polon  
Pour  
ment

Lesko. Il fut le vainqueur. Le gouvernement fut d'abord entre les mains d'un seul. Leck en tint les rênes d'une main ferme, ensuite les waivodes partagèrent l'autorité avec les rois : ils l'usurpèrent, & l'état fut ébranlé jusque dans ses fondemens. Un homme sans nom & sans crédit, sauva la patrie ; ce fut Przemislas. Il régna avec gloire, sous le nom de Lesko I, dans le huitième siècle. Piast régna dans le neuvième, & dans le dixième, Boleflas, I se rendit en quelque façon despotique, & prit le titre de roi. Ce fut ce prince qui cependant eut le courage de borner lui-même son pouvoir, en établissant un conseil de douze sénateurs, qui pût l'empêcher d'être injuste. Pendant plus de trois siècles, les Polonais luttèrent contre la puissance absolue. Ils voyaient de loin la lumière éclatante de la liberté ; ils essayèrent leurs forces, & précipitèrent au bas du trône plusieurs de leurs rois, ou tyrans ou avarés. Dans le quatorzième siècle, la nation représentée par les députés de tous les ordres de l'état, fut appelée pour ratifier un traité de paix avec les ennemis ; elle s'aperçut dès-lors qu'il était possible d'établir une république en conservant un roi.

A la mort de Casimir le grand, Louis, son neveu, roi de Hongrie, monta sur le trône de Pologne, & ce fut alors que les Polonais mirent des entraves au pouvoir absolu. Pour y arriver Louis diminua considérablement les impôts. Il renonça au droit que



## 444 R E M A R Q U E S

les rois avaient de se faire défrayer par leurs sujets dans leurs voyages. Il promit de rembourser à la Pologne les dépenses qu'elle ferait, & les dommages qu'elle souffrirait dans les guerres qu'il pourrait entreprendre contre ses voisins. Il s'obligea de donner les charges, les emplois publics & la garde des forteresses, aux naturels Polonais, à l'exclusion des étrangers. Rien ne coûte pour obtenir une couronne.

Après sa mort les Polonais abolirent la succession, & ils ne déférèrent la couronne à Hedwige, sa fille, qu'à condition qu'elle épouserait Jagellon, duc de Lithuanie, qui consentait à souscrire à la forme républicaine, & qui offrait d'incorporer la Lithuanie à la Pologne.

Avant ce règne, les rois décidaient de la paix & de la guerre; ils faisaient les loix, changeaient les coutumes, abrogeaient les constitutions, établissaient les impôts, disposaient du trésor public, & Jagellon vit passer tous ces ressorts de la puissance absolue entre les mains de la noblesse, représentée par le sénat & l'ordre équestre. En 1573, Sigismond Auguste étant mort sans enfans, la république revit toutes les anciennes loix. Elle en abolit plusieurs, & en étendit d'autres. On fit un décret qui portait : « Que les rois nommés par la » nation, ne tenteraient aucune voie pour se » donner un successeur; & que conséquem- » ment ils ne prendraient jamais la qualité

» d'  
 » to  
 » na  
 » sa  
 » de  
 » d'a  
 » po  
 » do  
 » à c  
 » la  
 » érr  
 » ne  
 » tés,  
 » pas  
 » obr  
 » équ  
 autres  
 de Po  
 ses suj  
 qu'il v  
 La r  
 de tro  
 équest  
 & se f  
 ses trib  
 que le  
 tous les  
 la puiss  
 latinats  
 prépare  
 traitées  
 l'ordre  
 des non

SUR LA POLOGNE. 449

» d'héritiers du royaume ; qu'il y aurait  
» toujours auprès de leur personne , seize sé-  
» nateurs pour leur servir de conseil ; & que,  
» sans leur aveu, ils ne pourraient ni recevoir  
» de ministres étrangers, ni en envoyer chez  
» d'autres princes ; qu'ils ne lèveraient  
» point de nouvelles troupes, & qu'ils n'or-  
» donneraient point à la noblesse de monter  
» à cheval sans l'aveu de tous les ordres de  
» la république ; qu'ils n'admettraient aucun  
» étranger au conseil de la nation , & qu'ils  
» ne leur conféreraient ni charges , ni digni-  
» tés, ni starostie : & qu'enfin ils ne pourraient  
» pas se marier, s'ils n'en avaient auparavant  
» obtenu la permission du sénat & de l'ordre  
» équestre ». Ce sont ces articles & quelques  
autres qu'on appelle *Pača conventa* : un roi  
de Pologne les jure à son sacre, & dispense  
ses sujets du serment d'obéissance, en cas  
qu'il viole les loix de la république.

La république de Pologne est composée  
de trois ordres, le roi, le sénat & l'ordre  
équestre, qui comprend toute la noblesse,  
& se fait représenter dans les diètes par  
ses tribuns ou nonces. C'est dans la diète  
que le roi doit nécessairement convoquer  
tous les deux ans, que réside essentiellement  
la puissance législative. Les diétines des pa-  
latinats, qui précèdent toujours la diète,  
préparent les matières qui y doivent être  
traitées, & on y choisit les représentans de  
l'ordre équestre, qui forment la chambre  
des nonces. Le sénat est l'ame de cette assem-

blée générale. L'archevêque de Gnesne, primat du royaume, est le chef du sénat; les évêques, les palatins, les castellans en sont les membres. Un palatin est le chef de la noblesse dans son palatinat : il préside à ses assemblées, il la conduit au champ électoral pour faire ses rois, & à la guerre, lorsqu'on assemble la *Pospolite* ou l'arrière-banc. C'est lui qui fixe le prix des denrées, & qui règle les poids & mesures dans sa province. Autrefois les castellans étaient les gouverneurs des forteresses & villes royales, aujourd'hui ces gouvernemens ont passé aux starostes qui y rendent la justice. Le seul staroste de Samogitie a entrée dans le sénat, où l'on compte deux archevêques, quinze évêques, trente-trois palatins & quatre-vingt-cinq castellans. Les grands officiers de la couronne ont place au sénat, sans être sénateurs : ces officiers sont le grand maréchal de la couronne, le grand chancelier, le sous-chancelier, le grand trésorier & le sous-maréchal. Ces offices se répètent pour la Lithuanie.

Le grand maréchal ne voit que le roi & le primat au-dessus de lui : il fait tout à la fois les fonctions de grand maître de la maison du roi, de grand prévôt, de grand maître des cérémonies, & d'introduit des ambassadeurs, de juge & maître souverain de la police & de grand maréchal des logis de la cour, où son pouvoir est presque illimité & a trois lieues de circon-

féren  
& au  
tous  
tion  
sous  
dictio

Le  
& le  
deux  
des af  
celier  
lonais

Le  
nances  
pte qu  
mais l  
& elle  
délibé

C'est  
diète a  
elle se  
un libre  
dont on  
élevé,  
marche  
sur deu  
roi, &  
Il y a  
fadeurs  
les fait  
juge à p  
Les c  
par l'éle

## SUR LA POLOGNE. 447

férence : il veille à la sûreté du monarque & au maintien de l'ordre : il connaît de tous les crimes & il juge sans appel. La nation seule peut réformer ses jugemens. Le sous maréchal n'a aucun exercice de juridiction qu'en l'absence du grand maréchal.

Le grand chancelier tient les grands sceaux & le vice-chancelier les petits. L'un de ces deux officiers doit être évêque pour connaître des affaires ecclésiastiques. Le grand chancelier répond au nom du roi, soit en polonais ou en latin. Il est l'oracle de la loi.

Le grand trésorier est dépositaire des finances de la république, & il ne doit compte qu'à la nation. Le roi crée ces officiers, mais la république seule peut les déposer, & elle n'a jamais voulu leur accorder voix délibérative dans le sénat.

C'est un spectacle bien imposant qu'une diète assemblée. Les portes de la salle où elle se tient sont ouvertes, & chacun y a un libre accès, parce que c'est le bien public dont on y traite. Le roi est sur un trône élevé, les grands officiers en occupent les marches : le primat & les sénateurs sont sur deux lignes, les ministres en face du roi, & les nonces autour d'eux & debout. Il y a des places marquées pour les ambassadeurs & le nonce du pape, mais la diète les fait avertir de se retirer, lorsqu'elle le juge à propos.

Les diètes générales s'ouvrent toujours par l'élection du maréchal des nonces, qui

doit être choisi entre les membres d'une des trois nations : la première fois entre les membres de la haute Pologne ; la seconde entre ceux de la basse , & la troisième parmi ceux de la Lithuanie. Pour faire une constitution dans la diète, il est nécessaire que les nonces la proposent , & que le roi & le sénat l'approuvent ; & avant qu'elle ait force de loi , elle doit être revue par le maréchal des nonces , & par deux députés , ou par trois sénateurs & six nonces. Il faut encore qu'elle soit lue dans le sénat & en présence du roi , & que le chancelier demande à haute voix si le roi , les sénateurs & les nonces veulent qu'on y appose le sceau : alors elle est insérée dans les registres , on l'imprime , & on l'envoie aux petites diètes , d'où elle passe aux juridictions particulières.

C'est dans les séances des grandes diètes , qui durent six semaines , qu'on procède à la nomination des dignités vacantes ; à la disposition des biens royaux en faveur des militaires qui ont servi avec distinction ; à la reddition des comptes du grand trésorier ; à la diminution ou à l'augmentation des impôts ; que les ambassadeurs de la république rendent compte du succès de leurs différentes négociations ; enfin qu'on décide des alliances à former ou à rompre , de la paix ou de la guerre , des loix à abroger ou à promulguer , & de l'affermissement de la liberté publique. C'est dans ces diètes générales que l'on accorde aux étrangers le droit  
de

de no  
scellé  
récha  
patrie  
troisié  
à auc  
der a

Jus  
pas e  
nonce  
blée ,  
concer  
qu'elle  
Siczyn  
donna  
cet abu  
fédérat  
& spec  
veto ,  
diète ,  
est vra  
vert la  
chiré ,  
le corp

Outr  
nomme  
en rafe  
armés ,  
effusion  
la répub  
les flor  
tuellem  
pête ce

To

SUR LA POLOGNE. 449

de noblesse, & lorsque leurs provisions sont scellées, ils jurent entre les mains du maréchal des nonces, qu'ils seront fidèles à la patrie & au roi, qui cependant jusqu'à la troisième génération, ne peut les nommer à aucune charge importante, ni leur accorder aucuns biens consistoriaux.

Jusqu'à l'année 1652, on ne soupçonnait pas en Pologne que l'opposition d'un seul nonce pût arrêter l'activité d'une diète assemblée, anéantir les délibérations les mieux concertées, & annuler toutes les résolutions qu'elle pourrait précédemment avoir prises. Siczynski, nonce d'Upita en Lithuanie, donna le premier ce terrible exemple de cet abus de la liberté polonoise, que la confédération générale de 1696 appella *unicum & specialissimum jus cardinale*. Le seul mot *veto*, prononcé par un nonce, rompt une diète, & quelque beau que soit ce droit, il est vrai de dire qu'il a depuis ce tems ouvert la porte aux dissensions qui ont déchiré, déchirent & déchireront dans la suite le corps de l'état.

Outre ces diètes, il y en a d'autres qu'on nomme diètes à cheval, & qui se tiennent en rase campagne : les nonces y paraissent armés, & rarement elles se terminent sans effusion de sang. Pendant ces tems orageux la république est comme une mer agitée dont les flots s'entrechoquent & se brisent mutuellement; mais la séance terminée, la tempête cesse, le calme renaît & l'état reprend

une surface tranquille, pour s'agiter de nouveau à la première occasion.

Il est rare que les monarques de Pologne soient élus d'un consentement unanime. Lorsque le roi est mort, on ne lui rend point les honneurs funèbres, que son successeur ne soit nommé. Pendant l'inter règne l'archevêque de Gnesne est chargé de l'administration du royaume. Il convoque les états, & fixe le tems & le lieu de l'élection, qui est ordinairement dans la plaine de Varsovie, où l'on dresse des tentes pour les prélats, les sénateurs & les autres nobles : ces tentes sont entourées d'un large fossé, & l'on ne peut pénétrer dans cette enceinte que par une seule porte. Tant que la diète de couronnement dure, les ambassadeurs des couronnes ne peuvent demeurer dans Varsovie, ni dans les lieux circonvoisins, & on leur assigne des logemens écartés, afin qu'ils ne puissent éventer le secret de la république, ni traverser les délibérations. Les princes étrangers qui aspirent au trône, s'ils le viennent solliciter en personne, peuvent au contraire rester dans la ville. Les nobles sont disposés par palatinats & ont droit de suffrages ; les députés des villes de Dantzic, de Cracovie & de Wilna, jouissent du même privilège.

Quand les voix ont été recueillies, l'archevêque de Gnesne nomme le candidat élu ; mais avant de le proclamer on a soin de lui faire signer, s'il est présent, ou en son absence à les ambassadeurs, les *pac̄ta con-*

venta  
lectio  
à l'aff  
à l'ég  
noux j  
& il  
de son  
des p  
Le  
la céré  
condu  
reçoit  
tre, &  
Le len  
on lui  
pomme  
avoir  
ques &  
il fait  
parties  
nobles  
par ce  
l'éperon  
Un  
ronnem  
& pour  
monter  
Stanisla  
avait o  
Bolesla  
dans l'  
indigné  
sensible

SUR LA POLOGNE. 451

venta; ensuite les maréchaux publient l'élection. Le roi nouvellement élu se présente à l'assemblée, & l'on se rend en cérémonie à l'église de saint Jean, où ce prince à genoux jure d'observer les conditions accordées, & il reçoit des mains du primat le décret de son élection signé, & scellé des sceaux des principaux électeurs.

Le roi se rend à Varsovie, où doit se faire la cérémonie de son couronnement; il est conduit à l'église de saint Stanislas; il y reçoit l'onction sacrée, la couronne, le sceptre, & la pomme d'or surmontée d'une croix. Le lendemain il se place sur son trône, & on lui présente de nouveau le sceptre, la pomme d'or & une épée; il se lève, après avoir reçu le serment de fidélité des évêques & des sénateurs; il tire son épée, dont il fait divers mouvemens vers les quatre parties du monde; puis il en frappe les nobles qui se présentent à genoux, & qui par cette cérémonie sont faits chevaliers de l'éperon.

Un usage assez singulier termine le couronnement des rois & des reines de Pologne, & pour en connaître l'origine, il faut remonter jusqu'au onzième siècle. En 1077, Stanislas Saczeponowski, évêque de Cracovie, avait osé remontrer apostoliquement au roi, Boleslas II, toute l'horreur de sa conduite, dans l'administration de l'état. Boleslas, indigné, jura de se venger d'un affront si sensible: il envoya des gardes pour assassiner



le saint prélat, mais ceux-ci eurent horreur de ce crime, & s'en retournèrent sans l'effectuer. Ce roi cruel se chargea lui-même de cette horrible exécution, & porta le coup de la mort à Stanislas au pied de l'autel. Détesté de ses sujets, excommunié par le pape, le tyran abandonna le trône & fut mourir inconnu loin de sa patrie. Depuis ce tems tous les rois, après leur couronnement, vont faire une espèce d'amende honorable sur le tombeau du saint évêque. Le nouveau roi confesse : « Que ce meurtre est » atroce : il dit qu'il en est innocent, qu'il » le déteste & en demande pardon, en im- » plorant la protection du saint martyr sur » lui & sur son royaume ». Il ferait à désirer qu'un pareil usage fût introduit dans tous les lieux que les tyrans ont teints du sang du juste.

Il est nécessaire de remarquer que la cérémonie des funérailles du dernier roi, précède toujours celle du couronnement de son successeur. En 1676, on vit sur le même char funèbre, le corps du roi Casimir, mort en France, & celui du roi Michel. Lorsque les corps furent posés sur le catafalque, on vit un hérault, armé de pied en cap, entrer à toute bride dans l'église & venir rompre un sceptre; cinq autres vinrent de même briser la couronne, le globe, le cimenterre, un javelot & une lance, au bruit d'une musique guerrière.

Il est bien vrai que l'autorité des rois de

Polog  
leur a  
ment  
l'état,  
Polon  
ils ont  
crimin  
quelqu

Les  
par de  
bles cr  
pour l  
pour la  
nie a a  
fomma  
pluralit  
cédures  
de ceu  
plaider  
les fort  
quent y  
droit ce  
royaum  
& à son  
On peu  
ces tro  
peut être  
minelles  
le juger  
a'ont lie  
premier  
assassinat  
cite le c

## SUR LA POLOGNE. 453

Pologne est fort limitée, mais la république leur a conservé de beaux droits : ils nomment à toutes les charges & dignités de l'état, pourvu qu'ils les confèrent aux seuls Polonais : ils jouissent de très-gros revenus : ils ont le pouvoir de donner la grace à un criminel qui a été condamné à mort, par quelque tribunal du royaume que ce soit.

Les affaires des particuliers sont jugées par deux tribunaux souverains, que les nobles créent chaque année; l'un à Pétrikow pour la grande Pologne, l'autre à Lublin pour la petite. Le grand duché de Lithuanie a aussi son tribunal. Là la justice se rend sommairement, & les procès se décident à la pluralité des voix, sans procureurs, ni procédures. Quelques juristes défendent la cause de ceux qui ne se croient pas en état de plaider eux-mêmes : on n'y connaît point les fortes épices, & le pauvre par conséquent y peut élever la voix & soutenir son droit contre le riche. Un corps de statuts du royaume, dressé en 1520, fixe les jugemens, & à son défaut, on se sert du droit saxon. On peut appeller au roi des sentences de ces trois tribunaux. Un gentilhomme ne peut être emprisonné, dans les affaires criminelles, & le roi & le sénat peuvent seuls le juger. La confiscation & la proscription n'ont lieu que pour les crimes capitaux au premier chef, qui sont les meurtres, les assassinats & la conjuration contre l'état. On cite le coupable, & s'il ne comparait pas,

on le déclare infâme & convaincu ; il est proscrit, & tout le monde peut le tuer, s'il le rencontre. On appelle des jugemens des magistrats des villes au chancelier ; & la diète décide les affaires importantes, & juge les crimes de lèze-majesté ou d'état. Une bulle de Clément VIII permet aux évêques de Pologne de conseiller la guerre, d'opiner à la mort, & d'en signer les arrêts.

La Pologne est aujourd'hui le seul pays où l'on voit une cavalerie composée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart, & la Pologne le reste. Ces deux corps d'armée ont chacun leur général indépendant l'un de l'autre. Le général exerce un pouvoir illimité ; à l'ouverture de la campagne, le roi tient conseil avec les sénateurs & les principaux officiers de l'armée pour régler les opérations, & dès ce moment le grand général exécute arbitrairement. Il assemble les troupes : il règle les marches, il décide des batailles, il distribue les récompenses & les punitions, il élève, il casse, il fait couper des têtes, & ne rend compte de ses actions qu'à la république en pleine diète. Ce qu'on appelle l'armée étrangère, infanterie & dragons, est presque toute composée d'Allemands ; mais la quatrième armée, la plus nombreuse, la plus inutile & sans doute la plus dangereuse, c'est ce qu'on nomme la *pospolite* ou l'arrière-banc : elle monte à plus de cent mille nobles, que le roi ne peut tenir assemblés plus

de si  
retou  
ce te  
On  
confé  
néral  
sénat  
dent  
ou l'  
autre  
l'ana  
kosz  
noble  
cette  
roi o  
La  
la P  
profe  
profe  
main  
siden  
accor  
Ces  
vinist  
Arien  
Armé  
désist  
de la  
ils pr  
tems  
le gou  
publie

## SUR LA POLOGNE. 455

de six semaines, & qui sont en droit de retourner chez eux sans congé, si pendant ce tems, on ne les conduit pas à l'ennemi.

On distingue en Pologne quatre sortes de confédérations : les unes sont appellées générales, & se forment du consentement du sénat & de l'ordre équestre; celles-ci tendent toujours au bien public. La rébellion ou l'excès du zèle sont les motifs des deux autres, & pour lors le royaume est dans l'anarchie. La dernière, qu'on appelle Rokoz, est la plus terrible. Alors tous les nobles sont obligés de courir aux armes, & cette confédération est toujours contre le roi ou le sénat.

La religion catholique est dominante dans la Pologne, le roi est obligé d'en faire profession. Les autres sujets de l'état qui ne professent point la religion catholique romaine, sont compris sous le nom de dissidens, & doivent jouir de la tolérance accordée par les loix fondamentales du pays. Ces dissidens sont des Luthériens, des Calvinistes, des Grecs, des Sociniens, des Ariens, des Anabaptistes, des Juifs, des Arméniens, des Trinitaires, & des Tridéistes qui croient que les trois personnes de la sainte trinité sont trois différens Dieux : ils prétendent que Dieu le père a régné du tems de l'ancien testament ; que le Fils a pris le gouvernement de l'univers lorsqu'il fit publier la loi de l'évangile, & que depuis

son ascension au ciel nous sommes sous le règne du Saint-Esprit.

Les Polonais sont pour la plupart grands, bien faits & robustes, braves & intrépides jusqu'à la témérité; ils seraient peut-être indomptables, si la docilité & la subordination militaire faisaient la règle de leur conduite dans la guerre; fiers, généreux, francs & jaloux de leur liberté, ils obiscussent ces grandes qualités par l'abus qu'ils en font. Ils se croient esclaves, s'ils ne se montrent indépendans; leur générosité dégénère en prodigalité, leur franchise est presque toujours sans ménagement & sans prudence, & leur fierté ne plie pas volontiers sous leur égal en noblesse, lorsqu'il s'agit du bonheur public. Ces illustres républicains ont perdu la simplicité & la frugalité des Sarmates leurs ancêtres; jusqu'au règne de Sobieski, quelques chaises de bois, une peau d'ours, une paire de pistolets, deux planches couvertes d'un matelas, étaient les meubles les plus considérables d'un Polonais d'une fortune honnête; aujourd'hui ses vêtements sont magnifiques, il porte des bottines couleur de soufre, dont les talons sont ferrés, un bonnet fourré, & une veste doublée de zibeline. Ajoutons que depuis Auguste II, le luxe a fait de grands progrès dans le royaume, & que toutes les modes françaises sont venues se mêler au faste asiatique. Une dame Polonoise ne sort guères autrement

qu'e  
ne v  
chev  
Le  
& si  
sont  
qui f  
nité  
leur f  
espèc  
pour  
un jo  
tre d  
la loi  
quinz  
Les  
le chr  
attach  
de la  
adultè  
l'instr  
un raf  
la lib  
non il  
tems l  
& des  
pères  
infini  
& les  
Nou  
tails e  
nation  
& se r

SUR LA POLOGNE. 457

qu'en carrosse à six chevaux, & son époux ne voyage qu'avec une suite de deux cents chevaux & autant d'hommes.

Les payfans, cette portion si respectable & si avilie chez la plupart des nations, ne sont en Pologne que des esclaves grossiers, qui semblent déchus des droits que l'humanité réclame infructueusement sans cesse en leur faveur. Chaque être malheureux de cette espèce travaille cinq jours de la semaine pour son seigneur, ou plutôt son tyran, & un jour pour lui & pour sa famille. Ce maître dur peut vendre son serf; s'il le tue, la loi ne le condamne qu'à une amende de quinze livres.

Les premiers Polonais, qui embrasèrent le christianisme, poussèrent la rigidité jusqu'à arracher les dents à ceux qui avaient mangé de la viande en carême; ils suspendaient un adultère ou un fornicateur à un clou par l'instrument de son crime, & on mettait un rasoir auprès de lui, dont on lui laissait la liberté de se servir pour se dégager, sinon il expirait dans cette torture. Dans ces tems les pères tuaient leurs enfans estropiés, & des enfans dénaturés affommaient leurs pères décrépits; aujourd'hui les mœurs sont infiniment plus dissolues, mais plus douces, & les loix moins rigoureuses.

Nous ne nous appesantirons pas sur les détails en ce qui concerne les usages de la nation Polonoise; ils changent tous les jours & se rapprochent insensiblement des nôtres.

Les festins que donnent souvent les nobles sont somptueux , mais dans beaucoup de maisons il faut encore porter des couteaux , des cuillères , des fourchettes , & jusqu'à ses serviettes. On y boit beaucoup , & l'on tient long-tems table. C'est sur-tout dans les banquets de noces que le faste & la prodigalité paraissent davantage. Les mariages des demoiselles d'honneur qui se célèbrent à la cour sont sur-tout de ce nombre. Le roi & la reine en font ordinairement la dépense , & c'est à leurs majestés que le cavalier doit faire demander la fille par une espèce d'ambassade publique. Le député est suivi quelquefois de deux ou trois cents gentilshommes , l'un desquels porte une couronne de pierrieres entremêlées de fleurs pour la future épouse. La reine reçoit cette nombreuse troupe , assise sous un dais , & ayant la jeune personne à côté d'elle. Le député fait la demande & aussi fait l'éloge du prétendu : le chancelier de la reine , répond en son nom , & mêle dans son discours les louanges de la demoiselle. La reine reçoit la couronne des mains du député , & la place sur la tête de la future épouse , & quelquefois cette cérémonie est terminée par un bal. Peu de jours après le fiancé envoie une riche toilette en présent à la demoiselle , & le jour du mariage , vers le soir , il se rend en grand cortège au palais ; il y joint sa prétendue , & ils vont ensemble recevoir une bénédiction préliminaire en présence de leurs

maj  
où  
riag  
où  
pée  
& l  
dem  
cour  
plie  
gers  
pare  
sembl  
rang  
bal  
com  
céré  
car  
de r  
à ha  
invi  
une  
son p  
vaiss  
maje  
épou  
On n  
une  
ne v  
çons  
La  
milli  
a po  
traff

SUR LA POLOGNE. 459

majestés. Ils vont ensuite à la chapelle, où se fait réellement la célébration du mariage. On passe aussi-tôt à la salle du festin, où il y quatre tables; la première est occupée par le roi, la reine, les ambassadeurs & les nouveaux époux : les sénateurs, les demoiselles d'honneur & les dames de la cour sont à la seconde : la troisième est remplie par les officiers de la cour & les étrangers de naissance, & la dernière par les parens & les amis des mariés, qui y rassemblent les personnes qui ne sont pas de rang à se placer aux tables précédentes. Le bal suit ce festin; le lendemain la fête recommence, mais elle est accompagnée d'une cérémonie fort intéressante pour la mariée, car elle y reçoit publiquement beaucoup de riches présens. Un gentilhomme appelle à haute voix tous les nobles qui ont été invités à cette noce, & chacun vient faire une petite harangue à l'épouse, & lui offrir son présent, qui consiste en pierreries ou en vaisselle d'argent. Le troisième jour, leurs majestés conduisent la mariée chez son nouvel époux, qui doit faire les frais d'un ambigu. On nous assure qu'avant la clôture de la scène, une épouse qui connaît la décence, & qui ne veut pas donner lieu à d'étranges soupçons, doit verser des larmes abondantes.

La Pologne ne compte pas plus de cinq millions d'habitans dans son sein; & il n'y a point de royaumes qui offrent des contrastes plus frappans : on y voit la dignité



460. C E R E M O N I E S  
royale avec le nom de république ; des loix  
justes avec l'anarchie féodale : quelques  
traits de l'ancien gouvernement des Romains  
avec la barbarie gothique , & l'abondance  
à côté de la pauvreté.

---

---

## C H A P I T R E X V I I I .

### *Cérémonies du Couronnement des Rois.*

Nous donnerons dans ce chapitre un précis des cérémonies qui s'observent au couronnement ou à l'inauguration de la plupart des monarques de l'Europe : mais avant d'entrer dans ce détail, nous croyons devoir rappeler au lecteur l'origine des couronnes, les diverses formes qu'elles ont prises successivement, & enfin celles qu'elles ont conservées.

Presque tous les auteurs, du moins ceux sur la critique éclairée desquels on peut asseoir son jugement, conviennent que la couronne dans son origine, était plutôt un ornement du sacerdoce que de la royauté. Les monarques en adoptèrent l'usage, parce qu'alors ces deux dignités, du sacerdoce & de l'empire, étaient réunies.

Les mythologistes nous apprennent que les couronnes ne furent d'abord déferées qu'aux divinités : Pline atteste que Bacchus s'en para le premier après la conquête des

Inde  
Saturne  
rem  
qu'il  
dant  
Isis q  
parce  
hom  
grain  
La  
band  
ou q  
band  
branc  
quelq  
la co  
de br  
vigne  
raisins  
fleurs  
lux &  
pollon  
Saturn  
cule,  
ou d'  
celle d  
faison  
vier,  
de Vén  
d'épis  
ou de  
crés à c  
Les

## DU COURONNEM. DES ROIS. 461

Indes ; d'autres en rapportent l'origine à Saturne , à Jupiter , après la victoire qu'il remporta sur les Titans , ou à Janus , lorsqu'il institua les sacrifices religieux : cependant si l'on en croit Léon l'Egyptien , ce fut Isis qui la première se couronna d'épis de bled , parce que la première , elle avait appris aux hommes à semer & à cultiver ce précieux grain.

La couronne n'était primitivement qu'une bandelette qui portait le nom de diadème , ou quelquefois elle était composée de deux bandelettes , & ensuite on la forma de deux branches d'arbres , auxquelles on ajoutait quelques fleurs. La fable nous apprend que la couronne de Jupiter était de fleurs ou de branches de laurier : celle de Junon , de vigne : celle de Bacchus , de pampre , de raisins , de branches de lierre , chargées de fleurs & de fruits : celle de Castor , de Pol-lux & des Fleuves , de roseaux : celle d'A-pollon , de roseaux ou de laurier : celle de Saturne , de figues nouvelles : celle d'Her-cule , de peuplier : celle de Pan , de pin ou d'hyèble : celle de Lucine , de dictame : celle des Heures , des fruits propres à chaque saison : celle des Graces , de branches d'oli-vier , aussi bien que celle de Minerve : celle de Vénus , de rose : celles de Cérès & d'Isis , d'épis de bled : celles des Lares , de noyer ou de romarin ; tous arbres ou plantes consacés à ces différentes divinités du paganisme.

Les empereurs Romains ont porté quatre

couronnes de formes différentes : 1<sup>o</sup>. la couronne de laurier : 2<sup>o</sup>. la couronne rayonnée : 3<sup>o</sup>. la couronne ornée de perles & de pierres : 4<sup>o</sup>. le bonnet à peu près semblable à un mortier. La couronne radiale, n'était accordée aux princes qu'après leur mort, & Néron est l'unique empereur qui s'en soit servi de son vivant. Outre les couronnes impériales, les Romains avaient diverses couronnes pour récompenser les exploits militaires de leurs guerriers. La couronne ovale, faite de myrte, se donnait aux généraux qui avaient vaincus des esclaves, ou qui avaient remporté la victoire sur des ennemis peu redoutables, & on leur décernait en même tems les honneurs du petit triomphe ou de l'ovation. La couronne navale ou rostrale, composée d'un cercle d'or relevé de proues & de poupes de navire, se donnait au capitaine ou au soldat, qui le premier avait accroché un vaisseau ennemi, ou qui était sauté dedans. La couronne vallaire, aussi composée d'un cercle d'or relevé de pieux, s'accordait à celui qui le premier était entré dans le camp des ennemis. Celui qui le premier était monté sur la muraille d'une ville assiégée, & y avait planté l'étendard romain, obtenait la couronne murale surmontée de créneaux, & le citoyen qui dans une bataille ou dans un assaut avait sauvé la vie à un autre citoyen, se paraît de la couronne civique. On présentait la couronne triomphale ou de laurier, au général qui avait

rem  
ava  
On  
min  
vaie  
assié  
qui  
cour  
estin  
diat  
lorsc  
L  
qu'o  
gran  
cour  
tres  
de pi  
croix  
à cha  
ronne  
rond  
Boni  
ple,  
pour  
le ter  
une t  
La  
tiare  
figure  
croix.  
La  
cercle  
diadè

DU COURONNEM. DES ROIS 463

remporté une mémorable victoire, ou qui avait ajouté une province à l'empire romain. On décernait la couronne obsidionale ou graminée, faite d'herbes telles qu'elles se trouvaient, au guerrier qui délivrait une ville assiégée ou un camp entouré d'ennemis. Ceux qui ménageaient une paix, recevaient une couronne de laurier, mais celle-là était moins estimée que les autres. On donnait aux gladiateurs une couronne ou bandelette de laine, lorsqu'on leur accordait la liberté.

Les papes portent un ornement de tête qu'on nomme tiare : c'est une espèce de grand bonnet, autour duquel il y a trois couronnes d'or qui sont les unes sur les autres en forme de cercle, toutes éclatantes de pierreries & ornées d'un globe, avec une croix sur le haut de ce globe, & un pendant à chaque côté de la tiare. D'abord la couronne papale ne fut qu'un simple bonnet rond, entouré d'une petite couronne; mais Boniface VIII, trouvant ce bonnet trop simple, l'embellit d'une seconde couronne, pour indiquer qu'il prétendait avoir droit sur le temporel des rois, & Benoît XII y plaça une troisième couronne.

La couronne impériale est un bonnet ou tiare avec un demi-cercle d'or qui porte la figure du monde, cintré & sommé d'une croix.

La couronne du roi de France est un cercle de huit fleurs-de-lys, cintré de six diadèmes qui le ferment, & qui porte au-

dessus une double fleur-de-lys, qui est le cimier de France. On croit communément que Charles VIII, en 1495, prit la couronne fermée, en prenant le titre d'empereur d'Orient.

La couronne du roi d'Angleterre est rehaussée de quatre croix, entre lesquelles il y a quatre fleurs-de-lys; elle est couverte de quatre diadèmes, qui aboutissent à un petit globe surmonté d'une croix. Celles des rois de Portugal, de Danemarck & de Suède, ont des fleurons sur le cercle, & sont fermées de cintres, avec un globe croisé sur le haut. La couronne des Ducs de Savoye, comme rois de Chypre, avait des fleurons sur le cercle, était fermée de cintres, & surmontée de la croix de saint Maurice sur le bouton d'en haut: celle du grand duc de Toscane est ouverte, à pointes mêlées de grands tréfles sur d'autres pointes, avec la fleur-de-lys de Florence au milieu. Celle du roi d'Espagne est rehaussée de grands tréfles refendus, que l'on appelle souvent hauts fleurons, & couverte de diadèmes aboutissant à un globe surmonté d'une croix.

La couronne des électeurs de l'empire, est un bonnet d'écarlate entouré d'hermine, fermé par un demi-cercle d'or, le tout couvert de perle; il est surmonté d'un globe, avec une croix au-dessus.

*Couronnement*

Co  
L  
Fois  
cérés  
que  
prem  
ronn  
lema  
plus  
la su  
Germ  
eux.  
de G  
fort,  
lan,  
Dan  
à Aix  
posses  
dans u  
duic à  
& s'ob  
tice au  
les loi  
que le  
les éle  
où se  
offician  
fiastiqu  
ordre  
la mess  
l'emper  
T

## DU COURONNEM. DES ROIS. 465

### *Couronnement des Empereurs d'Occident.*

Les empereurs Chrétiens prenaient autrefois la couronne, sans observer aucune des cérémonies en usage aujourd'hui. On croit que Pépin, fils de Charles Martel, est le premier prince Chrétien qui se soit fait couronner avec les cérémonies de l'église. Charlemagne & ses successeurs donnèrent encore plus d'étendue à ce cérémonial, qui fut dans la suite changé & augmenté par les rois de Germanie, qui occupèrent l'empire après eux. Depuis Othon, ils furent couronnés rois de Germanie à Aix-la-Chapelle ou à Francfort, rois de Lombardie à Monza ou à Milan, & empereur à Rome.

Dans le premier couronnement qui se fait à Aix-la-Chapelle, le prince élu prenait possession du trône de Charlemagne, placé dans une salle du palais ; de-là il était conduit à l'église où il recevait l'onction sacrée, & s'obligeait par serment de rendre la justice aux sujets de l'empire, & d'en observer les loix fondamentales. Actuellement lorsque le nouvel empereur marche en ordre avec les électeurs laïques & ses officiers à l'église où se doit faire la cérémonie, l'archevêque officiant, qui est toujours un électeur ecclésiastique, & les deux autres électeurs de son ordre vont le recevoir : ensuite on célèbre la messe jusqu'à l'évangile ; alors on ôte à l'empereur le manteau royal, & deux élec-

teurs ecclésiastiques le conduisent à l'autel où, après quelques prières, l'électeur officiant lui demande : S'il veut professer la foi catholique, défendre l'église, gouverner l'empire avec justice, & le défendre avec valeur, en conserver les droits, protéger les faibles & les pauvres, & être soumis au saint siège. Après que l'empereur a fait les réponses convenables, qu'il confirme par un serment sur les évangiles, les suffragans de l'archevêque officiant découvrent le prince pour le sacrer, & l'archevêque prend l'huile bénite dont il l'oint en forme de croix sur le sommet de la tête, entre les épaules, au cou, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu, dans la main droite, disant à chaque onction, la prière que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques essuient l'huile avec du coton; ensuite on revêt l'empereur de ses habits impériaux, & des autres marques de sa dignité, comme le sceptre, le globe, &c.

Quoique les empereurs ayent jugé à propos depuis long-tems de se dispenser des cérémonies des deux autres couronnemens, pour remplir notre plan, il nous paraît nécessaire d'en remettre sous les yeux du lecteur les principales particularités.

Lorsque l'empereur passait en Italie, les principaux seigneurs de l'Allemagne devaient l'accompagner à leurs frais, soit à Montza, soit à Milan. L'archevêque de cette dernière ville, lui posait la couronne de fer

I  
sur  
plain  
mag  
en l  
l'em  
breu  
entre  
va ç  
cân,  
marc  
confe  
tife d  
servai  
ensui  
appar  
metta  
une n  
ronne  
l'impo  
seur d  
De  
sur-tor  
inféré  
pendai  
notre  
transfé  
dépoui  
donner  
la Bav  
nombre  
posséda  
d'une  
ment d

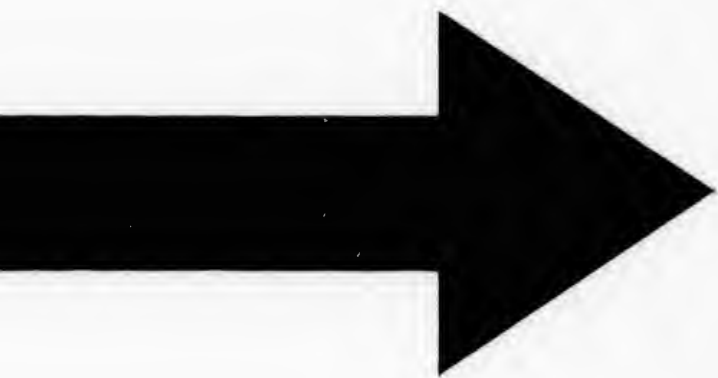
DU COURONNEM. DES ROIS. 467

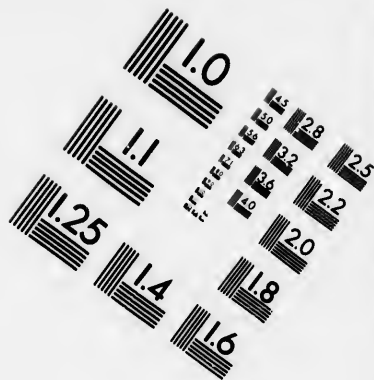
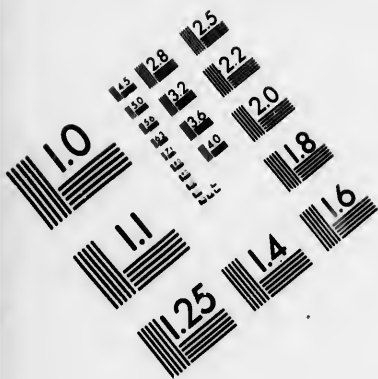
sur la tête, & il se rendait ensuite dans la plaine de Roncalie, où il recevait l'hommage de tous les grands possesseurs de fiefs en Italie. Cette première cérémonie achevée, l'empereur passait à Rome avec sa nombreuse suite, mais il ne lui était permis d'y entrer qu'avec ses grands officiers. Il s'avait jusqu'à la porte de l'église du vaticân, où le pape l'attendait sur les premières marches, & il allait faire sa prière à la confession de saint Pierre. Le souverain pontife célébrait la messe à laquelle le prince servait en qualité de diacre : on procédait ensuite au couronnement avec le plus grand appareil. Le pape sacrait l'empereur, lui mettait un anneau au doigt, l'épée nue à une main, le sceptre dans l'autre, la couronne d'or sur la tête, & lui faisait prêter l'important serment d'être le fidèle défenseur de l'église romaine.

De ces trois différens couronnemens & sur-tout du dernier, quelques écrivains ont inféré que l'autorité de l'empereur en dépendait, & que Léon III, en couronnant notre empereur Charlemagne, lui avait transféré l'empire d'occident, après en avoir dépouillé les Grecs. Le pape ne pouvait donner à Charlemagne la France, l'Italie, la Bavière, la Saxe, la Frise, & un grand nombre de provinces de la Germanie qu'il possédait déjà : il lui fit seulement présent d'une couronne. Le sacre & le couronnement d'un prince ne sont qu'une pure cé-

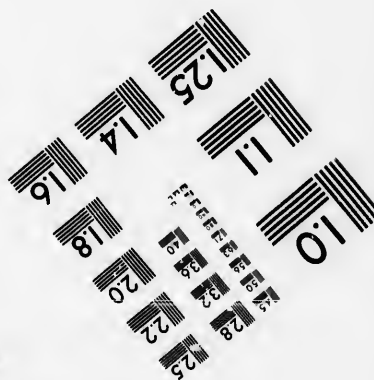
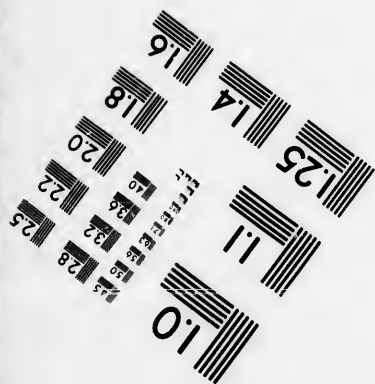
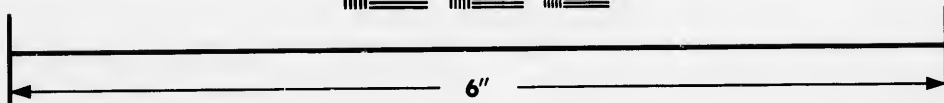
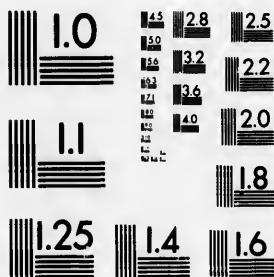








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



rémonie qui ne leur confère aucune nouvelle autorité. Les rois sont sacrés par leurs charges, comme représentant la Divinité.

A ces trois couronnes quelques empereurs ont ajouté celle d'Arles, qu'ils regardaient comme la capitale d'un royaume annexé à l'empire. A l'égard de la couronne de fer, qu'ils recevaient à Montza, voici ce qu'on trouve dans les histoires.

« Théodelinde, femme d'Agilulf ou  
 » Agon, roi des Lombards, ayant fait bâtir à Montza, ville située à douze lieues de Milan, une superbe église, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, cette princesse, entr'autres dons, lui fit présent de trois couronnes d'or, ornées de pierres : or une de ces couronnes est garnie en dedans d'un petit cercle de fer, que les habitans de Montza prétendent avoir été fait d'un des clous de la croix du Sauveur du monde. C'est cette couronne que, pendant plusieurs siècles, les empereurs allaient recevoir en Italie, avant la couronne impériale, & souvent ces deux ornemens ont fait verser des flots de sang ».

*Couronnement d'un Roi des Romains.*

On nomme roi des Romains, dans l'empire d'Allemagne, le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur. Ce titre ne commença à être en usage que sous

le  
 pr  
 Pe  
 ce  
 Le  
 &  
 né  
 ron  
 me  
 pe  
 &  
 dan  
 ces  
 ver  
 rég  
 reu  
 pré  
 neu  
 L  
 pere  
 de  
 faire  
 lettr  
 aux  
 de l  
 pres  
 mue  
 lui f  
 de m  
 pereu  
 tous  
 de l  
 Quar

## DU COURONNEM. DES ROIS. 469

Le règne d'Othon I, & les empereurs le prenaient, quoiqu'en pleine possession de l'empire & de la dignité impériale, jusqu'à ce qu'ils eussent été couronné par les papes. Le roi des Romains est choisi par les électeurs & confirmé par l'empereur : il est couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle romaine, mais on ne lui prête aucun serment de fidélité qu'après la mort de l'empereur. On lui donne le titre d'Auguste, & il porte l'aigle déployée à une seule tête dans ses armes. Il est sans contestation successeur de l'empereur, vicaire unique & universel pendant sa vie, & second chef & régent de l'empire; mais tant que l'empereur réside en Allemagne, ces brillantes prérogatives ne font que des titres d'honneur.

Le roi des Romains peut, comme l'empereur, présider aux diètes, les convoquer de l'aveu des électeurs, & les congédier; faire des barons & des comtes; donner des lettres de noblesse; accorder des privilèges aux universités; mettre les rebelles au banc de l'empire, en observant les formalités prescrites; rappeler les proscrits, & commuer les peines. Par la capitulation qu'on lui fait signer après son élection, il promet de n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur. Il est traité de majesté royale par tous les princes; il marche au côté gauche de l'empereur, un ou deux pas derrière. Quand il se trouve seul dans une cérémonie

nie, le maréchal de la cour ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'empereur. Il traite l'empereur de majesté & l'appelle son seigneur, & l'empereur ne le traite que de diléction.

Autrefois aussi-tôt qu'un roi des Romains était élu à Francfort, on le conduisait sur un trône de pierres placé dans un plaine agréable, plantée de noyers, proche Ruffelheim, petite ville située au confluent du Mein & du Rhin. Monté sur ce trône, le nouveau roi confirmait les privilèges de l'empire & des électeurs : delà il se rendait à Aix-la-Chapelle pour y recevoir la couronne d'argent.

Lorsque l'empereur Ferdinand fit proclamer son fils Maximilien, roi des Romains, ce prince, contre l'usage, fut couronné à Francfort. L'électeur de Brandebourg, comme grand échançon, monta à cheval, alla à une table posée au milieu de la grande place, y prit un bassin d'or & une serviette, & revint dans la salle du festin, où il présenta à laver à l'empereur & au roi des Romains. Le bassin, la serviette & le cheval furent remis au comte de Zollern, à qui ils appartiennent par un ancien droit. L'électeur de Saxe, comme grand maréchal, monta aussi à cheval, & alla à toute bride à un tas d'avoine dont il remplit un boisseau d'argent. Le boisseau & le cheval furent remis à Frédéric de Pappenheim, vicaire du

D  
 gran  
 gran  
 cuis  
 du  
 plat  
 de S  
 Le  
 vica  
 siast  
 les  
 au c  
 boeu  
 serv  
 roi,  
 Cour  
 C  
 Rein  
 il es  
 bégu  
 cond  
 Phil  
 jeun  
 & L  
 cérén  
 de R  
 poult  
 Le  
 dans  
 sole  
 au d  
 de to

## DU COURONNEM. DES ROIS. 471

grand maréchal. L'électeur palatin, comme grand maître d'hôtel, vint à cheval à la cuisine, prit deux plats, revint à la salle du festin, descendit de cheval, & servit les plats sur la table de l'empereur. L'électeur de Saxe porta devant lui un grand bâton. Le cheval & les plats furent donnés au vicairé du palatin. Les trois électeurs ecclésiastiques parurent ensuite : ils présentèrent les sceaux que le roi des Romains leur passa au cou. On fit rôtir, suivant l'usage, un bœuf farci de plusieurs animaux, dont on servit un morceau sur la table du nouveau roi, & le reste fut abandonné au peuple.

### *Couronnement ou Sacre des Rois de France.*

C'est toujours dans l'église cathédrale de Reims que les rois de France se font sacrer ; il est cependant vrai qu'excepté Louis le bégue, roi & empereur, les rois de la seconde race n'y ont pas été sacrés. En 1179, Philippe Auguste, fils de Louis VII, dit le jeune, y fut sacré par le pape Innocent II, & Louis VII fit une loi pour cette auguste cérémonie. C'est dans l'abbaye de saint Remi de Reims que l'on conserve la sainte ampoule dont l'huile sert au sacre de nos rois.

Le jour de cette cérémonie le roi entre dans l'église de Reims, revêtu d'une camifole de satin rouge, garnie d'or, ouverte au dos & sur les manches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours



noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il est précédé du seigneur qui représente le comte, tenant une épée nue à la main, accompagné de tous les princes du sang, des pairs de France, du chancelier, du grand maître, du grand chambellan, des chevaliers de l'ordre, & des autres princes & seigneurs. Le roi s'étant mis devant l'autel dans sa chaire, le prieur de saint Remi, monté sur un cheval blanc, sous un dais de toile d'argent porté par les chevaliers de la sainte ampoule, apporte l'huile sainte au bruit des tambours & des trompettes, & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'église, la pose sur le grand autel, où l'on met aussi les ornemens préparés pour le sacré, qui sont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le sceptre & la main de justice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le sacré sont une camifole de satin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui représentent les ordres de soudiacre & de diacre, des bottines & un grand manteau royal, doublé d'hermine, & semé de fleurs-de-lys d'or. Pendant cette auguste cérémonie, les douze pairs ont chacun leur fonction. L'archevêque de Reims sacré le roi en lui faisant des onctions en forme de croix sur les épaules, & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camifole dont nous avons parlé. L'évêque de Laon tient la sainte

I  
amp  
l'évê  
l'évê  
Noy  
pairs  
cour  
duc  
quar  
le co  
de C  
tend  
l'épé  
été r  
princ  
pairs.  
Te  
vèren  
ciens  
d'Orl  
Bour  
ce de  
nétab  
pair  
foncti  
maître  
par le  
la gar  
Le  
écuye  
teau c  
chamb  
gentil  
court.

DU COURONNEM. DES ROIS. 477

ampoule; l'évêque de Langres, le sceptre; l'évêque de Beauvais, le manteau royal; l'évêque de Châlons, l'anneau; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laïcs, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'épée au roi: le duc de Guyenne porte la première bannière carrée; le duc de Normandie, la seconde; le comte de Toulouse, les éperons; le comte de Champagne, la bannière royale ou l'étendard de guerre; & le comte de Flandres, l'épée royale. Depuis que ces pairies ont été réunies à la couronne, le roi choisit six princes ou seigneurs pour représenter ces pairs.

Telles furent les cérémonies qui s'observèrent au sacre de Louis XV. Les six anciens pairs furent représentés par M. le duc d'Orléans, le duc de Chartres, le duc de Bourbon, le comte de Clermont & le prince de Conti, tous princes du sang: le connétable le fut par le maréchal duc de Villars, pair de France. Le garde des sceaux fit les fonctions de chancelier de France: le grand maître de la maison du roi fut représenté par le prince de Rohan, & le capitaine de la garde Ecoffaïse par le duc de Villeroy.

Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, porta la queue du manteau du roi: le prince de Turenne, grand chambellan, le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, le duc d'Harcourt, capitaine des gardes de quartier, le

marquis de Courtenvaux , capitaine colonel des cent-suisses de la garde , le marquis de Dreux , grand-maître des cérémonies firent les fonctions de leurs charges : les maréchaux d'Estrées , de Tessé & d'Uxelles portèrent la couronne , le sceptre & la main de justice : le maréchal de Tallard , le comte de Matignon , le comte de Médavi , & le marquis de Goëbriand , chevaliers des ordres , portèrent les offrandes & les présentèrent au roi. Enfin , le marquis de Prie , le comte Destaing & les marquis d'Alégre & de Beauveau conduisirent la sainte ampoule. A l'issue du sacre le roi se rendit au palais archi-épiscopal , dans le même ordre à peu près qu'il en était sorti pour venir à l'église , excepté qu'il était précédé des pairs ecclésiastiques & laïcs , & que l'archevêque de Reims , accompagné de deux chanoines , assistans en chape , & précédé de sa croix & de sa crosse , était auprès de sa majesté , qui avait quitté la couronne de Charlemagne pour en prendre une plus légère , enrichie de pierreries.

Lorsque le roi fut arrivé dans son appartement , il se déshabilla , & ses gants & sa chemise , qui avaient touchés aux onctions , furent remis au premier aumônier , pour être brûlés. On servit cinq tables : celle du roi était placée sur une estrade , élevée de quatre marches , & sous un dais de velours violet , semé de fleurs-de-lys d'or. Sur la même ligne & à égale distance du roi ,

DU  
étaient  
pour l  
desqu  
l'une  
ambas  
grand  
table  
majest  
panne  
belet  
accom  
échant  
& les  
Chesne  
la gra  
grand  
tes &  
fanfare  
service  
maître  
maître  
deux &  
maître  
Rohan  
tenant  
cédait  
porté p  
par les  
jesté. I  
plats s  
Les au  
même  
duc de

## DU COURONNEM. DES ROIS. 475

étaient deux tables à droite & à gauche, pour les pairs ecclésiastiques & laïcs, au bout desquelles on en plaça encore deux autres, l'une à droite pour le nonce du pape, les ambassadeurs, & l'autre à gauche pour le grand chambellan & autres seigneurs. La table du roi fut servie par les officiers de sa majesté : le duc de Brissac, pair & grand pannetier de France, fut chercher au gobelet le cademat du roi qu'il apporta, étant accompagné du marquis de Lanmary, grand échançon, qui portait la soucoupe, les verres & les carafes du roi, & du marquis de la Chesnaye, grand écuyer tranchant, portant la grande cuillère, la fourchette & le grand couteau. Les hautbois, les trompettes & les flûtes de la chambre, jouant des fanfares, marchaient à la tête du premier service, suivis des héraults d'armes, du grand maître, du maître des cérémonies, des douze maîtres d'hôtel du roi, marchant deux à deux & tenant leurs bâtons, & du premier maître d'hôtel de sa majesté; le prince de Rohan, faisant les fonctions de grand maître, tenant son bâton, marchait ensuite & précédait ce service, dont le premier plat était porté par le grand pannetier, & les autres par les gentilshommes servans de sa majesté. Le grand écuyer tranchant rangea les plats sur la table du roi & en fit faire l'essai. Les autres services furent apportés avec le même cortège, & le fruit fut servi par le duc de Brissac. Les officiers du corps de la

ville de Reims, & les notables bourgeois servirent les quatre autres tables.

Le roi ayant été averti par le prince de Rohan, faisant les fonctions de grand-maître, que la table était servie, sortit de son appartement avec le même cortège qui l'avait accompagné au retour de l'église, le maréchal d'Estrées portant la couronne de Charlemagne, l'archevêque de Reims le soutenant par le bras droit, & la queue de son manteau étant portée par le prince Charles de Lorraine. Arrivé à la salle du festin royal, l'archevêque commença le *benedicta*, & la couronne de Charlemagne, le sceptre & la main de justice furent posés chacun séparément sur des carreaux de velours aux trois coins de la table : les maréchaux de France qui les avaient portés restèrent debout pendant tout le repas auprès de ces marques de la dignité royale. Le maréchal duc de Villars, représentant le connétable tenant l'épée nue, & ayant les deux huissiers massiers à ses côtés, se plaça devant la table du roi. Le prince de Rohan, comme grand-maître, présenta la serviette à sa majesté, avant & après le dîner. Le repas fini, le roi fut conduit dans le même ordre & avec les mêmes cérémonies qu'il était entré dans la salle du festin.

Le lendemain du sacre le roi, précédé & suivi de toutes les troupes de sa maison, & accompagné des princes du sang & de ses principaux officiers, fut entendre la messe

DU  
à l'abl  
près d

Le j  
tre de  
cathéd  
de nov  
il sign  
à son  
inscrit  
chamb  
vice,  
des m  
croix  
un cor  
cou; p  
dre lu  
teau d  
ayant  
collier  
majesté  
l'office  
avait e  
cette c  
couvrit  
les com  
ciers v  
grand-  
sa majo  
& le co  
deux he  
valiers  
duc d'  
Quel

DU COURONNEM. DES ROIS. 477

à l'abbaye de saint Remy, & faire sa prière près du tombeau de ce saint évêque.

Le jour suivant le roi fut reçu grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit, dans l'église cathédrale. Sa majesté s'y rendit en habit de novice, & après avoir assisté aux vêpres, il signa le serment de l'ordre qu'il avait fait à son sacre, ainsi que sa profession de foi inscrite dans un registre; ensuite le grand chambellan lui ayant ôté son capot de novice, sa majesté se mit à genoux, & reçut des mains de l'archevêque de Reims la croix de l'ordre du Saint-Esprit attachée à un cordon bleu, que ce prélat lui passa au cou; puis le maître des cérémonies de l'ordre lui posa sur les épaules le grand manteau de l'ordre & l'attacha: l'archevêque ayant reçu des mains du grand trésorier le collier de l'ordre, le passa au cou de sa majesté, en lui présentant en même-tems, l'office de l'ordre, avec un dixain qui lui avait été remis par le généalogiste. Après cette cérémonie, le roi s'étant relevé, se couvrit & se plaça dans son fauteuil, où tous les commandeurs, chevaliers & autres officiers vinrent lui baiser la main, comme grand-maître souverain de l'ordre; ensuite sa majesté reçut chevaliers le duc de Chartres & le comte Charollois, princes du sang, qui deux heures auparavant avaient été faits chevaliers de l'ordre de saint Michel par M. le duc d'Orléans.

Quelques jours après cette grande solem-

nité, le roi se rendit en cérémonie à l'abbaye de saint Denis, où il commença devant la châsse de saint Marcol une neuvaine, qui fut continuée par un de ses aumôniers, & il entra dans le parc de l'abbaye, où il toucha environ deux mille malades des écrouelles.

Ce privilège de toucher les écrouelles, si l'on en croit le vénérable Guibert, abbé de Nogent, remonte au règne de Philippe I, qui monta sur le trône en 1060. Il assure que quelque crime fit perdre ce beau droit à ce prince. Raoul de Presles disait à Charles V, qui commença à régner en 1364 : « Vous avez telle vertu & puissance qui » vous est donnée de Dieu, que vous ga- » rissez d'une très-horrible maladie qui » s'appelle les écrouelles ». Etienne de Conti, religieux de Corbie, qui écrivait au quinzième siècle, nous rapporte que le roi Charles VII, après avoir entendu la messe, se faisait présenter un vase plein d'eau, & qu'ayant fait ses prières devant l'autel, il touchait le mal de la main droite, le lavait dans cette eau, & que le malade en portait sur lui pendant neuf jours.

Les historiens anglais attribuent exclusivement cette prérogative à leurs rois, & prétendent qu'Edouard le confesseur qui monta sur le trône en 1043, reçut ce don du ciel à cause de ses vertus & de sa sainteté, avec la gloire de le transmettre à ses successeurs. Jacques III, \*fugitif en France,

Y  
 touc  
 taux  
 aux  
 fut  
 qual  
 pour  
 n'ont  
 ce d  
 en v  
 de le  
 qu'ils  
 neme  
 narqu  
 ce pr  
 chréti  
 rison  
 & les  
 de n  
 malhe  
 porte  
 On  
 Moye  
 permi  
 Paris  
 venai  
 étrang  
 faire  
 civiles

Co

L'in  
 rien c

DU COURONNEM. DES ROIS. 479

touchait les écrouelles dans tous nos hôpitaux. Mais ne pourrait-on pas demander aux auteurs anglais, puisque ce privilège fut accordé à Edouard le confesseur, en qualité de saint & non pas en qualité de roi, pourquoi les successeurs de ce prince qui n'ont pas été saints, ont été favorisés de ce don céleste? Est-ce par la naissance ou en vertu de leur piété, ou en conséquence de leur couronne, comme les rois de France, qu'ils obtiennent cette prérogative? Certainement nulle raison ne prouve que les monarques de la Grande-Bretagne puissent avoir ce privilège exclusivement aux autres princes chrétiens. Si ce pouvoir était réel, la guérison suivrait immédiatement l'attouchement, & les rois d'Angleterre seraient inexcusables de ne pas l'exercer en faveur de tant de malheureux, que cette affreuse maladie emporte journellement.

On prétend qu'en 1576, un nommé Jacques Moyen ou Moyon, demanda à Henri III la permission de bâtir dans un faubourg de Paris, un hôpital pour les écrouelleux, qui venaient en foule des provinces & des pays étrangers dans cette ville, à dessein de se faire toucher par le roi; mais les guerres civiles firent échouer ce projet.

*Couronnement des Rois de Pologne.*

L'inauguration des rois de Pologne n'a rien qui la distingue de celles des autres



monarques de l'Europe, que l'étonnante magnificence que les Polonais déploient dans cette occasion, en joignant tout le faste de l'Asie au goût qui règne dans nos cours les plus policées. Ce qui rend cette solemnité remarquable, c'est qu'elle commence par les funérailles du dernier roi, dont le corps reste en dépôt jusqu'à ce jour. Aussi-tôt que le corps est posé sur le catafalque dans la cathédrale de Cracovie, un hérault à cheval, armé de pied en cap, entre par la grande porte, court à toute bride, & rompt un sceptre contre le catafalque. Cinq autres, courant de même, brisent l'un la couronne, l'autre le globe, le quatrième un cimenterre, le cinquième un javelot, & le sixième une lance, le tout au bruit du canon, des trompettes & des tymbales.

Le roi élu, étant arrivé à Cracovie, y fait une entrée magnifique, & va prendre possession du château de cette ville. La veille de la cérémonie de son couronnement, il doit se rendre à Skalka, qui est le lieu où saint Stanislas, évêque de Cracovie, fut martyrisé en disant la messe par les émissaires du roi Boleslas; mais pour connaître l'origine de cet usage, qui devrait être introduit dans tous les lieux que les tyrans ont teints du sang du juste, il faut remonter jusqu'au onzième siècle. En 1077, Stanislas Saczeponowski, évêque de Cracovie, avait osé remonter apostoliquement au roi Boleslas II, toute l'horreur de sa conduite.

Boleslas,

DU COURONNEM. DES ROIS. 481

Boleslas, indigné, jure de tirer vengeance de cet affront : il envoie des gardes pour assassiner le saint prélat; ceux-ci ont horreur de ce crime, il s'en charge lui-même & porte le coup de la mort à Stanislas. Ce roi cruel, haï de ses sujets, excommunié par le pape, abandonna le trône & fut mourir inconnu hors de sa patrie. Depuis ce meurtre affreux, les rois de Pologne, après leur couronnement, ont été faire une espèce d'amende honorable sur le tombeau du saint évêque, & là ils confessent : « Que ce crime est » atroce, qu'ils en sont innocens, qu'ils » le détestent, & en demandent pardon, » en implorant la protection du saint martyr » sur eux & sur leur royaume ». On trouve dans les chroniques polonoises, que l'évêque Stanislas ayant acheté un village d'un gentilhomme, il avait, pendant les troubles qui désolaient le pays, négligé de passer un contrat de vente. Ce gentilhomme étant mort, Boleslas suscite ses héritiers pour réclamer ce bien. Stanislas soutint l'avoir acheté & payé : prêt d'être condamné, il demanda un délai de trois jours, qu'il passa en prières. Il se rend au bout de ce tems sur la fosse du mort, & lui ordonne de se lever & de le suivre. Arrivé devant le roi, le mort proteste que l'évêque lui a acheté le village que réclament injustement ses héritiers, & retourne dans sa fosse, malgré le choix que lui laissa Stanislas de rester dans le monde ou de rentrer dans son tombeau. Beaucoup

d'historiens se taisent sur ce miracle, mais d'autres en assurent l'authenticité, & relèvent la frayeur que dut avoir Boleslas.

Le jour du couronnement, l'archevêque assisté des principaux évêques commence par oindre le nouveau roi d'une huile consacrée, & après l'avoir communiqué, il lui pose sur la tête une couronne d'or, lui donne le sceptre en la main droite, & lui met dans la gauche une pomme d'or surmontée d'une croix. Alors le prince monte sur son trône & l'on chante le *Te Deum*.

Le lendemain le roi, suivi du sénat & des grands officiers tous à cheval, se rend dans la place publique, où l'on a élevé un superbe trône, couvert des plus riches tapis de l'Orient. Là il reçoit le serment de fidélité des évêques & des sénateurs, & on lui présente une seconde fois le sceptre, la pomme d'or & l'épée : il se lève ensuite & avec l'épée qu'il tient dans la main, il fait diverses croix vers les quatre parties du monde, puis il donne l'accolade à ceux des nobles qui se présentent pour la recevoir, & qui par cette cérémonie sont faits chevaliers de l'éperon. C'est la seule occasion où un roi de Pologne puisse faire des nobles ; car dans ce royaume la noblesse ne doit se donner que dans une diète après dix ans de service militaire.

Les reines ont un très-grand intérêt à être couronnées, sans cette solemnité la républicque ne leur doit aucun appanage, si

elle  
un  
sur  
& d  
refu  
atta  
épo  
cle,  
grec  
refu  
fessa  
ronn

An

Au  
on fa  
mètre  
les k  
princi  
l'emp  
le par  
condu  
Kréme  
élevée  
superb  
fauteu  
à dista  
le seco  
pour l  
bonnet  
mans  
pendai

DU COURONNEM. DES ROIS. 483  
elles deviennent veüves, & cet appanage est un douaire de deux mille ducats assignés sur les salines & sur les starosties de Spiz & de Grodeck. Deux reines cependant ont refusé cet honneur, & toutes les deux par attachement pour leur religion. La première, épouse du roi Alexandre au dixième siècle, voulut demeurer dans la communion grecque : la seconde femme d'Auguste II, refusa d'abjurer le luthéranisme qu'elle professait : ni l'une ni l'autre ne furent couronnées.

*Ancien couronnement des Czars de Russie.*

Autrefois lors de l'inauguration d'un Czar, on faisait venir à Moscou, non-seulement les métropolitains, les archevêques, les évêques, les knées & les boyards, mais même les principaux marchands de toutes les villes de l'empire. Le jour fixé pour le couronnement le patriarche, accompagné de tout le clergé, conduisait le nouveau Czar à l'église de Krémelin, où l'on avait dressé une tribune élevée de trois marches, & couverte de superbes tapis, sur lesquels étaient trois fauteuils de brocard, éloignés l'un de l'autre à distance égale ; le premier pour le Czar, le second pour le patriarche, & le troisième pour le bonnet & le manteau du Czar. Ce bonnet était brodé de perles & de diamans ; il avait une housse au milieu, d'où pendait une petite couronne enrichie de

pierreries. Le manteau était de brocard ; doublé de zibeline. Aussi-tôt que le Czar entrait dans l'église on commençait le chant de quelques hymnes , après lesquelles le patriarche récitait une oraison , par laquelle il invitait saint Nicolas & les autres saints , protecteurs des Russes , à assister à la solennité du jour. Après quelques prières , le ministre ou premier conseiller de l'empire prenait le Czar par la main , & le présentait au patriarche , en disant : « Puisque » les knées & les boyards reconnaissent le » prince ici présent pour le plus proche » parent du feu Czar de glorieuse mémoire , & pour l'héritier légitime de la couronne , ils désirent que comme tel vous » le couronnez présentement ». Alors le patriarche faisait monter le Czar sur la tribune , & l'ayant fait asseoir sur le fauteuil qui lui était destiné , il lui touchait le front avec une petite croix de diamant , & lui donnait sa bénédiction. Cette cérémonie préliminaire étant achevée , un métropolitain assistant prononçait une prière très-énergique à Dieu , le roi des rois , & ensuite le patriarche ordonnait à deux métropolitains d'aller prendre le bonnet & le manteau. Quelques seigneurs montaient sur la tribune , & aidaient au Czar à se revêtir de ses ornemens , puis le patriarche le bénifait une seconde fois , en lui touchant au front avec la croix , & l'un des métropolitains lui plaçait son bonnet sur la tête ,

DU COURONNEM. DES ROIS. 485

Pendant que le patriarche prononçait ces paroles, *au nom du Père, du Fils & du Saint-Esprit*, en le bénissant pour la troisième fois. Après cette cérémonie les métropolitains, les archevêques & les évêques s'approchaient du Czar, & lui donnaient tour à tour la bénédiction. On chantait les litanies à la fin desquelles un des métropolitains chantait au lieu d'antienne : « Dieu accorde à notre » Czar, empereur de tous les Russes, que » tu as donné en ton amour, une bonne » santé & une longue vie. Ce verset était » répété par tout le peuple »; ensuite tous les boyards s'approchaient du Czar, se baïssaient à terre le front, & lui baïsaient la main. Alors le patriarche se levait, & se tenant debout devant le Czar, il lui adressait ce discours : « Puisque par la grace de » Dieu, tous les états de l'empire, tant » ecclésiastiques que séculiers, vous ont » établi & couronné Czar & empereur sur » tous les Russes, & vous ont confié un » gouvernement de si grande importance, » vous devez appliquer toutes vos pensées » à aimer Dieu, à garder ses commandemens, à administrer la justice, & à protéger & conserver la véritable religion grecque » : après quoi le patriarche lui donnait la bénédiction, & l'on allait faire des stations aux églises de saint Michel & de saint Nicolas, où l'on récitait les litanies ; ce qui terminait la cérémonie.

Tel était l'ancien cérémonial du couron-

nement des Czars, que Pierre I, le législateur de son empire, changea entièrement. Jusqu'au règne de ce grand prince, aucune épouse des souverains de Russie n'avait été couronnée; il fit sacrer & couronner son épouse Catherine. Dans la déclaration qu'il fit publier à ce sujet, il rappelle l'usage des premiers rois Chrétiens de faire couronner leurs épouses: il cite Basilde, Justinien, Héraclius, & Léon le philosophe; il entre dans un long détail des services que Catherine a rendu à l'empire, sur-tout dans la guerre contre les Turcs: il marcha lui-même devant elle le jour du couronnement, en qualité de capitaine d'une nouvelle compagnie qu'il créa, sous le nom de chevaliers de l'impératrice: ce fut lui qui lui posa la couronne sur la tête, & il fit porter le sceptre & le globe devant elle.

*Ancien couronnement des Rois d'Angleterre.*

Nous nous servîmes pour composer cet article, d'une partie de la description qu'un ancien auteur nous a laissée des cérémonies qui s'observèrent au couronnement de Richard I, surnommé Cœur de lion, en 1190.

« Les archevêques, les évêques, abbés & chanoines, revêtus de chapes de chœur, & faisant porter devant eux la croix, l'eau bénite & les encensoirs, allèrent jusqu'à la porte intérieure de la chambre du duc Richard, & le menèrent processionnellement dedans

I  
l'égl  
aute  
noir  
chan  
derr  
quel  
d'un  
la v  
aussi  
autre  
de f  
autre  
& so  
les e  
Le c  
main  
perle  
Rich  
un c  
Cond  
les s  
pouill  
fes &  
sur le  
Baud  
metta  
l'oign  
aux é  
suite  
l'ayan  
la tun  
l'épée  
ennen

DU COURONNEM. DES ROIS. 487

l'église de Vestminster. jusques au grand autel. Au milieu des évêques & des chanoines, marchèrent quatre barons portant chandeliers garnis de cierges allumés, & derrière eux vinrent deux comtes, l'un desquels portait le sceptre royal orné par le bout d'une marque ou armoirie d'or, & l'autre la verge royale, embellie d'une colombe aussi d'or. Après ceux-ci cheminèrent trois autres comtes, portant des épées couvertes de fourreaux dorés; ensuite allèrent six autres barons & comtes, soutenant un grand & somptueux échiquier sur lequel étaient les enseignes & les ornemens de la royauté. Le comte de Chester suivit après, tenant en main la couronne d'or, toute enrichie de perles & de pierreries. Enfin venait le duc Richard, au milieu de deux évêques, dessous un ciel de soie, porté par quatre barons. Conduit devant l'autel. en cet ordre, il fit les sermens accoutumés; ensuite on le dépouilla de tous ses habits, excepté des chaufses & de la chemise, laquelle était ouverte sur les épaules à cause de l'onction: & lors Baudouin, archevêque de Cantorbéry, lui mettant les sandales, ou bottines tissées d'or, l'oignit en trois lieux différens, en la tête, aux épaules & au bras droit. Il lui mit ensuite un linge par dessous le bonnet, & l'ayant revêtu des habillemens royaux, avec la tunique & la dalmatique, lui mit en main l'épée bénite, pour punir & réprimer les ennemis de l'église. Deux comtes lui chauff-



fèrent les éperons, & lui mirent le manteau royal sur les épaules. Il prit lui-même la couronne de dessus l'autel, & la mit entre les mains de l'archevêque, qui la posa soudain dessus son chef, & lui mettant le sceptre en la main droite, & la verge royale en la gauche, le laissa conduire aux évêques & barons, précédés des chandeliers, de la croix & des trois épées susdites, jusqu'en son trône. Incontinent la messe fut commencée, & quand ce vint à l'offertoire, il y eut deux évêques qui l'y menèrent, & puis le reconduisirent en sa place. Après la messe il fut mené processionnellement dans le chœur; & déposant là les enseignes & marques royales, prit une couronne & des habits plus légers, avec lesquels il alla droit au festin. L'archevêque de Cantorbéry s'assit à sa droite, comme au lieu le plus éminent, & dessous lui les autres archevêques, évêques, comtes & barons, selon leurs rangs & dignités. Le reste du clergé, les gentilshommes & le peuple se mirent aux autres tables ».

On doit remarquer que ce même Richard, cœur de lion, par un motif de superstition, défendit aux Juifs de paraître à la cérémonie de son couronnement. Un d'entr'eux se présenta à la porte de la salle du festin, ce qui causa une violente émeute, & fut le signal du plus horrible massacre. Un grand nombre de ces malheureux périrent par la main des Anglais. La raison de cette défente

D  
 por  
 de  
 sept  
 » q  
 » le  
 prés  
 heur  
 O  
 leme  
 tenc  
 IV,  
 naiss  
 Penc  
 cérém  
 entra  
 chen  
 mes  
 autre  
 che  
 prés  
 » av  
 » qu  
 » ne  
 » to  
 » &  
 Henr  
 ce ca  
 princ  
 ne l'  
 Au  
 princ  
 par u  
 quatr

DU COURONNEM. DES ROIS. 489

portait que la cérémonie du couronnement de Richard se faisant un dimanche deux septembre, « *jour mauvais & jour égyptien*, » qui avait été fatal aux Hébreux, pendant leur servitude » : le roi craignait que leur présence ne fût retomber sur lui tous les malheurs dont ils avaient été accablés.

Observons que les deux chambres du parlement, ayant, en 1399, prononcé la sentence de déposition de Richard II, Henri IV, surnommé Bullingbroock, lieu de sa naissance, fut solennellement couronné. Pendant le banquet royal qui suivit cette cérémonie, un chevalier nommé Divrethe, entra dans la salle monté sur un cheval richement caparaçonné, portant un cotte d'armes parfemée de clous dorés, tandis qu'un autre chevalier tenait sa lance : il s'approche du roi, l'épée nue à la main, & lui présente un cartel, contenant : « Que s'il y » avait chevalier, écuyer ou gentilhomme » qui voulût dire ou maintenir que Henri » ne fût pas vrai & légitime roi ; il était » tout prêt de le combattre en sa présence, » & à tel jour qu'il plairait de lui assigner ». Henri de Bullingbroock fit aussitôt publier ce cartel par un hérault d'armes, dans les principaux endroits de la ville, & personne ne l'accepta.

Au couronnement de la reine Elisabeth, princesse fastueuse, la marche commença par une brillante cavalcade, composée de quatre cents chevaux & de plus de cent

carrosses ; elle parut ensuite dans un magnifique char traîné par deux chevaux, dont les houffes & les harnois étaient parsemés de pierreries, qu'elle avait fait emprunter dans toute la Flandres. Autour du char étaient quarante jeunes gentilshommes en habits d'écarlate, avec des paremens blancs brodés en or, & trente-deux dames, deux à deux dans des carrosses découverts fermaient la marche.

Lorsqu'il doit y avoir à Londres un couronnement de roi ou de reine, il se tient par ordre du souverain, une cour judiciaire, (court of claims) qui prononce définitivement sur le droit des personnes, qui prétendent exercer quelques fonctions dans cette solemnité. Il y en a plusieurs fort remarquables, & en même-tems très-singulieres.

Le seigneur de Bardolf, dans le comté de Surry, réclame le droit de faire apprêter au roi un plat de gruau & de le servir lui-même à table. Il est d'usage que le roi pour le récompenser de ce service, le fasse chevalier.

Le seigneur de Scoulton, dans le comté de Norfolk, est de droit le lardeur en chef, & tout le lard qui reste après la cuisine faite, lui appartient.

Le seigneur de Wirshap, dans le comté de Nottingham, a le droit de fournir au roi le gant qu'il met à sa main droite.

Le droit de faire les gauffres du roi &

D  
de l  
à la  
peut  
point  
zie d  
l'obj  
gneu  
de to  
Le  
clufi  
mise  
velo  
bles  
ses l  
& il  
taine  
Le  
lequ  
coup  
pare  
qui  
Tou  
gran  
de l  
cour  
pauv  
Le  
les g  
au c  
pour  
livre  
Guil  
der,

## DU COURONNEM. DES ROIS. 491

de les lui servir, est exclusivement attaché à la terre de Lyston, & le seul possesseur peut remplir cet office. En un mot il n'y a point d'article de la cérémonie, ni de partie de l'habillement du roi, qui ne forme l'objet de quelque contestation. Chaque seigneur emporte les effets qu'il a eu le droit de toucher ou de servir.

Le lord grand chambellan, qui, à l'exclusion de tous les autres, présente la chemise à sa majesté, reçoit trente aunes de velours cramoisi : le lit du roi, les meubles de la chambre où il a couché & tous ses habillemens de nuit lui appartiennent, & ils doivent être rachetés pour une certaine somme.

Le champion du roi garde le cheval sur lequel il est monté, & de plus il reçoit une coupe avec un couvert d'or. On fait un pareil présent au lord-maire de Londres, qui verse du vin au roi, après le dîner. Toute la vaisselle d'argent appartient au grand écuyer du roi en qualité de sergent de l'argenterie. Les tapis qui servent au couronnement sont vendus au profit des pauvres.

Les doyen & chapitre de Westminster sont les gardiens des effets précieux qui servent au couronnement des rois d'Angleterre, & pour ce dépôt le monarque leur paye cent livres sterling. Le jour du couronnement de Guillaume III, le chambellan vint les demander, & l'on s'aperçut alors que Jacques II

n'avait rien payé en semblable occasion ; ce qui fit dire fort plaisamment à un seigneur Anglais : « Aussi lui en avons-nous » donné pour son argent : nous l'avons » couronné comme il nous a payé ».

Lorsque le roi est assis sur son trône dans la grande salle de Westminster, on apporte trois épées que l'on pose sur une table dressée à cet effet. Il y en a une sans pointe, appelée *curtana*, c'est celle de saint Edouard, & l'on trouve dans Matthieu Paris que cette épée, portée au couronnement de Henri III, par le comte de Chester, en qualité de grand connétable, signifiait que ce grand officier, comme comte du palais, avait le pouvoir de retenir le roi, s'il faisait quelque chose de mal. Quoi qu'il en soit, cette épée est regardée comme le symbole de la clémence. La seconde épée représente le glaive de la justice, & la troisième est destinée pour l'offrande : elle se rachète sur le champ, moyennant un certain nombre de pièces d'or. Elle se porte nue devant le roi pendant toute la cérémonie du sacre, & elle est l'emblème de son autorité.

Outre les épées, la couronne de saint Edouard, le bâton royal, les deux sceptres & le globe, qui sont les principaux ornemens royaux, on voit au sacre, le calice & la patène, comme marques sacerdotales, parce que, suivant les jurisconsultes Anglais, *Rex Angliæ est persona mixta cum sacerdote*, le monarque Anglais est en même-

D  
tems  
& lo  
rité c  
au ro  
titre  
états  
appel  
sous

En  
britan  
quitar  
l'Ang  
par H  
sentes  
quitar

Qu  
rendr  
les ba  
cinq v  
plus  
porter  
l'arch  
le lie  
par tr  
sistans  
pour  
mette  
qu'on  
roi fa  
drap  
ferme  
se à  
d'Eco

DU COURONNEM. DES ROIS. 493

tems prêtre & roi. Avant la réformation, & lorsque l'Angleterre reconnaissait l'autorité du saint siège, la coupe était permise au roi d'Angleterre, & depuis il prend le titre de chef suprême de l'église dans ses états; il nomme aux évêchés, il reçoit les appels des causes ecclésiastiques, & c'est sous son autorité que se tiennent les synodes.

En mémoire du droit que la couronne britannique réclame sur les provinces d'Aquitaine & de Normandie, réunies jadis à l'Angleterre, l'une par Henri II, l'autre par Henri I, deux seigneurs Anglais représentent au sacre de leur roi, les ducs d'Aquitaine & de Normandie.

Quand le roi sort de son palais pour se rendre à l'église où il doit être couronné, les barons des cinq ports, c'est-à-dire, des cinq villes maritimes (aujourd'hui sept) les plus exposées aux entreprises des Français, portent le dais. Arrivé & placé sur son trône, l'archevêque de Cantorbéry s'avance vers le lieu où sont assis les pairs, & il demande par trois fois, à haute voix, à tous les assistants, s'ils ne consentent pas à recevoir tel... pour leur roi légitime, & s'ils ne lui promettent pas une fidèle obéissance; c'est ce qu'on appelle *recongnition*. L'offrande que le roi fait consiste en lingots & en pièces de drap d'or. Après avoir prononcé & signé les sermens prescrits, le roi s'assied dans la chaise à bras, qui servait autrefois aux rois d'Ecosse, & qui fut prise & envoyée à Lon-

dres par le roi Edouard I, après qu'il eut battu les Ecoffais, & fait leur roi Jean Bailleul prisonnier. C'était le palladium d'Ecoffe, & la tradition populaire prétendait que le destin du royaume y était attaché. Cette chaise est faite d'une pierre fort commune.

L'ampoule qui renferme l'huile avec laquelle se font les onctions, est un vase travaillé en forme de colombe. On dit que cette ampoule a été miraculeusement apportée à saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, lorsqu'il était fugitif en France. Après la cérémonie des onctions, on présente au roi le globe, les deux sceptres, & l'archevêque lui met au doigt un anneau, qui signifie, dit-on, qu'il doit être l'époux de la nation, & le père de ses peuples. Le globe désigne le titre d'empire que l'on donne en certains cas aux royaumes britanniques, & ce n'est point une nouvelle prétention; car Edgard, roi des Saxons, était appelé *Anglorum Basileus, omniumque regnum insularum occanique Britanniam circum jacentis, cundarumque nationum quæ intra cum includuntur, imperator & dominus.*

Les deux sceptres signifient que le roi réunit en sa personne la puissance temporelle & la spirituelle. Le premier, surmonté d'une croix, marque la vertu avec laquelle il doit défendre l'église & le peuple chrétien: le second surmonté d'une colombe, est le symbole de la douceur de son gou-

I  
ver  
d'A  
par  
il n

Inve

L  
qui  
chid  
licit  
n'on  
resté  
bour  
augu  
men  
L  
qu'à  
si l'e  
la tr  
C'est  
duch  
vien  
& l'  
de l'  
à l'e  
royal  
main  
reha  
à deu  
croix  
péria  
L'

DU COURONNEM. DES ROIS. 495  
vernement. Pour désigner la mort d'un roi  
d'Angleterre, on se sert du mot *démission*;  
parce que, suivant le principe du droit anglais,  
il ne peut y avoir d'inter règne.

*Investiture des Etats des Archiducs d'Autriche.*

Le prince souverain d'Autriche est le seul  
qui soit en droit de porter le nom d'ar-  
chiduc. Vainement plusieurs princes ont sol-  
licité ce titre auprès des empereurs : ils  
n'ont pu l'obtenir. L'archiduché d'Autriche  
resté constamment dans la famille de Haf-  
bourg, est devenu le nom distinctif de cette  
auguste maison, & chaque règne a aug-  
menté ses prérogatives.

L'archiduc d'Autriche doit demander jus-  
qu'à trois fois l'investiture de ses états, mais  
si l'empereur s'obstine à la lui refuser, il  
la trouve de plein droit dans ses immunités.  
C'est toujours sur les frontières de l'archi-  
duché d'Autriche que sa majesté impériale  
vient faire la cérémonie de cette investiture,  
& l'archiduc la reçoit à titre de membre  
de l'empire, qui ne se prétend pas inférieur  
à l'empereur. Il est à cheval, vêtu à la  
royale, un bâton de commandement à la  
main, & sur la tête une couronne ducale,  
rehaussée de fleurons, fermée d'un bonnet  
à deux pointes affrontées, & surmontée d'une  
croix semblable à celle de la couronne im-  
périale.

L'archiduc d'Autriche ne peut être proscri-



par aucun décret, & les attentats sur sa personne sont punis comme crimes de lèse-majesté; prérogative qui lui est commune avec le roi des Romains & les électeurs. Il a le droit de mettre des impôts sur ses peuples: il donne des lettres de légitimation pour les charges de l'empire, exercées dans l'Autriche. Il crée ou dégrade des gentilshommes; des barons ou des comtes.

Il peut combattre son adverfaire par un champion qu'il nomme, pourvu que ce soit un guerrier sans reproche. Dans les guerres de Hongrie, il doit servir à ses dépens avec douze hommes d'armes; mais s'il le veut: il s'exempte des contributions & autres charges publiques imposées sur les états de l'empire, & ne peut être contraint d'assister aux diètes ou autres assemblées. Le corps germanique lui doit des secours, toutes les fois qu'il les réclament. Les vassaux de l'Autriche, hors les ecclésiastiques, n'ont pas la liberté d'affermir leurs fiefs, sans le consentement de l'archiduc, à peine de confiscation. Enfin, il a le droit de transmettre aux filles de son sang (même à qui il lui plaît, si les mâles de sa ligne viennent à manquer) la possession héréditaire de ses droits, de ses privilèges & de ses terres qui appartiennent toujours indivisiblement à l'aîné.

*Investiture*

*Inv*

*L*

d'ét

fait

de l

rint

espè

pou

pièc

rie.

hérè

On v

gre,

une

bout

vanc

pau

du d

de s

précè

ment

princ

& ay

Au

marb

de en

» je

» lui

» ce

» ch

» con

*Investiture des Etats du Duc de Carinthie.*

La cérémonie de cette investiture mérite d'être rapportée, vu sa singularité. Elle se fait dans une longue vallée & fort proche de la petite ville de Saint-Weit, en Carinthie, où l'on voit quelques débris d'une espèce de bourg, dont le nom est perdu pour la postérité, & auprès desquels est une pièce de marbre à l'entrée d'une vaste prairie. Un paysan, à la famille duquel ce droit héréditaire est attaché, monte sur cette pierre. On voit à sa droite un bœuf noir & maigre, & à sa gauche une jument décharnée : une foule de paysans est autour de lui. Du bout opposé de la prairie, le prince s'avance, avec toute sa cour, & ses principaux officiers. On porte devant lui l'étendard du duché. Le comte de Goritz, maréchal de sa cour, ouvre la marche, & se fait précéder par douze petits étendards : viennent les corps des magistrats, & enfin le prince vêtu en paysan, un bâton à la main, & ayant tout l'accoutrement d'un pâtre.

Aussi-tôt que le paysan, qui est sur le marbre, apperçoit tout ce monde, il demande en langue Esclavonne : « Qui est-ce que je vois venir avec un suite si superbe ? On lui répond : c'est le prince du pays. Est-ce un juge équitable, replique le paysan, cherchant le salut de sa patrie ? est-il de condition libre ? mérite-t-il d'être hono-

» ré? est-il observateur & défenseur de la  
 » religion catholique? On lui répond qu'il  
 » l'est, & qu'il le fera. Je demande, ajoute  
 » le paysan, par quel droit il vient m'ôter  
 » cette place? Alors le comte de Goritz lui  
 » dit, on achète de toi ce bien soixante  
 » deniers, & ces bêtes seront à toi, en lui  
 » montrant le bœuf & la jument. L'on te  
 » donnera les habits que le prince vient de  
 » quitter, & ta maison sera libre & exem-  
 » pté d'impôts ». Ce dialogue achevé, le  
 prince s'avance : le paysan lui donne un  
 petit soufflet, lui recommande d'être bon  
 juge, se lève, lui cède sa place, & emmène  
 avec lui le bœuf & la jument.

Lorsque le prince a pris sur la pierre la  
 place du paysan, il tire son épée, en frappe  
 l'air de plusieurs côtés, & promet au peu-  
 ple assemblé de rendre la justice avec inté-  
 grité. On le conduit ensuite à l'église; c'est  
 une chapelle, dans une chambre assez proche,  
 dédiée à la Vierge, & que de vieilles chro-  
 niques laissent croire avoir été le siège d'un  
 évêque du pays. La messe dite, le prince  
 se dépouille de son habit de paysan & re-  
 prend les siens. Il dîne en public & traite  
 splendidement tous ses officiers. Après le  
 repas, il revient à la prairie avec son cor-  
 tège, s'assied, juge quelques procès, & re-  
 çoit l'hommage des fiefs vacans.

*Fin du sixième & dernier Volume.*

# T A B L E

## D E S C H A P I T R E S

Contenus dans ce sixième Volume.

### T U R Q U I E .

<b>C</b>	<b>H A P I T R E P R E M I E R .</b>	<i>Description géographique de l'Empire des Turcs, p. 5</i>	
		<i>Petite Tartarie.</i>	7
		<i>Moldavie &amp; Valaquie, &amp;c.</i>	10
		<i>La Morée.</i>	19
		<i>Livadie.</i>	27
		<i>Iste de Rhodes.</i>	33
		<i>Iste de Crète ou de Candie.</i>	33
		<i>Iste de Négrepont.</i>	37
		<i>Iste de Scio.</i>	38
		<i>Iste de Samos.</i>	39
		<i>Smyrne.</i>	41
		<i>Iste de Cypre ou Chypre.</i>	42
<b>C</b>	<b>H A P . II .</b>	<i>Suite de la Description géographique de l'Empire des Turcs.</i>	
		<i>L'Arménie.</i>	45
		<i>Diarbeck.</i>	idem
			58.
<b>C</b>	<b>H A P . III .</b>	<i>Suite de la Description géographique de l'Empire des Turcs.</i>	
		<i>La Géorgie &amp; la Mingrèlie.</i>	62
			idem

CHAP. IV. <i>Les Arabes.</i>	74
CHAP. V. <i>Mahomet.</i>	84
CHAP. VI. <i>Succeffeurs de Mahomet.</i>	99
CHAP. VII. <i>Al-coran ou le Coran.</i>	115
CHAP. VIII. <i>Idée générale de la Religion des Musulmans.</i>	122
CHAP. IX. <i>Les Prières , les Jeûnes , les Ablutions.</i>	127
CHAP. X. <i>Pèlerinage de la Mecque.</i>	134
CHAP. XI. <i>Le Muphi , les Cadi-lesquers , les Mollacks , les Imans , Dervis , &amp;c. Loix , &amp;c.</i>	144
CHAP. XII. <i>Paradis , Purgatoire , Enfer.</i>	152
CHAP. XIII. <i>Hérétiques Musulmans.</i>	159
CHAP. XIV. <i>Circoncifion.</i>	170
CHAP. XV. <i>Mariages des Musulmans , &amp; leur Divorce.</i>	173
CHAP. XVI. <i>Funérailles des Turcs.</i>	180
CHAP. XVII. <i>Fêtes , Superftitions , &amp; Mœurs des Turcs.</i>	184
CHAP. XVIII. <i>Sciences des Turcs , Despotifme du Sultan , Forces militaires de l'Empire , &amp; Réception des Ambaffadeurs.</i>	195

---

## RELIGION CHRÉTIENNE.

INTRODUCTION.	202
CHAPITRE I. <i>Idée fuccainte de la Religion Chrétienne.</i>	205

DES CHAPITRES.		508
CHAP. II.	<i>L'Eglise, le Pape, le Conclave, les Conciles &amp; les Synodes.</i>	208
CHAP. III.	<i>Cour du Pape.</i>	224
CHAP. IV.	<i>Les Cardinaux.</i>	236
CHAP. V.	<i>Les Sacremens de l'Eglise.</i>	241
	<i>Le Baptême.</i>	242
	<i>La Confirmation.</i>	244
	<i>L'Eucharistie.</i>	245
	<i>La Pénitence.</i>	idem
	<i>L'Extrême-Onction.</i>	251
	<i>L'Ordre.</i>	252
	<i>Le Mariage.</i>	257
CHAP. VI.	<i>Prières, Fêtes &amp; Cérémonies de l'Eglise Catholique.</i>	258

---

## RELIGION GRECQUE.

CHAP. I.	<i>Schisme des Grecs.</i>	271
CHAP. II.	<i>Patriarches, Liturgie, Messe, Jeûnes, &amp; Fêtes des Grecs.</i>	275
CHAP. III.	<i>Sacremens, Funérailles, Moines &amp; Usages superstitieux des Grecs.</i>	284
CHAP. IV.	<i>Remarques sur la Russie, &amp; sur le Christianisme &amp; les Mœurs des Russes.</i>	299
CHAP. V.	<i>Remarques sur les Lapons, les Samoïèdes &amp; les Ostiaks.</i>	317
CHAP. VI.	<i>Le Luthéranisme.</i>	339
CHAP. VII.	<i>Cérémonies des Luthériens, &amp; quelques-uns de leurs Usages.</i>	337
CHAP. VIII.	<i>Le Calvinisme, appelé vulgai- rement Religion Réformée.</i>	350

102 TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. IX. <i>Discipline des Eglises Réformées.</i>	354
CHAP. X. <i>Eglise Anglicane ou les Episcopaux.</i>	358
CHAP. XI. <i>Cérémonies de l'Eglise Anglicane, &amp; quelques Usages des Anglais.</i>	368
CHAP. XII. <i>Les Anabaptistes.</i>	388
CHAP. XIII. <i>Les Mennonites.</i>	394
CHAP. XIV. <i>Les Frères Moraves ou Unis, maintenant les Henuhers.</i>	400
CHAP. XV. <i>Remarques sur la Religion &amp; les Mœurs des anciens Danois.</i>	408
CHAP. XVI. <i>Remarques sur le Royaume de Suède.</i>	432
CHAP. XVII. <i>Remarques sur la Pologne.</i>	440
CHAP. XVIII. <i>Cérémonies du Couronnement des Rois:</i>	460
<i>Couronnement des Empereurs d'Occident.</i>	465
<i>Couronnement d'un Roi des Romains.</i>	468
<i>Couronnement ou Sacre des Rois de France.</i>	471
<i>Couronnement des Rois de Pologne.</i>	479
<i>Ancien Couronnement des Czars de Russie.</i>	483
<i>Ancien Couronnement des Rois d'Angleterre.</i>	486
<i>Investiture des Etats des Archiducs d'Autriche.</i>	495
<i>Investiture des Etats du Duc de Carinthie.</i>	497

Fin de la Table du sixième & dernier Volume:

es.  
54  
0-  
58  
nes  
68  
88  
94  
s,  
00  
les  
08  
de  
32  
40  
nt  
60  
nt.  
65  
68  
e.  
71  
9  
e.  
3  
e-  
60  
4-  
5  
7.  
2:



